



Paul Pizzetti.

Présent de l'Imprimeur à la Haye



Digitized by the Internet Archive
in 2016



G U I D E
O U
N O U V E L L E
D E S C R I P T I O N
D E
L A H A Y E
E T D E
S E S E N V I R O N S.



Paul Pizzetti

A L A H A Y E,

Chez la Société des Libraires.

M D C C L X X V.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
2011-2012

PHYSICAL CHEMISTRY
LECTURE NOTES

BY [Name]

LECTURE 1
THERMODYNAMICS
1.1. THE FIRST LAW
1.2. STATE FUNCTIONS

AVERTISSEMENT.

On croit rendre service au Public, & surtout aux Etrangers qui voyagent en *Hollande*, en publiant cet Ouvrage.

Jusqu'à ce moment il n'y a point eu de *Description de La Haye* en François. Il en est parlé, à la vérité, dans diverses relations de la Province de *Hollande*, qui ont paru depuis un demi-siècle; mais ce que les Auteurs de ces relations disent de *La Haye* est toujours fort superficiel & souvent très peu exact.

En 1730 Mr. *Jacob de Riemer* a publié en Hollandois une Description de *La Haye*, trois volumes in-Fol, dont on a fait ensuite des Abrégés dans la même langue. On auroit tort de croire qu'on ne donne ici qu'un extrait du grand Ouvrage, ou une simple traduction de ces Abrégés. Ils ont été très utiles à la composition de la NOUVELLE DESCRIPTION: mais depuis quarante

* 2

rante ans *La Haye* a si fort changé de face, qu'on a eu à décrire quantité de choses qui ne l'avoient jamais été auparavant.

En parlant des Appartemens où les Colleges du Gouvernement s'assemblent, on a cru que beaucoup d'Etrangers seroient bien aise qu'on leur donnât en même temps une idée générale de la constitution de ces Colleges, de leurs fonctions & de celles de leurs principaux Ministres.

Ce n'est pas l'élégance du Style que l'on cherchera dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Un François né auroit pu le rendre plus pur, mais du moins on se flatte qu'on y trouvera l'essentiel, ordre, clarté, exactitude.

T A B L E

D E S

C H A P I T R E S.

CHAPITRE I. page 1.

Situation de La Haye. Avenues. Division en Quartiers. Etendue & population. Etat actuel. Salubrité de l'air. Agrémens de son séjour.

CHAPITRE II. pag. 6.

Histoire de La Haye. Origine. Fondateur. Accroissemens. Son droit au titre de Ville. Désastres qu'elle a essuyés. Sujets de crainte. Accroissemens successifs.

CHAPITRE III. page. 26.

Eglises ou Temples. Tolérance en Hollande. Eglise Principale. Eglise du Cloître. Eglise Neuve. Eglise Wallonne ou Françoisse. Eglise Angloise. Eglise des Remontrans ou Arminiens.

VI TABLE DES CHAPITRES.

miniens. Eglise Luthérienne. Eglises Catholiques Romaines. Synagogues des Juifs.

CHAPITRE IV. pag. 69.

Maisons de Charité & Fondations pieuses. Maison de la Diaconie Hollandoise. Maison de la Diaconie Francoise. Diaconies des autres Communions. Maisons des Orphelins. Fondation de la Dame de Renswoude. Hôpital de St. Nicolas. Hôpital des Lépreux. Maison pour des Vieillards. Maison des Fous. Hofjes. Maison du St. Esprit. Maison de Nieuwkoop. Autres Fondations de la même espece.

CHAPITRE V. pag. 106.

Du Quartier nommé la Cour. Ancien Château. Etat actuel de la Cour. La Grande Salle. Chambres de la Société. Chambre des comptes de la Province. Appartemens des Cours de Justice, de la Cour de Hollande & du Haut-Conseil. Appartemens des Colleges de la Généralité, de l'Assemblée

TABLE DES CHAPITRES. VI

Assemblée des Etats Généraux, du Conseil d'Etat, de la Chambre des Comptes de la Généralité, de la Cour Féodale de Brabant. Appartemens des Colleges de la Province de Hollande, de l'Assemblée des Etats, du College des Conseillers-Députés, de la Chambre des Finances. Quartier Stadhoudérien. Imprimerie de l'Etat. Prévoyot. Comptoir de Hollande. Chambre des Monnoyes. Trésorerie du Prince.

CHAPITRE VI. pag. 180.

Magistrature de La Haye. Hôtel de Ville.

CHAPITRE VII. pag. 194.

Edifices Publics. Vieux Doele. Nouveau Doele. Fonderie de l'Etat. Magasin de Munitions. Maison de Correction. Lombard. Marchés & Halles. Ecoles pour les Pauvres. Théâtres.

VIII TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE VIII. pag. 214.

Du Palais nommé la Vieille Cour, Hôtel du Prince Maurice. Logemens des Villes, de l'Amirauté d'Amsterdam & de celle de la Meuse, de la Compagnie des Indes Orientales. Hôtels de France, d'Espagne & de Portugal. Ministres étrangers.

CHAPITRE IX. pag. 231.

De la Milice Bourgeoise. Constitution. Prérogatives. Exercices. Les Mais. Service. Garnison. Régimens. Parade. Corps de Garde.

CHAPITRE X. pag. 239.

Du Commerce. Fabrique de Porcelaine. Sciences. Ecole Latine. Professeurs. Théâtre Anatomique. Confrairie des Apothicaires. Lecteurs publics. Beaux Arts. Confrairie de Peinture. Société de Poësie. Savans nés à la Haye.

CHA-

TABLE DES CHAPITRES. IX.

CHAPITRE XI. pag. 252.

Musæum du Prince Stadhouder. Bibliothèque. Cabinet d'Histoire Naturelle. Cabinet de Médailles & d'Antiques. Galerie des Tableaux. Cabinets chez des particuliers. Auteurs vivans. Artistes. Peintres. Graveurs.

CHAPITRE XII. pag. 276.

Places, Promenades & Autres beaux Quartiers dans la Ville.

CHAPITRE XIII. pag. 300.

Des Environs de la Haye. Chemin de Schevelinge. Village de Schevelinge. Chemin de Wassenaer. Village de Wassenaer. Le Bois. La Maison du Bois ou Salle d'Orange. Chemin de Leyde. Chemin au Sud du Bois. Allée Indienne. Château de Werve. Petit-Loo. Vieux Loo. Canal de Delft. Village de Voorburg. Chemin de Delft. Village de Ryswyk. Château de Ryswyk. Château de Sion. Chemin de Loosduynen. Eikenduynen.

x TABLE DES CHAPITRES.

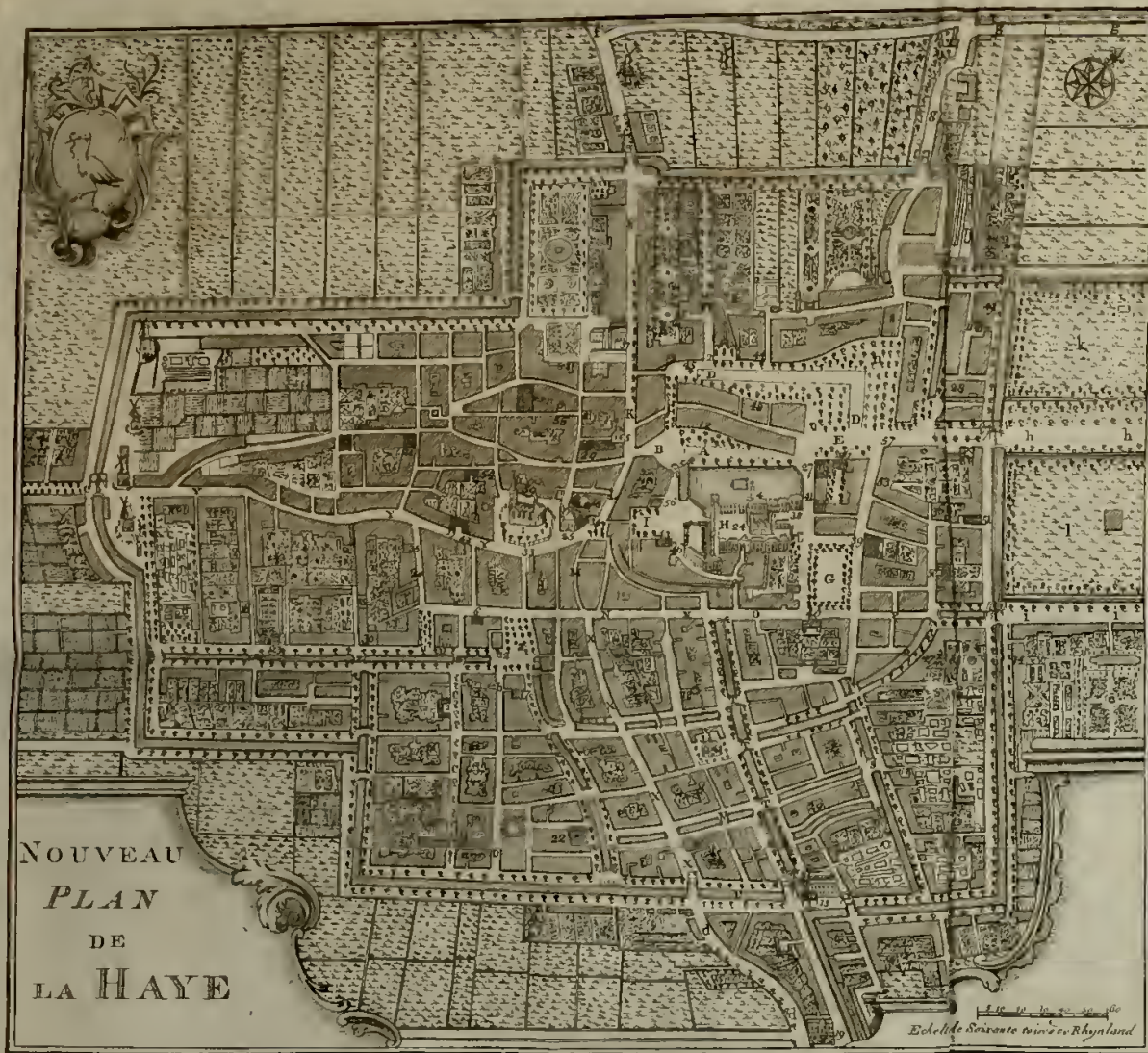
nen. Village de Loosduynen. Château de Honslaerdyk.

CHAPITRE XIV. pag. 331.

Avis utiles aux Etrangers. Auberges. Caffés. Carosses de louage. Maneges & chevaux de louage. Chariot de Poste pour Amsterdam. Barque de Delft. Barque de Leyde. Barques marchandes. Départ & Arrivée des Postes.

NOUVELLE

PLACES, MARCHÉS, RUES, &c.



- A Quartier du Vivier ou *Tyverberg*.
 B La Place.
 C Le *Kneuterdyk*.
 D Le *Grand Voorhout*.
 E Le *Champ des Tournois*, ou *Tournooy-veld*.
 F Le *Petit ou Nouveau Voorhout*.
 G Le *Plein ou Place de la Parade*.
 H Le *Binnen-Hof*.
 I Le *Buysen-Hof*.
 K Le *Noord-Einde*.
 L Le *Hoogstraet*.
 M Le *Veenstraet*.
 N Le *Spuystraet*.
 O Le *Lange Pooten*.
 P Le *Korte Pooten*.
 Q Le *Heeregragt*.
 R Le *Fluwele-Burgwal*.
 S Le *Nieuwe-Haven*.
 T Le *Spuy*.
 U Le *Bierkaay*.
 V Le *Veerkaay*.
 X Le *Waagestraet*.
 Y Le *West-Einde*.
 Z Le *Princegragt*.
 a Le *Grand Marché*.
 b Le *Boekhorststraet*.
 c Le *Marché au Bétail*.
 d Le *Chemin de Delft*.
 e Le *Chemin de Loosduynen*.
 f Le *Chemin de Scheveling*.
 g Le *Chemin de Wasfenaer*.
 h Le *Chemin du Bois ou de Leyde*.
 i Le *Chemin à Sud du Bois*.
 k La *Place des Exercices*.
 l Le *Parc ou Kerkamp*.

EXPLICATION.
 EDIFICES.

- 1 Eglise Principale.
 2 Eglise du Cloître.
 3 Eglise Neuve.
 4 Eglise Française.
 5 Eglise Angloise.
 6 Eglise Arminienne.
 7 Eglise Luthérienne.
 8 Eglise du Curé de La Haye.
 9 Eglise des Jansénistes.
 10 Eglise des Carmes.
 11 Synagogue des Juifs Portugais.
 12 Synagogue des Juifs Allemands.
 13 Maison de la Diaconie Hollandoise.
 14 Maison de la Diaconie Française.
 15 Maison des Orphelins Luthériens.
 16 Maison des Orphelins Catholiques.

- 17 Maison des Orphelins Reformés.
 18 Hôpital de St. Nicolas.
 19 Hôpital des Lépreux.
 20 Maison pour des Vieillards.
 21 Maison des Foux.
 22 Hofte ou Maison du St. Esprit.
 23 Hofte ou Maison de Nieuwkoop.
 24 La Cour.
 25 Hôtel de Ville.
 26 Vieux Doele.
 27 Nouveau Doele.
 28 Fonderie de l'Etat.
 29 Magasin de Munitions.
 30 Maison de correction.
 31 Halle aux bleds.
 32 Halle au beurre.
 33 Poissonnerie.
 34 Boucherie.
 35 Théâtre Hollandois.
 36 Théâtre François.
 37 Palais de la Vieille Cour.
 38 Hôtel du Prince Maurice.

- 39 Logement d'Amsterdam.
 40 Logement de Rotterdam.
 41 Logement de Haerlem.
 42 Logement de Dordrecht.
 43 Logement de Leyde.
 44 Logement de Gouda.
 45 Logement des cinq Villes.
 46 Logement d'Alkmaar & Enkhuysen.
 47 Logement de Goreum &c.
 48 Logement de l'Amirauté de la Meuse.
 49 Logement de l'Amirauté d'Amsterdam.
 50 Logement de la Compagnie des Indes Or.
 51 Hôtel de France.
 52 Hôtel d'Espagne.
 53 Hôtel de Portugal.
 54 Ecole Latine.
 55 Théâtre Atomique.
 56 Muséum du Prince Stadhouder.
 57 La Grande Société.
 58 La Petite Société.
 59 Bureau Général des Postes.

N O U V E L L E
D E S C R I P T I O N
D E L A H A Y E
E T D E S E S E N V I R O N S .



C H A P I T R E I .

Situation de la Haye & son état actuel.

La contrée, dans laquelle LA HAYE est *Situation.*
située, peut passer sans contredit
pour l'une des plus agréables de toute la
Hollande méridionale. La ville est distan-
te de trois lieues de *Leyde*, d'un peu plus
de *Rotterdam*, d'une lieue & demie de
Delft, d'une lieue du village de *Loos-*
duynen, & d'une demi-lieue de celui de
Schevelingue. Elle a, au Levant, le
magnifique bois, dont il sera parlé dans
la suite; au Midi, de vastes & riches pa-
turages; au Couchant, des terres labou-
rables & des vergers délicieux; au Sep-
A tentrion,

2 DESCRIPTION DE LA HAYE

tentrion , d'agréables prairies terminées par une chaîne de dunes , qui la mettent à couvert des vapeurs malignes qui s'élevent de la Mer , dans certaines saisons de l'année.

Avenues.

Les avenues de LA HAYE sont très agréables en elles-mêmes , & présentent de toutes parts des vues charmantes. Ce sont quatre grands chemins , tous pavés de briques , plantés d'arbres , & bordés de prairies , de jardins & de campagnes. Ce qui mérite d'être remarqué , c'est que , dans les tems de sécheresse , la Police a soin que ces chemins soient arrosés pour la commodité des passagers. Il est encore à observer que celui qui conduit de *Delft* à *la Haye* est accompagné d'un canal , desorte qu'on en peut faire le trajet par terre ou par eau , à son choix.

*Division
en Quar-
tiers.*

Les voyageurs qui arrivent à LA HAYE peuvent d'abord s'orienter. Ceux qui y viennent de *Delft* , par conséquent du Sud-Est , n'ont qu'à traverser la ville en droite ligne pour arriver au chemin de *Schevelingue* , par conséquent au Nord-Ouest. Ceux qui y arrivent par terre de *Leyde* , ou du Nord-Ouest , n'ont qu'à la traverser également en ligne droite , & ils parviendront au chemin de *Loosduyner* ,

duynen, par conséquent au *Sud-Ouest*. Ces deux lignes droites partagent ainsi LA HAYE en quatre Quartiers que nous nommerons *Quartier Septentrional*, *Quartier Oriental*, *Quartier Méridional*, & *Quartier Occidental*, très aisés à reconnoître & à distinguer sur le plan qui se trouve à la tête de cet ouvrage. A l'aide de cette division, les Etrangers auront la facilité de trouver, sans le secours d'un guide, les rues, les places, les édifices qui seront décrits dans les Chapitres suivans.

Le terrain sur lequel LA HAYE est *Etendue* assise, & qui forme un quarré irrégulier, *Et Population.* a une étendue, à ce qu'on prétend, de 227 arpens. Le nombre de ses maisons est au moins de 6300, & celui de ses habitans environ de 41000, y compris les troupes de la garnison.

La Haye est donc une ville de moyenne *Etat actuel.* grandeur, sans murs, sans portes, sans remparts; elle est cependant entourée d'un fossé, qui n'est pas partout d'une égale largeur. Elle a au *Sud-Ouest* une espece de port, où se tiennent les bateaux, chargés des approvisionnemens dont elle a besoin. Son terrain est partout uni & égal. Plusieurs de ses quartiers sont coupés par des canaux plus ou moins

4 DESCRIPTION DE LA HAYE

larges, & les quais plantés d'arbres de part & d'autre. Les rues sont généralement droites & bien percées, quelques unes des plus anciennes sont moins larges & vont en serpentant. Les rues, les quais & le pavé sont bien entretenus. Les maisons sont bâties de briques & ornées de vitres à l'Angloise; il y en a un grand nombre, dont les façades en pierre de taille ornent de grandes places, plantées de longues allées de tilleuls; ce qui forme au milieu de la ville des promenades aussi magnifiques qu'agréables. L'air de LA HAYE est pur & salubre, malgré la proximité de la Mer. La crue des eaux n'y cause jamais d'inondation, inconvénient qui afflige de tems en tems d'autres places de la Province. Ce qui est très commode, c'est que l'on peut entrer dans la Ville & en sortir à toute heure du jour & de la nuit. On y jouit d'une entière liberté & chacun peut y vivre à sa manière, sans que personne y trouve à redire. A tous ces avantages LA HAYE joint celui d'être non seulement la résidence du Prince Stadhouder & de sa brillante Cour, des principaux Colleges de la Province & de tout l'Etat, ainsi que celle des Ministres des Puissances étrangères, mais aussi le centre d'où les

*Salubrité
de l'air.*

*Agre-
mens de
son séjour.*

les Etats Généraux exercent les droits de l'indépendance & de la Souveraineté de la République. Enfin l'air d'urbanité, de politesse, d'honnêteté qu'on y respire, le ton de bonne compagnie qui y règne, & les agrémens de toute espece qu'on y trouve, lui donnent une sorte de préférence sur toutes les autres villes de la République, & rendent LA HAYE à l'égard des Provinces-Unies, ce que *Bruxelles* est par rapport aux Pays-Bas Autrichiens. Il n'est pas étonnant, après tout cela, que nombre de riches rentiers de tout Pays & de toute Religion, viennent fixer leur séjour à LA HAYE, & que tant de Voyageurs aiment à s'y arrêter. Cette circonstance contribue à faire fleurir LA HAYE, mais en même tems elle fait renchérir les vivres & y nourrit le luxe. Ce luxe y est déjà monté à un très haut point, & se manifeste principalement par la somptuosité des équipages, la richesse de l'habillement & la délicatesse de la table.

6 DESCRIPTION DE LA HAYE

CHAPITRE. II.

Histoire de la Haye.

Origine.

L'origine de LA HAYE (nommée en Hollandois *'s Graven-Haage*, c'est à dire *la Haye des Comtes*) remonte jusqu'au treizième siècle. Avant ce tems les Comtes de Hollande residerent tantôt à *Haerlem*, tantôt à *Leyde*, tantôt à *Delft*, & tantôt à *'s Gravesande*, bourg situé près de la Mer, vers le coin ou cap de Hollande [*Hoek van Holland*]. Les Comtes ne séjournoient dans ces différens lieux que par intervalles, ne s'y rendant que pour régler des affaires qui exigeoient leur présence & principalement pour rendre la justice à leurs sujets.

Ces Princes aimoient la chasse. Ils avoient coutume de prendre ce divertissement dans le quartier où LA HAYE est située, & qui alors étoit rempli de broussailles & de bosquets, faisant partie du bois qui existe encore à l'orient de la Ville. On fait par tradition qu'à l'endroit où est aujourd'hui *la Place*, proprement ainsi nommée, il y avoit un bâtiment, dans lequel les attirails de chasse appartenans aux Comtes étoient gardés. Il y avoit

avoit aussi à cent pas de là, vers le Nord, une hôtellerie où les voyageurs se reposerent & prenoient des rafraichissemens; elle avoit pour enseigne *le Cigne*. Cette maison a été démolie il y a environ cent ans, & son fond occupé par deux autres.

Le fondateur de LA HAYE est, sans *Fond* contredit, GUILLAUME SECOND, *teur* quinzième, ou suivant quelques Historiens, dix-huitième Comte de *Hollande*; le même qui fut élu Roi des Romains à l'âge de vingt ans. Il posa en MCCL les premiers fondemens du palais qui subsiste encore, avec la grande salle qui est d'une étendue & d'une élévation extraordinaire. Mais cinq ans après, ce Prince, ayant été obligé de faire la Guerre aux Frisons, y perdit la vie.

FLORENT V., son fils unique & son successeur, étant en bas âge à la mort de son pere, ses tuteurs firent continuer l'ouvrage. Quand le palais fut achevé, le Prince parvenu à la majorité, déclara vouloir y fixer sa résidence. Dès-lors les personnes qui composoient sa Cour, & les Officiers Civils commencerent à bâtir des maisons dans le voisinage. Leur exemple fut suivi par des artisans & des marchands qui leverent des boutiques. Le Prince fit entourer d'eau son palais,

8 DESCRIPTION DE LA HAYE

& construire dans l'enceinte divers autres bâtimens. Il est aussi apparent que c'est alors qu'on commença à creuser le beau vivier qui est au Nord, & dont l'eau communique avec celle dont le palais & les édifices qui y appartiennent sont entourés, ce qui probablement lui a fait donner le nom de *Haage* ou *Haye*, qu'on donnoit autrefois à toute demeure fermée d'une cloison, d'une haye ou d'un fossé.

*Accrois-
semens.*

En 1370. le Duc ALBERT DE BAVIERE, Comte de Hollande, accorda divers privilèges à ceux qui y avoient déjà des établissemens, de même qu'à ceux qui dans la suite desireroient y fixer leur demeure; par cet encouragement le nombre des maisons s'augmenta en peu de temps, les unes bâties par des Seigneurs attachés à la Cour du Souverain, les autres par des marchands & des artisans. Ces accroissemens furent continuels & rapides, enforte qu'au commencement du quinzième siècle LA HAYE fut déjà comptée au nombre des Villes. Dans le même siècle les Souverains y établirent le Tribunal, connu sous le nom de *Cour de Hollande*, ainsi que la *Chambre des Comptes* de la Province. Il existe aussi diverses Résolutions des Etats de la même Province du seizième siècle. qui
attes-

attestent que LA HAYE a été plus d'une fois invitée à envoyer des Députés aux assemblées de ces mêmes Etats.

On ne doit donc pas s'étonner du nom de *Ville* que nous donnons à LA HAYE dans cet Ouvrage. A la vérité les Etrangers ont coutume de dire que LA HAYE est le plus beau & le plus grand village du Monde; expression erronée & absurde, fondée uniquement sur ce que la place n'est point entourée de murs ou de remparts, ni pourvue de portes; mais il faut considérer que, si ces ouvrages sont essentiels à des forteresses, ils ne le sont pas également à des Villes. LA HAYE n'étoit sans doute dans son origine qu'un hameau; jusques dans le quinzième siècle elle est nommée Village; mais dans les Actes expédiés sous les règnes de CHARLES QUINT & de son fils PHILIPPE II. elle est qualifiée de Bourg. Par conséquent aujourd'hui que LA HAYE jouit de tous les droits & privileges municipaux, que son Magistrat regle tout ce qui est relatif à la Police & à la Justice, qu'elle a de plus une juridiction ou Baillage (en Hollandois *Haeg-Ambacht*) & qu'elle est parvenue à l'étendue & au degré de splendeur que nous lui voyons: lui refuser le

*Son droit
au titre
de Ville.*

10 DESCRIPTION DE LA HAYE

titre de *Ville* seroit s'écarter des regles de l'usage, & donner dans une affectation ridicule.

*Désastres
qu'elle à
essuyés.*

LA HAYE ne s'est pas ainsi accrue sans interruption. Sa prospérité fut traversée cinq fois, pendant le cours de 217 ans, savoir depuis 1359. jusqu'en 1576.

*Premier
désastre
en 1479.*

Le premier désastre que la ville essuya fut l'effet d'une dissention civile, qui affligea toute la Province de Hollande. Elle fut suscitée par deux factions, connues sous le nom de *Hoeks* & de *Cabiliaws*. Les Historiens en fixent l'origine à l'an 1350 & l'attribuent à une bagatelle. Parmi des propos de table, tenus à un grand repas qui fut donné à plusieurs des principaux Seigneurs du pays, on agita la question si c'est le *Cabiliau* qui prend le *Hoek* (l'hameçon), ou si c'est le *Hoek* qui prend le *Cabiliau*. La diversité des sentimens se changea peu à peu en discorde ouverte, qui influa sur le gouvernement. Les deux factions se distinguèrent par des marques extérieures; celle des *Cabiliaws* portant des bonnets gris, & celle des *Hoeks* des bonnets rouges. Une forte mésintelligence régnoit alors entre MARGUERITE, Comtesse de Hollande, Epouse de l'Empereur LOUIS DE BAVIERE, & entre
GUIL-

GUILLAUME son fils. Ce Prince se déclara pour les *Cabiliaws*, & l'Impératrice sa mere pour les *Hoeks*. Ces deux factions ont subsisté longtems & occasionné beaucoup de troubles & de désordres dans la Hollande.

En 1479. Il y eut des voies de fait ou des hostilités entre les adhérens du Stadhouder (c'est à dire dans ce tems, le Lieutenant ou le Gouverneur pour le Comte de Hollande) WOLFERT VAN BORSELEN, Seigneur de *Ter Veere*, qui favorisoit les *Hoeks*, & ceux du Comte de *Wassenaer* l'un des principaux chefs des *Cabiliaws*. Pendant le tumulte les fauconniers du Stadhouder, de retour de la chasse, se trouvant proche du château, furent attaqués par les archers des *Cabiliaws*; mais, ayant trouvé moyen d'y entrer, ils firent feu sur ceux ci, & en tuerent quelques uns. Pour s'en venger, les *Cabiliaws* s'étant attroupés en grand nombre, & ayant reçu du secours des Villes de *Delft*, de *Leyde*, de *Haerlem* & d'*Amsterdam*, assiégerent le château, & l'auroient sans doute emporté, sans l'entremise de *Pierre Lankhals* qui obtint que les Officiers & Domestiques du Stadhouder se retirassent en sûreté. Après leur retraite les gens de la faction
des

12 DESCRIPTION DE LA HAYE

des *Cabiliaws* s'emparèrent du château, en enleverent les chevaux du Stadhouder, forcerent les portes des appartemens, ouvrirent les armoires & les coffres, & commirent plusieurs fortes d'excess. Le Stadhouder irrité leva du monde &, après avoir reçu du secours des habitans de *Dordrecht*, de *Gouda* & de *Schoonhoven*, il marcha vers LA HAYE; mais les *Cabiliaws* ne jugerent pas devoir l'y attendre. Les *Hoeks* y entrèrent & excercerent leur vengeance contre les maisons de leurs ennemis & les pillerent. Le Stadhouder ayant ensuite congédié ses troupes & quitté la Ville, les *Cabiliaws* y retournerent & se livrerent à des défordres de toute espece aux dépens des *Hoeks*. C'est ainsi que ces deux factions se firent mutuellement tous les maux qu'il étoit en leur pouvoir de faire. Depuis cette derniere hostilité l'esprit de parti se rallentit; il se perdit même insensiblement, & le calme se rétablit dans la Ville comme dans la Province.

*Second
désastre
en 1489.*

Le Second malheur public dont LA HAYE s'est ressentie arriva en 1489. Un corps de troupes de l'Empereur MAXIMILIEN, étant en route pour agir contre les habitans de Rotterdam, se tourna
tout

tout à coup vers LA HAYE & lui imposa, ainsi qu'à sa banlieue, une forte contribution.

La troisième catastrophe eut lieu en 1524. Le Magistrat avoit mis, quelques années auparavant, une double accise sur la bière, non de son autorité privée, mais d'après un Octroi de l'Empereur CHARLES-QUINT. Les habitans murmurèrent beaucoup contre cette imposition. Le Procureur Général, voulant se saisir d'un batelier qui leur avoit fourni une quantité de cette boisson, sans que les droits en eussent été payés, & qui s'étoit réfugié dans l'Eglise Principale, y fut enfermé lui même avec ses archers par la populace. Le lendemain celle ci ouvrit les prisons, rendit la liberté à tous ceux qui y étoient détenus & commit d'autres désordres. Pour dompter les mutins, le Stadhouder fit entrer dans la Ville 300 Soldats, qui firent feu sur eux & en tuerent quelques uns; après quoi le calme fut rétabli & le passé oublié, à condition d'une amende de 2000 florins, & d'une autre à peu près d'égale force, en marque de réparation d'honneur; le tout à la charge des habitans.

La Haye éprouva une quatrième disgrâce

14 DESCRIPTION DE LA HAYE

Quatrième désastre en 1528. *Martin van Rossem*, Officier au service du Duc de Gueldre, descendit le Rhin pour faire une invasion dans la Province de *Hollande*, avec 1500 hommes. Son intention principale étoit de risquer un coup de main sur LA HAYE & de la piller. Il traversa le pays sans obstacle, à la faveur des drapeaux Impériaux qu'il avoit donnés à ses gens; mais n'étant plus qu'à une lieue de la Ville, il fit déployer les enseignes de *Gueldre* & partagea sa troupe en deux bandes, dont l'une dirigea sa route vers le Bois & l'autre vers le village de *Ryswyk*. Les habitans de la Ville consternés ne savoient quel parti prendre; les uns cachèrent à la hâte ce qu'ils avoient de plus précieux, d'autres se sauvèrent par la fuite, en se retirant à *Delft* par des chemins détournés. Les troupes *Gueldroises* entrèrent dans la place, sans trouver de résistance. Le palais, ou quartier qu'on nomme *la Cour*, fut livré par capitulation à *Van Rossem*, qui défendit à ses gens d'y faire le moindre dégât; mais tout le reste de la Ville fut abandonné au pillage. Les ennemis commirent des excès de toute espèce, jusqu'à endommager presque toutes les maisons & mettre le feu à l'Eglise Principale.

le. Le butin qu'ils firent en or, en argent & autres choses précieuses fut très considérable. Le troisième jour ils se retirèrent, emmenant avec eux des otages pour sûreté du paiement de 20000 Florins de contribution.

La cinquième calamité qui desola LA *Cinquième-*
 HAYE, & la mit à deux doigts de sa *me désas-*
 destruction totale, arriva pendant la *tre en*
 guerre que les sept Provinces soutinrent *1572.*
 contre l'Espagne pour se soustraire à sa
 domination, & dura depuis l'année 1572
 jusqu'à celle de 1576. Un détachement
 de troupes Espagnoles tâcha, en 1572,
 de s'emparer de Rotterdam, & ensuite
 de *Delft*; mais n'ayant pu y réussir il alla
 prendre ses quartiers à LA HAYE & s'y
 comporta avec beaucoup de licence &
 de dureté envers les habitans. Il paroît
 cependant que leur séjour n'y fut pas
 long; du moins il est certain qu'en 1573
 les états commencèrent à fortifier la pla-
 ce; mais l'ouvrage ne fut pas continué
 à cause de la proximité de l'ennemi qui
 venoit d'investir *Leyde*. L'année sui-
 vante, lorsque cette dernière Ville fut
 assiégée dans les formes, il n'y eut à LA
 HAYE qu'un petit détachement de trou-
 pes des Confédérés. Cette circonstance
 engagea le Général Espagnol *Louis Gaë-*
tan

16 DESCRIPTION DE LA HAYE

tan à en prendre la route pour s'en emparer ; ses gens furent cependant retardés dans leur marche à la distance d'une demi lieue de la Ville ; le petit détachement qui s'y trouvoit en étant sorti, pour les amuser par des escarmouches, afin de donner aux habitans le tems de se sauver & d'emporter avec eux une partie de leurs effets les plus précieux. Les ennemis y entrèrent enfin & occuperent d'abord le Château. Une partie y resta pour le garder, & le reste se répandit dans les différens quartiers de la place. Avant & pendant ce mouvement, ainsi que dans la suite, les citoyens les plus distingués par leurs emplois, ou par leurs richesses, particulièrement ceux qui avoient embrassé la Réformation, se retirèrent à *Delft*, pour y chercher un azyle. Les Espagnols de leur côté, non seulement exigèrent des ceux qui étoient restés de fortes contributions, mais pillèrent & endommagerent aussi les maisons & les édifices publics. La licence & les exactions devinrent générales, & la dévastation fut extrême, au point que la Ville se trouva menacée d'une destruction totale. En 1575 l'herbe commençoit à croître dans les rues, & un grand nombre de maisons n'étoit plus habitable.

Dans

Dans la même année les Arquebusiers (milice bourgeoise) de *Delft* firent demander au *Prince d'Orange*, s'il ne jugeoit pas, qu'au cas que l'ennemi se rendît dans le district nommé *Westland*, il convenoit de détruire entièrement LA HAYE par le feu. Le Prince répondit que cet expédient extrême ne seroit d'aucune utilité ; que la ville étant dénuée de toute provision & dévastée, les ennemis ne pourroient en tirer la moindre subsistance ; outre qu'il dépendroit d'eux de se loger sous des tentes ; ajoutant qu'aussi longtems que *Maasland-Sluys* seroit conservé, il n'y avoit nulle apparence que les Espagnols voulussent se rendre dans le district en question. LA HAYE fut donc redevable de sa conservation à la sagacité de ce grand Prince.

Les affaires des confédérés ayant, après la levée du siège de *Leyde*, pris un tour plus favorable, on songea aussi à rétablir LA HAYE, autant que les circonstances pouvoient le permettre. Le Prince d'Orange fit d'abord défense à la milice sous peine de mort, de molester les habitans qui y étoient restés pendant que les Espagnols en furent les maîtres. Ensuite la Cour de Justice & la Chambre

B

des

18 DESCRIPTION DE LA HAYE

des Comptes qui s'étoient retirées à *Delft*, envoyèrent, l'une & l'autre, un Député à LA HAYE, chargé du soin d'en examiner l'état. Il paroît par leur rapport que la dévastation avoit été plus grande, qu'on se l'étoit imaginé. Nombre de maisons se trouverent tellement endommagées, qu'elles menaçoient ruine. On fut frappé d'étonnement & indigné tout à la fois, de voir que les plus beaux appartemens avoient été changés en écuries. Les rues étoient comme bouchées par le fumier & les ordures qu'on y avoit jettés. La quantité de ces immondices étoit encore si grande en 1576, que les payfans du Baillage de LA HAYE ne pouvant suffire à les emporter, il fallut y joindre ceux des Villages de *Ryswyk*, de *Voorbourg* & de *Wassenaer*, chacun devant fournir à cet effet six chariots par jour.

En 1577, tems où l'ennemi se trouvoit fort éloigné, la Cour de Justice, & peu après la Chambre des Comptes de la Province revinrent de *Delft* à LA HAYE; mais les Etats, en consentant à ce retour, leur permirent seulement d'y transporter les mémoires dont elles pourroient avoir besoin journellement, & non pas les anciennes archives. La même Cour
de

de Justice ordonna d'abord à tous ses sup-
pôts, en particulier aux huissiers, d'y
revenir incessamment, sous peine d'être
destitués & privés de leurs offices. Ceux
des Citoyens qui s'en étoient retirés y re-
tournerent aussi les uns après les autres.
Les Etats de la Province & les Conseillers-
Députés recommencerent pareillement
à y tenir leurs assemblées : ce que firent
peu après les Colleges de la Généralité,
comme le Conseil-d'Etat, la Chambre
des Comptes, la Cour féodale de Brabant
& autres.

Par le retour de tant de personnes LA
HAYE reprit insensiblement son lustre ;
les maisons endommagées furent répa-
rées ; la propreté renaissoit, & chacun
s'appliqua avec beaucoup d'activité à ce
que son état exigeoit de lui. Cependant
on ne resta pas sans inquiétude pour une
nouvelle invasion ennemie ; inquiétude
qui se dissipoit ou revenoit, à mesure
que les événemens de la guerre étoient
plus ou moins favorables aux Confédé-
rés. Aussi mit-on plus d'une fois sur le
tapis la question, s'il convenoit ou non
d'entourer la place d'un fossé & d'y ajou-
ter un rempart & autres ouvrages. Le
Prince *Maurice* jugea que la chose étoit
nécessaire. Il y insista particulièrement

en 1600, lorsqu'on s'apperçut que le plan des Espagnols étoit de faire une irruption dans le cœur de *La Hollande*, après qu'ils se feroient rendus maîtres de la Ville de *Bommel*. Il écrivit sur cet objet aux Etats de la Province & leur fit exposer, qu'il seroit bon d'en remettre l'exécution au College nommé *La Société*. Le corps des Nobles & les villes, à l'exception de celle de *Delft*, y donnerent leur agrément; mais on ne passa pas outre, faute de fonds sur lesquels on pût assigner le salaire des ouvriers. D'ailleurs les ennemis ayant échoué dans leur dessein sur *Bommel* par les bonnes dispositions que le même Prince avoit faites, la crainte de les voir revenir cessa entièrement. Cependant quatorze ans après, on commença à creuser un fossé autour de la place, qui n'étoit pas alors aussi étendue qu'elle l'est aujourd'hui. L'ouvrage fut poussé avec diligence & se trouva achevé avant l'année 1620.

Sujets de crainte en 1629. Dans la suite du temps jusqu'à nos jours LA HAYE n'a éprouvé aucune invasion hostile; mais il y a eu lieu de l'appréhender trois fois, ainsi que nous allons l'exposer. En 1629 ceux de *Dunkerque* parurent avoir formé le dessein d'al-

ier la surprendre. Aussitôt que les Conseillers-Députés de *Hollande* en furent instruits, ils ordonnerent au Magistrat de la place, de faire élargir & approfondir le fossé du coté du Nord, ce qui fut d'abord executé; mais dès qu'on eut commencé à y élever un parapet & quelques autres ouvrages de cette espee, les Etats de la Province, ayant égard aux représentations de la Ville de *Delft*, firent défense d'en continuer le travail.

En 1635, lorsque le bruit couroit *En 1635.* que les Espagnols avoient fermement résolu d'aller attaquer LA HAYE une seconde fois, divers membres du Gouvernement remontrèrent de nouveau, combien il importoit de la pourvoir de quelques ouvrages de fortification; mais la Ville de *Delft* s'y opposa comme auparavant. Desorte que, lorsque la même année, l'ennemi eut pris le fort de *Schenk*, & qu'il y eut lieu de croire que son dessein étoit de surprendre LA HAYE du côté de la Mer, on se contenta de mettre ses habitans sous les armes & de lever à la hâte quatre compagnies de milice, connue sous le nom Hollandois de *Waerdgelders*.

En 1672, année mémorable & fatale *En 1672.* à la République par l'invasion que Louis

XIV. y fit avec une nombreuse armée, LA HAYE se trouva exposée à un grand danger. Les François, après s'être rendus maîtres de *Woerden*, en Septembre de la même année, résolurent de pénétrer plus avant dans le pays pour s'emparer de *Leyde* & de LA HAYE. Le Duc de Luxembourg, chargé de l'exécution de ce projet, se mit à la tête de 9000 fantassins & de 2000 chevaux; Il le fit en Décembre lorsque les eaux étoient prises par les glaces, afin de pouvoir marcher avec plus de diligence. La nouvelle en étant venue à LA HAYE, chacun songea à cacher ses effets les plus précieux, & le Gouvernement fit faire des abattis d'arbres dans les avenues de la place, pour retarder l'ennemi sur la route. Heureusement un dégel, survenu tout à coup, fit manquer cette expédition, & les habitans de la Ville en furent quittes pour la peur. A cette occasion plusieurs personnes renouvelèrent encore la proposition, si souvent faite, de fortifier LA HAYE; mais GUILLAUME III. Prince d'Orange, ayant été consulté à ce sujet, se déclara contre la nécessité de cette entreprise.

L'Année 1577 doit proprement être regardée comme l'époque du rétablissement

ment de LA HAYE, après laquelle la Ville a été successivement aggrandie : voici l'étendue qu'elle avoit auparavant.

Accroissements successifs.

Divers documens authentiques font foi, que vers la fin du quatorzième siècle on comptoit dans LA HAYE environ vingt rues, y compris les marchés & autres places publiques. Douze autres y furent ajoutées pendant le cours du quinzième siècle, au commencement du seizième, du moins en 1515, le nombre des maisons montoit à 1118; ainsi il égaloit presque celui des maisons de *Rotterdam*, lequel étoit alors de 1138.

Il existe encore dans l'hôtel de Ville un plan exact de LA HAYE, gravé en 1570, sur lequel on peut voir les limites qu'elle avoit alors.

L'accroissement de la Ville depuis cette époque jusqu'à nos jours a été très considérable. La première extension eut lieu depuis la fin du seizième siècle jusqu'à l'an 1616. Au commencement du dixseptième siècle, le nombre des maisons, selon un Historien digne de foi, étoit d'environ 2400. Une ordonnance du Magistrat, rendue en 1626, fait voir que la Ville étoit alors divisée en cinq quartiers de canaux, & sept quartiers de rues. Immédiatement après cette année

on ouvrit dans le Quartier Oriental & le Quartier Méridional plusieurs nouveaux canaux & un grand nombre de nouvelles rues. En 1642. on entreprit d'étendre la place dans le Quartier Occidental par la formation de cinq rues, qui furent achevées en 1646. Il paroît que c'est en l'année 1643. qu'on commença à creuser le magnifique canal, nommé le *Prince-Graft*. A peu près dans le même temps le Magistrat fit construire dans le Quartier Septentrional au Nord-Est, vis-à-vis le Parc, le beau canal qui porte le nom de *Princesse - Graft*, bordé d'un quai fort large, sur lequel on a bâti un grand nombre de superbes maisons. Pendant qu'on travailloit à cet ouvrage, on s'occupa à l'établissement d'une rue dans le Quartier méridional, faisant un angle droit avec le *Princegrast* & nommée le *Boekhorstraat*; en 1680. on en a construit une autre qui lui est parallèle, & qui sert aujourd'hui de marché pour le bétail. Ces deux rues sont fort longues, larges & tirées au cordeau.

La dernière extension de LA HAYE a commencé d'être exécutée en 1706. Les conseillers des domaines de *Hollande* détachèrent alors au Nord de la Ville une partie du mail & de la prairie joignant,

te, qui font à l'entrée du bois, & vendirent ce terrain au plus offrant. Ce quarré oblong, situé au Nord de la *Fonderie* du canon des Etats, a été ensuite entouré d'un canal, de manière que cet édifice, qui auparavant étoit hors de l'enceinte de la place, s'y trouve maintenant enclavé. Tout ce terrain est traversé dans sa longueur par une rue tirée au cordeau, servant de ligne de séparation aux maisons qui y sont construites, les unes à l'Ouest ayant la vue sur la Ville, les autres à l'Est l'ayant sur le bois. On nomme ce quartier la nouvelle extension, en Hollandois de *Nieuwen-Uitleg*; elle a été achevée en 1730.

Depuis ce tems on a cessé d'étendre d'avantage les limites de LA HAYE; seulement a-t'on construit quelques maisons au de là du pont qui mene à *Loosduynen*, ainsi qu'au de là de celui qui conduit au village de *Schevelingue*. Mais dans l'enceinte de la place vers son extrémité au Nord on a bâti depuis quinze à vingt ans, dans le quartier appelé *Denneweg*, une trentaine de maisons bien alignées, lesquelles avec celles qui existoient déjà vis-à-vis forment une belle rue. Ce qui mérite d'être observé, c'est que presque tous ces accroissemens ont été exécutés

26 DESCRIPTION DE LA HAYE

dans des temps où la République se trouvoit en guerre, d'abord contre l'*Espagne*, ensuite contre la *France*.

CHAPITRE. III.

Eglises ou Temples.

*Tolérance
en Hol-
lande.*

La liberté de conscience étant établie dans les Provinces Unies & les pays qui en dépendent, toutes les communions Chrétiennes, à l'exception de celle des Sociniens, peuvent y exercer librement leur culte. Cependant celle des Réformés, comme étant la Religion dominante, possède seule des Eglises ou Temples publics; les autres comme simplement tolérées ne peuvent s'assembler que dans des maisons particulières, ou des édifices qui en ont extérieurement la forme. Les Luthériens, dans quelques Villes, font exception à cette règle générale; cependant l'usage des cloches leur est pareillement interdit. Les Catholiques Romains n'ont pas la permission de faire des processions en public, & il est défendu à leurs Prêtres réguliers de paroître dans les rues avec l'habit de leur ordre. Les Temples où les Réformés s'assemblent à LA HAYE sont au nombre de

de cinq, savoir *l'Eglise Principale, l'Eglise du Cloitre, l'Eglise Neuve, l'Eglise Angloise, & l'Eglise Wallonne ou Françoise.*

EGLISE PRINCIPALE,

Cette Eglise avoit été dédiée à l'Apotre *St. Jaques*; mais on ignore qui en a été le vrai fondateur. Plusieurs Historiens assurent que le Duc ALBERT DE BAVIERE l'a fait bâtir en 1399, mais ils n'en donnent pas des preuves convaincantes. Il est certain qu'avant l'année 1311 il y a eu à LA HAYE une Eglise paroissiale, construite en bois, qu'elle a été reduite en cendres en 1402, ensuite relevée à la hâte & avec si peu de solidité, qu'en 1434 il a fallu la réparer. Il y a apparence que cette réparation, qui a eu lieu aux fraix & dépens des habitans de la place, a été faite en briques & que l'edifice est parvenu successivement à l'état & à la forme où on le voit aujourd'hui.

Cette Eglise a éprouvé deux grands incendies dans le seizieme siecle; le premier arriva en 1528 à l'occasion du pillage auquel la ville fut livrée par *van Rossem*, Officier du Duc de Gueldre, ainsi que nous l'a-

*Eglise
Princi-
pale.*

l'avons marqué, dans le Chapitre précédent. L'édifice presque entier fut consumé par les flammes, avec ses ornemens les plus précieux, ainsi qu'une trentaine de maisons du voisinage. Le second incendie eut lieu le 29 Décembre 1539. Vers les six heures du soir il s'éleva un orage terrible. La foudre tomba sur le sommet du clocher & le mit en feu. Un vent Nord-Ouest répandit la flamme avec tant de véhémence & de rapidité que tout le bâtiment fut détruit avec plusieurs maisons situées au Sud-Est; il a été ensuite relevé au moyen du bénéfice d'une loterie, établie en 1547.

En 1702, l'un des jours du mois de Mars, à onze heures de la nuit, cette Eglise courut risque d'éprouver le même désastre. La foudre frappa la partie supérieure du clocher, & le feu avoit déjà gagné la pomme ou le globe, lorsqu'un des habitans de la ville, sans égard au danger qu'il pouvoit courir, y monta en diligence & étouffa la flamme, au moyen de la robe de chambre dont il étoit vêtu; de sorte que par le zèle & le courage de ce citoyen, l'édifice fut préservé de la destruction.

On ne sauroit disconvenir que cette Eglise ne soit au nombre des plus grandes
des

des & des plus belles de toute la République. Elle a 294 pieds en longueur y compris le clocher & 130 dans sa plus grande largeur. La nef en particulier a 150 pieds de long & le choeur 100 ; ce qu'il y a de particulier c'est que le choeur, surmonté d'une tourelle, est beaucoup plus élevé que ne l'est la nef, desorte qu'en les regardant au dehors d'une certaine distance, on croiroit que ce sont deux batimens séparés l'un de l'autre. A l'extrémité occidentale de l'Eglise ou de la nef est une tour ou clocher hexagone ayant 44 pieds de largeur, & son élévation, à compter du rez de chaussée jusqu'au carillon c'est à dire à peu près jusqu'au sommet, est de 325 marches ou degrés. De cette galerie, où l'on monte commodément, on a une vue très étendue & très variée sur plusieurs villes, villages, maisons de plaisance, & sur la mer du Nord.

Ce clocher a été de tout tems pourvu de plusieurs cloches ; on en avoit fondu une d'une grosseur extraordinaire, qui devoit y être suspendue ; mais en 1575 les Etats de *Hollande* ordonnerent de la refondre en canons dont la ville de *Gorcum* avoit besoin. Il s'y en trouve actuellement deux qu'on fait sonner en différentes

*Eglise
Princi-
pale.*

Clocher.

30 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Eglise
Princi-
pale.*

rentes occasions. La plus grosse, du poids de 9200 livres a été fondue en 1541 & l'autre, pesant 4800 livres en 1570. Une troisieme de moindre poids, & qui sonne pour annoncer aux ouvriers la fin de la journée, est de l'année 1547. Le carillon est composé de trente huit cloches, pesant ensemble 11075 livres & fondues à Anvers en 1686. On fait jouer ce carillon depuis onze heures jusqu'à midi, tous les lundi & vendredi, jours de marché. Au dessous du carillon, il y a sur six faces autant de cadrans, surmontés des armes de la ville, qui font une cicogne ayant en son bec une anguille.

*Vitres
peintes.*

Autrefois cette Eglise étoit ornée de vitres peintes de diverses couleurs, il en reste encore quelques unes; on assure aussi qu'elles étoient sorties des mains des freres *Crabet*, deux fameux artistes qui ont peint le magnifique vitrage de l'Eglise cathédrale de *Gouda*. Dans celle dont nous parlons, il se trouve encore au fond du chœur une vitre peinte dont l'Empereur CHARLES - QUINT lui fit la Donation en 1547. Ce Monarque y est représenté à genoux, de grandeur naturelle, revetu du manteau Impérial, la couronne en tête, & adorant à mains jointes

tes l'enfant JÉSUS, qui lui est présenté par Marie. Au haut de la vitre il y a la croix de Bourgogne, & des deux cotés les colonnes d'Hercule avec la devise ordinaire PLUS OULTRE, & au dessous les armes de l'Empereur & de l'Empire. Malheureusement tous les carreaux sont fêlés ou autrement endommagés, mais les couleurs en sont encore très vives.

*Eglise
Princi-
pale.*

En entrant dans l'Eglise on ne s'apperçoit point de son irrégularité extérieure. Le chœur est séparé de la nef par une balustrade de fer, peinte en noir & relevée de quelques dorures. On voit dans son interieur deux chapelles, l'une au Nord & l'autre au Sud. Elles étoient autrefois pourvues chacune d'un autel, mais elle ne servent aujourd'hui qu'à la sépulture. Au milieu du chœur & contre les deux rangées de piliers qui en soutiennent le toit, sont suspendues les armoiries de trente Chevaliers de la Toison-d'Or, qui assisterent au chapitre tenu à LA HAYE en 1456. Celles de PHILIPPE LE BON, Duc de Bourgogne, fondateur de l'ordre, se trouvent au dessus de toutes, au haut de la premiere colonne; au bas de ces armes est la devise usitée *Proemium non vile laborum*, c'est à dire, *digne prix des travaux*, la même qui

LeChœur.

*Eglise
Princi-
pale.*

qui est gravée sur le collier que portent les Chevaliers.

*Monu-
ment dans
le Chœur.*

Au fond du Cœur, à l'endroit où étoit ci-devant le maître autel, se trouve le mausolée que les Etats Généraux ont fait élever à la mémoire de l'Amiral JACQUES BARON DE WASSENAAR Seigneur d'Obdam, dont le vaisseau prit feu & sauta en l'air, dans le combat qui se donna entre la flotte de la République & celle d'Angleterre, le 14 Juin 1665. Ce monument, entouré d'un balustre de fer, passe pour un des plus beaux qu'on puisse voir. Le héros, revêtu de la cuirasse, y est représenté de grandeur naturelle, ayant le bâton de commandement à la main, & se tenant debout sous un dais, soutenu par quatre colonnes de marbre. Derrière la statue est un aigle aux ailes déployées se tenant sur un globe, & sur l'aigle la Victoire, tenant de la main droite une couronne de laurier au dessus de la tête de l'Amiral. A la droite on voit un enfant portant le casque du Héros; à la gauche un autre tenant d'une main ses armes & de l'autre une branche de laurier; un troisième est à ses pieds, s'appuyant du coude sur une tête de mort & tenant un clepsydre de la main droite. Aux quatre coins de la tombe

Chap. III. *Eglises ou Temples.* 33

tombe font quatre figures représentant la Valeur, la Prudence, la Vigilance & la Fidélité. Au pied de la colonne à droite font les armes de la République, & au pied de celle à gauche les armes de la Province de *Hollande*. Sur le devant de la tombe est un bas relief représentant le combat dans lequel l'Amiral a perdu la vie. Tout le monument est surmonté d'une inscription latine en lettres d'or, exprimant les hauts faits du Héros & les justes éloges consacrés à sa mémoire pour avoir si bien mérité de la Patrie.

Il y a encore dans le chœur quelques autres monumens de sepulture assez remarquables; nous ne citerons que celui de l'Épouse de *Du Maurier*, Ambassadeur de Louis XIII. auprès de la République.

La nef seule est consacrée au service Divin; aussi y voit on la chaire du prédicateur, ainsi que les bancs & chaises destinés pour les Auditeurs; ceux ci remplissent toute l'étendue de la nef de même que les chapelles qui se trouvent des deux côtés. Ces bancs sont si bien disposés, que de tous les piliers qui soutiennent la nef, il n'y en a que deux qui empêchent la vue de la chaire. L'orgue se trouve placée à l'Ouest & adossée

La Nef, & ce qu'elle contient.

au clocher ; c'est un très bon ouvrage au jugement des connoisseurs. En 1719. elle a été considérablement agrandie, & ensuite ornée & embellie à différentes reprises.

*Monu-
mens
dans la
Nef.*

La nef, aussi bien que le chœur, sert à la sepulture & on y voit quelques mausolées, parmi lesquels se distingue celui de PHILIPPE, *Landgrave de Hesse-Philipsthal*, Général des Armées de la République & Chevalier de l'Ordre de l'Éléphant. Il mourut à Aix la Chapelle le 18 Juin 1721. & ayant désiré d'être inhumé à LA HAYE où il avoit fixé son séjour, son corps y fut transporté l'année suivante. Ce monument, qui se trouve près de l'entrée au Sud, a été érigé par son Epouse, née *Princesse de Solms-Laubach*.

*Tableaux
mortuai-
res.*

Ce qui frappe le plus la vue dans la nef & dans le chœur, c'est un nombre prodigieux de tableaux mortuaires, sur lesquels sont peintes, selon les regles du blason, les armoiries des personnes de considération qui y sont inhumées; on y voit le mot latin OBIT avec l'année & le jour du décès. Ci devant on plaçoit aussi de pareils tableaux au dessus de la porte des maisons que les défunts avoient habitées, & ils y demeuroient
tout

tout le tems du deuil ; mais depuis une trentaine d'années cet usage a entièrement cessé. La raison & le bon goût devroient le faire abolir pareillement dans les Eglises ; le nombre de ces tableaux se multiplie si fort à la longue, que ces édifices en sont comme tapissés, & par là obscurcis & déparés.

Outre ces tableaux mortuaires il y en a, dans l'Eglise dont nous parlons, plusieurs autres que les mairises ou corps de métiers ou de professions y ont fait placer successivement. Les plus anciens sont des années 1579 & 1580. Cependant on voit par quelques documens qu'il y en a eu avant cette époque. Il paroît que par ceux qui y sont présentement on a voulu remplacer les autels qui s'y trouvoient autrefois & qui furent otés lors de la Réformation. Sur la plupart de ces tableaux sont des vers en Hollandois, faisant allusion au genre des métiers ou professions, & dont l'Auteur a été *Jean Vollenhoven*, Pasteur à LA HAYE ; sur les autres se trouvent des passages de l'Écriture Sainte, relatifs à la profession des mairises qui les ont fait poser.

*Tableaux
des Mairises.*

Il y a eu autrefois dans le chœur & dans la nef un grand nombre d'images,

de tableaux & d'autres ornemens ; mais le tout a été renversé, brisé, détruit par la populace, pendant une émeute qu'elle excita en 1566. Parmi les différentes chapelles de la nef, il y en avoit au Sud une des plus grandes & des plus belles qui fussent en *Hollande*. Elle avoit été construite au milieu du quinzième siècle pour être le lieu de sépulture de l'illustre famille d'*Affendelft* dont elle portoit aussi le nom ; elle avoit quarante pieds de long, sur vingt de large, & son élévation étoit considérable. Elle renfermoit le tombeau de *Gérard d'Affendelft*, en son vivant Conseiller, d'abord du Duc CHARLES DE BOURGOGNE, ensuite de l'Empereur MAXIMILIEN, & de *Béatrix van Daalem*, son épouse, de la Maison d'*Arkel*. Cette Chapelle est actuellement séparée de l'église par un mur, & on l'a appropriée pour le lieu d'assemblée du Consistoire, c'est-à-dire des Pasteurs, Anciens & Diacres de l'Eglise.

Directeurs.

La Surintendance, ou l'administration de l'Edifice a été exercée autrefois par le Baillif de LA HAYE, au nom du Comte de Hollande. Il avoit par conséquent le pouvoir d'en confier l'inspection à qui il le jugeoit à propos. Selon l'instruction

struction donnée aux Bourguemaitres en 1560, le Stadhouder, & en son absence le Président de la Cour de Justice de la Province, avoit le droit de nommer les Régens, ou *Kerk-meesters*, c'est-à-dire, Maitres d'Eglise; mais le 30 Janvier 1653, les Etats de *Hollande* attribuerent ce droit en entier au Magistrat de la Ville, qui depuis est dans l'usage de confier le soin de la direction générale de l'édifice aux quatre plus anciens Bourguemaitres.

EGLISE DU CLOÎTRE.

Ce temple, second en rang de ceux *Fondations* des Réformés, est situé au Nord du *du Cloître* quartier nommé le *Voorhout*. Il a été *& de l'E-* connu ci-devant avec ses appartenances *glise.* sous la dénomination de *Couvent des frères* *prêcheurs*, ou *Dominicains*, qu'on appelle aussi *Jacobins*. On le nommoit particulièrement le Couvent de *Saint-Vincent*, parce qu'il étoit dédié à ce Saint. La fondatrice de ce Monastere & de son Eglise, a été Dame MARGUERITE, fille d'ADOLPHE Duc de *Cleves*, Comte de *la Mark*, seconde Epouse, ensuite veuve du Duc ALBERT DE BAVIERE, Comte de *Hollande*. On ne fait

pas au juste l'année de cette fondation; mais il est très vraisemblable qu'elle a eu lieu vers la fin du quatorzième siècle; il est certain que *Guillaume van der Does*, Abbé de Sainte - Marie à *Middelbourg* l'a confirmée par des Lettres Patentes en 1403. La fondatrice la dota en 1404 de la possession & propriété de quelques terrains. Ensuite GUILLAUME VI., successeur du Duc ALBERT, & *Louis* fils naturel de celui-ci, augmentèrent les revenus du Couvent. Enfin JAQUELINE DE BAVIERE confirma toutes ces donations en 1429. D'autres personnes y ajouterent successivement la jouissance de diverses rentes. Dès l'an 1425, PHILIPPE, *Duc de Bourgogne*, prit le Prieur & les Moines de ce Couvent, ainsi que leurs biens, sous sa protection particulière. Comme ces Religieux faisoient maigre, l'Archiduc MAXIMILIEN & Dame MARIE leur donnerent en 1481 la permission de prendre du poisson dans le vivier du Comte à LA HAYE, & dans celui du village de *Berkel*.

*Anciens
ornemens
qui ont
été dé-
truits.*

L'Eglise ressemble extérieurement à l'Eglise Principale, mais n'est pas aussi étendue. Avant la guerre que les Provinces Unies soutinrent contre l'Espagne pour le maintien de leur liberté, l'intérieur de

de ce temple étoit décoré de divers monumens magnifiques, comme Mausolées, Autels, Chapelles, Images de Saints &c. On y voyoit au Nord, près du maître-autel le tombeau de Dame MARGUERITE, fondatrice de l'Eglise, qui mourut en 1412; celui du Duc JEAN de *Baviere*, Gouverneur ou Régent de *Hollande* & oncle paternel de JAQUELINE de *Baviere*; celui de LOUIS, fils naturel de GUILLAUME VI, de la même Maison. Parmi les Chapelles se distinguoit celle de la famille de WASSENAER. Dans le chœur au Sud il y en avoit une, appartenante à la Maison de BORSELEN. Pendant les troubles tous ces ornemens furent détruits ou emportés & disparurent ainsi successivement; & comme les Espagnols, après la levée du siège de *Leyde*, évacuèrent LA HAYE, & toute la Province de *Hollande* en 1574, & que par la Réformation, qui continua à faire de grands progrès, tous les ordres de Religieux furent contraints de se retirer, l'Eglise dont nous parlons fut tellement négligée & abandonnée, que son intérieur servit d'abord d'écurie pour les chevaux, & ensuite d'arsenal pour l'artillerie de l'Etat jusqu'à l'année 1617.

*Eglise des
Cloître.*

*Employée
au culte
des Ré-
formés.*

La division des Réformés en Remontrans & Contre-Remontrans, ou Arminiens & Gomaristes régnoit alors, & éclata enfin en schisme ouvert. Les derniers après avoir obtenu pour leur usage la Chapelle (aujourd'hui l'Eglise Angloise) ne s'en contenterent pas, mais s'emparèrent d'autorité privée, le 9 Juillet de la même année, du temple dont nous parlons, & y firent placer une chaire & des bancs. MAURICE, Prince d'Orange & Stadhouder approuva & confirma non seulement cette démarche, mais assista aussi au Sermon qui y fut prononcé le 23 du même mois. Cette circonstance fit donner à l'Eglise le nom d'*Eglise du Prince*. La doctrine des Contre-Remontrans ou Gomaristes ayant ensuite été déclarée orthodoxe par le Synode National de *Dordrecht*, les Etats de la Province l'autoriserent publiquement comme celle de la vraie Religion Réformée & dominante; desorte que ceux qui la professoient ont toujours continué à s'assembler dans le même temple.

Le chœur continua pendant quelque tems d'être la fonderie du canon, & ne servant aujourd'hui qu'à la sepulture, on a laissé subsister la muraille par laquelle on l'avoit séparé de la nef, où se fait le service

service Divin. Outre la chaire, les bancs *Eglise du*
 & de bonnes orgues, on n'y voit que *Cloître.*
 ces tableaux mortuaires dont nous avons
 déjà parlé, & quelques monumens as-
 sez simples, comme celui du Chevalier
Arnold van Dorp, Gouverneur en pre-
 mier lieu de *Malines*, ensuite de *Zierik-*
zee; celui d'*Adrien van der Goes* Con-
 seiller du Prince d'Orange; celui du Che-
 valier *Eduard Harwood*, Anglois de Na-
 tion & Officier Militaire au service de
 la République.

En 1625. les *Conseillers - Députés de* *Directeurs.*
Hollande [Collège qui représente les
 Etats de la Province quand ils ne sont
 pas assemblés] offrirent au Magistrat de
 LA HAYE la cession ou propriété de la
 même Eglise, à condition qu'il rembour-
 fât les deniers qui avoient été payés par
 le Souverain pour la relever. Cette offre,
 quoiqu'acceptée, n'a cependant jamais
 été exécutée; desorte que l'administra-
 tion de l'Eglise se fait encore au nom &
 de la part du dit College, qui en nomme
 le Receveur. Les revenus de ce Temple,
 de même que ceux de l'Eglise Principale,
 sont assez considérables & consistent prin-
 cipalement en ce qui se paye pour les
 tombeaux qui y sont & les enterremens
 qu'on y fait, ainsi que dans les redevan-

42 DESCRIPTION DE LA HAYE

ces annuelles des places qu'on loue aux habitans.

*L'ancien
Cloître.*

Le Couvent ou Cloître, auquel l'Eglise étoit annexée & dont elle porte le nom, se trouvoit au Nord. C'étoit un bâtiment assez vaste, dont le Jardin s'étendoit jufqu'au quartier appelé *Denneweg*; le terrein environnant étoit de fa dépendance. Avant & pendant le règne de CHARLES-QUINT, on y confervoit les originaux des Actes contenant les privilèges, prérogatives & oëtrois que la Province de *Hollande* avoit fucceffivement obtenus des Comtes fes Souverains. En 1554 les Etats y mirent auffi en dépôt les comptes rendus des revenus publics du pays, & l'Avocat général gardoit les clefs des caiffes dans lesquelles ils étoient enfermés. Douze ou quinze ans après, tous ces documens furent transférés dans la Ville de *Delft*. Dans la fuite les Etats les firent revenir à LA HAYE & placer dans une des chambres de la Cour, qu'on a depuis nommée *la Chambres des Chartres*.

En 1576 les Etats de *Hollande* difpoferent de la propriété du Couvent en faveur de la fondation pieufe qui porte le nom de Saint Nicolas; mais cette donation n'eut point d'effet. On voit par leur

leur résolution du 20 Juillet 1581 qu'ils étoient alors dans l'intention d'y tenir eux mêmes leurs assemblées dans la suite; mais ils renoncèrent à ce dessein, après avoir été instruits que l'édifice ne pourroit y être approprié qu'à grands fraix. Au commencement de 1583 on le démolit en grande partie, & les matériaux, comme bois, pierres &c, furent publiquement vendus aux plus offrans, mais on en eut bientôt du regret; car dès le 27 Avril de la même année, défense fut faite de l'abattre entièrement. La partie conservée a été occupée dans la suite par une Société de Dames Françoises réfugiées qui, après la revocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV. en 1685, s'étoient expatriées pour chercher un azile en Hollande. Cette demeure leur fut accordée gratuitement, avec l'exemption de plusieurs impôts établis sur les choses nécessaires à la vie, par les Etats de Hollande, dont la charité chrétienne se signala si glorieusement envers leurs freres persécutés. Cette société s'étant éteinte, après avoir subsisté plus de quatre-vingt ans, le bâtiment a été démolí, & l'on a construit sur son terrain un beau manège avec des écuries pour les chevaux

Eglise du Cloître.

44 DESCRIPTION DE LA HAYE

vaux de main à l'usage du Prince Stadhouder.

EGLISE NEUVE.

*Eglise
Neuve.*

Cette Eglise est la troisième & dernière en rang de celles où les Réformés exercent le Culte Divin, en langue Hollandoise. Elle est située dans le *Quartier Oriental* à l'Ouest du canal, nommé le Spuy, & à l'endroit où il y avoit, avant la Réformation, une petite Chapelle, dédiée à Saint-Jaques. Le Collège établi à LA HAYE & connu sous le nom de SOCIÉTÉ, considérant que les deux Temples existans pouvoient à peine suffire au nombre des communians, & voulant aussi pourvoir à la commodité des habitans du quartier, fit bâtir celui-ci au milieu du dernier siècle; c'est-à-dire peu après que la République eut été reconnue libre & indépendante par les autres Puissances de l'Europe. La première pierre fondamentale en fut posée le 23 Aout 1649, & l'ouvrage achevé au bout de six ans. Les fraix de construction, y compris ceux d'achât du terrain & des maisons qui s'y trouvoient, ainsi que ceux de la chaire & des bancs, monterent à la somme de 441,640 florins.

L'édi-

L'édifice, qui a eu pour architecte le *Beauté de* fameux *Pierre Post*, passe pour un ouvrage excellent, d'une construction singulière & bien entendue. Son étendue est médiocre & sa forme proprement ovale. On y entre par cinq portes, & de quelque coté qu'on y entre, on est toujours surpris de trouver l'intérieur si spacieux. Il est d'ailleurs parfaitement bien éclairé; mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que la voûte, toute de charpente admirablement travaillée, n'est soutenue par aucune colonne, ne posant que sur les murailles.

L'ordonnance de l'intérieur de cet édifice sacré n'est pas moins bien entendue que celle du bâtiment. La chaire y est si avantageusement située, toutes les places y sont arrangées avec tant d'art qu'il n'y en a pas une d'où l'on ne puisse aisément voir & entendre le Prédicateur.

L'Orgue est aussi un ouvrage excellent. Ses quatre portes sont peintes supérieurement par le célèbre *Thomas van der Schuur*. Sur la première est représenté le Roi *David*, à qui, pour avoir fait le dénombrement du peuple d'Israël, le Prophète *Nathan* donne le choix des trois calamités; sur la seconde *Zacharie*, devenu

Ordon-
nance in-
térieure.

Orgue.

*Eglise
Neuve.*

devenu muet pour cause d'incrédulité sur la troisième, la salutation adressé; par *Elisabeth* à *Marie*; sur la quatrième, *Siméon* embrassant l'enfant JESUS. On fit jouer cet orgue pour la première fois en 1702, lorsqu'on célébra l'expédition de *Vigos* & la prise de la flotte d'argent sur les Espagnols.

Il n'y a dans l'édifice d'autres ornemens que l'épithaphe de feu Mr. *Reinier Paauw*, Président du Haut Conseil de Justice, mort en 1676, le même qui en avoit posé la première pierre. L'Épithaphe est gravée sur une pierre d'albâtre dans le mur Septentrional.

Tout à l'entour de l'Eglise règne une vaste cour, plantée d'arbres & environnée de murailles de trois côtés. Le quatrième, où est l'entrée principale & qui fait face au Spuy, est fermé par une haute & longue balustrade de fer, ayant trois portes grillées. Cette cour servoit autrefois de cimetière pour les pauvres; mais on n'y fait plus d'enterremens depuis l'établissement d'un nouveau cimetière en 1716, à l'extrémité de la Ville au Septentrion; cependant on continue d'enterrer dans le temple même.

Le College de LA SOCIÉTÉ, ayant fait construire cette Eglise, en a aussi seul l'ad-
mi-

ministration & la surintendance, ainsi que *Eglise*
 le droit exclusif d'en nommer le Rece- *Neuve.*
 veur, le Marguillier', le Chantre, l'Or-
 ganiste & autres employés.

Les trois Eglises dont on vient de lire *Directions*
 la description sont desservies & régies *pour le*
 pour le spirituel par neuf *Pasteurs*, y *Spirituel.*
 compris celui de la communion des Ré-
 formés Allemands; douze *Anciens*, dont
 les trois premiers sont constamment un
 des Membres du Haut- Conseil, un de
 ceux de la Cour de Justice & un des Bour-
 guemaitres de la ville en charge, & dix
 huit *Diacres*, au nombre desquels il y a
 toujours un Avocat. Les huit Pasteurs
 Hollandois remplissent tour à tour les
 fonctions du service Divin dans ces trois
 Eglises, à l'exception que les deux plus
 anciens font ensemble le service d'un
 seul. Dans l'Eglise principale on prêche *Jours &*
 trois fois le Dimanche, le matin à neuf, *heures*
 l'après midi à deux, & le soir à cinq *d'exer-*
 heures; mais pendant les mois de Mai, *cice.*
 Juin, Juillet, & Aout l'exercice du soir
 se fait le matin à six heures & demie; dans
 la semaine on y prêche le mercredi à cinq
 heures du soir; enfin tous les quinze
 jours le vendredi après midi, depuis trois
 heures jusqu'à cinq, il y a un exercice
 Catechistique, sous la présidence d'un
 des

des Pasteurs, dans lequel on explique de suite & par parties les livres de l'Écriture sainte. On est redevable de cette utile institution à la pieuse libéralité d'une Dame nommée *Elisabeth Marie Ravens* veuve de Mr. *Jean de Ruil*, en son vivant Procureur par devant la Cour de Hollande, décédé le 13 Novembre 1735. Par son Testament fait de concert avec son Epoux, cette Dame légua à la Diaconie de l'Eglise Hollandoise une somme de cinquante mille florins. Des intérêts de cette somme, les Pasteurs qui président tour à tour à l'exercice catéchistique doivent recevoir chaque fois quarante florins, ce qui fait mille & quarante dans l'année. L'excédent des intérêts de la somme léguée entre dans la caisse de la Diaconie.

Dans l'Eglise du Cloître il y a constamment deux exercices le Dimanche matin & après midi, aux mêmes heures que dans l'Eglise principale, & tous les Vendredi matin.

Dans l'Eglise Neuve il y a toute l'année trois exercices le Dimanche, mais ceux du matin & du soir se font alternativement en Allemand & en Hollandois; on y prêche aussi en Hollandois tous les Mardi matin.

EGLISE WALLONNE OU
FRANÇOISE.

Ce Temple, situé dans le quartier de *Ancienne*
la Cour au Nord, fut originairement *Chapelle*
une Chapelle, bâtie à l'usage des Com- *de la*
tes, Souverains de la Province, qui y as- *Cour.*
sisterent au Service Divin avec les per-
sonnes de leur suite. Elle existoit déjà
du tems du Comte Florent V., avant la
fin du treizième siecle, sous la dénomi-
nation de *Chapelle de la Sainte Vierge*
Marie de la Cour, ou de *la Haye*.

ALBERT DE BAVIERE fonda & y *Fonda-*
attacha en 1367 un Chapitre composé *tion.*
d'un Doyen & de douze Chanoines. Les
Auteurs sont partagés sur le motif de ce
pieux établissement. Selon les uns, Al-
bert aiant fait injustement trancher la tête,
au *Quesnoi*, à JEAN ZEGER,
Seigneur d'*Adinghen*, ou d'*Enguien*,
Neveu de LOUIS Comte de Flandre,
les freres du défunt, au nombre de six
ou sept, mirent tout en combustion
dans le Hainaut pour se venger. AL-
BERT de son côté assembla la Noblesse
des Pais où il commandoit, & vint assié-
ger *Enguien*; mais heureusement cette
guerre, dont les suites pouvoient être
très funestes, se termina par la média-
tion

*Eglise
Françoise.*

tion du *Comte de Flandre*. Les Seigneurs d'*Enguien* posèrent les armes, ALBERT leur pardonna le passé, & en même tems il s'engagea, ou selon d'autres Auteurs, il fut condamné à titre d'amende & de peine, à fonder les douze Canonicats & le Doyenné, qu'il établit effectivement à LA HAYE dans la Chapelle des Comtes, pour le repos de l'ame de JEAN ZEGER trop légèrement décapité. Quelques écrivains prétendent que ce fut en expiation du crime qu'ALBERT avoit commis en tuant de sa propre main le Chevalier GERARD de *Wateringue*. Ce qui est certain c'est que le Comte ALBERT fit moins une nouvelle fondation, qu'il ne bonifia & augmenta celle qui existoit avant lui. Quatre Chanoines Réguliers desservoient la *Chapelle* de ses prédécesseurs. De plus lui même dans ses lettres-patentes déclare, tant en son nom qu'en celui de MARGUERITE de *Baviere* son Epouse, qu'ils instituèrent ce Chapitre de Chanoines, pour répondre par là en quelque manière aux faveurs signalées dont Dieu ne cessoit de les combler; pour le salut de leurs ames, & de celles de leurs ancêtres; pour contribuer à ce que le culte Divin se fit désormais avec plus de régularité & de décence;

&

*Motifs de
cette Fon-
dation.*

& singulièrement pour imiter par quel-
 qu'endroit la pieuse munificence de Sa *Eglise*
 Majesté Très-Chrétienne Charles V Roi *Françoise.*
 de France leur parent, qui avoit enrichi
 cette *Chapelle*, consacrée à la *Sainte-*
Vièrge, d'un morceau de la Croix & de
 la Couronne d'Epine de notre Sauveur.
 Voilà en substance tous les motifs de
 cette fondation, tels qu'ils sont expri-
 més dans les Lettres mêmes d'ALBERT.

Le nouveau Chapitre, quoiqu'érigé
 en 1367, ne s'assembla pour la première
 fois qu'en 1369. En 1374 le Pape GRE-
 GOIRE XI le confirma & l'exemta
 de la Jurisdiction de l'Evêque d'*Utrecht*,
 dans le diocèse duquel se trouvoit LA
 HAYE, enforte qu'il ne relevoit absolu-
 ment que du Saint Siège, pour le tem-
 porel comme pour le spirituel.

ALBERT avoit assigné au Chapitre des *Revenus*
 revenus très considérables en fonds de *& privi-*
 terre, que ces Ecclésiastiques trouverent *leges du*
 mille moyens d'accroître. GUILLAUME *Chapitre.*
 VI., fils & successeur d'ALBERT, sui-
 vit les traces de son pere & étendit en-
 core leurs possessions. Il leur permit
 aussi de s'approprier quantité de Chapel-
 les particulieres, que la piété, ou la
 superstition des Princes avoit fondées,
 soit dans les Eglises, soit ailleurs. Dans

*Eglise
Françoise.*

la suite après avoir érigé leur Chapelle en Eglise Collégiale, ils obtinrent en 1461 de PHILIPPE de Bourgogne la collation & les revenus de l'Eglise du *Burch* dans l'Isle du *Texel*. MAXIMILIEN leur accorda en Novembre 1479 la collation de l'Eglise Neuve à *Delft* & de l'Eglise de *HOORN* en *Nord-Hollande*, toutes deux Eglises paroissiales, & auxquelles étoient attachés de bons revenus. A tout cela ils avoient sù joindre en moins d'un siècle un nombre incroyable de privilèges particuliers, desorte que peu à peu le *Chapitre* des Chanoines de Notre Dame de LA HAYE auroit englouti presque tous les biens Ecclésiastiques à la disposition des Comtes, & acheté ceux qu'ils n'auroient pû s'approprier par cette voie, si la Réformation n'avoit défabusé les peuples, & mis des bornes aux acquisitions de ces Ecclésiastiques ambitieux.

*Chanoines
les plus
distingués.*

On comprend que le Doyen & les Chanoines de ce Chapitre ne pouvoient que tenir un rang distingué parmi les Ecclésiastiques de ce tems là; aussi trouve-t'on dans la liste des 14 Doyens & 83 Chanoines, qui ont composé successivement ce Chapitre, les noms les plus distingués par la naissance ou le savoir: un

PHI-

PHILIPS VAN LEIDEN, d'une des familles de la plus ancienne Noblesse, Secrétaire & favori des Comtes GUILLAUME V. & ALBERT de *Baviere*, Professeur en droit à Paris en 1369, & mort à *Utrecht* en 1380, Grand-Vicaire de l'Evêque VAN HOORN; un HUGO GROTIUS, curé de l'Eglise Neuve à Delft, Conseiller de la Cour, mort en 1309; un JEAN HARIUS, ou VAN DER HAER natif de Gorcum où il étoit Chanoine, avant que de le devenir à LA HAYE en 1531. Il y transporta avec lui une Bibliothèque si nombreuse, que jamais encore on n'en avoit vû de semblable. Il la légua par son Testament à l'Empereur MAXIMILIEN pour l'usage de la Cour & de ses Suppôts. *Guichardin* assure que de son tems elle étoit encore sous la garde d'un Bibliothécaire public; qu'elle avoit été singulièrement recommandée aux soins du Président *Vigilius*, & que PHILIPPE II. y avoit fait ajouter plusieurs volumes, tant François que Latins, qui avoient appartenu à MARGUERITE d'*Autriche*. Cette Bibliothèque fut à peu près ruinée durant la guerre des Espagnols; aujourd'hui elle n'existe plus, à moins qu'il ne s'en soit conservé un pe-

*Eglise
Françoise.*

54 DESCRIPTION DE LA HAYE

Eglise Françoise. tit nombre de Volumes parmi les livres dont le Cabinet de la Cour de Justice est composé.

Biens du Chapitre saisis. Après la grande révolution arrivée dans les Pays-Bas, c'est-à-dire, après que les Sept Provinces, par leur confédération, se furent soustraites à la domination Espagnole, les Etats de celle de Hollande se saisirent des biens du Chapitre & les annexerent aux domaines de la Comté, en les destinant toutefois à l'entretien & à la subsistance des Ecclésiastique de la Religion dominante; ce règlement fut fait dans les années 1577, 1581 & 1582.

Nouvel usage de la Chapelle. Comme la Chapelle avoit été bâtie pour l'usage des Comtes & des personnes de la Cour, les Etats de Hollande, succédant aux Rois d'Espagne, relativement à l'exercice de l'autorité souveraine, la choisirent également en 1580 pour le Temple où ils feroient désormais leurs actes de Religion. Ils s'y assemblèrent régulièrement, le Mardi, le Jeudi & le Vendredi matin, avec la Cour de Justice & la Chambre des Comptes, pour entendre les Sermons qu'on y prononçoit en langue Hollandoise: ce qui dura pendant environ onze ans. Cependant le Pasteur de l'Eglise Wallonne de Delft commen-

ça en 1589 à venir de tems en tems prê- *Eglise*
cher en François dans la Chapelle de la *Françoise.*
Cour pour Madame la Princesse LOUISE
DE COLIGNY, douairiere de Guillaume I
Prince d'Orange.

Le nombre des habitans de LA HAYE, *Affectée*
qui ne favoient que cette langue, s'é- *aux Fran-*
tant augmenté, les Etats leur accorde- *çois.*
rent la permission de faire le service di-
vin dans la Chapelle de la Cour, & nom-
merent en 1592 pour premier pasteur de
cette communion le fameux JEAN VAN
UYTENBOGAERT, depuis deux ans un
des Pasteurs Hollandois de la Ville. On
lui donna un Collegue en 1604. A la
révocation de l'Edit de Nantes en 1685
le troupeau s'accrut considérablement par
le nombre de Refugiés qui vinrent s'é-
tablir à LA HAYE, ce qui fit donner à
l'Eglise Françoise un troisième Pasteur ;
& comme parmi ces Refugiés il y eut
plusieurs Pasteurs à qui les États de Hol-
lande eurent la générosité d'assigner des
pensions, ils en choisirent quatre pour
soulager les Pasteurs ordinaires dans leurs
fonctions ; le dernier qui a rempli une de
ces places de Ministre extraordinaire a
été JACQUES SAURIN, que son élo-
quence a rendu si célèbre parmi les pré-
dicateurs. En 1720 le nombre des Pas-
teurs

Eglise Françoise. teurs ordinaires de l'Eglise Françoise de LA HAYE fut fixé à celui de quatre, ce qui a eu lieu jusques à l'année 1747, qu'on donna au Chapelain du Prince Stadhouder une cinquieme place de Pasteur ordinaire. Aujourd'hui deux des cinq Pasteurs de LA HAYE sont Chapelains du Prince, & remplissent ensemble les fonctions d'un Pasteur ordinaire dans l'Eglise de LA HAYE.

Tombeaux qui y étoient

Cette Chapelle étoit anciennement pourvue d'autels, de mausolées & d'images de Saints, qui ont disparu successivement apres la mort de Charles-Quint & surtout au tems de la Réforme. On y avoit enterré plusieurs personnages illustres. On y voyoit le tombeau du Duc ALBERT & de MARGUERITE son Epouse, renfermés dans un même monument, où JAQUELINE de Baviere leur petite fille fut aussi inhumée dans la suite. Cette derniere Princesse, dont le mariage avec le Duc JEAN DE BRABANT avoit été béni dans la Chapelle, y fut transportée après sa mort, de la maison de *Tylingen* près du village de *Sassenheim*, où elle étoit décédée en Octobre 1436, & il y a des preuves qu'on lui avoit érigé une Statue dans l'Eglise. C'est encore dans cette Chapelle que furent

furent enterrés, en 1459. JEANNE DE *Eglise*
 POIX, Dame de *Brimeux*, première *Françoise.*
 femme de JEAN DE LANNŌY, Stad-
 houder de Hollande; en 1589 Demoi-
 selle FRANÇOISE D'EGMONT, fille
 de l'infortuné LAMORAL, que le Duc
 d'ALBE fit décapiter à Bruxelles; en
 1619, le fameux JEAN VAN OLDEN-
 BARNEVELD &c.

En 1642 cette Chapelle ayant été *Aggran-*
 presqu'entièrement consumée par les *dissemens.*
 flammes, elle fut rebâtie & agrandie;
 mais en 1685 le troupeau s'étant confi-
 dérablement accru par l'arrivée des Re-
 fugiés, il fallut agrandir encore l'édifice
 & on lui donna l'étendue qu'il a actuelle-
 ment. En 1769 l'ancienne muraille du
 coté du Binnen-hof s'étant déjettée & fai-
 sant craindre la chute du toit, on en re-
 bâtit une nouvelle & on donna en même
 tems à l'intérieur de l'édifice plus de
 symmétrie qu'il n'avoit auparavant, de-
 sorte que c'est aujourd'hui une des Egli-
 ses les plus propres de ces Provinces.

En découvrant les fondemens de cette *Anciens*
 muraille, on trouva du côté où avoit été *tombaeux*
 le maitre-autel plusieurs tombeaux bien *ouverts en*
 murés; en ouvrant ces tombeaux on vit *1769.*
 dans les uns, posés sur des grillages de
 fer, des cercueils de bois qui tomberent

58 DESCRIPTION DE LA HAYE

Eglise Française. aussi-tôt en poussiere, & ne laisserent voir que des ossemens. Dans d'autres de ces tombeaux on vit des cercueils de plomb, qui avoient été entourés de bois, mais pareillement reduit en poussiere. Les squelettes que renfermoient ces cercueils se voyoient encore dans leur entier, avec leur chévelure. L'un de ces cercueils renfermoit un cadavre enveloppé d'une toile grossiere & ferré de grosses cordes encore très bien conservées au moyen d'une liqueur spiritueuse dont le cercueil avoit été rempli; le corps étoit celui d'un homme dans la force de l'âge; les chairs encore entieres & molles laissoient voir plusieurs blessures qu'il avoit reçues au visage & au cou; ce tombeau, ni aucun des autres, ne portoit aucune inscription qui pût indiquer la qualité des personnages qu'on y avoit déposés. Par rapport à ce dernier, ses blessures, son âge & le soin avec lequel on l'avoit embaumé, ont fait conjecturer avec assez de vraisemblance que c'étoit le cadavre du Comte de Hollande GUILLAUME IV de la maison de Hainaut, qui fut tué dans une bataille contre les Frisons, près de *Staveren*, dans l'année 1335.

Les autres étoient probablement les restes du Comte ALBERT de *Baviere*, de

MAR-

MARGUERITE son Epouse, de l'Infor- *Eglise*
 tunée JAQUELINE leur fille, & d'au- *Françoise.*
 tres personages considérables, qu'on
 fait avoir été enterrés dans cette Chapel-
 le; le cadavre supposé de Guillaume IV
 a été enveloppé d'une nouvelle toile ci-
 rée, le cercueil rempli de liqueur spiri-
 tueuse, exactement refoudé, renfermé
 dans un cercueil de bois & remis à la
 place où on l'avoittrouvé; on a pris des
 soins pareils des autres squelettes &
 ossemens, & tous ces sepulcres ont été
 murés de nouveau.

L'Eglise Françoise est sous l'inspection *Direc-*
 immédiate des *Gecommitteerde - Raaden* *teurs.*
 ou Conseillers Deputés de la Province,
 tant pour l'entretien du bâtiment & la
 disposition des places, que pour l'appro-
 bation des Pasteurs appellés par le Con-
 sistoire pour la desservir. Le Consistoire
 est composé de cinq Pasteurs, huit Anciens
 & huit Diacres. Pendant toute l'année
 il y a dans cette Eglise trois exercices le
 Dimanche, à neuf heures & demie, à deux
 & à cinq heures, & un le Jeudi à cinq
 heures du soir.

EGLISE ANGLOISE.

*Eglise
Angloise.*

Ce bâtiment est situé à l'entrée de la rue appelée *Noord-einde*, presque vis à vis de *La Place*. Il a peu d'étendue & ne renferme rien de remarquable. C'étoit autrefois la Chapelle de *l'Hopital du St. Sacrement*, dont il sera parlé dans la suite. Elle fut ouverte aux Anglois Presbytériens en 1595. Les premiers Pasteurs leur furent envoyés par le Clergé Anglois; mais ensuite la communion obtint des Etats la permission de les appeler elle même, & les Etats se chargerent du payement de sa pension. Le Consistoire est composé d'un Pasteur, de trois Anciens & trois Diacres; on prêche dans cette Eglise tous les Dimanches le matin à 10 heures.

En 1625 on permit aux Réformés Allemands de faire aussi usage de ce petit temple, pour y célébrer le service Divin dans leur langue. Le Troupeau étant devenu dans la suite plus nombreux, on leur accorda de s'assembler dans l'Eglise Françoise à midi; mais depuis quelques années cette communion, réunie entièrement à celle des Réformés Hollandois, s'assemble dans l'Eglise neuve, comme il a été dit plus haut.

C'est

C'est dans l'Eglise Angloise que le Chapelain du Régiment des Gardes Suisses fait le service pour le dit Régiment, tous les Dimanches à une heure après midi. *Eglise Angloise.*

C'est là encore que les quatre plus jeunes des Pasteurs Hollandois de La Haye font un Catéchisme public, tous les Jeudis à trois heures après midi.

Enfin c'est dans cette même Eglise que se font publiquement deux fois par an les promotions des élèves de l'Ecole Latine d'une classe à l'autre, & qu'ils reçoivent sous les yeux de leurs Curateurs les prix de leur diligence & de leurs progrès, jusqu'à ce qu'on les juge en état d'être envoyés à l'Académie.

Les cinq temples dont on vient de lire la description sont les seuls de LA HAYE où la Religion Réformée, qui est la dominante, est enseignée publiquement.

EGLISE DES REMONTRANS.

Les Remontrans, qu'on appelle aussi Arminiens parce qu'ils ont adopté les sentimens du célèbre Théologien *Arminius*, s'étant séparés en 1617 de la communion des Réformés proprement dits, ne purent pendant vingt ans consécutifs obtenir *Remontrans ou Arminiens.*

*Remon-
trants ou
Armi-
niens.*

tenir la permission de s'assembler publiquement pour célébrer le service Divin. On les soupçonna d'avoir eu quelque part à la conjuration formée contre les jours du Prince MAURICE, qui s'étoit déclaré contr'eux; mais leur innocence à cet égard ayant ensuite été reconnue, on les traita avec moins de rigueur. Après avoir clandestinement fait les actes de leur Religion, tantôt dans une maison particuliere, tantôt dans un jardin, tantôt dans une grange, ils acheterent en 1631 un terrain, dans l'intention d'y bâtir une Eglise. Dès qu'on eut commencé à mettre la main à l'œuvre, la populace ne voulut pas en permettre la continuation, menaçant de tout renverser. D'autres circonstances contribuerent à différer ou retarder l'ouvrage de quelques années. Mais enfin la modération du Prince Stadhouder FREDERIC HENRI, la sagesse du Magistrat & son intercession auprès des Conseillers-Députés & de la Cour de Hollande, applanirent toutes les difficultés, & en 1635 les Remontrants jetterent au même endroit les fondemens d'une Eglise, qui fut achevée en peu de tems, à leurs propres fraix.

Elle est située dans la rue nommée LE LAAN, proche du grand marché, derriere

derriere le Prince - Gragt au Nord. Sa *Remen-*
 forme est à peu près quarrée & l'intérieur *trans ou*
 en est fort propre. Le premier Sermon *Armi-*
 y fut prononcé en 1636 par le fameux *niens.*
 Uytendogaert. La façade de l'Eglise est
 masquée par deux maisons qui servoient
 de demeure aux deux Pasteurs par les-
 quels cette Eglise a été longtems des-
 servie. Aujourd'hui cette communion
 étant devenue très peu nombreuse à LA
 HAYE, elle n'entretient plus qu'un seul
 Pasteur.

Il y a eu aussi à LA HAYE une com- *Anabap-*
 munité de Mennonites ou Anabaptistes. *tistes.*
 N'ayant jamais été fort nombreux, ils
 n'ont eu pour lieu d'assemblée qu'une
 maison particuliere, dont ils avoient ap-
 proprié une chambre à leur culte. Cette
 communauté n'existe plus depuis long-
 tems, ayant été éteinte par la mort ou
 par l'éloignement de ceux qui la compo-
 soient.

EGLISE LUTHERIENNE.

Ceux des habitans de la Ville qui sont *Eglise*
 de la Confession d'Augsbourg & qu'on *Luthé-*
 nomme aussi Luthériens, y ont possédé *rienne.*
 depuis l'an 1620 un bâtiment dont l'in-
 térieur avoit la forme d'une Eglise, si-
 tué

*Eglise
Luthé-
rienne.*

tué entre la rue dite *Boekhorst - Straet*, & le Canal appellé aujourd'hui *Canal Luthérien*, au Sud du *Grand-marché*. Leur nombre s'étant accru dans la suite au point que ce bâtiment ne pouvoit plus les contenir, ils le firent démolir en 1760 & élever un autre sur le même terrain, & sur celui de quelques petites maisons attenantes, dont ils avoient fait l'acquisition. La nouvelle Eglise est un grand & bel édifice, fort élevé & solide. Elle a deux entrées; l'une qui est la principale, du côté du Canal, par une grande & belle porte au milieu de la façade; l'autre par la rue nommée ci dessus. L'intérieur en est quarré, suffisamment éclairé & les places bien distribuées. On y a placé aussi un très bel Orgue.

Cette communauté entretient trois Pasteurs, dont il y en a tantôt deux Hollandois & un Allemand, tantôt deux Allemands & un Hollandois. L'Eglise est sous la protection immédiate des Etats de la Province.

EGLISES CATHOLIQUES- ROMAINES.

Par une suite de la liberté de conscience qui règne dans toute l'étendue des sept

Sept Provinces, les Catholiques-Romains peuvent aussi exercer leur Religion à LA HAYE, moyennant les restrictions marquées au commencement de ce Chapitre. Les Eglises qu'ils y possèdent sont au nombre de trois.

La première & principale est située dans la rue nommée *Oude-molstraet*, vis-à-vis du *Juffrouw-Ida-straet*. Elle est la plus ancienne, & affectée au Curé ou Pasteur de LA HAYE, qui est toujours un prêtre séculier. Il ne s'y trouve rien de remarquable, mais elle est proprement entretenue.

Eglise du curé de La Haye

La seconde est l'Eglise des Jansénistes, située dans le *Juffrouw-Ida-straet*, au Nord. Elle a été rebatie il y a près de septante ans, sur le terrain de l'ancienne. Son extérieur a la forme d'une maison, comme toutes les autres, mais l'intérieur est très élevé, d'un très bon gout d'architecture & entretenu avec la dernière propreté; on y remarque une chaire très artistement travaillée par le célèbre Xavery.

Eglise Janséniste.

La troisième est située dans la rue nommée *Lorre-straet*, ou *Assendelft-straet*. Elle est petite & renfermée dans une maison de peu d'apparence. Elle est de la mission Française, aussi y preche t'on

Eglise des Carmes.

E dans

dans cette langue. Le Prêtre & son Chapelain qui la desservent font de l'ordre des Carmes.

*Chapelle
des Mi-
nistres
Etran-
gers.*

Outre ces trois Eglises, les Ministres étrangers, dont les Cours professent la Religion Catholique-Romaine, ont leurs Chapelles, où les habitans de la Ville ont un libre accès. L'Ambassadeur de France, les Envoyés de l'Empereur, de l'Espagne & du Portugal ont chacun sa Chapelle dans son Hôtel. On y prêche non seulement dans la langue du pays d'où ces Ministres sont envoyés, mais aussi en langue Hollandoise, particulièrement à l'Hôtel d'Espagne. Les Etats de la Province s'étoient plusieurs fois opposés à ce dernier usage, ce qui avoit fait naître de grands differends entre la Republique & quelques Puissances étrangères, mais qui ont été accommodés à leur satisfaction réciproque. Ainsi, par exemple, tout comme l'Ambassadeur des Etats Généraux à la Cour de Versailles peut faire exercer le service Divin en François, dans la Chapelle de son Hôtel à Paris, l'Ambassadeur de France auprès de Leurs Hautes Puissances jouit du privilege de faire prêcher en Hollandois, dans sa Chapelle à LA HAYE.

SYNAGOGUES DES JUIFS.

Il y a à LA HAYE, de même qu'à Amsterdam, deux sortes de Juifs qui sont comme deux nations différentes & séparées, savoir des *Juifs Allemands* & des *Juifs Portugais*. Les premiers en grand nombre, généralement mal à leur aise, sont tous adonnés au commerce, autant par nécessité que par goût, ne pouvant être d'aucune maîtrise ni remplir aucun emploi public. La famille la plus considérable parmi les Juifs Allemands de LA HAYE est celle de *Boas*, Banquiers fameux & accrédités par toute l'Europe.

Les Portugais, en petit nombre, sont mieux partagés des biens de la fortune; il y en a même qui possèdent des richesses considérables. Ces deux classes de Juifs ont des sentimens fort differents par rapport à leurs traditions & aux cérémonies de leur culte; ce sont deux sectes entre lesquelles il règne beaucoup d'animosité; aussi chacune a sa Synagogue à part.

Celle des Juifs Allemands est située dans le quartier, appelé *gevolde Gragt*, c'est-à-dire *Canal Comblé*, au Sud de la Ville, pas loin de l'Eglise Neuve. Ce bâtiment a été construit il y a environ

soixante & cinq ans; il est entouré de plusieurs maisons, desorte qu'on ne peut l'appercevoir. Il ne renferme rien qui soit digne d'attention, quoiqu'au reste il soit propre & bien entretenu.

La Synagogue des Juifs Portugais est située dans le Quartier Septentrional de la Ville sur le beau canal du *Princesse-Gragt*.

Synago-
gue des
Juifs
Portugais

Cet édifice a été bâti & consacré il y a environ 60 ans, savoir en 1726, ou, selon leur maniere de compter, l'an du monde 5486. On a suivi le modele de la Synagogue Portugaise à Amsterdam, mais en petit, celle de LA HAYE n'ayant que 46 pieds en longueur & 36 en largeur. L'intérieur, est ainsi que l'extérieur de la plus grande propreté. Les femmes y ont leurs places dans une galerie derriere des jalousies, qui les dérobent à la vue des hommes; elles y montent par un escalier placé à l'Est. Les hommes au contraire entrent & sortent par la grande porte qui est à l'Ouest, & qui donne dans une cour pavée & séparée de la rue par une muraille, au milieu de laquelle est une belle porte de fer grillée. L'autre issue donne sur le Canal; mais la Synagogue est couverte de ce côté par deux maisons qui ne la départent point, & au milieu desquelles est l'entrée. L'une de ces maisons est habitée

habitée par le Lecteur, & l'autre par le *Synago-*
 Maître d'école. *gues.*

Au reste ce qui fait honneur à ces deux nations, c'est qu'elles prennent, l'une & l'autre, beaucoup de soin de leurs pauvres, & leur font de grandes largesses.

CHAPITRE. IV.

Maisons de Charité & Fondations pieuses.

L'esprit de charité ne règne pas moins à LA HAYE que dans les autres Villes des Provinces-Unies. Les réglemens de police sur cet objet, & les abondantes aumônes qu'on y recueille annuellement, prouvent d'un côté l'attention du Magistrat pour les indigens, & de l'autre la bienfaisance des habitans. Il y manque à la vérité deux établissemens qui se trouvent dans d'autres Villes, savoir un hôpital général, & une maison pour les enfans trouvés. Cependant tout pauvre malade, de quelque religion qu'il soit, est efficacement soulagé & ne peut jamais être réduit à la nécessité de périr de misere; on a également pourvu à la conservation & à l'éducation de tout enfant abandonné.

Les maisons de Charité sont au nombre de quatre, deux pour les Réformés, une pour les Luthériens & une pour les Catholiques-Romains.

MAISON DE LA DIACONIE
HOLLANDOISE.

Situation. C'est une grande maison quarrée, située à l'entrée méridionale de la Ville à la droite, & entre les deux ponts du Canal par lequel arrivent les barques de Leyde & de Delft.

Origine. On distinguoit anciennement quatre sortes de pauvres à LA HAYE, dont les principaux appellés *Huiszitten-Armen*, c'est-à-dire Pauvres logés ou recueillis dans des maisons, étoient sous l'inspection particulière de quatre personnes. Ces Pauvres étoient tous du Corps de la bourgeoisie, & de celui des habitans du lieu. Leurs Inspecteurs, premièrement choisis par le Baillif, & dès l'an 1560 par le Stadhouder, ou en son absence par le Président de la Cour, avoient charge de les loger, de les habiller & de les nourrir du provénu de certains fonds consacrés à cet usage. Mais après la Réformation, vers l'an 1575., on remit cette direction aux Diacres de l'Eglise

glife. Peu à peu LA HAYE vit une multitude d'étrangers grossir le nombre de ses habitans; les pauvres s'y multiplièrent; on en reçut de toute espece à la charge publique; & quand ensuite on voulut les distinguer d'avec les natifs & les bourgeois, on y trouva tant d'obstacles qu'il fallut en abandonner l'entreprise. Vainement le Magistrat fit & renouvela des ordonnances contre les mendiens vagabonds & gens sans aveu qui viendroient s'établir furtivement à LA HAYE; toutes les mesures qu'il prit se trouverent insuffisantes. En 1654 on dressa un plan pour construire deux maisons, l'une à l'usage des enfans trouvés, l'autre pour renfermer tous les mendiens, capables de quelque travail; mais ce dessein échoua encore. Enfin les Diacres ayant obtenu du Magistrat d'acheter une Maison pour y loger les enfans & les vieilles femmes des pauvres à leur charge, ils acquirent en 1659 la maison qui y sert encore. Elle avoit été originairement construite au commencement du dixseptieme siecle par Mr. JACOB VAN DYK, Conseiller & Ambassadeur de sa Majesté Suédoise auprès des Etats-Généraux. Elle avoit été possédée ensuite par Mr. THOMAS VERWER. Quand la Diaconie l'eut acquise,

*Diaconie
Hollan-
doise.*

on y fit des changemens considérables, en 1687 elle se trouva agrandie environ de la moitié.

Régle-
mens.

Suivant les Réglemens on ne reçoit dans cette maison que des vieilles femmes qui sont membres de la communion Réformée Hollandoise, & des Enfans dont les peres ont professé la même religion & ont été inscrits sur le registre des membres de cette Eglise. Toutes ces personnes, tant femmes qu'enfans, y sont logées, nourries, & habillées de noir & d'une maniere uniforme; Ce qu'elles apportent dans la Maison en y entrant doit y rester, de même que les biens dont elles héritent ou peuvent hériter dans la suite; à moins qu'elles ne restituent à la Diaconie tous les fraix qu'elle a faits pour leur entretien & pour leur éducation; on permet depuis quelque tems aux garçons & aux filles de se libérer de cette obligation pour la somme de trois ou quatre ducats, en sortant de la maison: le tems de cette sortie est fixé pour les deux sexes à l'age de vingt-cinq ans.

Le nombre des personnes qui habitent cette maison est actuellement d'environ sept cens, tant femmes & enfans, qu'officiers & domestiques.

Les enfans y apprennent à lire, écrire,

&

& chiffrer. Ils sont instruits avec soin dans la Religion Réformée, & on fait apprendre à chacun d'eux un métier, afin qu'en sortant de la maison ils soient en état de pourvoir eux mêmes à leur subsistance. *Instruction.*

Six Diacres sont Régens de cette Maison: autrefois ils en avoient toute l'inspection; mais depuis 1725 on résolut que six veuves, Dames de bonne famille, seroient élues par le grand Consistoire pour veiller avec eux sur la police de cette Maison de Charité. Les uns & les autres s'assembloient tous les Vendredis. Les Dames prennent connoissance de tout ce qui a rapport aux femmes & aux filles. Les Régens sont chargés de ce qui concerne les garçons, & de divers détails qui appartiennent ou à l'entretien de la maison, ou aux approvisionnemens annuels. L'Ecole est aussi singulièrement sous leur direction. C'est cependant le Corps des Diacres qui en élit le Maître, ainsi que le Gardien, la Gardienne, & les autres Officiers ou Domestiques de la Maison; aussi le Corps entier des Diacres s'y assemble-t'il de trois en trois semaines. *Direction.*

Les revenus ordinaires de cette Maison ne suffisent pas pour l'entretenir. Ces revenus proviennent en partie du travail *Revenus.*

*Diaconie
Hollan-
doise.*

des enfans qui y font élevés, en partie des aumônes qu'ils vont recueillir chaque Dimanche, dans une boëte, aux portes des particuliers; en partie des charités qui leur sont faites aux portes des Eglises lorsqu'il y a des enterremens; en partie des legs & des donations testamentaires au profit de la Maison & en partie des intérêts de quelques obligations. Le Conseil d'Etat lui fait aussi une gratification annuelle de quinze cens florins; mais à tout cela la Diaconie doit ajouter chaque année une somme plus ou moins considérable, sans quoi il seroit impossible de soutenir cet utile établissement.

*Pauvres
hors de la
Maison.*

Outre les pauvres que la Diaconie Réformée Hollandoise nourrit dans cette Maison, elle est chargée du soin d'un grand nombre d'autres qui sont répandus par la Ville. Cette Diaconie est composée de seize Diacres, dont dix ont l'inspection des Quartiers, & les six autres sont Régens de la Maison. Parmi les dix premiers il y a toujours un Avocat - Diacre & un Teneur de livres de la Diaconie en général. Le plus ancien des six derniers est teneur de livres de la Maison en particulier, & doit rendre annuellement ses comptes par devant les Commissaires de la Cour de Justice, du
Ma-

Magistrat de la Ville & du Consistoire de l'Eglise.

Les revenus annuels qui servent à l'en-
 tretien des pauvres de l'Eglise Réformée
 Hollandoise sont les suivans; les intérêts
 d'un capital assez considérable en obli-
 gations soit sur la Hollande, soit sur la
 Généralité; une portion aux deniers qui
 reviennent au Magistrat pour tout ce
 qu'on donne à ferme dans LA HAYE, &
 & dans sa banlieue; une portion aux
 taxes imposées sur le vin & les liqueurs
 fortes, rapportant aux environs de neuf
 mille florins; une part des amendes ci-
 viles, décernées à la requisition du Bail-
 lif; la retribution qui se paye pour faire
 sonner les cloches des Eglises, quand il
 meurt quelqu'un; les aumônes qui se re-
 cueillent dans les trois Eglises Hollan-
 doises, chaque fois qu'on y célèbre le
 service Divin, & qui, année commune,
 rapportent cinquante mille florins; les
 collectes générales qui se font de maison
 en maison par toute la Ville cinq fois par
 an, & dont chacune produit ordinaire-
 ment trois mille florins; enfin les legs
 & donations, faits de tems en tems par
 des ames charitables & sans lesquels ces
 revenus, quoique considérables, ne suf-
 firoient cependant pas à l'entretien de
 tant

*Diaconie
Hollan-
doise.*

tant de pauvres. On le comprendra facilement si on considère que la dépense annuelle de la Maison de Charité monte jusqu'à quarante & deux mille florins, dont la Diaconie paye au moins dix mille; que les distributions qui se font chaque semaine dans les quartiers passent la somme de cinquante quatre mille florins, sans compter les habillemens & le chauffage que les pauvres reçoivent aux approches de l'hyver; d'où l'on peut conclure, sans exagérer, que la dépense annuelle doit passer les cent cinquante mille florins.

*Charités
extraordi-
naires.*

Il est certain qu'il n'y a point de Ville où il y ait plus de personnes charitables qu'à LA HAYE. Quoiqu'il n'y ait point de famille aisée qui en particulier ne fasse du bien, soit à des pauvres honteux, soit à des indigens dont les besoins sont pressans & extrêmes, les charités publiques se multiplient d'abord que quelque accident imprévu augmente le nombre ou les besoins des malheureux. On en vit une preuve mémorable en 1716. L'hyver n'eut pas plutôt fait sentir ses rigueurs, que les Diacres Hollandois recueillirent en un seul jour environ dix mille florins. L'année 1740 les Collectes des deux Eglises Hollandoises & Fran-

Françoises, faites au mois de Janvier, à quinze jours seulement de distance l'une de l'autre, ont produit au delà de cette somme. Dans le rude hiver de 1783 les habitans de LA HAYE, après avoir fourni passé les six mille florins à une collecte faite en faveur des pauvres de leur Ville, ont contribué dans l'espace de quatre semaines f 20263 - 11 - 0, pour subvenir aux besoins des malheureux habitans de la Gueldre & de l'Overyssel, ruinés par les inondations.

La généreuse bienfaisance du Prince Stadhouder & de Son Auguste Epouse sont en particulier au dessus de tous les éloges. Cette vertu, qui chez ces illustres personnages ne connoit pas de bornes, suffiroit seule pour les faire vénérer & chérir de tout vrai citoyen & en particulier des habitans de LA HAYE, Outre la part très considérable que L. L. A. A. contribuent aux collectes dans les Eglises, outre les pensions qu'elles font à des familles & des personnes dans le besoin, & les aumones qu'elles distribuent journellement à toutes sortes de nécessiteux, leur munificence redouble dans toutes les occasions extraordinaires. On en pourra juger par ce trait. Dans l'hyver rigoureux de 1776, comme on n'ordon-

Bénéf. cence exem- plaire de L. L. A. A.

na point de Collecte extraordinaire, le Prince seul fit distribuer aux familles indigentes de LA HAYE une somme de dix mille florins. De tels exemples sont bien dignes d'être célébrés & transmis à la postérité.

MAISON DE LA DIACONIE
FRANÇOISE.

*Diaconie
Françoise.*

Outre la Diaconie de l'Eglise Hollandoise, les Eglises Françoise & Angloise ont chacune la leur à part pour l'entretien de leurs pauvres respectifs. Le troupeau François étant encore nombreux à LA HAYE, a aussi un grand nombre de pauvres à sa charge; cette Diaconie distribue annuellement entre les trente & quarante mille florins, qu'elle recueille uniquement des intérêts d'un capital en obligations, des aumônes qui sont faites aux portes de l'Eglise, & dans trois collectes par la Ville. L'utilité sensible de la Maison de charité Hollandoise, avoit inspiré depuis longtems au Consistoire François le desir d'en établir une sur le même plan, mais la modicité de ses fonds en avoit longtems arrêté l'exécution. Enfin en 1761 on essaya d'engager le troupeau à faciliter l'entreprise

prise par une contribution extraordinaire, & on recueillit dans un seul jour, après trois sermons relatifs à la circonstance, la somme de quatorze mille florins. Avec ce secours on mit la main à l'œuvre, & dans deux ans la Maison fut achevée. Elle est située à l'est de la Ville, sur le quai extérieur du fossé de la place, dans le quartier nommé les *Uyle-boomen*. C'est un édifice assez étendu & fort élevé; mais calculé d'abord pour quatre vingt à quatre vingt dix personnes, il est actuellement habité par cent quarante, ce qui a obligé d'y faire des aggrandissemens. On y reçoit des pauvres des deux sexes & de tout âge, qui y sont bien logés, alimentés & habillés. On n'y épargne rien pour procurer aux enfans une éducation assortie à leur état. La Maison est gouvernée & administrée par huit Régens, qui sont les Diacres de l'Eglise & par quatre Dames Régentes, sous l'autorité & l'inspection du Consistoire. Ses revenus consistent dans le produit du travail des enfans qui y sont élevés, dans celui des aumônes, qu'on recueille aux portes de l'Eglise dans les trois exercices d'un Dimanche de chaque année, fixé & annoncé pour cet effet, & dans les intérêts de quelques

*Diaconie
Françoise.*

*Diaconie
Françoise*

ques legs pieux & d'autres donations que des personnes charitables lui font de tems en tems; ce qui ne sauroit payer qu'à peu près le quart de sa dépense, le reste est suppléé par la Diaconie. On a tout lieu d'espérer que le troupeau ne cessera jamais de soutenir un établissement qui fait tant d'honneur à sa piété & à sa charité.

DIACONIES DES AUTRES COMMUNIONS.

Ce qu'on vient de dire des pauvres de LA HAYE & des moyens de fournir à leur subsistance concerne uniquement ceux qui font profession de la Religion dominante; les autres Communions doivent pourvoir elles mêmes au soin des pauvres qui en sont membres.

*Pauvres
Luthé-
riens.*

Les Luthériens ont bâti pour les leurs une Maison de Charité, nommée Maison des pauvres & des Orphelins. Elle est située derriere le *Prince - Gragt* au Nord. C'est un bâtiment assez spacieux & bien construit. Ceux qu'on y reçoit sont bien traités à tous égards. Le consistoire y a introduit un bon ordre qui est bien observé. Quelques rentes, des legs pieux & les aumônes qu'on recueille dans l'Eglise Luthérienne fournissent à l'entretien

entretien de ceux qui vivent dans cette *Fonda-*
 Maison. *Maisons*

Les Catholiques Romains ont pareille- *pieuses.*
 ment fait construire, depuis quelques
 années, une maison pour y placer une
 partie de leurs pauvres de l'un & de
 l'autre sexe. Ce bâtiment est situé pres-
 qu'au bout de la Ville à l'Ouest entre le
 Prince-gragt & le West-einde, dans la
 rue, nommée en Hollandois *Slop van de*
drie Boeren.

Il a déjà été parlé du soin que les
 deux Nations Juives ont de leurs pau-
 vres.

FONDATIONS PIEUSES.

Une des principales & des plus ancien- *Maison*
 nes Fondations pieuses établies à LA *des Or-*
 HAYE est assurément la Maison des Or- *phelins.*
 phelins. Sa fondation date depuis l'an *Fonda-*
 1564. Le fondateur & la fondatrice en *tion.*
 ont été *Crispin van Boshuizen*, Rece-
 veur Général de la Sud-Hollande, &
Agnès Pieters, son épouse; par leur
 testament ils avoient légué presque tout
 leur bien pour l'entretien *des vrais pauvres.*
 Les exécuteurs testamentaires en firent
 d'abord une distribution à des gens qui
 s'en rendoient indignes par leur conduite :

F

Pour

*Maison
des Or-
phelins.*

Pour remédier à cet abus ils s'adressèrent à la Cour de Hollande, afin d'en obtenir la permission d'employer les deniers qui leur restoient, à la fondation d'une Maison pour les pauvres *Orphelins*. Cette demande leur fut accordée le 17 Mai 1563, & l'Archevêque d'Utrecht approuva & confirma cet établissement par une lettre du 16 Octobre de la même année.

On acheta donc en 1564 une maison située dans le *Nobel-straet*. On dressa ensuite un Corps de réglemens pour la direction de cette maison. La Cour l'approuva en 1564; mais elle permit ou ordonna quelques années après qu'on y fit des changemens. Des personnes charitables voulant favoriser cet établissement, lui firent successivement des legs & autres donations. Comme le nombre des *Orphelins* augmenta au point que la maison ne put plus les contenir, les Etats de Hollande y substituerent en 1576 le Couvent de *Sainte-Agnès*, situé au côté Septentrional de la rue nommée *West-einde*. Ce bâtiment ayant besoin de beaucoup de réparations & de changemens, les enfans ne purent y entrer qu'en 1597. Alors les Etats doterent la nouvelle maison de quelques terres qui avoient appar-

appartenu au Couvent des Dominicains. *Maisons*
 Ils y affecterent aussi les biens fonds du *des Or-*
 Couvent de *Sainte - Agnès.* Tout cela *phelins.*
 ne suffisant pas encore pour soutenir le
 nouvel établissement, les Etats, pour y
 suppléer, permirent en 1599 qu'on fit
 une Loterie à son profit, & ne bornant
 point à cela leur libéralité & leur atten-
 tion, ils exempterent la Maison des
 Orphelins de quelques impots. Enfin
 pour la favoriser davantage encore, on
 lui accorda une portion aux droits qui se
 payent des affermemens publics & qu'on
 appelle deniers de rançon.

Au premier établissement de la Maison *Regle-*
 des Orphelins on n'y put recevoir que *mens.*
 huit ou dix enfans, tant de l'un que de
 l'autre sexe; mais trois ans après on y
 en comptoit déjà une trentaine.

On ne reçoit dans cette Maison que
 des Enfans dont les Peres ont fait pro-
 fession de la Religion Réformée, & pos-
 sédé le droit de Bourgeoisie, au moins
 pendant les quatre dernières années de leur
 vie. Ces enfans doivent, pour y en-
 trer, n'avoir pas moins de trois ans, ni
 être agés d'au-delà de dix. Les Orphe-
 lins ont cet avantage, que ce qu'ils pos-
 sedent en entrant dans la Maison, & les
 biens dont ils héritent pendant qu'ils y

*Maison
des Or-
phelins.*

demeurent, leur sont restitués quand ils en sortent, la maison n'en ayant, pendant cet intervalle, que l'usufruit. Tout Orphelin soit garçon soit fille, qui, après avoir appris un métier, sort de la maison, reçoit un trousseau en habits & en linge, outre un présent en argent comptant. Un pareil trousseau est accordé aux enfans qui sont élevés dans les Maisons des différentes Diaconies.

*Regle-
mens.*

Les Reglemens qui entretiennent le bon ordre dans cette fondation ont été dressés avec toute la sagesse & la prudence possible. Autrefois la Cour de Hollande en nommoit les Régens & Directeurs; mais depuis qu'en 1653 les Etats eurent remis au Magistrat de LA HAYE l'intendance de toutes les Maisons de Charité qui sont dans cette Ville, c'est le Magistrat qui les a toujours nommés. Il y a trois Directeurs ou Régens qui ont spécialement à leur charge le maniement des deniers, trois Dames Régentes pour l'inspection des habits; du linge, des utensiles &c., & un Administrateur ou Receveur. Dans la Maison même demeurent, outre le Maître d'École, un Gardien & une Gardienne, nommés le pere & la mere.

Afin de perpétuer la mémoire des Fon-
dateurs

dateurs de cet utile établissement, on *Maison* avoit mis au dessus de la porte d'entrée *des Or-* de l'édifice ; outre la date de l'année *phelins.* 1564, les Lettres C. V. B. & A. P. qui indiquent leurs noms ; & plus bas 1579 qui est l'année dans laquelle on établit les Orphelins dans la maison qu'ils occupent actuellement. Et pour exciter ces enfans au sentiment de la reconnoissance, on leur fait porter, cousue sur la manche gauche de leurs habits, la marque A. & C. qui sont les Lettres initiales des noms de batême du Fondateur & de la Fondatrice. Depuis les dernières réparations faites à cette Maison, on a fait disparoitre l'ancienne inscription qui étoit au dessus de la porte, & aujourd'hui on y lit simplement *Maison des Orphelins Bourgeois ; & Fondation de Renswoude.*

C'est une nouvelle Fondation très im- *Fondation* portante qui, depuis quelques années *de la Da-* seulement, a été réunie à l'ancienne. Elle *me Rens-* le fait trop d'honneur à la Fondatrice *woude.* pour ne pas entrer dans quelque détail à son sujet.

Dame MARIE DUYST DE VOORHOUT se trouva le dernier rejetton d'une ancienne Famille patricienne de Delft, Douairiere sans enfans de Mr. *Dideric*

*Maison
des Or-
phelins.*

de Hogeveen Conseiller de la Ville de Leyde, elle épousa en secondes nœces Messire Frédéric Adrien, Baron de Reede, Seigneur de Renswoude & Emminchuizen, Président de l'ordre Equestre de la Province d'Utrecht. Ayant perdu encore ce second époux, dont elle resta héritière, & ne se voyant que des collatéraux fort éloignés, elle pensa à disposer de ses grands biens d'une manière qui pût contribuer à l'avancement des sciences utiles à sa patrie, & particulièrement des Mathématiques & de l'Histoire Naturelle. Elle même avoit cultivé cette dernière science, & entretenu correspondance à ce sujet avec le célèbre *Leeuwenhoek*. Douée d'ailleurs d'un cœur charitable & généreux, qui la faisoit aller au devant des besoins de ceux qui étoient tombés dans l'infortune sans y avoir contribué, elle tâcha de réunir ce double objet dans ses dispositions testamentaires. Pour cet effet elle établit ses héritiers les Maisons des Orphelins de la Ville d'Utrecht la patrie de son dernier Epoux, de *Delft* dont elle étoit elle même originaire, & de LA HAYE où elle avoit passé une partie considérable de sa Vie. Son intention n'étoit pas que ce bien servît à l'usage de ces Maisons

en

en général, mais elle ordonna expressément que les revenus seroient consacrés uniquement à l'éducation de ceux d'entre ces garçons Orphelins qui annoncroient le plus de génie, de talens & d'application; que ces jeunes gens seroient séparés des autres pour être instruits & rendus habiles dans les Mathématiques & autres sciences utiles au pays, comme la Chirurgie, la Navigation & l'art du pilote, l'Architecture tant civile que militaire, la construction des Vaisseaux & des moulins, le travail des Dignes, la Peinture, la Gravure, la Sculpture & l'art du Tailleur de pierres, enfin l'art de faire des Instrumens de Mathématiques & de Méchanique. La Testatrice étant morte, le 26 Avril 1754 à l'âge de 92 ans, les trois Maisons entrèrent en possession de leur héritage & chacune se hâta d'employer sa portion, qui étoit de six-cent mille florins, au noble & utile usage auquel elle étoit destinée. A *Utrecht* & à *Delft* on bâtit de nouvelles maisons. L'ancienne maison de LA HAYE se trouva assez spacieuse pour qu'on pût en séparer un quartier à l'usage des *Renswouders*; les jeunes Orphelins en qui l'on trouve les talens & les dispositions requises, sont reçus de bonne heure, jus-

*Maisons
des Or-
phelins.*

*Maison
des Or-
phelins.*

qu'au nombre de douze, dans ce quartier. Ils y ont leur Gardien particulier. D'habiles maitres viennent les instruire dans l'Ecriture, l'Arithmetique, les langues Hollandoise & Françoise, les principes de la Religion, le Dessin, les Mathématiques & toutes les branches de la Physique. Ils y trouvent à leur usage une Bibliothèque, un Cabinet d'instrumens pour la Physique expérimentale, & une Collection de modeles de toutes les machines mécaniques en usage dans le pays. Après que ces jeunes gens ont choisi l'art ou la profession à laquelle leurs talens & leur inclination les portent à se vouer, on n'épargne rien pour les y rendre habiles. Si les pays étrangers offrent plus de ressources pour les perfectionner dans cet art ou cette profession, on les y envoie & on les y entretient au fraix de la Fondation jusqu'à l'âge de vingt cinq ans; à cette époque on leur restitue, comme à tous les Orphelins, ce qu'ils possedoient en entrant dans la Maison, avec ce qu'ils peuvent avoir acquis pendant le séjour qu'ils y ont fait, & on y ajoute par dessus une somme des revenus de la Fondation, pour aider à leur établissement.

L'Hôpital

L'Hôpital de St. Nicolas. C'est la plus ancienne de toutes les Fondations pieuses de LA HAYE. On ne sauroit dire précisément quand il a été fondé, ni par qui. Cependant il est très vraisemblable que ce fut ALBERT de *Baviere*, Comte de Hollande, qui fit bâtir cet Hôpital, & on voit par un Acte des Echevins de LA HAYE en date de l'année 1377, qu'il étoit déjà alors sur pied. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit encore sur la porte les armes de *Baviere*, & qu'en 1585 ALBERT affecta à l'entretien de cette Maison les droits imposés sur la mesure des grains & en général sur les poids & mesures de la Ville; les deux premiers de ces droits ont été vendus en 1615 au Magistrat, d'après la permission des Etats de Hollande. Les Comtes qui succéderent à ALBERT confirmèrent les Privileges de cette Maison, & y en ajouterent de nouveaux, entr'autres le revenu de la pêche du Vivier de la Cour. Divers particuliers y ajouterent des donations ou legs pieux, & il n'y a aucun lieu de douter que l'Hôpital de St. Nicolas ne fût le plus riche & le mieux renté de tous ceux de LA HAYE.

Fondateur

Cet Hôpital est situé dans une petite rue, derriere l'Hôtel de Ville. La

*Destina-
tion.*

Hôpital de St. Nicolas. son a peu d'apparence, étant très basse & peu spacieuse. On a prétendu avec assez de fondement que cet Hôpital fut anciennement destiné à recevoir des suppôts & des Serviteurs de la Cour de Hollande, qui viendroient à tomber dans l'indigence; aussi l'appelloit-on quelquefois *La Maison des Suppôts*; il y avoit même dans une chambre séparée une Bibliothèque pour l'usage des Avocats; mais depuis deux siècles on y reçoit des vieilles gens de tout ordre qui professent la Religion Réformée & qui ont de la peine à subsister par eux mêmes. En y entrant, ils sont obligés d'y apporter un lit, du linge, des habits & quelques petits meubles à leur usage; dès lors ils y sont logés, très bien nourris & pourvus de tout le nécessaire. Le nombre des personnes qu'on y reçoit est ordinairement de trente, moitié hommes, moitié femmes. *Direction.* La Maison est administrée par quatre Régens & leurs Epouses, qui ne dépendent en rien du Magistrat; ces Régens s'élisent eux mêmes & se choisissent des Collegues tantôt d'entre les suppôts de la Cour, tantôt d'entre les membres de la Magistrature. Ils ont un Receveur, mais le Receveur Général de la *Nord-Hollande* a la surintendance.

ALBERT de *Baviere* avoit auffi pour-
 vu cet Hôpital d'une Chapelle située vis-
 à-vis de la Maifon. Il y attacha de bons
 revenus, & en fe refervant pour lui &
 pour fes fucceffeurs le droit de Patro-
 nage, il accorda la nomination du Cha-
 pelain à l'Abbé de Middelbourg. Immé-
 diatement après que les Espagnols eurent
 été chaffés, elle fut convertie en gre-
 nier à bled. En 1615 elle fut vendue
 au Magiftrat, & depuis ce tems elle a
 toujours fervi de Boucherie.

*Hôpital
de St. Ni-
colas.*

L'Hôpital des Léproux. C'est la pre-
 miere maifon qu'on trouve en entrant
 dans la Ville au Sud, c'est-à-dire par le
 chemin de *Delft*. Dans le quatorzième
 & le quinzième fiècle la lepre étoit fort
 répandue en Europe, particulièrement
 en France & dans les Pays-bas. Pour
 prévenir que ce mal contagieux ne fe
 répandît d'avantage, & s'il étoit poffi-
 ble, le faire cefler entierement, on fé-
 para ceux qui en étoient attaqués, en
 les enfermant dans des maifons appro-
 priées & destinées à cet ufage. L'Etat
 miférable de ces malades excita la com-
 paffion du public. On leur fit des libé-
 ralités de toutes les manieres. Presque
 toutes les Villes de Hollande avoient de
 tels

*Fonda-
tion.*

*Hôpital
des Lé-
preux.*

tels Hôpitaux, & quelques uns acquirent peu à peu des revenus fixes très considérables. Celui de LA HAYE avec sa Chapelle existoit déjà certainement l'an 1450, & peut-être quelques années plutôt. Du moins en 1450 *Gerlac*, Evêque de *Jérusalem*, & Grand Vicaire de l'Evêque d'*Utrecht*, consacra solennellement l'Autel de la Chapelle à la gloire de la *St. Vierge*, de *St. Corneille*, de *St. Sébastien* & de *St. George*, & publia des indulgences plénieres de quarante jours pour tous ceux qui y feroient dans la suite quelques présens; ce qui ne manqua point d'y attirer des donations de toute espece & des fondations d'un très grand revenu, au profit de l'Hôpital & de ses Directeurs. L'endroit où cette *Ladrerie* fut construite en prit le nom de *Zieke*, comme qui diroit quartier des malades. Personne ne pouvoit y entrer pour se faire guérir, que sur un billet des Directeurs du grand Hôpital des Lépreux à *Haerlem*, lesquels avoient par privilège spécial cette sorte d'inspection sur toutes les Ladreries de la Province. Quand on étoit guéri, il falloit retourner à *Haerlem* pour comparoitre de nouveau devant ces Messieurs, & ce n'étoit que sur une attestation de santé, signée

*Anciens
Régle-
mens.*

signée de leur main, qu'on pouvoit rentrer dans le commerce de la Société. Les pauvres étoient reçus dans la Ladre-
*Hôpital
des Lé-
preux.*
 rie de LA HAYE pour très peu de chose, & en sortoient assez bien habillés; mais les personnes les plus aisées devoient y apporter divers meubles & utenciles qui restoient dans la Maison, à moins qu'on ne voulut les racheter; ce qu'on pouvoit faire dans la suite pour 25 florins. Les lépreux étoient entretenus & guéris non seulement par le moyen des riches rentes qui appartenoient à l'Hôpital, mais encore par le secours des aumônes qu'ils alloient quêter chaque jour de porte en porte pour le soulagement des malades; au commencement de chaque année en Janvier ou en Février, les Lépreux faisoient une quête générale à LA HAYE dans un appareil assez grotesque. On faisoit monter sur un chariot quelques Lépreux, la Gouvernante de la Maison, la servante, un des serviteurs du Baillif, un Tambour, & au milieu de cette troupe un homme qui portoit des poupées comme en triomphe. Dans cet équipage ils parcouroient toutes les rues & ne rapportoient pas grand chose au logis. Ce ne fut pourtant qu'en 1664 qu'on abolit entièrement

*Hôpital
des Lé-
preux.*

ment cet usage. La course que les Lépreux faisoient en Juin ou en Juillet, dans le *Westland*, sans Tambour néanmoins & sans poupées, leur valoit beaucoup davantage ; ils en rapportoient quelquefois jusqu'à 1300 livres de fromage. Toutes ces courses finirent en 1655, parce que dès l'an 1628 il n'y avoit presque plus de Lépreux à LA HAYE. En 1518 les Directeurs de cet Hôpital, pour procurer à la Maison une agreable avenue, avoient sollicité & obtenu la permission de planter des arbres de part & d'autre sur le grand chemin qui mene à Ryswyk, & qui depuis 1691 poussé jusqu'à *Delft*, & pavé dans toute son étendue, fait un des plus beaux ornemens des environs de LA HAYE.

*Usage
Actuel.*

Aujourd'hui l'Hôpital des Lépreux est devenu une maison de communauté qu'on nomme en Hollandois *Proveniers - Huys*. Toutes personnes de l'un & de l'autre sexe, ou mari & femme ensemble, peuvent y entrer, moyennant une certaine somme une fois payée. On en reçoit jusqu'au nombre de trente ; tous mangent à la même table ; mais chacun a sa chambre à part, & quelques uns même en ont deux. Cette Maison est si agreablement située & si bien réglée, qu'il faut

faut de la faveur pour y être admis. Elle est administrée par quatre Régens & leurs Epouses; mais les Bourguemaitres de la Ville en ont la surintendance; c'est aussi à eux que le Receveur est tenu de rendre ses comptes. En 1705 la Chapelle, qui étoit peu étendue, fut changée en une salle d'assemblée pour les Régens de la Maison; on la reconnoit encore à son petit clocher qui a été conservé. Cette Maison seroit extrêmement propre à en faire un Hôpital général, dont LA HAYE est dépourvue. On dit qu'il en a été question, mais jusqu'à ce moment, ce projet si essentiel est demeuré sans exécution.

Maison pour des Vieillards ou Oude-Mannehuys. Elle est située dans le *Oude-molstraet* derrière l'Eglise Angloise où elle vient aboutir. C'étoit anciennement la Confrairie du St. Sacrement, dont cette Eglise étoit la Chapelle. Cette confrairie existoit déjà au commencement du quinzième siècle. L'abbé de Middelbourg & le Curé de LA HAYE ne la confirmèrent qu'en 1440, à condition qu'elle payât annuellement au dernier la somme de quatre livres, argent de Hollande. Après la Réformation cet-

te

Maison pour le Vieillards. te Maison a été longtems une communauté, où l'on achetoit sa vie comme dans la Maison des Lépreux, ce qui n'a cessé que pour faire place à un établissement beaucoup plus avantageux.

En 1727 mourut *Jacob Frédéric van Beyeren van Schagen*. Ses dispositions testamentaires portoient, qu'étant resté le dernier de sa famille & desirant d'imiter la pieuse bienfaisance d'un de ses Ancêtres, savoir Le Comte ALBERT de *Baviere*, Fondateur de l'Hôpital de *St. Nicolas*, il vouloit que tous ses biens fussent remis entre les mains des Bourguemaitres de LA HAYE pour servir à une Fondation en faveur d'un certain nombre de Vieillards. Mais les fonds délaissés n'étant pas assez considérables on devoit en accumuler les revenus jusqu'à ce qu'on pût en bâtir une Maison, contenant vingt-quatre à trente chambres, pour y recevoir autant d'hommes au dessus de l'âge de soixante ans, membres de l'Eglise Réformée, moitié Suppôts de la Cour & moitié Bourgeois de LA HAYE, afin que dans cette Maison ils pussent être logés & nourris convenablement jusques à leur mort.

Ces revenus ayant été accumulés jusqu'en 1773, le Magistrat de LA HAYE, pour

Chap. IV. *Fondations Pieuses.* 97

pour faciliter les vues charitables du *Maison* Fondateur & en hâter l'exécution, jugea *pour les Vieillards* à propos de céder pour cet effet au nouvel établissement le terrain de l'Hôpital du St. Sacrement, avec les biens qui y avoient appartenu; les Etats de Hollande y ajouterent l'exemption de toute accise, & une petite portion dans le produit des impositions qu'on recueille dans LA HAYE. L'ancienne maison tombant en ruine fut abattue, & on éleva sur ce terrain une nouvelle maison selon le plan indiqué par le Testateur. Elle se trouva entièrement achevée en 1773, & le 9 Septembre on y reçut vingt quatre Vieillards; mais les fonds ayant été accrus par une bonne direction, on en admet à present jusqu'à trente, & outre le logement & la nourriture dont le Testateur parle uniquement, on a trouvé moyen de pourvoir encore à leur habillement, & de leur procurer le secours d'un Médecin & d'un Chirurgien. Les médicamens leur sont fournis par l'Apothicaire de la Ville.

La Maison est dirigée par cinq Régens *Direction* à qui on a laissé la disposition des places vacantes; leurs Epouses sont Régentes. La maison a aussi un Receveur, qui doit annuellement rendre compte de sa gestion au

*Maison
pour les
Vieillards*

Magistrat, auquel appartient la surintendance. Selon l'octroi des Etats de Hollande, ce que possèdent les Vieillards admis dans la Maison est censé lui appartenir. Elle jouit encore des revenus des biens qu'ils peuvent hériter pendant le séjour qu'ils y font; & à leur décès la Maison en acquiert la propriété, s'ils ne laissent point de descendans.

La Maison n'a pas grande apparence extérieure, son étendue étant en longueur & entièrement cachée par les bâtimens environnans. La principale porte est à l'Ouest dans l'*Oude Molstraet*, mais les fenêtres de la Façade appartiennent à des maisons qu'on loue à des particuliers; les habitations des Vieillards sont tout à fait dans l'intérieur; la distribution en est aussi bonne que la nature du terrain l'a permis. L'entrée ordinaire est au Nord dans une allée étroite. Il est facheux qu'un emplacement plus considérable & plus ouvert n'ait pas permis de procurer à ces Vieillards l'avantage d'une demeure plus aérée, & l'agrément d'un jardin pour s'y promener.

Maison des Fous & des Pestiférés. Elle est située dans une rue du Quartier Occidental, nommée le *Geest* au Coin du

du *Vleersteeg*. C'étoit, anciennement la *Maison des foux*.
 Fondation de la Chapelle de SAINT AN-
 TOINE, dont voici l'origine. Dans
 l'onzieme siecle & même auparavant,
 régnoit en Europe, particulièrement dans
 le *Dauphiné*, une maladie épidémique,
 appelée en Latin *Morbus Sacer*. Des
 personnes charitables, ayant compassion
 des pauvres qui en étoient attaqués, les
 firent loger & soigner dans des Maisons
 appropriées à cette fin. Comme on pu-
 blioit que plusieurs de ces malades avoient
 été guéris par l'intercession de *Saint-
 Antoine du désert*, il se forma un ordre
 ou confrairie à l'honneur de ce Saint.
 On appropria dans beaucoup de villes
 des maisons pour le soulagement de ces
 malades, en y joignant des Chapelles,
 dédiées au même Saint. Ce mal étant
 une sorte d'inflammation, ou l'appella *Feu
 de Saint-Antoine*, en Hollandois *Sint-
 Antonis - Vuur*.

On fonda un tel établissement à LA
 HAYE avant l'année 1453. On y ajouta
 en 1549 un bâtiment qui fut nommé la
 maison des malades ou des pestiférés.
 En 1607 ces deux édifices qui étoient
 réunis furent convertis en Hôpital pour
 les frénétiques & ceux qui ont l'esprit
 dérangé; quoique dans la suite on y pla-

*Maison
des Fous*

cat aussi des gens attequés de maladies contagieuses. En tems de guerre on y a quelquefois logé des Soldats bleffés. Il arrive aussi que des gens de mauvaise conduite y sont enfermés à la requisition de leurs proches parens , moyennant qu'ils payent leur pension. Le bâtiment est fort spacieux & pourvu d'un jardin. Cet établissement , où règne le plus grand ordre , est sous la direction de quatre Régens & d'autant de Régentes leurs Epouses ; tous les deux ans il rendent au Magistrat de la Ville compte de leur administration.

Hofjes.

Outre ces grandes Fondations , il y en a un dixaine d'autres moins considerables qui ont des revenus fixes pour leur entretien. On les nomme en Hollandois *Hofjes* c'est-à-dire petits Jardins. Ce sont en effet des Jardins entourés de plus ou moins d'habitations , dans lesquelles des personnes d'âge & de peu de fortune sont logées gratuitement. Chacun fait son petit ménage dans une demeure séparée , & dans la plupart de ces Hofjes les habitans jouissent encore de quelques petits bénéfices , selon qu'il a été réglé par les Fondateurs. La principale des Fondations de ce genre est celle qu'on nomme

La

La Maison du St. Esprit, située dans le *Maison*
 Quartier Méridional, sur un Canal nom- *du St.*
 mé le *Paviljoens - Gragt*, vis-à-vis du *Esprit.*
 nouveau *Veerkaade*. Elle a été érigée en
 1616 par les Directeurs des pauvres, qui
 anciennement étoient connus à LA HAYE
 sous le nom de *Pauvres du St. Esprit*.
 Ils portoient ce nom parce qu'ils étoient
 entretenus par une *Confrairie du St.*
Esprit. Leurs Directeurs au nombre de
 quatre étoient nommés par le Magistrat,
 ensuite élus ou établis par la Cour. Ils
 sont connus dans les Régîtres publics dès
 le commencement du quatorzieme siècle.
 On trouve ensuite qu'ils s'assembloient
 dans la grande Eglise où étoit leur cham-
 bre; qu'ils avoient soin d'entretenir l'au-
 tel de la Chapelle du St. Esprit; qu'ils
 dispofoient de tout le revenu de cette
 Chapelle; qu'ils pourvoyoient à la sub-
 sistance d'un nombre de pauvres si consi-
 dérable, qu'en 1481 il étoit d'environ
 quatorze cens personnes, & en 1483 de
 plus de deux mille & deux cens, & qu'ils
 avoient le droit de constituer eux mêmes
 le Trésorier ou Administrateur de leur
 Corps. La Réformation changea entie-
 rement la face des choses. Les pau-
 vres du St. Esprit n'eurent que des Lai-
 ques pour Régens, & au lieu qu'ils se

*Maison
du St.
Esprit.*

trouvoient répandus en diverses petites maisons, dans presque tous les quartiers de la Ville, on prit enfin la résolution de les rassembler, & on construisit celle qui existe encore actuellement. C'est un grand enclos quarré qui contient trente six habitations, sans compter celle de la Gardienne. L'on n'y reçoit que des vieilles femmes. Outre le logement & quelques douceurs qu'elles reçoivent en entrant, on donne à chacune d'elles 26 sols par semaine.

*Pauvres
du St.
Esprit.*

Il y a bien encore à LA HAYE une classe d'indigens qu'on nomme *Pauvres du St. Esprit*. Ce sont ceux qui, n'ayant pas été inscrits comme membres d'aucune des Communions établies à LA HAYE, n'ont pas le droit d'être assistés par leurs Diaconies. C'est le Magistrat qui doit pourvoir à leurs besoins du revenu de certains fonds consacrés à cet usage & qui sans doute faisoient autrefois partie des revenus de la Confrairie du St. Esprit. Le Magistrat établit des personnes pour en faire la distribution.

*Maison de
Nieuw-
coop.*

La Maison (ou Hofje) de *Nieuwkoop* est une autre fondation faite à peu près dans les mêmes vues que la précédente. Cet édifice est situé presque au bout du Prince-

Prince - Graft, du Côté du Nord, & a *Maison de Nieuwkoop.* plutôt l'apparence d'un palais que d'une maison de Charité; il occupe un terrain de quatre - cens pieds de long & de cent-cinquante-huit de large. On y entre par une grande & belle porte, & après avoir traversé une vaste place divisée en plusieurs petits Jardins, & entourée de trois côtés par soixante petites maisons toutes uniformes, on arrive à un bâtiment qui fait face à l'entrée, où les Régens s'assembloient autrefois; & qui est encore suivi d'un Jardin. Cet édifice a été construit en 1658, avec la permission de la Cour, par le fameux Architecte P. Post, des deniers légués à cet effet par Mr. JEAN DE BRUYN VAN BUYTENWECH, Seigneur de *Nieuwkoop, Noorden & Achtienhoven.* Les fraix monterent à plus de cent-mille florins. Outre cela le Testateur avoit laissé des terres, dont la rente paroïssoit devoir suffire à l'entretien de la Maison, à y loger gratuitement des personnes dans une situation étroite & à leur fournir en outre quelques autres douceurs. Mais ces terres ayant en partie été ruinées par la guerre de 1672, l'administration des revenus obligea bientôt les Régens de la Maison, qui étoient tous des héritiers & des parens de Mr. de

Maison de Nieuwkoop. Nieuwkoop, à faire des emprunts pour soutenir s'il étoit possible la nouvelle fondation sur le pied où elle avoit d'abord été mise. Malheureusement le succès n'a pas répondu à leur attente. Les rentes ont plutôt diminué qu'augmenté, & on a été obligé depuis 1681 d'en venir à louer les demeures; desorte que tout l'avantage qu'ont depuis ce tems là ceux qui les habitent, c'est d'être logés assez commodement & agréablement pour une somme plus modique que celle qu'ils payeroient ailleurs.

Autres Fondations de la même espece.

Il y a encore à LA HAYE six autres établissemens de la même espèce, mais moins considérables. I. *Le Hofje de Demoiselle Cornélie van Vouw*, situé dans le *Breestraet*. Il porte le nom de sa Fondatrice & existe depuis l'an 1647. Il y a 16 maisonnettes destinées à de vieilles femmes ou filles. On donne à chacune trois florins par mois, & quinze tonnes de tourbes par an, outre le logement. II. *Mr. Barthélemi van Vouw*, à l'exemple de sa sœur, fit construire, en 1649, un *Hofje* vis-à-vis du précédent, mais il est très petit, ne pouvant servir qu'à loger deux personnes. III. *Le Hofje de van Dam* situé dans le *Juffrouw Ida-stræet*,
au

au côté du Nord. FLORENT VAN DAM, *Hofjes.*
 Substitut Baillif de LA HAYE, décédé
 en 1563, ordonna par son Testament que
 ses héritiers eussent à faire construire
 treize petites maisons, destinées à loger
 douze personnes âgées, avec un Con-
 cierge. Il laissa des rentes suffisantes pour
 perpétuer cette fondation, qui subsiste
 encore actuellement au profit de douze
 vieilles femmes, sous l'inspection des
 plus proches descendans de Mr. PHI-
 LIPPE DOUBLET, Seigneur de *St.*
Anneland, à qui par droit d'héritage cet-
 te succession est dévolue. IV. Le *Hofje*
de Bourgogne, placé sur le *Geest* appar-
 tient aujourd'hui à des particuliers qui
 en louent les vingt petits logemens; on
 ignore qui en a été le Fondateur. V. Il
 y a un *Hofje* sur le *Sand*, fondé en 1665
 à l'honneur de la Sainte Trinité par les
 héritiers de CORNEILLE BARTHOUT,
 & de PIERRE VANDEN HOVE. Ce
Hofje comprend douze maisons. VI.
Hofje de Pierre de Hogelande, il fut con-
 struit en 1669 dans le Boekhorstraat du
 côté de l'Orient, & contient seize habita-
 tions pour des personnes âgées de la Re-
 ligion Romaine; au lieu que ceux qui

Hofjes doivent professer la Religion Réformée.

CHAPITRE. V.

Du Quartier nommé La Cour, où les Colléges du Gouvernement tiennent leurs assemblées & où réside le Prince Stadhouder.

Le quartier de LA COUR est un assemblage de plusieurs édifices, dont l'ancien Château des Comtes de *Hollande*, bâti par Guillaume II, comme il a été dit plus haut, ne forme qu'une partie.

*Ancien
Château.*

Cet édifice qui, au bout de cinq siècles, est encore un monument de la puissance & de la grandeur de celui qui l'a fondé, étoit alors un des plus beaux Châteaux qu'il y eût en Europe. Un ruisseau, ayant sa source dans les dunes, l'environnoit de toutes parts avec ses dépendances, au moyen d'un canal creusé pour cet effet, & venoit former ensuite le beau Vivier qui subsiste encore. On ne pouvoit entrer dans l'enceinte qui étoit fort spacieuse & fermée d'un mur, que par des ponts-levis & des portes, comme

comme dans une citadelle. Mais à mesure que LA HAYE s'est peuplée, la plupart des habitans, cherchant à se loger aussi près de la Cour qu'il étoit possible, on a bâti insensiblement sur ce canal les maisons qui forment en partie le *Hoogstraet*, l'*Agterom* avec le tour du *Buyten-Hof*; desorte qu'aujourd'hui on ne voit qu'un simple fossé avec le vivier, immédiatement aux pieds des murs des bâtimens mêmes de la Cour.

*Ancien
Châteaux.*

L'Ancien Château avoit à l'Est un grand Jardin, qui occupoit non seulement tout le *Plein*, ou la Place de la Parade, mais s'étendoit encore le long du *Lange-Pooten* (qui n'étoit alors qu'une allée bordée de faules, en Hollandois *Willige-Pooten*) & tout ce terrain étoit clos par un mur.

Jardin.

Il existe encore deux portes de cette enceinte extérieure de la Cour; l'une au Sud, nommée *Hof-Poort*, que l'on doit passer en venant du canal ou *Spuy*; l'autre au Nord sert d'entrée au *Buyten-Hof*. Elle est très ancienne & dépare beaucoup le quartier où elle est située. On la nomme *la Porte*, ou l'avant porte de la Cour de Hollande. (*Voorpoorte van den Hove van Holland*). Elle sert de prison aux criminels arrêtés & jugés non seulement

*Portes
extérieures.*

par

*Ancien
Château.*

par les Cours de Justice, mais aussi par d'autres Tribunaux résidens à LA HAYE; comme le College des Conseillers Députés de la Province, le Conseil d'Etat, la Cour de Brabant & Pays d'Outre-meuse. On y enferme aussi des personnes arrêtées seulement pour dettes. Au commencement du siècle dernier il existoit encore une troisième grande porte extérieure de la Cour, située à l'est du Vivier, où est à présent le *Nieuwen-Doele*.

*Quartier
actuel de
la Cour.*

Le quartier actuel de la Cour, nommé en Hollandois *Binnen-Hof*, Cour intérieure, pour la distinguer de la place quarrée, appelée *Buyten-Hof*, Cour extérieure, a trois entrées; une au Sud, une à l'Est, & une à l'Ouest. Cette dernière qui fait face au *Buyten-Hof* a le nom de *Porte Stadhoudérienne*, parce qu'anciennement le Stadhouder ou Lieutenant du Comte, qui gouvernoit en son absence & commandoit le Château, demuroit à son entrée. Les appartemens des Stadhouders de la République sont encore au dessus de cette Porte, & eux seuls avec leur famille ont le droit d'y passer en carrosse ou à cheval.

LA GRANDE SALLE.

Dès qu'on est entré par la porte Stadhoudérienne on voit, au fond de la Cour intérieure, la grande Salle. Sa façade antique est flanquée de deux tours octogones, dont l'une porte une horloge & l'autre un cadran solaire. On monte à la Salle par un perron couvert, ayant huit degrés, au bas desquels deux députés des États-Généraux venoient recevoir les Ambassadeurs des têtes couronnées, le jour de leur entrée publique. La Salle a intérieurement cent vingt-cinq pieds de long [mesure de *Rhynland*] soixante de large d'un mur à l'autre, & soixante-six de haut jusqu'au toit. Elle est mal éclairée, & tout s'y ressent du mauvais gout d'architecture qui régnoit dans le treizième siècle; cependant elle passe pour un chef-d'œuvre, en ce que, malgré sa largeur & sa hauteur, elle n'a point de poutres de traverse pour le soutien des murs. Le bois de la charpente a été dit-on, apporté d'Irlande; on prétend qu'il ne souffre point la vermine & qu'il est incorruptible; en effet cette charpente s'est si bien soutenue & conservée, qu'elle est encore, au bout du cinq siècles, presque aussi

Dimensions.

Structure remarquable.

III DESCRIPTION DE LA HAYE

qu'aussi faine & entiere que si c'étoit un ouvrage de quelques années seulement.

Usage.

Vers le milieu du seizieme siecle, l'usage de cette salle étoit si avili, que non seulement elle étoit pleine de petites boutiques à droite & à gauche, mais qu'elle servoit encore de boucherie. Dans la suite on a orné les murailles d'une multitude de pavillons, de drapeaux, d'étendarts & de timbales, pris en divers tems sur les ennemis de la Patrie, & on les a accompagnés d'écriteaux pour indiquer le lieu & la date des victoires que l'Etat a remportées. Ce fut dans la grande Salle de la Cour que, le 18 Janvier 1651, s'ouvrit avec toute la solemnité possible la fameuse grande assemblée des Etats-Généraux, composée de plus de trois cens personnes, & continuée jusqu'au 21 Juin de la même année. Aujourd'hui la Salle ne sert plus que de passage pour aller à divers Colleges. Les libraires y ont quelques boutiques, & on y tire sur une espece de tribune, les Loteries qui se font annuellement pour la Généralité.

Chambres de la Société.

A l'entrée de la Salle à main gauche & le long du mur septentrional il y a plusieurs chambres qui depuis quelques années ont été renouvelées ou réparées.

La

Chap. V. *Quartier de la Cour.* III

La Chambre des anciens domaines des Comtes de Hollande, érigée à ce qu'on prétend par PHILIPPE de *Bourgogne* en 1428, avoit ses appartemens dans ce quartier là. Ces domaines ayant peu à peu été vendus par ordre des états de *Hollande*, le College a été anéanti en 1728, & tout ce qui étoit de son département remis à la direction des Conseillers Députés de la Province. Les appartemens ont été cédés à un autre College nommé LA SOCIÉTÉ DE LA HAYE, composé de deux Députés du Haut-Conseil, deux de la Cour de Hollande, deux des Conseillers Députés de la Province & quatre de la Magistrature de LA HAYE, savoir un Bourguemaitre, un Echevin & deux Conseillers (*Vroedschappen*). Tous les habitans de LA HAYE ne sont pas soumis à la même Jurisdiction. Les Nobles, les suppôts de la Cour relevent immédiatement de la Cour de Hollande; Tous les bourgeois qui exercent quelque profession ou trafic relevent du Magistrat de LA HAYE, le terrein même de la Ville est partagé entre plusieurs Jurisdictiones. Tous ces habitans ne formant néanmoins qu'un corps, qui doit payer différentes charges pour le bien commun

*Membres
de ce Col-
lege.*

*Motifs de
son éta-
blissement*

&

Ses fonctions.

& à la sûreté, la protection, & la tranquillité duquel il doit être pourvu convenablement, on a érigé pour cet effet le College DE LA SOCIÉTÉ DE LA HAYE. Il a la direction de toutes les affaires de police & de finance qui sont communes entre les Cours de Justice, les Conseillers Députés de la Province & le Magistrat. Les membres de ce corps changent en differens tems selon la nature des Colleges qui les députent.

Chambre des Comptes de la Province.

On trouve ensuite la chambre pour l'audition des impositions qui se levent annuellement dans la Province. Ce college érigé en 1590 étoit composé d'un Président à vie, député de la part des Nobles de Hollande, & assisté de deux Députés des villes; mais il a été anéanti en 1751 par les Etats de Hollande, qui

Membres.

lui ont substitué en 1752 une *Chambre des Comptes Provinciale*, composée d'un Président Député de la part des Nobles, & de huit Députés des villes de *Sud &*

Fonctions.

Nord-Hollande. Ce College entend, examine & folde tous les comptes de la Province, y compris ceux des Domaines des Etats de *Hollande*.

Au dessus de ces Chambres il y en a d'autres auxquelles on monte par l'escalier de la tour Septentrionale. On trouve d'abord

d'abord *la Chambre des Fiefs de Hollande.* On y tient le Registre de ces fiefs, & on y conserve les chartres & autres pièces originales. Dans la chambre qui suit sont les registres de la Province. Tous ces appartemens n'ont rien de remarquable.

APPARTEMENS DES COURS
DE JUSTICE.

Au fond de la grande Salle on voit *Cours de Justice.* dans chaque coin un grand escalier; celui qui est à gauche conduit aux appartemens des Etats - Généraux &c.; celui qui est à droite ou au Sud conduit aux appartemens de *la Cour de Hollande & du Haut Conseil.*

LA COUR DE HOLLANDE, DE *Cour de Zeelande* ET DE OUEST-FRISE *Hollande.* porte ce nom, parce que dès le quinzième siècle les habitans de ces trois Provinces relevoient de sa juridiction. Le Prince d'Orange, en sa qualité de *Stadhouder* ou Lieutenant du Souverain, un Président, onze Conseillers (huit de la part de *la Hollande & trois de la part de la Zeelande*) un Greffier, un substitut Greffier, deux Secrétaires & un Receveur des Ex-
H ploits

Membres qui la composent

Cour de Hollande. ploits (*Rentmeester van de Exploicten*) composent ce Tribunal, qui a encore son Fiscal ou Procureur Général. La Jurisdiction & l'autorité de cette Cour sont très grandes. Elle juge en appel les causes portées & décidées dans les villes; elle juge même en première instance toutes les causes où il s'agit des droits & des prérogatives du Souverain, celles des Professeurs de l'Université de Leyde, des Veuves, Orphelins & autres personnes désignées en terme de droit sous le nom de *personnes misérables*; Les causes féodales, possessoires, les privilèges & coutumes &c. Enfin ce Tribunal punit tous les crimes & les délits commis dans sa jurisdiction.

Le Rôle. Après avoir monté l'escalier on trouve d'abord la Salle du *Rôle*. C'est l'audience, où l'on plaide en présence de deux Conseillers Commissaires de la Cour de Justice, & où l'on prononce toutes les sentences civiles & criminelles; On y publie aussi les Edits, Placarts & Ordonnances soit de la Cour soit des Etats. Le *Rôle* est renfermé dans un parquet. A l'entrée sont des bancs rangés en amphitéâtre & garnis de drap verd pour les Avocats & les Procureurs. Tout à l'entour, des deux côtés & au fond de la
Salle

Salle il y en a de plus élevés pour les *Cour de*
 Conseillers. Entre tous ces bancs, vers *Hollande.*
 la cheminée, est un siege distingué, où
 les Stadhouders prennent séance, aiant
 les Conseillers à leur droite & à leur
 gauche.

Du Rôle on entre par trois marches *Salle du*
 dans la *Salle du Conseil.* Celle-ci est un *Conseil.*
 appartement spacieux & très propre,
 orné de quatre cabinets, un dans chaque
 coin. Au milieu de la Salle est une lon-
 gue table autour de laquelle sont treize
 sièges, favoir un fauteuil & douze chai-
 ses. Le fauteuil est pour le *Stadhouder*,
 à la droite s'assied le Président, à la gau-
 che le plus ancien des Conseillers, &
 ainsi de suite selon l'ordre de leur récep-
 tion. Le Greffier a sa place devant un
 pupitre, aiant à la droite une porte vi-
 trée qui donne dans un des Cabinets où
 est la Bibliothèque de la Cour. Ce qu'il
 y a de plus digne d'attention dans cette
 Salle, ce sont sept tableaux de *Gerard*
Laireffe, le pere.

Le premier de ces tableaux, qui est au *Sujets des*
 dessus de l'entrée, représente *Enée*, por- *Tableaux*
 tant son pere *Anchise* & tenant par la
 main le jeune *Ascagne*, pour les sauver
 des flammes de *Troye*. Le second qui
 est contre la cheminée, représente la *Jus-*

116 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Cour de
Hollande.*

tice assise sur le siege de *Hollande*. Le troisieme dépeint *Pompée* faisant bruler les lettres écrites de Rome à *Sertorius*, & mourir *Perpenna*. Dans le quatrieme c'est *Scipion l'Africain* remettant sans rançon une jeune Princesse d'une rare beauté au Prince à qui elle étoit promise en mariage. Dans le cinquieme, qui est un grand tableau, on voit *Horatius Coclès* défendant seul le pont de Rome contre l'armée de *Porfenna*. Le sixieme qui est au dessus d'une porte, représente encore *Scipion l'Africain*, ramenant au devoir plusieurs jeunes guerriers, & leur faisant jurer de ne point abandonner l'Italie ravagée par *Annibal*. Le Septieme dépeint *Fabius Rullianus*, condamné à mort par *Papirius Cursor* Dictateur, pour avoir malgré ses défenses combattu & vaincu les *Samnites*, mais obtenant sa grace par les prieres du peuple. Tous ces tableaux méritent l'attention des connoisseurs; ils ont été gravés il y a quelques années.

*Autres
Chambres.*

Près de la Salle du Conseil, au Nord, il y a une chambre où les Conseillers vaquent à différentes affaires; elle a été changée & réparée depuis peu d'années; le dessus de cheminée est peint par Mr. *Humbert*. Il y a représenté le médail-

lon de *Hugo Grotius*, soutenu par des génies. A côté de cette chambre est actuellement celle des Requête; le dessus de cheminée est aussi de Mr. *Humbert* & représente la Justice avec ses divers attributs. Entre plusieurs autres petites chambres, où les Commissaires de la Cour entendent les parties & tâchent d'accommoder les différends, il y a l'ancienne chambre des requêtes qui étoit avant la réformation la petite chapelle de la Cour. Un Chapelain domestique de l'Eglise Collégiale y disoit tous les matins, à sept heures en été, & à huit en hyver, une Messe pour Mrs. de la Cour & de la Chambre des Comptes; à côté de cette chambre est celle où siègent les Commissaires dans les causes criminelles. Le dessus de cheminée est encore de Mr. *Humbert* & représente la Sagesse.

Cour de Hollande.

Ancienne Chapelle.

Au sortir de la Salle du Conseil on rencontre un escalier; dès qu'on l'a monté on trouve à gauche une grande chambre quarrée nommée la *seconde Chambre du Conseil*, parce qu'au milieu du siècle précédent le Conseil chargé de nombreuses affaires se séparoit, pour les expédier, en deux corps, dont l'un avoit à sa tête le Président & l'autre le Doyen des Conseillers. Près de cette chambre s'en trouvent

Seconde Salle du Conseil &c.

118 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Cour de
Hollande*

quelques autres qui servent à conserver des archives, chartres & papiers authentiques de tout ordre. C'est dans l'une de ces chambres que logea autrefois l'*Amirante de Castille*, prisonnier de guerre, & c'est de là qu'on nomme encore *Tour de l'Amirante*, la tour qui est à l'angle de la Salle du Rôle à droite, en entrant par la grande porte. En 1618 & 1619 ces mêmes chambres servirent de prison à *Oldenbarneveld*, *Grotius* & *Hoogerbeets*. Il y a eu dans une de ces chambres une fort belle Bibliothèque, qui avoit été léguée à la Cour par un Avocat, nommé *van Wouw*; mais elle a péri dans l'incendie qui consuma une partie de ce quartier en 1757.

*Son éta-
blissement.
ment.*

LE HAUT CONSEIL ne fut érigé qu'en l'année 1582 par l'autorité du Prince d'Orange. Avant ce tems il y avoit appel des sentences rendues par la Cour Provinciale sur les procès civils, par devant le *Grand Conseil de Malines*. Mais en 1581 le Roi d'Espagne, étant déchu de tous les droits qu'il avoit sur la *Hollande*, la *Zeelande*, la *Ouestfrise* & *Utrecht*, GUILLAUME I fit substituer au Conseil de *Malines*, celui qu'on nomme le *Haut-Conseil*, d'abord pour la
Hol-

Hollande feule, & enfuite pour la *Zee- Son auto-*
lande en 1587. Il décide en dernier res- *rité.*
 fort de toutes les caufes jugées par la
 Cour de *Hollande* ou par les Villes.
 Outre ces caufes en appel, on porte en-
 core à ce Tribunal toutes celles de pos-
 feffions, celles où deux Négocians étran-
 gers font intéreffés, quelques caufes de
 Navigation. C'est auffi de cette Cour
 que l'on obtient les lettres de Bénéfice
 d'inventaire, les reftitutions, les ces-
 fions &c. &c. Un Préfident, neuf Con-
 feillers [fix pour la *Hollande* & trois pour
 la *Zeelande*] un Greffier & un Substitut-
 Greffier, compofent ce Tribunal.

La premiere falle du Haut Confeil est *le Rôle.*
 celle du *Rôle.* Le Confeil Provincial ou
 la Cour de *Hollande* s'en fervoit autre-
 fois pour y faire donner la queftion aux
 criminels: mais en 1580 elle fut assignée
 au Haut-Confeil pour y entendre plai-
 der les caufes qui font portées par de-
 vant lui. Les Juges y fiégent dans un
 parquet, comme au *Rôle* de la Cour
 Provinciale. A côté du *Rôle* est la *Sal-*
le du Confeil; elle est plus grande & plus *Salle du*
 belle que celle du Confeil de la Cour. *Confeil.*
 Les Confeillers y fiégent autour d'une
 table ronde, entourée d'une balustrade
 de bois très propre & très bien travaillée

*Haut-
Conseil.
Tableau.*

La cheminée est ornée d'un magnifique tableau, peint en 1725 par *Henri van Limborch*. Il représente l'Empereur JUSTINIEN assis sur son trône, recevant le glaive & le côté des mains de la Justice descendue du Ciel. Aux pieds de l'Empereur se voit le Jurisconsulte *Tribonien* avec plusieurs autres, qui tous paroissent prêter une oreille attentive au discours que la Déesse semble adresser à JUSTINIEN. Le Haut-Conseil a plusieurs autres chambres à son usage, mais qui n'ont rien de particulièrement remarquable; les principales sont la *Chambre des comparutions*, la *Bibliothèque* & le *Greffe*. On peut se rendre aussi à ces appartemens du Haut Conseil par une avant-cour au Nord-Est, dont l'entrée se trouve entre les deux portes de l'avenue orientale du Binnen-hof.

*Autres
chambres.*

*Ancienne
Concier-
gerie.*

Le terrain du côté Septentrional de cette avenue étoit anciennement occupé par un jeu de Paume à l'usage des Nobles & des Suppôts de la Cour, avec un beau Jardin. On y bâtit dans la suite une maison pour le Concierge de la Cour, & dans laquelle fut logé en 1584 l'Ambassadeur d'Angleterre, par ordre des Etats. Depuis le commencement du dixseptième siècle, cette demeure du

Usage.

Châtelain

Châtelain ou *Conciergerie* de la Cour (en Hollandois *Kastelenye*) a servi de prison civile pour plusieurs ordres de personnes, jusqu'à ce qu'elles fussent libérées par les Cours de Justice, ou transférées à la Prison criminelle, appelée vulgairement la *Porte*. Elle servoit aussi aux ventes publiques des fonds qui sont du ressort des deux Cours. Cette maison a été démolie depuis quelques années, & la *Conciergerie* transférée dans une Auberge qui a pour enseigne *les Armes de Frise* & qui est située hors de l'enceinte du *Binnen-Hof*, près de l'entrée méridionale; elle sert encore aux mêmes usages.

A la place de l'ancienne *Conciergerie* on a élevé un autre édifice, dans lequel s'assemble le *Conseil des Domaines du Prince d'Orange*. Depuis l'établissement de la République les Princes d'Orange ont toujours eu un *Conseil*, chargé de l'administration de leurs domaines & de leurs finances, & qui connoissoit par appel des affaires des Pais & des Villes, dont ces Princes étoient les Seigneurs. Avant la mort de GUILLAUME III, Roi d'Angleterre, le *Conseil des Domaines* siégeoit à *Breda*; depuis il a été transféré à LA HAYE & a tenu long-

*Conseil
des Do-
maines.*

tems ses assëmlées dans une maison qui appartenoit à des particuliers & qui étoit située au Sud du Binnen-Hof, à la droite de l'entrée méridionale. Ce Conseil est composé d'un Président, de quatre Conseillers ordinaires, d'un Secrétaire & Greffier, d'un Auditeur, d'un Maître des Chartres, d'un Commis du Greffe. &c. &c.

APPARTEMENS DES COLLÈGES DE LA GÉNÉRALITÉ.

*Générali-
té.*

Par les Collèges de la Généralité on entend *l'Assemblée des Etats Généraux*; le *Conseil d'Etat*; la *Chambre des Comptes de la Généralité* & la *Cour Féodale de Brabant*. Tous ces Collèges ont leurs appartemens dans le quartier de la Cour qui est au Nord de la grande Salle, & à l'Est de la Chapelle ou de l'Eglise Françoise.

*Assem-
blée des
Etats
géné-
raux.*

LES ETATS GÉNÉRAUX représentent les Sept Provinces-Unies, mais ils n'en font point les Souverains, comme la plûpart des Etrangers se l'imaginent; & leur Assemblée ressemble en quelque maniere à la Diète de *Ratisbonne*, qui représente tout le Corps *Germanique*.
Quoi-

Quoiqu'ils paroissent revêtus du pouvoir **Général** Souverain, ils ne sont que les Députés, **te.** ou Plénipotentiaires de chaque Province, chargés des ordres des Etats leurs Principaux; & ils ne peuvent prendre de résolution sur aucune affaire importante, sans avoir eu leur avis & leur consentement.

L'Assemblée des Etats - Généraux est composée des Députés des sept Provinces. **Nombre des Députés.** Le nombre de ces Députés n'est ni fixe, ni égal; chaque Province en envoie autant qu'elle trouve à propos. On ne compte pas les suffrages des Députés, mais ceux des Provinces; desorte qu'il n'y a que sept voix, quoique le nombre des Députés de toutes les Provinces, présens ou absens, monte à environ cinquante personnes.

Chaque Province préside à son tour **Présidence.** & sa Présidence dure une semaine entiere. Celui qui tient le premier rang dans la Députation de sa Province a les honneurs de la Présidence. Il reçoit les mémoires & les requêtes; il les présente & les fait lire dans l'Assemblée; il propose les affaires, il recueille les voix & prononce la conclusion.

Les Etats-Généraux ont à LA HAYE **Greffier,** un grand nombre de Ministres ou Officiers.

Généralité.

ciers. Un *Greffier* ou Secrétaire, dont la charge est une des plus importantes & en même tems une des plus onéreuses de l'Etat. Il est obligé d'assister tous les jours à l'Assemblée des Etats Généraux, d'écrire toutes les résolutions qu'ils prennent, toutes les lettres & les instructions qu'on adresse aux Ministres de l'Etat dans les pays étrangers. Il assiste aussi aux conférences qu'on tient avec les Ministres étrangers, & y donne sa voix. C'est lui qui expédie & scelle toutes les Commissions des Officiers Généraux, des Gouverneurs & Commandans des Places, les Placards, les Ordonnances des Etats Généraux &c. Ce Greffier a sous lui un *Commis* & deux *premiers Clercs* qu'on nomme aussi *Commis*, avec un grand nombre de Clercs, ou d'Ecrivains qui travaillent tous les jours au *Grefse*, qui est ce qu'on appelle dans d'autres Pays la Secrétairerie de l'Etat. Un *Agent*, dont l'Emploi consiste à porter aux Ministres étrangers les résolutions de Leurs Hautes Puissances en réponse aux mémoires qu'ils ont présentés. Il complimente de la part de l'Etat les Ambassadeurs & Ministres étrangers à leur arrivée à LA HAYE; & à leur départ il leur porte le présent que leur

Agent.

leur font les Etats Généraux; &c. Un *Général* *Maitre d'Hôtel*, dont la principale fonction est d'affister à l'entrée publique des Ambassadeurs, & de les défrayer pendant l'espace de trois jours avant qu'ils aient leur audience publique; mais ce cérémonial n'est plus en usage, excepté pour les envoyés des Puissances *Barbaresques*. Un *Sécretaire des Chiffres & Maître des Patentes*, trois *Traducteurs* quatre *Avocats* &c.

Les Etats Généraux s'assemblent tout le long de l'année sans avoir de Vacances, & même le Samedi & le Dimanche dans des cas extraordinaires & urgens. Les assemblées se tiennent ordinairement le matin à onze heures, ou à telle autre que le Président juge à propos de les convoquer. Le rang des Provinces pour la Présidence est: *Gueldre, Hollande, Zeelande, Utrecht, Frise, Overysse, Groningue*. Tous les Députés sont assis autour d'une longue table. Le Président a son fauteuil au milieu; vis-à-vis de lui sont treize chaises, six autres à sa droite & six à sa gauche. Des treize premières, six vers le haut bout de la table sont occupées par les Députés de la *Gueldre*, les deux suivantes par deux Deputés de la *Zeelande*, deux autres par ceux d'*Utrecht*.

Tems d'Assemblée.

Ordre.

126 DESCRIPTION DE LA HAYE

Généralité. *trecht* & les deux dernières par ceux d'*Overysfel*. Les six chaises à la gauche du Président sont destinées aux Députés de la *Hollande*; sur la première chaise à la droite s'assied un Député de la Province qui préside; les trois suivantes sont occupées par trois Députés de la *Frise*, & les deux dernières par deux Députés de *Groningue*. Au haut bout de la table se trouve un fauteuil distingué pour le Stadhouder; au bas bout la chaise du Greffier. Les Députés numéraires de chaque Province sont obligés de se tenir debout. Le Greffier ouvre toutes les Séances par la lecture de la prière. Pendant qu'on délibère il est assis la tête couverte ainsi que tous les Députés; mais il se leve, se découvre, & se tient de bout derrière le fauteuil du Président, lorsqu'il lit les lettres, requêtes ou autres papiers.

Territoire accordé.

Dans les premiers commencemens de la République les États Généraux ne s'assembloient, que lorsqu'ils étoient convoqués, ce qui arrivoit rarement. En 1585 ils tinrent leur assemblée à *Middelbourg*, ensuite à *Utrecht* & après cela à *Delft*. En 1588 ils résolurent de tenir leurs séances à LA HAYE, mais ils les interrompirent de tems en tems jusques

ques en 1593. Le 31 Decembre de *Généralité.*
 1592 ils se séparèrent pour la dernière
 fois & leur assemblée devint permanente.
 Les Etats de Hollande leur ont accordé le
 territoire (territorium) à LA HAYE, & leur
 cèdent le pas dans les cérémonies publi-
 ques, mais uniquement par politesse,
 & sans qu'ils doivent être censés céder
 par là la moindre chose des honneurs de la
Souveraineté, qui appartient à eux seuls
 dans leur Province.

Les appartemens qui servent aux assem- *Apparte-*
 blées des Etats Généraux ont deux en- *mens.*
 trées; l'une par un Escalier dont la porte *Entrées.*
 est dans le *Binnen-Hof*, à l'Est de l'E-
 glise Françoise; l'autre par la Grande-
 Salle pour les receptions d'Ambassadeurs
 &c. Au fond de la Salle au Nord, un
 large escalier de pierre conduit à un
 corridor qui passe par dessus la seconde
 porte de l'entrée Orientale de la Cour.
 Au fond du corridor est une grande por-
 te à deux battans par laquelle on entre
 dans un portail, au fond duquel est une
 porte semblable, qui est celle de la Cham-
 bre de *Trèves*, & de côté à gauche une
 autre porte qui est celle de l'assemblée or-
 dinaire de Leurs Hautes Puissances. C'est *Salle*
 une longue Salle, éclairée par trois gran- *d'assem-*
 des fenêtres qui donnent sur le *Binnen-* *blée.*
Hof,

Généralité.

Hof, au Sud. Les murs sont couverts d'une ancienne hautelice représentant l'Histoire de CLÉOPATRE, Reine d'*Egypte*. Les deux cheminées sont ornées chacune d'un Tableau, peint par *Parmentier* ; l'un représentant la Constance, l'autre la Prudence. Le plafond est du même peintre. Au mur qui est en face des fenêtres sont suspendus les Portraits de sept Princes d'*Orange* qui ont été revêtus successivement de la charge de *Stadhouder*. A côté de la porte qui est au milieu de ce mur on voit un baromètre, dont le cadre en bois est un morceau de sculpture très délicat & très fini, exécuté par *Lanckamp* en 1709. La table autour de laquelle les Députés s'asseyaient est couverte d'un tapis de drap verd, ainsi que les chaises & le fauteuil du Président ; sur celui-ci sont brodées en soye les armes de la République ; sur les chaises celles de la Province, aux Députés de laquelle elles sont destinées. Le Siège du *Stadhouder* est un grand fauteuil doré, couvert de velours cramoisi brodé en or & en argent.

Chambre de Trêves.

Une autre Salle à l'usage des Etats Généraux est la Chambre de *Trêve* ; on la nomme ainsi parce que la fameuse Trêve de douze ans entre l'*Espagne* & les *Provinces-Unies* y a été signée en

1609.

1609. Cette Salle est plus grande & *Chambre* mieux éclairée que la précédente, ayant *de Treve,* la vue sur le Vivier. Elle a été réparée & embellie en 1697; les sculptures, les dorures & les tableaux qui s'y trouvent en font une piece très magnifique. Le mur qui est vis à vis des fenêtres a deux portes, l'une d'entrée dont il a déjà été parlé, & l'autre de communication avec la Salle d'assemblée. Ce mur est orné des portraits en pied des quatre premiers Stadhouders GUILLAUME I, MAURICE, FRÉDÉRIC-HENRI & GUILLAUME II. peints par Henri *Brandon.*

Aux deux bouts de la Salle font deux grandes & belles cheminées. Sur celle qui est à l'Est, il y a le portrait en grandeur naturelle du Stadhouder GUILLAUME III Roi d'*Angleterre.* Il est revêtu de tous les ornemens de la royauté, & les armes de la Grande Bretagne sont placées au dessus du tableau. Sur l'autre cheminée il y avoit un tableau du même Maître *Théodore van der Schuur,* représentant la Liberté, la Paix, & l'Abondance: en 1751 il a été remplacé par le portrait en grandeur naturelle du Stadhouder GUILLAUME IV, peint par *J. Aved.* Enfin en 1768 on a placé entre cette cheminée & les fenêtres le

Chambre de Treves. portrait du Stadhouder actuel **GUILLAUME V.** peint par **J. G. Ziezenis.** Dans le plafond, construit en voute, il y a un grand tableau ovale très bien peint par plusieurs maitres. On y voit, portées sur des nuages, sept figures de femmes représentant les sept Provinces; on les distingue par leurs armoiries que des génies soutiennent à côté de chacune d'elles. Dans l'enfoncement du ciel il y a encore quelques figures allégoriques. Autrefois cette Salle ne servoit qu'aux conférences des Deputés chargés de quelques affaires particulieres, pour en faire ensuite leur rapport à Leurs Hautes Puissances, ainsi qu'aux conférences de ces Deputés avec les Ministres des Puissances étrangères; mais depuis quelques années les Etats Généraux s'y assemblent pendant l'été, cette Salle étant moins exposée au Soleil que l'autre; aussi la table & les sièges y sont ils disposés de la même maniere.

Chambre des conférences. Les conférences dont on vient de parler se tiennent actuellement dans une chambre de moyenne grandeur, attenante à la chambre de *Trève* avec laquelle elle communique par une porte qui est entre la cheminée Orientale & les fenêtres. Ce qui s'y trouve de plus remarquable,

quable, font douze petits tableaux re-*Tableaux*
 présentant les hauts faits de Claudius *remar-*
 Civilis, chef des anciens Bataves. Du *quables.*
 tems de JULES CESAR, ce Peuple *Histoire*
 s'étoit soumis volontairement aux Ro- *de Civilis.*
 mains, à condition de ne point payer de
 tribut & de les assister seulement de trou-
 pes. L'An 69 les Bataves se voyant
 traités par l'Empereur VITELLIUS
 moins en alliés qu'en esclaves, CLAU-
 DIUS CIVILIS Batave, distingué par
 sa naissance, sa bravoure & ses talens,
 rassembla les principaux de sa nation dans
 un bois sacré. Après un grand festin il
 les engagea par son éloquence à se ré-
 volter, sous prétexte d'épouser le parti
 de VESPASIEN. Les Bataves conduits
 par Civilis se rendirent maitres de deux
 Camps Romains, & remporterent sur
 eux d'autres avantages. Ils assiégèrent
 un Camp fortifié des Romains nommé
Castra Vetera, & les forcerent par la
 famine à se rendre, ce qui leur valut le
 titre de *Restaurateurs de la Liberté*.
 Mais l'an 70 *Cérialis*, ayant été envoyé
 de Rome avec un nombreuse armée,
 remporta divers avantages sur les Bata-
 ves & sur leurs Alliés, & força enfin
 Civilis à conclure un Traité, par lequel
 il s'engagea à quitter les armes, à con-

Généralité.

dition que lui & les Bataves seroient reconnus, comme ci-devant, pour Alliés des Romains, sans être obligés de payer aucun tribut. Les principaux traits de cette histoire, conservés par *Tacite*, sont représentés dans ces douze tableaux. Ce qu'on en admire principalement, c'est la belle composition. On les a regardés longtems comme l'ouvrage du fameux *Holbein*; mais on croit être assuré qu'ils sont de la main d'*Octavio* ou *Otto van Veen* de *Leyde*, le maître du célèbre *Rubens*. On raconte que l'on en a offert plusieurs fois des sommes considérables.

Conseil de Brabant.

En sortant du portail des appartemens de Leurs Hautes Puissances on trouve immédiatement à gauche ceux du *Conseil de Brabant* & du *Pays d'Outre Meuse*. C'est une Cour supérieure pour juger en dernier ressort toutes les affaires litigieuses qui surviennent dans toute l'étendue du *Brabant Hollandois* & du *Pays d'Outre-Meuse*, tant par appel qu'en première instance, excepté *Mastricht* & les Seigneuries qui ont la Haute Justice pour les causes criminelles.

Ce qui a donné lieu à l'établissement de ce Conseil, c'est que la Ville de *Bruxelles*, où résidoient la Chancellerie & la Ceu: Féodale de *Brabant*, étant
sous

ous la domination de l'*Espagne*, pendant que quelques autres Villes de cette Province soutenoient le parti des Confédérés, les habitans de ces Villes se trouverent privés de la voie d'appel des sentences rendues par des Tribunaux inférieurs, & de tous les autres avantages qu'on peut attendre d'un Juge supérieur. Les habitans de *Bergen-op-Zoom* firent sur ce sujet des remontrances au Comte de *Leicester*, qui autorisa le 25 Février 1586 le Prince *Maurice*, possesseur alors de ce Marquisat, de nommer quelques personnes pour rendre la Justice en cas d'appel, de la même maniere & avec le même pouvoir, que la Chancellerie de *Bruxelles*. Comme la guerre qui régnoit alors en Brabant ne permettoit pas à ce nouveau Conseil d'y demeurer en sûreté, le Prince *Maurice*, en qualité de Stadhouder de *Hollande*, lui accorda la liberté d'établir son Tribunal à *Delft* ou à LA HAYE; & pour prévenir les difficultés qui pouvoient survenir à l'occasion du Territoire, ce Prince demanda & obtint le 18 Novembre 1586 le consentement de la Cour de Justice de *Hollande*, pour l'établissement de ce Conseil dans son Territoire. Dans la suite ce Conseil a été confirmé par les Etats-Généraux des

Conseil de Brabant.

Provinces - Unies , selon leur résolution du 26 Septembre 1591.

*Territoire
accordé
pour le
criminel.*

Le Conseil de Brabant a été formé sur le modele de la Cour de Bruxelles, & il en suit l'Instruction ou Ordonnance donnée par CHARLES - QUINT, & amplifiée le 13 Avril 1604 par l'Archiduc ALBERT & l'Infante ISABELLE. Le nouveau Conseil administra de cette maniere la Justice dans les causes civiles jusqu'à l'année 1596, lorsque poursuivant un Brabançon pour quelque crime, il fut obligé de s'adresser aux Etats de *Hollande*, & de les prier de lui accorder le Territoire pour les causes criminelles & un lieu convenable pour loger ses Prisonniers. Les Etats lui accorderent sa demande avec permission de mettre ses Prisonniers dans le même lieu, où l'on enferme ceux de la Cour de Justice Provinciale; à condition que toutes les fois qu'il auroit besoin de cette prison, il en donneroit connoissance aux Etats de *Hollande*. Enfin cette Cour est Souveraine en plusieurs cas & elle a des prérogatives beaucoup plus considérables que celles de toutes les autres Cours de Justice dans les Provinces Unies.

Cette Cour est composée de neuf *Conseillers*

seillers ordinaires, dont le Président n'a-
voit autrefois le titre que de Premier
Conseiller; ce n'est que depuis 1629
qu'il porte celui de *Conseiller Président*,
avec celui de *Stadhouder* ou Conserva-
teur des Fiefs. Elle a aussi un *Fiscal* ou
Procureur Général & un *Greffier* qui est
en même tems Receveur des Exploits,
un *Drost* ou Lieutenant du Fiscal pour
les affaires criminelles, deux Premiers
Huissiers &c.

*Conseil de
Brabant.*

Tous les membres qui forment ce Con-
seil doivent s'y trouver régulièrement
tous les jours à neuf heures du matin en
Eté, & à neuf & demie en Hyver, &
même l'après-midi suivant que les affaires
le requierent. Leurs chambres n'ont rien
de remarquable; on trouve d'abord le
Rôle ou la chambre des plaidoyers, à la
droite de laquelle est celle du *Grefse* &
en avant la *Salle du Conseil* où il y a un
tableau représentant le jugement dernier.
Il y a encore une chambre pour les con-
férences & une autre où est la Biblio-
theque du Conseil.

*Tems &
lieu d'as-
semblée.*

Tout le quartier des Etats Généraux,
y compris celui du Conseil de Brabant,
fut occupé par l'Empereur CHARLES-
QUINT, toutes les fois que ce Monar-

*Anciens
usage de
ce quar-
tier.*

Généralité.

que séjournoit à LA HAYE. En effet cette partie de la Cour étoit par sa position la plus agréable de toutes, ayant au Nord le Vivier & à l'Est une vue très étendue vers le bois ; car le terrain vers ce côté là n'étoit pas alors couvert de maisons, comme il l'est aujourd'hui. Les Etats logerent aussi dans ce même quartier *Robert Dudley*, Gouverneur Général des Provinces confédérées & commandant en chef des troupes que la Reine ELIZABETH avoit envoyées au secours de la République. Du tems des anciens Comtes de Hollande ce quartier n'existoit point encore ; & les appartemens qu'ils occupoient étoient ceux dont les Cours de Justice ont actuellement l'usage.

*Escalier
des Etats
Généraux*

A coté de l'entrée des appartemens du Conseil de Brabant, on trouve l'escalier des Etats Généraux qui mene dans le *Binnen-Hof*. C'est au bas de ce degré que les Députés de Leurs Hautes Puissances reçoivent les Envoyés des Souverains au jour de leur audience publique, & au haut de ce même degré quand il ne s'agit que de les admettre à quelque conférence particulière.

Quand on a descendu cet escalier on voit

voit à droite une grande porte qui conduit aux appartemens du Conseil d'Etat, qui sont au rès de chaussée. Généralité.

LE CONSEIL D'ETAT est un des plus anciens Colleges de la République. Après le départ du Duc d'Alençon, qui avoit été appelé par les Confédérés au gouvernement des Pays-Bas, les Provinces de *Hollande*, de *Zeelande* & d'*Utrecht*, de concert avec GUILLAUME I. Prince d'*Orange*, dresserent un plan de Gouvernement qui fut approuvé par celles de *Brabant*, de *Flandre*, de *Malines* & de *Frise*. C'est sur ce plan que le Conseil d'Etat fut institué au Mois d'Août de la même année, & les sept Provinces qui resterent attachées à l'Union d'*Utrecht*, lui confererent le soin de la Guerre, des Finances & de tout ce qui regardoit la conservation & la défense de la République naissante.

Ce Conseil se trouva par là chargé du Gouvernement général de la République à certaines conditions stipulées dans l'Acte de son établissement; & il étoit obligé entre autres de convoquer les Etats Généraux au moins deux fois par an. En 1585 les progrès des armes Espagnoles ayant obligé les Etats de recourir à la Reine ELIZABETH, elle envoya

*Conseil
d'Etat.*

pour commander le secours accordé aux Etats, le Comte de LEICESTER, & les Provinces furent obligées de lui déferer le gouvernement général de la République. On lui adjoignit le Conseil d'Etat qu'il composa à sa fantaisie, où deux Seigneurs Anglois avoient aussi séance au nom de la Reine, qui se conserva ce droit jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé les sommes qu'elle avoit prêtées, & que les Villes de *Flessingue*, *Veere* avec le chateau de *Rammekens* furent restituées à la République; ce qui arriva en 1616 sous le regne de Jaques I.

Pendant le Gouvernement de *Leycester*, qui dura environ deux ans & demi, le Conseil d'Etat n'étoit presque que l'exécuteur des ordres de ce Comte; mais par son rappel & par sa démission au mois de Décembre 1587, le Conseil rentra dans sa premiere autorité, qui lui fut confirmée par une Résolution des Etats Généraux du 7 Fevrier 1588; & par un Edit du 12 Avril de la même année le Gouvernement général des Provinces Unies fut rendu au Conseil d'Etat. A la vérité il n'en jouit pas longtems à cause de la résolution qui fut prise peu après de rendre l'Assemblée des Etats Généraux sédentaire à LA HAYE. De-
puis

*Il perd
une partie
de son au-
torité.*

puis ce tems là le pouvoir du Conseil d'Etat ne s'est proprement étendu que sur les affaires militaires & sur celles des finances. Toutes celles qui concernent le gouvernement de la République & particulièrement les affaires étrangères ont passé de ce Conseil à l'Assemblée des Etats Généraux, qui en 1651 fit des changemens considérables à l'Instruction du Conseil d'Etat.

*Conseil
d'Etat*

Ce Conseil a pour premier membre le STADHOUDER, à qui il a cédé les emplois militaires qui étoient à sa disposition ; il est d'ailleurs composé de douze Conseillers, ou Députés des Provinces, savoir un de *Gueldre*, trois de *Hollande*, deux de *Zeelande*, un d'*Utrecht*, deux de *Frise*, un d'*Overyssel*, & deux de *Groningue* & des *Ommelandes*. De ces douze Députés il n'y en a que trois qui y soient à vie, savoir celui qui est nommé par le Corps des Nobles de *Hollande* & les deux de *Zeelande*. Les autres n'y sont ordinairement que pour trois ans. Dans ce Conseil on compte le suffrage des Députés & non ceux des Provinces, comme dans l'Assemblée des Etats Généraux ; & la Présidence, qui est d'une semaine, roule tour à tour entre les douze Députés, suivant leur rang.

*Membres
de ce
Conseil.*

Le

*Ses Mi-
nistres.*

Le Conseil d'Etat a trois principaux Ministres; le *Trésorier Général*, le *Sécretaire* & le *Receveur Général*.

*Trésorier
général.*

Le *Trésorier Général* a le titre de *Conseiller d'état* & séance au Conseil. Il a l'inspection générale sur les finances, sur les *Receveurs*, sur les *Commis* & sur les autres personnes qui sont employées à leur administration. C'est lui qui dresse l'Etat de guerre & toutes les *Pétitions* tant générales que particulières. On demande ordinairement son avis sur toutes les affaires importantes, & principalement sur celles qui sont du ressort de sa charge; mais ce *préavis* n'est point compté parmi les voix.

Sécretaire

Le *Sécretaire* assiste tous les jours aux délibérations du Conseil qu'il couche par écrit, de même que toutes les dépêches & ordonnances qui en émanent. Il a sous lui plusieurs *Commis* & *Ecrivains*. Il assiste, de même que le *Trésorier Général*, à la plupart des conférences qui se tiennent entre les *Députés des Etats Généraux* & ceux du Conseil d'Etat, & aux autres commissions qui servent à préparer les affaires, & à les diriger; & comme ils y assistent, non en qualité de *Ministres*, mais comme *Commissaires* du Conseil, leurs voix sont comptées avec celles des autres *Députés*. Le

Le Receveur Général, qui ainsi que *Receveur*
les deux autres Ministres du Conseil *général*
d'Etat est nommé par les Etats Géné-
raux, reçoit tout le revenu de la Répu-
blique & en dispose suivant les ordon-
nances du Conseil. Il est chargé de pa-
yer les intérêts de toutes les sommes que
la République a été obligée d'emprunter
de ses sujets en diverses occasions, &
de retirer les intérêts des sommes que
des Puissances étrangères ont emprun-
tées de la République. Il a entrée au
Conseil d'Etat & il est même obligé d'as-
sister à toutes les séances, tant pour donner
les informations & les éclaircissemens
dont le Conseil peut avoir besoin, &
pour recevoir ses ordres, que pour re-
présenter les affaires de son département,
après quoi il doit se retirer. Dans les
occasions solennelles, comme quand le
Conseil va en corps présenter aux Etats
Généraux l'Etat de guerre, avec la Pé-
tition générale, il est considéré comme
Membre du Conseil d'Etat, & a même
le pas devant le Secrétaire.

Les appartemens à l'usage du Conseil *Apparte-*
d'Etat consistent en quatre chambres, *mens.*
celles du *Conseil*, du *Greffe*, des *Finances*
& de l'*Artillerie*.

La Salle du Conseil est quarrée & *Salle du*
Spa-Conseil.

Généralité.

spacieuse ayant la vue sur le Vivier. Elle est tapissée d'une ancienne haute-lice. Sur la cheminée est le portrait de Guillaume III, assis & revêtu du manteau Royal; il a été peint par le célèbre *J. Netscher* en 1701. La Salle est encore ornée des portraits des autres Princes d'Orange. A l'Ouest de cette Salle il y a trois chambres à l'usage du Trésorier Général, & à l'Est quatre, dont trois à l'usage du Secrétaire & de ses Commis, & la quatrième pour servir aux Conférences.

Chambre des Finances.

Après être entré par la Porte extérieure on trouve à gauche un escalier qui conduit à la *Chambre des Finances* de la Généralité. Elle a été établie avant la *Chambre des Comptes*, & est composée de quatre Commis, qui sont nommés par les Etats Généraux. Cette *Chambre* est chargée de régler tous les comptes qui regardent les fraix de l'Armée, de tous les hauts & bas Officiers, de ceux de l'Artillerie, des bateaux, des chariots, des chevaux &c. comme aussi de ceux qui ont soin des munitions, des vivres de l'Armée, & de tout ce qui sert à son entretien & à sa subsistance.

Au dessus de la *Chambre des Finances* est

est celle de l'Artillerie; elle porte ce nom parce qu'on y conserve des modèles en petit, de tout ce qui appartient à l'Artillerie de Campagne. Les Etats Généraux en avoient fait présent à Guillaume III.

*Chambre
de l'Ar-
tillerie.*

La *Chambre des Comptes de la Généralité* fut établie en l'année 1607, du consentement des Sept Provinces, pour soulager le Conseil d'Etat dans la direction des Finances. Sa Commission fut revue en 1622, & fort étendue par l'Assemblée des Etats Généraux en 1651.

*Chambre
des Comp-
tes.*

Cette Chambre est composée de deux Députés de chaque Province, qui font le nombre de quatorze, & qui ordinairement changent de trois ans en trois ans, suivant le bon plaisir des Provinces.

Les fonctions de ce Collège consistent à examiner & arrêter les comptes du Receveur Général, des autres Receveurs de la Généralité & de tous les Comptables; comme aussi ceux de tous les Ministres de Leurs Hautes Puissances dans les Pays étrangers, des Commis des Magasins dans les Places de guerre &c.

Ce Collège a plusieurs chambres à son usage; celle d'assemblée qui est au Nord, ayant la vue sur le Vivier, à l'Ouest des Chambres du Conseil d'Etat; à côté de

*Apparte-
mens.*

144 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Chambre des Comp-
tr.* de celle là une autre à l'usage des *Dé-
putés*, & plus en arriere vers le *Bin-
nenhof* une pour les deux Secrétaires,
une pour les Commis, une pour les
expéditions, & une sixième appelée la
Chambre des Chartres. Elles n'ont rien
de remarquable.

APPARTEMENS DES COLLEGES DE LA PROVINCE DE HOLLANDE.

*Colleges
de la
Province.* Ces appartemens sont rassemblés dans
le quartier qui règne le long du Vivier,
depuis la Chapelle ou l'Eglise Françoisse
jusqu'au coin Occidental de la Cour.
Ce quartier communique avec celui des
Etats Généraux par une Galerie qui
passe au dessus d'une partie de l'Eglise
Françoisse, du côté du *Binnen-Hof*,
& continue jusqu'au quartier du Stad-
houder. Au rez de chaussée il y a une
Galerie ouverte, au milieu de laquelle
est la porte du grand escalier par lequel
on monte à la Salle d'assemblée des Etats
de *Hollande*.

Sous les premiers Comtes les Etats de
Hollande s'assembloient rarement, &
leur autorité ne fit que décheoir sous les
derniers Comtes de la maison de *Bour-
gogne* & d'*Autriche*. Ils n'étoient con-
voqués

voqués que pour donner leur consente- *Etats de*
 ment aux pétitions des Comtes. Ceux- *Hollande.*
 ci, leurs Stadhouders & la Cour de Hol-
 lande gouvernoient le pays; & telle fut
 la dépendance des Etats, qu'ils étoient
 obligés de s'adresser par requête à la
 Cour de Hollande pour en obtenir les
 choses les moins importantes. La révo-
 lution de 1581 ayant fait passer la Sou-
 veraineté entre les mains des Etats, leurs
 Députés acquirent une toute autre confi-
 dération.

Cependant les Etats de Hollande sont *Défini-*
 tout aussi peu Souverains de la Provin- *tion de*
 ce, que les Etats Généraux le sont de *l'assem-*
 la République, Ils ne sont comme eux *blée.*
 que les représentans & les mandataires
 de ceux qui les ont envoyés.

Le Corps des Nobles & les Députés des Membres
 Villes composent l'assemblée des Etats de *l'As-*
 de Hollande & de Ovest-Frise. *semblée.*

L'Ordre Equestre, ou le Corps de la Corps des
 Noblesse, le premier & le plus illustre Nobles.
 membre de l'Etat, a eu dans le tems
 des premiers Comtes la principale auto-
 rité dans le Gouvernement. La plûpart
 des Villes étoient des Seigneuries de ces
 Nobles, de sorte qu'ils étoient proba-
 blement regardés comme représentans

des Villes, auffi bien que des habitans de la Campagne.

*Regles
d'admission.*

Pour être admis dans le Corps des Nobles il est requis avant tout d'être possesseur d'un Fief noble dans la Province. En 1666 il a été arrêté d'admettre dans l'Ordre les fils aînés, ou autres, des descendans mâles de ceux qui y étoient alors inscrits, dès qu'ils auroient atteint l'âge de vingt-cinq ans, à moins qu'on ne jugeat unanimément cette admission préjudiciable aux intérêts de l'Etat, ou du Corps. Il fut résolu en même tems & aux mêmes conditions d'admettre le frere d'un Noble qui seroit décédé sans avoir laissé un fils âgé de vingt-cinq ans, ou d'autres descendans mâles. Tous les autres Nobles peuvent être reçus dans l'Ordre à la pluralité des voix; mais deux freres, l'oncle & le neveu, ni même deux fils de freres ne sauroient y siéger dans le même tems.

*Nombre
des mem-
bres.*

Le nombre des Nobles de Hollande fut anciennement très considérable, mais les guerres civiles l'avoient tellement diminué, que sous CHARLES-QUINT, on n'en convoqua que douze. Aujourd'hui le Corps de la Noblesse n'est composé que de dix membres, y compris le Prince Stad-

Stadhouder qui en est le Chef, & n'a qu'une voix dans l'Assemblée des Etats. L'Ordre a pour domaines plusieurs anciennes Abbayes qui en dépendent directement. Il a encore des droits exclusifs à certains emplois, ainsi que le droit de présenter un de ses membres pour être député dans l'Assemblée des Etats Généraux, un dans le Conseil d'Etat, un à son tour dans la Chambre des Comptes de la Généralité, un dans le College des Conseillers Députés, deux dans les Colleges de l'Amirauté de *la Meuse & d'Amsterdam*, deux parmi les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. Il a encore outre cela la nomination de deux Conseillers de la Cour de Hollande &c. Les membres de ce Corps ont leurs assemblées particulières, extraordinairement pour l'élection d'un nouveau membre, ordinairement quelques jours avant les assemblées des Etats, & encore quatre fois l'an pour les affaires des Abbayes & autres domaines.

*Domaines
& droits
du Corps.*

Les autres membres de l'Etat sont les Villes. Il y en a dix-huit dans la Province qui y envoient leurs Députés; savoir onze de la *Sud-Hollande*, dont voici le rang: *Dordrecht, Haerlem, Delft, Leyde, Amsterdam, Gouda, Rotterdam,*

Etats de Gorinchem, Schiedam, Schoonhove, la Hollande. Brille; & sept pour la Nord-Hollande ou Oueſt-Friſe, ſavoir Alkmaer, Hoorn, Enckhuyſe, Edam, Monnikendam, Medemblik, Purmerende.

En 1584 trente deux Villes aſſiſterent à l'Assemblée des Etats; mais avant qu'elle fut finie les Députés de quatorze d'entr'elles ſe retirèrent, et n'y ont plus reparu dans la ſuite.

Les Etats de Hollande ont quatre aſſemblées ordinaires dans l'année, qu'ils prorogent autant que les affaires le demandent. Si le Corps des Nobles ou quelqu'une des villes deſire une Aſſemblée extraordinaire, on s'adreſſe au College des Conſeillers Députés, qui convoque l'Assemblée pour un certain jour. Le nombre des Députés de chaque Ville n'eſt pas limité, n'ayant enſemble qu'une voix; mais d'ordinaire on députe un *Bourguemaître* régnant, avec deux ou trois membres du Conſeil de Ville; on eſt dans l'uſage d'y envoyer les mêmes Députés d'une aſſemblée ordinaire à l'autre. Chaque Ville a ſon Penſionnaire qui accompagne les Députés & porte la parole; le Conſeiller Penſionnaire la porte pour la Nobleſſe.

La charge de Conſeiller Penſionnaire eſt

est une des plus pénibles & des plus importantes de l'Etat. Celui qui la remplissoit étoit nommé, du tems des Comtes de Hollande de la maison d'*Autriche*, *Avocat de Hollande*. Il est élu par la pluralité des voix des Nobles & des Villes; Ce poste lui est confié pour cinq ans, au bout desquels il est ordinairement continué. Le Conseiller Pensionnaire doit assister à toutes les Assemblées des Etats de Hollande; autant qu'il est possible à celles des Conseillers Députés. Il doit assister aux Assemblées de la Noblesse comme son Pensionnaire particulier, & à celle des Etats Gereraux. Dans l'Assemblée des Etats de Hollande il propose les affaires sur lesquelles on doit délibérer, recueille les voix, tâche de réunir les suffrages & conclud avec la pluralité, ou avec l'unanimité selon que la nature des affaires l'exige; c'est à dire en un mot qu'il y fait l'office de *Président*. Il doit veiller particulièrement à la conservation des privileges & coutumes du Pays, de la Souveraineté des Etats & de leur constitution établie. Il doit enrégistrer toutes les pièces, lettres & autres papiers qui concernent la Province. Il doit entretenir une correspondance réglée avec les Ministres de

Conseiller Pensionnaire.

Etats de Hollande. l'Etat chez l'étranger, & leur donner connoissance de tout ce qui peut leur être utile & agréable. Il doit examiner de tems en tems l'état des Finances de la Province, pour en rendre compte à l'ouverture de chaque Assemblée. Il ne peut s'absenter de LA HAYE sans permission des Conseillers Députés, ni du Pays sans celle des Etats. Son bureau est composé d'un Commis & de cinq Ecrivains. Il a encore un *Sécretaire* à son choix qui lui est payé par les Etats.

Le grand Sceau. Le grand Sceau de la Province est alternativement sous la garde du Conseiller Pensionnaire & du premier membre du Corps des Nobles.

Sécretaires. Les Etats de Hollande ont deux Secrétaires, chargés de coucher sur les Registres les résolutions & autres affaires qui se traitent dans l'Assemblée, & d'en donner des extraits aux membres de l'Assemblée, & au College des Conseillers Deputés. Ils apostillent aussi les requêtes ordinaires.

Lieu d'Assemblée. En 1581 il a été arrêté pour plusieurs raisons, que les Etats de Hollandes'assembleroient désormais à LA HAYE. Avant ce tems ils s'étoient quelquefois assemblés dans d'autres villes, comme en 1517

& en 1527 à Delft; en 1536 à Gou- *Etats de*
 da &c. *Hollande.*

La Salle d'Assemblée est une des plus grandes & des plus magnifiques de la Cour. On a commencé à la bâtir en 1651 avec les appartemens qui en dépendent. La Salle elle même a 66 pieds de long et 54 de large. Elle a une élévation proportionnée, avec un plafond en dôme. Cinq grandes croisées l'éclairent au Nord, & lui donnent une belle vue sur le Vivier. Les murs sont entièrement couverts d'une haute-lice fabriquée dans la ville de *Schoonhove*. Les couleurs sont un peu passées, mais dans sa fraîcheur cette tapisserie a dû faire le plus grand effet. Elle représente une colonnade faisant face aux trumeaux qui séparent les croisées. Entre les colonnes on a des vues de ruines & de payfages, qu'on prendroit à peu de distance pour de beaux tableaux. Plus haut règne une galerie, sur la balustrade de laquelle sont appuyés grand nombre de Personnages, représentant les différentes nations des quatre parties du monde, habillées chacune selon le costume de son pays. Dans les compartimens du plafond on a peint des ouvertures garnies de personnages dans le même gout, & tous

Etats de Hollande. paroissent spectateurs attentifs de ce qui se passe dans la salle. A l'ouest & à l'Est sont deux grandes cheminées ornées de belles sculptures, & chacune a un grand tableau; l'un de *Jean Lievenx* représentant la paix; l'autre de *Hanneman* représentant la guerre; ce dernier est particulièrement admiré des connoisseurs.

Au milieu de la Salle est un parquet à peu près quarré, ayant 29 pieds de long & 28 de large. La balustrade est ornée de sculptures & a plusieurs entrées. Au milieu du parquet il y a une longue table, aux deux cotés de laquelle s'asseient les membres du *Corps des Nobles*; le fauteuil du *Stadhouder* est au haut bout, & au bas bout la chaise du *Conseiller Pensionnaire*. Les Députés de *Dordrecht*, *Haerlem*, *Delft*, *Leyden*, & la *Brille* ont leurs places à la table qui est au Nord. Ceux de *Gorcum*, *Schiedam* & *Schoonhoven* à l'Est sur le siege le plus élevé; le suivant est pour les Députés de *Gouda* & de *Rotterdam*; le troisieme ou le plus en avant est occupé par ceux d'*Amsterdam*. Au sud il y a une table, pareille à celle qui est au Nord, pour les Députés d'*Alkmaar*, *Hoorn*, *Enkhuyzen*, *Edam*, *Monnikendam*,

kendam, Medemblik & Purmerende. Les Pensionnaires des Villes se placent à coté ou vis à vis de leurs Députés. Devant la place d'*Amsterdam* il y a un banc pour les deux membres du College des *Conseillers-Députés* lors qu'ils assistent à l'assemblée. Des deux côtés de la cheminée occidentale il y a contre le mur deux chaises pour les Secrétaires des Etats; mais ils s'asseient ordinairement à de petites tables posées contre la balustrade en dehors.

Etats de Hollande.

A l'Est de cette Salle il y a une chambre de moyenne grandeur, qui sert aux conférences des Commissaires de leurs Nobles & Grandes Puissances; & après celle là une seconde à l'usage des Secrétaires, & au dessus de ces chambres est celle des Chartres.

Les Etats de Hollande n'étant pas tous jours assemblés, il étoit besoin d'un College permanent pour exécuter les résolutions des Etats, diriger en leur nom les affaires courantes, & pourvoir aux affaires imprévues en attendant que les Etats fussent assemblés. C'est ce qui fit établir en 1584 Deux Colleges des *Conseillers Députés des Etats* (*Gecommitteerde Raaden*) l'un pour la *Nord Hollande*, residant à *Hoorn*; l'autre pour

College des Conseillers Députés.

la *Sud-Hollande* résidant à LA HAYE. Ce dernier College, après divers changemens a reçu en 1590 la forme qu'il a conservée jusques à ce jour. Il est composé d'un *Président* ou Premier Conseiller à vie, Député du Corps des Nobles de la Province, avec neuf Deputés des Villes de la *Sud-Hollande*; le neuvieme est donné tour à tour par *Schiedam*, *Schoonhoven* & la *Brille*. Les huit premiers sont nommés pour trois ans; le dernier ne l'est que pour deux. A ces dix personnes il faut ajouter le Conseiller-Pensionnaire, qui siege journellement parmi les Conseillers-Deputés, avec voix délibérative. Le second des deux Secrétaires des Etats de Hollande fait les fonctions de sa charge dans ce College.

Autorité & Fonctions. On ne fauroit entrer ici dans le détail des fonctions de ce College, ni de l'étendue de son pouvoir par rapport aux différentes parties de son département. Il suffira de remarquer que les *Conseillers-Deputés* sont pour la Province de *Hollande* à peu près ce que le *Conseil d'Etat* est pour la *Généralité*. Ils sont les exécuteurs des résolutions des Etats & ont l'inspection sur les affaires de la guerre, autant qu'elles concernent la Province

vince en particulier, ainsi que sur ses finances. Deux Députés de ce College assistent à l'Assemblée des Etats Généraux. Ils doivent veiller à ce qu'on n'y prenne aucune résolution contraire à celles de leur Province, ou à ses droits & à sa Souveraineté,

Conseillers Députés.

Les Conseillers - Députés s'assemblent journellement, excepté le Dimanche & les jours de Fête; les conclusions se forment par la pluralité des voix. Ils expédient les lettres de convocation aux divers membres des Etats pour les Assemblées ordinaires, y ajoutant les matières sur lesquelles il sera délibéré. Ils ont aussi le droit de convoquer une Assemblée extraordinaire, dès qu'ils jugent que la nécessité le requiert.

Temps d'assemblées.

La Salle dans laquelle le College des Conseillers Députés tient ses assemblées est au rez de chaussée, & immédiatement sous celle des Etats de *Hollande*. Elle n'est pas à beaucoup près de la même étendue, mais forme cependant une belle chambre, tapissée de haute lice & éclairée par trois grandes fenêtres qui donnent sur le Vivier. Les membres de ce College se placent à une table, située au milieu de la chambre & qui est entourée d'une balustrade, aux quatre coins

Salle d'assemblée.

*Conseillers
Députés.* coins de laquelle sont autant de colonnes dorées, servant d'appui au plancher de la Salle des Etats. Sur la cheminée il y a un beau tableau de *Jean Lievensz*, représentant l'Arithmétique, la Géométrie & autres sciences. Au mur opposé sont suspendues deux planches de cuivre gravées & encadrées; sur l'une est représenté CHARLES II Roi d'Angleterre prenant congé des Etats de *Hollande* le 11. Juin 1660, après avoir pris pareillement congé des Etats Généraux; & sur l'autre le festin Royal qui lui fut donné dans l'Hotel du Prince *Maurice*, où Sa Majesté avoit été logée & défrayée par la République pendant plusieurs jours.

*Autres
chambres.* A coté de la cheminée au Nord est une porte qui donne dans un vestibule où il y a un escalier dérobé par lequel on peut monter à la Salle d'assemblée des Etats de *Hollande*. A l'ouest du vestibule est le bureau du Conseiller Pensionnaire, sous lequel ainsi que sous la chambre des Conseillers Députés sont les bureaux des Commis & des Ecrivains. Dans ce Quartier il y a encore un bureau pour le Secrétaire du College.

A l'Est de la chambre des Conseillers Députés il y en a quelques autres à leur usage.

Chap. V. *Quartier de la Cour.* 157

usage & qui s'étendent jusques à l'E-*Conseillers*
glise Françoisse ou du moins jusques à *Députés.*
la chambre du Consistoire de cette Eglise.

Au rez de chaussée du coté occidental de la Cour sont la *Chambre des Finances* de la Province, & la *Secrétairerie* des Etats de Hollande. Le *Comptoir Général* de la Province est dans un autre quartier, comme on le verra dans la suite.

La *Chambre des Finances* est composée de deux Commis, un Teneur de livres, *Chambre*
huit Ecrivains & deux Ecrivains des *des Fi-*
Commis. Tout ce qui se reçoit au *nances.*
Comptoir Général, & dans les comptoirs particuliers des villes de la Province doit être enregistré à la chambre des Finances, & porté à la charge de chaque Receveur, qui reçoit ensuite sa décharge de la même Chambre. Elle a trois appartemens à son usage; le premier pour les Ecrivains seuls; le second pour les deux Commis; c'étoit autrefois la chambre d'assemblée pour les Conseillers - Députés; & le troisième qui touche à la porte Stadhoudérienne, pour le Teneur de livres & les autres Ecrivains des Finances.

Au Sud de la Porte Stadhoudérienne est le Corps de Garde pour l'infanterie
qui

*Sécretai-
verie.*

qui a la grand-garde au *Binnen-Hof*, suivi d'une chambre pour les Officiers, à coté de celle ci est le Comptoir de l'Ecrivain expéditeur des Conseillers-Deputés. Et encore plus au Sud deux Chambres pour le greffe ou la *Sécretairerie* de Hollande, qui est composée d'un Commis, deux premiers Ecrivains & dix Ecrivains ordinaires.

QUARTIER DU STADHOUDER.

Le premier & le second étage du côté Occidental de la Cour, qui fait face au *Buyten-Hof*, a été de tout tems le Quartier du *Stadhouder*, Ce terme Hollandois répond à celui de *Lieutenant*; c'est à dire quelqu'un qui remplit les fonctions, & représente le caractere ou la Personne d'un autre. On ne sauroit entrer ici dans le détail des fonctions, des droits & des prérogatives de cette Charge éminente; les Etrangers qui veulent s'en former de justes idées peuvent se satisfaire en lisant l'Article STADHOUDER de l'Encyclopédie d'Yverdun.

*Origine
du Stad-
houderat.*

On pourroit faire remonter le *Stadhouderat* de *Hollande* & de *Zeelande* jusqu'au milieu du treizieme siecle, que le Comte, GUILLAUME II, ayant été élu
Roi

Roi des Romains, nomma son frere *Quartier*
Florent Gouverneur de ses Etats pen- *Stadhous-*
 dant son absence. Sur le même pied les *dérien.*
 Evêques d'*Utrecht*, les Ducs de *Bra-*
bant & de *Gueldre*, les Comtes de *Flan-*
dre établirent, de tems en tems, des
Stadhouders revêtus de leur autorité,
 dans les Provinces où ils ne pouvoient pas
 tenir en personne les rênes du Gouver-
 nement. Sous les régnes de CHAR-
 LES - QUINT & de PHILIPPE II, tou-
 tes les Provinces des *Pays - Bas* se trou-
 vant réunies sous un seul gouvernement,
 on vit un *Stadhouder* mis à la tête de ces
 Provinces, sous le titre de *Gouverneur*
Général, & sous lui des *Stadhouders*
 particuliers à la tête de chaque Provin-
 ce, ou de plusieurs ensemble; excepté
 le Duché de *Brabant*, où le Gouver-
 neur - Général tenoit sa résidence dans la
 ville de *Bruxelles*.

L'Ancienne & illustre Maison de *Nas-*
sau avoit fourni plusieurs *Stadhouders*
 à quelques unes de ces Provinces avant
 la Fondation de la République, & peu
 avant cette glorieuse époque *GUIL-*
LAUME de *Nassau*, de la branche de
Dillembourg, Prince d'*Orange*, avoit
 été établi par PHILIPPE II. *Stadhou-*
der

160 DESCRIPTION DE LA HAYE

der de *Hollande*, de *Zeelande* & d'*Utrecht*.

Guillaume I.

On fait assez comment la valeur, la sagesse & la patience de GUILLAUME I jetterent les fondemens de la liberté Belgique. En 1576 la *Hollande* & la *Zeelande* remirent au Prince d'Orange l'autorité souveraine sur les affaires politiques & militaires, tant que la guerre avec l'*Espagne* dureroit. Le Roi PHILIPPE II ayant été déclaré déchu de la Souveraineté en 1581, la *Hollande* & la *Zeelande* déférerent de nouveau la Souveraineté au Prince d'Orange pendant la guerre, & il alloit être déclaré *Comte de Hollande*, lorsqu'il fut tué à *Delft* d'un coup de pistolet le 10 Juillet 1584, à l'âge de cinquante & un an; desorte que GUILLAUME I a été plus que *Stadhouder*.

Maurice.

MAURICE son Fils doit donc être regardé comme le premier *Stadhouder* de la Création des Etats, & il ne le fut que des Provinces de *Hollande*, *Zeelande*, *Utrecht*, *Overysfel* & *Gueldre*; la *Frise* & *Groningue* ayant nommé pour leur *Stadhouder* le Comte de *Nassau-Dietz*, Cousin du Prince d'Orange.

Maurice n'étoit que dans la dixseptième

me année de son âge, lorsque son Pere mourut; & sa vie, qui fut de cinquante-huit ans, n'a été qu'une suite perpétuelle d'actions héroïques & de triomphes éclatans, qui affermirent les fondemens que GUILLAUME son Pere avoit posés, pour l'établissement de la République.

MAURICE étant mort en 1625 sans avoir été marié, FREDERIC-HENRI son Frere lui succéda dans toutes ses Dignités le 24 Mai de la même année. Sa vie fut une suite presque continuelle de combats & d'heureux succès, qui le rendirent aussi redoutable aux Espagnols que précieux à la République, dont il étoit adoré pour sa douceur & son humanité. Il mourut en l'année 1647, âgé de soixante trois ans, laissant un Fils nommé *Guillaume*, auquel les cinq Provinces avoient déjà accordé la survivance de toutes les Charges & Dignités dont le Pere étoit revêtu.

GUILLAUME II étoit parvenu à l'âge de vingt-un ans lorsque FREDERIC-HENRI mourut. Ce Prince avoit tous les talens, le génie & les lumieres nécessaires pour rendre à la République des services non moins signalés que ses Prédécesseurs, s'il n'avoit été fauché par une maladie meurtriere, avant que les années & l'experience euf-

lent tempéré son ardeur & mûri ses vertus. Il mourut de la petite vérole le 6 Novembre de l'année 1650. Huit jours après sa mort la Princesse son Epouse, fille de CHARLES I Roi d'Angleterre, accoucha d'un Fils qui fut nommé *Guillaume*.

Guillaume III.

La branche de *Nassau-Diets* continuoit à exercer le Stadhouderat dans les Provinces de *Frise* & de *Groningue*; mais les cinq Provinces se gouvernerent sans Stadhouder jusques à l'année mémorable de 1672, que le Prince d'*Orange* fut déclaré Capitaine Général des Armées de la République, & peu après *Stadhouder* avec les mêmes pouvoirs dont ses Ancêtres avoient joui; la survivance en fut même accordée aux Héritiers mâles de ce Prince, nés d'un légitime mariage. GUILLAUME III. répondit pleinement aux espérances que l'on avoit conçues de son gouvernement. Il exerça le Stadhouderat avec une vigueur & une sagesse qui le rendirent singulièrement respectable. Par l'esprit d'union & d'activité qu'il forma dans les Provinces, il jetta les fondemens de cette grandeur qui se manifesta dans la République pendant une suite d'années. Son mariage avec *Marie Stuart*, fille de *Faques II.*,

Jaqes II., Roi d'Angleterre, lui fraya *Guillai-*
 le chemin au Trône de la *Grande - Bré-*
tagne, sur lequel il monta en l'année *me III.*
 1689. Il continua cependant à jouir de
 l'autorité de Stadhouder des cinq Pro-
 vinces, & de celle de Capitaine Général
 des Armées de la République, tant
 par terre que par mer, jusqu'à sa mort
 arrivée au mois de Mars 1702.

L'Illustre race des Princes de *Nassau-*
Orange, qui avoient été les Fondateurs
 & les Défenseurs de la République, fut
 éteinte dans la personne de GUILLAUME
 III; & les cinq Provinces se gou-
 vernerent encore sans Stadhouder pen-
 dant quarante-cinq ans. Par le Testa-
 ment de GUILLAUME III. le jeune
 Prince de *Nassau - Dietz*, Stadhouder
 des Provinces de *Frise & de Groningue*,
 & Fils d'une Fille de *Frédéric - Henri*,
 avoit été institué son Héritier universel &
 prit le titre de Prince d'*Orange*; mais ce
 titre & toute la succession lui furent
 contestés par divers Prétendans, entre
 autres par le Roi de *Prusse*, descendu
 pareillement de *Frédéric - Henri* par
Louise - Henriette sa fille. Sa Majesté
 Prussienne s'empara par provision d'une
 partie de cette succession, & une autre
 partie fut adjudée au Prince de *Nassau-*

Orange, en attendant que leurs différends fussent terminés par quelque accommodement à l'amiable. Le jeune Prince qui avoit déjà donné des marques éclatantes de sa valeur & de sa prudence dans plusieurs batailles, fut malheureusement noyé au passage du *Moerdyk*, le 14 Juillet 1711, en venant de l'armée, pour traiter d'un accommodement avec le Roi de *Prusse* touchant cette succession.

*Guillau-
me IV.*

Le Prince d'*Orange* n'avoit point encore d'enfant lorsqu'il mourut, mais deux mois après, la Princesse Douairière accoucha d'un Fils qui fut nommé *Guillaume - Charles - Henri - Friso*, & qui fut Stadhouder de *Frise* & de *Groningue* par succession héréditaire. Dans l'année 1722 la Province de *Gueldre* élut ce jeune Prince pour son Stadhouder, mais avec une Commission fort bornée. En 1746, le Roi de *France* ayant porté ses armes dans la *Flandre Hollandoise*, toute la Nation Belgique se rappelant les tems anciens, tourna les yeux vers le Prince d'*Orange*, l'appella au secours de la Patrie & le plaça sur le siège de ses fondateurs & de ses défenseurs. En 1747 toutes les Provinces le reconnurent comme *Stadhouder*, avec tous les droits anciennement

Chap. V. *Quartier de la Cour.* 165

ment attachés à cette haute dignité, & les Etats - Généraux le revêtirent des Charges de Capitaine-Général & d'Amiral de l'Union. Toutes ces Charges furent ensuite rendues héréditaires dans sa Maison, dans la ligne masculine, & à son défaut dans la ligne féminine. GUILLAUME IV. ne jouit pas longtems de son élévation. Il mourut en 1751.

GUILLAUME V. son Fils, né le 8 Mars 1748, lui succéda sous la tutelle de la Princesse Royale sa Mere, *Anne* Fille de GEORGE II. Roi d'Angleterre. La Princesse Gouvernante mourut en 1759. La majorité des Stadhouders étant fixée à l'âge de dix-huit ans, GUILLAUME V. entra dans l'exercice de ses Charges le 8 Mars 1766. Le 4 Octobre 1767. ce Prince épousa la Princesse Royale de Prusse, *Frédérique - Sophie - Wilhelmine*, née le 7 Aout 1751; & de ce mariage sont nés le 28 Novembre 1770 la Princesse *Louise - Wilhelmine*, le 24 Aout 1772 le Prince Héréditaire *Guillaume - Frédéric*, & le 15 Fevrier 1774 le Prince *Guillaume - George - Frédéric*.

Les revenus que le Prince Stadhouder tire de son patrimoine, de ses principautés & terres Seigneuriales en Allemagne & dans les Pays-Bas, joints à ceux qui

Cour des Stadhouders.

*Cour du
Stadhou-
der.*

font attachés aux Charges éminentes que Son Altesse remplit, font très considérables & lui permettent de tenir une Cour qui peut passer pour brillante, dans un Etat remarquable par l'égalité des fortunes.

La Cour de Leurs Altesse est actuellement composée d'un *Grand-Maitre*, un *Maréchal*, un *Grand-Ecuyer*, dix *Chambellans*, cinq *Dames-d'Honneur*, & six *Gentilshommes de la Chambre*.

Dans le département de l'Ecurie il y a deux *Ecuyers*, deux *Sous-Ecuyers* & huit *Pages* nés *Gentilshommes*, auxquels le Prince donne un *Gouverneur*, un *Précepteur* & tous les *Maitres* nécessaires pour une excellente éducation. Ces *Pages* sont logés dans une maison au *Voorhout*, à côté de l'Eglise du Cloître & qui communique par derrière avec le *Manège* & les *Ecuries* pour les chevaux de main de Son Altesse.

Le *Stadhouder*, comme *Capitaine-Général*, a huit *Adjudants* ou *Aides de Camp-Généraux* partagés en trois classes, & comme *Amiral* trois *Adjudants-Généraux* partagés en deux classes.

*Sécrétai-
rie de
S. A.*

La *Sécrétairerie* du Prince est composée d'un *Sécretaire* & *Maitre des Requêtes*,

Chap. V. Quartier de la Cour. 167

tes, trois Commis & huit Ecrivains. Il y a outre cela un Commis, un Ecrivain & un Caissier du Cabinet, & encore un Commissaire des dépêches étrangères. Le bureau de la Secrétairerie est entre les appartemens des Etats de Hollande & l'Eglise Françoise; on y monte directement par un escalier qui se trouve à gauche de l'entrée de cette Eglise.

Pour le département des Etats de Son Altesse en Allemagne il y a deux Conseillers privés, un Secrétaire & deux Ecrivains, dont le bureau se tient dans une maison, située derrière le Voorhout près de l'Eglise du Cloître.

*Ses Etats
d'Allema-
gne.*

La Trésorerie de Son Altesse, composée d'un Trésorier Général, un Commis & trois Ecrivains est placée à côté de la grande Salle au Sud.

*Trésore-
rie.*

Au bout occidental de la galerie qui règne le long des appartemens de la Province est le grand escalier des appartemens Stadhoudériens, qui ont tous la vue sur le Buiten-Hof. Après avoir monté cet escalier jusqu'au premier étage, on trouve à gauche la porte du grand corridor, par lequel le Stadhouder peut se rendre à toutes les assemblées du Gouvernement; la porte à droite est celle de la Salle des Gardes, où se tiennent les

*Apparte-
mens du
premier
étage.*

Quartier
Stadhoudérien.

Gardes du Corps de Son Altesse. Au Nord est la *Salle à Manger*; c'est une chambre de moyenne grandeur, dont la boiserie est ornée de sculptures & de dorures, ainsi que le buffet qui est très commode. Les panneaux des murs & les compartimens du plafond sont peints par *van der Aa*. Au Sud, ou à gauche de la *Salle des Gardes*, est la chambre où se tiennent les Officiers des Gardes du Corps, de laquelle on passe dans l'*Antichambre* où attendent ceux qui désirent d'être admis à l'audience de Son Altesse. C'est actuellement la plus grande *Salle* du Quartier Stadhoudérien; elle est entièrement boisée & n'a d'autre ornement que des moulures dorées, distribuées avec gout; c'est dans cette *Salle* que les Corps de GUILLAUME IV. & celui de la Princesse Royale d'*Angleterre* Son Epouse, ont été exposés à la vue du public sur des Lits de parade, avec toute la pompe funébre, usitée en pareille occasion. Cette grande *Antichambre* est suivie d'une seconde beaucoup plus petite, dans laquelle se tiennent les Chambellans & les Gentilshommes de la Cour, pendant que le Prince donne audience dans la *Salle* suivante qui est actuellement la dernière de cet étage. Cette *Salle d'audience*

Chap. V. Quartier de la Cour. 169

dience n'est qu'une chambre de moyenne grandeur, n'ayant aucun ornement distingué. C'étoit autrefois une chambre de lit; on y voit encore l'alcove dans lequel mourut GUILLAUME II. On sort de cette Salle d'audience par un cabinet boisé, rempli de portraits représentant les Princes & les Princesses des deux branches de la Maison d'Orange, tous peints par d'habiles maitres; il y en a un très ancien d'ADOLPHE Comte de Nassau, élu Empereur en 1290.

Après avoir monté le grand escalier jusqu'au second étage on trouve encore à droite, au dessus de la Salle des Gardes une chambre dans laquelle se tiennent les laquais qui font de service auprès de Leurs Alteffes. A coté de cette chambre à droite est l'Antichambre du Prince; elle n'a rien de remarquable que les tableaux & les Portraits qui en ornent la tapisserie; On y voit entr' autres celui de Son Alteffe Royale; celui de GUILLAUME III. à la lumiere d'un flambeau, peint par Schalk; celui de GEORGE II. ceux de la Princesse Anne sa fille & de Guillaume IV. son Epoux; celui de la Princesse Marie, aussi fille de George II. & premiere Epouse du Landgrave de Hesse-Cassel, plusieurs Portraits en mi-

Quartier
Stadhou-
dérien.

Apparte-
mens du
second
étage.

Quartier
Stadhou-
dérien.

niature des Princes & des Princesses de la Maison de Nassau; un tableau représentant la Princesse de *Weilbourg*, sœur du Stadhouder, avec ses Enfans. Cette chambre est suivie d'une seconde plus petite, mais qui faisant le coin, a une vue très belle & très étendue; c'est proprement le *Cabinet* de Son Altesse Sérénissime; ce qu'il renferme de plus curieux est une collection de portraits en miniature, peints par d'habiles maitres & représentant d'illustres personnages; ils sont tous montés en or; au milieu on voit un tableau en miniature où sont représentés Leurs Altesse avec Leurs Enfans; il est peint par *le Sage*. Ces deux chambres sont les seules que le Prince Stadhouder se réserve pour son usage particulier: preuve que le gout du luxe & de la magnificence n'est pas le sien.

L'appartement à gauche de la chambre d'entrée est celui de Son Altesse Royale; la première pièce est une *anti-chambre* de grandeur moyenne, ornée d'une tapisserie de *Bruxelles*, d'après des tableaux de *Teniers*. Cette pièce est suivie de la *Salle d'audience* de la Princesse, qui est une grande chambre, très richement meublée. La tapisserie & le reste de l'ameublement sont de satin blanc brodé,

brodé en fleurs à la Chine; les dessus de porte qui y assortissent font de la main de S. A. R. La cheminée & les tables font ornées des plus beaux vases de porcelaine, la plûpart de la fabrique de *Berlin*. On y voit aussi de la même fabrique le Roi de *Prusse* à cheval; c'est un morceau de la plus belle exécution & de la plus parfaite ressemblance. Un beau buste de marbre en grandeur naturelle, placé dans un des coins de cette Salle, représente celui du Prince Héritaire de *Prusse* Frere de S. A. R. La pièce suivante est la *Chambre de lit*, tendue en Damas, avec un lit en pavillon à la Turque. Dans un des coins de cette Salle il y a une pendule à orgue; c'est un très bel ouvrage fait à *Berlin*; la caisse représente un temple Chinois très délicatement travaillé par un ouvrier de LA HAYE. Au coin opposé il y a une petite armoire à glaces, qui renferme de très beaux & de très riches bijoux. A la suite de la chambre de lit, il y en a encore une où la Princesse s'habille; les portraits en grandeur naturelle dont cette chambre est entourée font, outre celui du Prince d'Orange, ceux du Roi & de la Reine de *Prusse*, du Prince Royal & de la Princesse, Pere & Mere de

*Quartier
Stadhou-
dérien.*

Quartier
Stadhou-
derien.

de S. A. R. & d'autres Princes & Princesses de la Maison de *Brandebourg*. Vis à vis de la cheminée pend un dessin de S. A. R., représentant le départ d'*Agar*; c'est une copie d'un des plus beaux dessins de *Picard*, & on a peine à la distinguer de l'original qui se voit dans le Cabinet des Tableaux du Prince. La chambre dont on vient de parler a deux Cabinets; à droite est celui où la Princesse travaille; la tenture est une broderie en chenille sur fatin bleu, de la main de S. A. R.; elle représente des personnages & des oiseaux de la Chine supérieurement exécutés; le cabinet à gauche est celui de toilette, il est entouré d'armoires qui renferment les livres formant la Bibliothèque particulière de S. A. R. Quant aux ornemens particuliers, comme glaces, lustres, tables & bureaux élégans & en marqueterie, tapis de pied &c., ces appartemens ne laissent rien à désirer. Le long de ces appartemens, comme de ceux du premier étage, règne du côté du *Binnen-Hof* un corridor, dans lequel chaque chambre a son dégagement.

Quartier
des Sérénis-
simes
Enfans.

En 1747, les Etats de Hollande, pour aggrandir le Quartier du Stadhouder, acquirent un Hôtel qui avoit été possédé & occupé par le Comte d'*Albemarle*,

marle, mais que le Baron de *Boetzelaar*, *Quartier*
 Seigneur de *Nieveen*, avoit ensuite ache- *Stadhoud-*
 té, embelli & habité. C'est le Corps *dérien.*
 de logis qui est au fond de l'avant-cour
 qu'on voit à gauche, avant d'entrer par
 la Porte *Stadhoudérienne*. Cette avant-
 cour étoit autrefois le Jardin de l'Hôtel,
 & le mur du côté du *Buyten-Hof* étoit
 bordé de petites boutiques. On l'a rem-
 placé par une belle porte grillée avec
 deux guérites pour les Gardes-à-cheval
 qui font sentinelle devant la Cour. L'Hô-
 tel fut joint au Quartier *Stadhoudérien*
 par une longue galerie & une Salle de
 musique. La galerie, ayant une che-
 minée à chaque bout, servoit de Salle
 pour les grands diners & pour les bals.
 GUILLAUME IV & la Princesse son
 Epouse, ayant préféré ce nouveau quar-
 tier à l'ancien pour leur usage particu-
 lier, on y construisit un grand vestibule,
 où les Cent-Suisses font la garde & qui a
 aussi une entrée par derrière au *Hof-*
eingel, avec un grand escalier à double
 rampe. Les appartemens du premier
 étage furent appropriés à leur destination.
 Dans la plus grande Salle est né GUIL-
 LAUME V, & mourut la Princesse Gou-
 vernante. Aujourd'hui ce quartier est
 entierement occupé par les Sérénissimes
 Enfans. Les

**Quartier
Stadhoudé-
rien.**

Les réparations & les aggrandissemens faits à plusieurs reprises à l'ancien Quartier Stadhoudérien étoient encore bien éloignés d'en faire un Palais, dont l'intérieur fût assez spacieux pour la Cour d'un Prince, & l'extérieur assorti à la dignité du Stadhouder de la République; on résolut donc d'y ajouter une aîle, & le côté méridional du *Binnen-Hof* offrit pour cet effet l'espace convenable. Ce côté de la Cour n'étoit fermé anciennement que d'un simple mur; dans la suite on y avoit bâti des maisons qui appartenoient pour la plûpart à des particuliers, à l'exception de l'Imprimerie de l'Etat qui se trouvoit à l'Ouest. Toutes ces maisons ayant été acquises & démolies, ainsi que la Galerie de communication dont il a été parlé, on est occupé actuellement à y élever un édifice considérable qui, joint à l'ancien Quartier Stadhoudérien, en réparera pleinement les défauts.

**Nouveau
Quartier**

Le nouvel édifice comprend deux grands corps de logis que sépare le ruisseau dont la Cour est environnée, mais qu'on a joint par des corridors. La partie qui est au Sud du côté du *Hof-cingel* comprend au rez-de-chaussée les cuisines & les offices, & au premier & second étage

étage des chambres pour le service de la Cour & de ses Officiers. Le corps de logis, qui est au Nord du côté du *Binnen-Hof*, comprendra au premier étage les beaux appartemens. La façade est en pierre de taille avec des arcades en-bas pour former une galerie ouverte, correspondante à celles des deux autres cotés de la Cour; à la vérité la façade de ceux-ci n'étant qu'en briques, forme une disparate; mais le plan est de la renouveler & de la rendre uniforme avec la façade du nouveau bâtiment jusques à l'Eglise Françoisse, ce qui fera certainement un très bel effet, & donnera à la Cour un air de Palais qui lui manque.

Lorsque le nouveau bâtiment sera achevé, l'entrée principale du Quartier Stadhoudérien se trouvera au Sud-Ouest, dans le coin opposé à l'entrée actuelle. Le grand escalier sera de bois de chêne couvert de feuilles de marbre blanc, avec une balustrade de cuivre verni & doré dans quelques unes de ses parties. De l'escalier on entrera dans la Salle des Gardes, d'où on passera par une première & une seconde antichambre dans les Salles à manger, qui ont la vue sur le *Binnen-Hof*. La première qui est de moyenne grandeur servira pour l'usage ordinaire;

*Nouveau
Quartier
Stadhoudérien.*

176 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Nouveau
Quartier
Stadhouderten.*

re; la seconde pour les grandes tables; celle-ci a soixante pieds de long & 24 de large, avec un cabinet ou fallon au coin de l'édifice à l'Est. Derrière ces salles à manger est la grande Salle pour les bals & autres fêtes; elle a quatre-vingt-trois pieds de long, & trente-six & demi de large; sa hauteur est de quarante six pieds; cette salle qui communique au Nord avec les Salles à manger, communique aussi au Sud par deux corridors avec trois grandes chambres de l'autre corps de logis; l'une de ces chambres sert déjà pour la table du Maréchal. Toutes ces pièces seront décorées d'une manière convenable; la décoration de la grande Salle sera en pilastres canelés d'ordre Corinthien, représentant du marbre blanc, avec des dorures dans les chapiteaux, les bâses, l'entablement & les canelures. Dans quatre grandes niches répondant aux quatre croisées seront placées autant de figures allégoriques de grandeur naturelle, & au dessus dans des niches carrées des attributs analogues à ce que ces figures représenteront. Le plafond en dôme aura des tableaux dans ses compartimens. L'étage au dessus des antichambres & des Salles à manger donnera encore un bon nombre

nombre de chambres ; Le corps de garde dont on a déjà indiqué la situation actuelle sera aussi placé dans le nouveau bâtiment , vers le coin Oriental.

La maison qui se trouve entre le nouveau bâtiment qu'on vient de décrire & la *Imprimerie de l'Etat.* Porte méridionale de la Cour est l'Imprimerie de l'Etat. Les Etats Généraux & ceux de la Province de Hollande ont un Imprimeur juré, chargé de l'impression de leurs résolutions & de toutes les piéces qui concernent leurs départemens. Tous ceux qui travaillent dans cette Imprimerie prêtent serment de garder le secret. Il y a aussi un Correcteur juré.

Joignant la même Porte est ce qu'on nomme le Prévôt, c'est-à-dire la prison *Prévôt.* pour les militaires de la garnison de LA HAYE.

Au delà de cette Porte méridionale il y a encore une petite cour environnée *Comptoir Général de Hollande.* de maisons. La première à droite ou au Sud, est un édifice beaucoup plus large que profond, & dont la façade seroit un ornement pour une plus grande place. Sur ce terrain étoit la maison où s'assembloit ci-devant le Conseil des Domaines du Prince d'Orange. Le nouvel édifice a été construit avec tout le soin & la solidité nécessaires à sa destination.

178 DESCRIPTION DE LA HAYE

On y tient le *Comptoir Général de Hollande*, où l'on paye toutes les ordonnances du College des Conseillers Députés, & les intérêts des obligations à la charge de la Province. A la tête de ce bureau est le Receveur Général de Hollande; il a sous lui deux premiers Commis & trois Ecrivains; en outre quatre Commis ayant des départemens particuliers, & chacun de ceux-ci a un Ecrivain pour l'assister.

*Chambre
des mon-
noies.
Etablis-
sement.*

Au delà du Comptoir Général est la chambre des *Essayeurs* de l'or & de l'argent que travaillent les Orfevres de LA HAYE; & plus bas dans le coin la *Chambre des Monnoyes de la Généralité*. Toutes les Provinces en s'unissant pour former entre elles une seule République, se font réservées le droit de battre monnoie, comme une marque essentielle de leur Souveraineté particulière; mais elles sont convenues en même tems que la monnoie de chaque Province, qui auroit cours dans toute l'étendue de la République, seroit d'une même valeur intrinseque. Pour l'observation d'un si sage règlement, les Provinces, d'un consentement unanime, résolurent au commencement de la République, d'établir à LA HAYE une Chambre des monnoies de la Généralité, com-

composée de trois Conseillers Inspecteurs Généraux, d'un Essayeur Général, & d'un Secrétaire.

Cette Chambre a une inspection Gé- *Fonctions.*
nérale sur toute la monnoie frappée au nom des Etats Généraux, ou des Etats des Provinces particulieres, de même que sur toutes les especes étrangères. Elle a soin que la monnoie soit de l'aloï & de la valeur intrinseque, ordonnée par Leurs Hautes Puissances, & elle procede contre les Maitres de la monnoye qui contreviennent aux Réglemens de l'Etat sur ce sujet. Sa Jurisdiction s'étend aussi sur les Jouailliers, les Orfevres, les Essayeurs, les Rafineurs, les Changeurs &c. Enfin elle termine tous les différens sur l'aloï, l'essai, le poids & sur tout ce qui concerne le prix de l'or & de l'argent, & ses jugemens sont sans appel. Cependant tout ce qui est criminel est du ressort du Conseil d'Etat; & à l'égard des faux-monnoyeurs, le Jugement en appartient aux Juges des Provinces ou des Villes, où le crime s'est commis.

Les maisons adossées à la Grande Salle de la Cour sont habitées par des particuliers, à l'exception de celle du coin qui a son entrée sur le Binnen-Hof, &

Trésorerie du Prince.

qui est le bureau de la Trésorerie du Prince Stadhouder.

CHAPITRE. VI.

Hôtel de Ville & Magistrature.

LA HAYE a eu, dès sa première origine, lors qu'elle n'étoit encore qu'un village à peine reconnu pour tel, un Corps de Magistrature, chargé du soin de maintenir l'ordre public & de rendre la justice aux habitans, au nom & sous l'autorité des Comtes, Souverains de la *Hollande*.

Magistrature.

La Magistrature de LA HAYE est actuellement composée d'un *Baillif* qui est en même tems *Ejcoutet* (*Schout* en *Hollandois*) de trois *Bourguemaîtres* & de sept *Echevins*, dont le dernier est celui de *Scheveningue*, mais qui n'est appelé qu'aux délibérations sur les causes criminelles.

Baillif.

La charge de *Baillif* de LA HAYE avoit déjà été établie avant 1350. Le plus ancien des *Baillifs* dont le nom soit connu, étoit *Adam van Berwaerde*, qui étoit Secrétaire du Comte GUILLAUME de Bavière en 1354; & la plupart de ces Successeurs furent des personnes illustres
par

par leur naissance ou par leurs dignités; *Baillif.* aussi cette charge a-t'elle des prérogatives considérables. Le Baillif siège dans la Chambre des Bourguemaîtres, avec voix délibérative & décisive sur toutes les affaires qui intéressent la police & le Gouvernement de LA HAYE. Il dispose à son tour des emplois subalternes de la Ville, & a le droit de nommer l'*Escoulet* ou *Schout de Scheveningue*; en un mot son emploi est aujourd'hui un des plus honorables, d'autant plus recherché qu'il est à vie, & qu'en même tems il passe pour être un des plus lucratifs.

L'office d'*Escoutet* ou *Schout* de LA HAYE est sans doute aussi ancien que le Tribunal des Echevins, auquel il appartient essentiellement. Il n'a pas toujours été uni à la charge de Baillif, mais seulement de tems en tems jusques à l'an 1573. Depuis ce tems cette réunion a été constamment observée; desorte que le Baillif fait les fonctions de premier Officier de la police, & de Fiscal civil & criminel; en cette dernière qualité il a un *Sous-Escoutet* (en Hollandois *Onder-Schout*) chargé des Exploits. Ce sont les Etats de la Province qui conferent le Poste important de Baillif de LA HAYE.

Bourguemaitres.

LA HAYE n'a eu des *Bourguemaitres* que depuis l'année 1559. Les Echevins avoient été chargés jusques alors de l'administration de la police aussi bien que de celle des affaires criminelles; mais ne pouvant suffire à cette double occupation, ils supplierent CHARLES-QUINT l'an 1552 de vouloir donner à ce lieu des *Bourguemaitres* comme aux autres Villes, bourgs & villages considérables de la Province; mais leurs sollicitations n'ayant point été goûtées, ils revinrent à la charge sept ans après & obtinrent de PHILIPPE II le pouvoir d'élire deux *Bourguemaitres*, auxquels les Etats en ajouterent un troisieme en 1591, en leur donnant les mêmes droits & prérogatives dont jouissent les *Bourguemaitres* des autres villes, soit petites soit grandes.

Echevins.

Le plus ancien College de Magistrature à LA HAYE est celui des *Echevins*. Leur nom paroît déjà dans les actes publics en 1311. En 1325 GUILLAUME de *Hainaut* leur accorda la permission de faire des ordonnances pour la police du village de LA HAYE, de concert avec le Prévôt de son Hôtel, qui peut-être leur fut adjoint en qualité de Baillif.

C'étoit indubitablement l'Intendant des Finances de la *Nord-Hollande* qui les

Ch. VI. Hôtel de Ville & Magist. 183

nommoit dans les tems les plus reculés, *Echevins.*
& qui en vertu de sa charge de Baillif
les changeoit à sa volonté. GUILLAUME
de *Baviere* lui en confirma le pouvoir en
1407, fixa l'Élection des *Echevins* au
25 Novembre, & statua qu'ils ne ser-
oient élus que pour un an. Il exigea de
plus deux choses; l'une que pour être
éligible à la charge d'Echevin, il fau-
droit avoir demeuré au moins trois ans
de suite dans le territoire de LA HAYE,
& l'autre qu'il faudroit être du nombre
des habitans les plus notables & les plus
qualifiés.

Le renouvellement de la Magistrature *Renouvel-*
a lieu encore le 25 Novembre, fête de *lement de*
Sainte Catherine; il se fait par le Stad- *la Magis-*
houder sur une nomination qui lui est pré- *trature.*
sentée la veille. Dans les temps où il
n'y a point eu de Stadhouder, ce renou-
vellement se faisoit par les Etats de la
Province, & quand ils ne se trouvoient
pas assemblés le 25 Novembre, par le
College des Conseillers-Députés. Ce
changement est different de celui qui a
lieu dans les Magistratures des autres
Villes de la Province. Tous les mem-
bres qui composent celle de LA HAYE
y restent constamment. La charge de
Baillif est à vie, comme il a déjà été re-
M 4 marqué;

marqué ; les Echevins sont nommés de nouveau ou confirmés dans la leur. Tout le changement concerne donc les Bourguemaîtres. Les six plus anciens membres de la Magistrature se succèdent réciproquement dans cette charge , de deux ans en deux ans ; de manière qu'une année on n'en crée qu'un nouveau , & l'année suivante deux , afin qu'il y en ait trois régnans. Ceux qui ne sont pas en régence siègent pendant ce tems là dans la Chambre des Echevins. S'il arrive qu'un des Bourguemaîtres régnans vienne à mourir , le plus ancien Echevin prend sa place , & on fait l'élection d'un nouvel Echevin. C'est ce qui a été constamment pratiqué depuis 1702.

Trésorier.

La Magistrature a un *Trésorier* & plusieurs *Sécretares*. Dans l'origine c'étoit un des Echevins de LA HAYE qui faisoit l'office de Trésorier. En 1520 LA HAYE n'eut pas moins de deux & même de trois Trésoriers , quoique ses revenus fussent encore très bornés. Ces Trésoriers devoient rendre leurs comptes chaque année , en présence du Magistrat & des plus notables du Lieu , par devant deux Députés , l'un de la Cour & l'autre de la Chambre des Comptes. Ils n'étoient nommés que pour deux ans , au bout desquels ils devoient être

être confirmés de nouveau, & tandis qu'ils étoient Trésoriers ils ne pouvoient pas être élus Echevins. PHILIPPE II. ordonna en 1556 que désormais LA HAYE n'auroit plus qu'un seul Trésorier. Il devoit être nommé par le Magistrat, mais élu ou confirmé par le Stadhouder, & en son absence par le Président de la Cour. Aujourd'hui c'est le Magistrat seul qui l'élit, & qui le continue dans son emploi.

La Haye n'avoit autrefois qu'un Secrétaire qui étoit connu sous le nom de *Clerc*. Il ne prit le titre de Secrétaire qu'en 1527. Ses successeurs eurent un substitut Secrétaire pour les assister. Il y eut aussi un *Avocat* de LA HAYE, qui reçut en 1643 le titre plus honorable de *Pensionnaire*; il n'eut que deux successeurs, dont le dernier étant mort en 1710 ne fut point remplacé. Au lieu d'un Pensionnaire, l'on nomma un second Secrétaire & il fut réglé qu'il se trouveroit tour à tour avec le premier l'un dans la Chambre des Bourguemaitres, & l'autre dans celle des Echevins, de quatre en quatre mois; mais depuis 1732 c'est le plus ancien des Secrétaires qui exerce constamment ses fonctions dans la première Chambre, & le second dans celle des Echevins. La commission

Secrétaires.

des Secrétaires de LA HAYE, originairement émanée des Comtes de *Hollande*, étoit tombée à la disposition de la Chambre des Comptes des Domaines du Comté; mais en 1706 les Etats de *Hollande* ont vendu au Magistrat la collation de cette charge, & de deux autres beaucoup moins importantes, pour la somme de *deux cens vingt mille florins*. Aujourd'hui La Haye a trois Secrétaires.

Police.

Le Magistrat de La Haye a, comme celui des autres villes, le droit de faire des Ordonnances (*Keuren* en *Hollandois*) pour le maintien de la Police. Sa juridiction ne s'étendant pas sur tous les Quartiers ni sur tous les habitants de la Ville, (l'ancien terrain de la Cour étant du ressort de la Cour Provinciale, comme il a été dit plus haut) certaines ordonnances générales doivent pour sortir leur effet être publiées en commun, ou conjointement de la part de ces deux Corps. Il y a même à LA HAYE une troisième classe d'habitans, si on peut les nommer tels. Ce sont les Députés des six Provinces (la *Zeelande* étant exceptée) aux Colleges de la République. Ils ne ressortissent ni de la Cour de *Hollande*, ni du Magistrat de LA HAYE, &
ne

ne peuvent être appellés en justice que par devant les Tribunaux de leurs Provinces respectives.

Au Corps de ville est attaché un Col-*Vroed-*lege, nommé en Hollandois *Vroedschap*, *schap*, terme qui revient à celui de *Conseil*, & tous les Conseils des Villes qui ont voix & session aux Etats portent le même nom ; mais le *Vroedschap* de La Haye est d'une tout autre nature. Il fut établi au commencement du quinzieme siecle. On est incertain de combien de membres il fut composé dans son origine. En 1451 PHILIPPE de *Bourgogne* en augmenta le nombre jusqu'à trente deux ; mais CHARLES-QUINT le réduisit à douze en 1525 ; & depuis le nombre n'en a pas varié.

Autrefois le *Vroedschap* se renouvelloit tous les ans le 25 Novembre, comme le reste de la Magistrature. En 1621 le Magistrat demanda aux Etats par requête d'en faire un Conseil permanent & d'y ajouter six Conseillers ; mais ce fut inutilement. Depuis ce tems là les choses ont changé de face. Le *Vroedschap*, toujours composé de douze Conseillers a été fait en 1672 un Corps à part, dont les membres le sont à vie ; mais leur charge se réduit à peu près à un

Vroedschap.

un titre honorable qui ne leur donne ni profit, ni autorité, que lorsqu'ils sont Deputés dans le College de *la Société de La Haye*, comme on l'a vu plus haut. Dès l'an 1560 l'instruction des Bourguemaitres portoit qu'ils ne seroient obligés de prendre l'avis du *Vroedschap* que quand ils le jugeroient nécessaire; ce qui est arrivé très rarement, & les assemblées du Conseil sont très peu fréquentes. Toutes les fois qu'elles se tiennent, pour délibérer sur des affaires de police, le Magistrat donne à chaque membre un jetton d'argent, de la valeur de trente sols; cet usage a commencé en 1716.

Chambre des Orphelins.

Il y a encore à La Haye, comme dans les autres villes de la Province un College de Magistrature très important, c'est la *Chambre des Orphelins*. Autrefois la tutelle des Enfans mineurs, dont les peres mourans n'avoient pas disposé par testament, appartenoit de droit aux Comtes. Ceux ci permirent en diverses occasions que l'on en chargeât les plus proches parens des défunts; mais ils ne tarderent pas à s'appercevoir que souvent l'ignorance & l'inhabileté de ces tuteurs étoient infiniment préjudiciables aux pupilles, & pour y remédier, ils chargerent insensiblement les Magistrats des villes

Ch. VI. Hôtel de Ville & Magist. 189

viles d'en prendre sur eux la tutelle, jusqu'à ce que ces pupilles eussent atteint l'age de vingt-cinq ans. Dès le milieu du quinzieme siecle toutes les villes de Hollande avoient des *Wees-Meesteren* ou Regens des Orphelins. A LA HAYE ce fut PHILIPPE de Bourgogne qui permit au Magistrat d'établir pour cette fin quatre personnes, *gens d'honneur & riches*. Le nombre en a été ensuite réduit à trois; actuellement il y en a cinq, qui sont assistés par deux Secrétaires.

Chambre
des Orphe-
lins.

Les personnes soumises à la direction de cette Chambre sont des enfans Orphelins de l'un & de l'autre sexe, à l'exception de ceux des pauvres qui tombent à la charge des Maisons de Charité. Il ne s'agit uniquement que des enfans des bourgeois & des habitans tant soit peu aisés. Immédiatement après la mort de leurs parens décedés *ab intestat*, ou sans avoir pourvu à la tutelle, les *Wees-Meesteren* deviennent les tuteurs & curateurs de leurs personnes & de leurs biens; leurs fonctions sont réglées dans l'instruction que le Magistrat fit dresser en 1513; instruction qui dans la suite a été plus d'une fois amplifiée, & qui a rendu cet établissement aussi avantageux qu'il soit possible aux Orphelins & au public.

L'Hôtel

Hôtel de Ville. L'Hôtel de Ville, ou l'édifice dans lequel le Magistrat s'assemble & exerce ses fonctions, est situé à côté de l'Eglise Principale à l'Est. On n'est pas d'accord sur le tems de sa première fondation. Quelques Auteurs prétendent qu'il fut bâti originairement par un Seigneur de l'Illustre Maison de *Brederode*, & que dans la suite des tems le Magistrat l'acheta & le fit approprier pour y tenir des Conseils. Peut-être à t'on confondu l'Hôtel de Ville d'à présent avec celui où la Magistrature s'assembloit dans un tems plus reculé. Quoiqu'il en soit, il est prouvé d'une manière incontestable par rapport à la partie ancienne de la Maison de la Ville actuelle, que c'est le Magistrat qui en fit jetter les fondemens en 1560 & qu'on y travailla jusqu'en 1565; mais on ignore où la Maison de Ville étoit placée avant ce tems là.

Extérieur.

L'Hôtel de Ville est, comme on vient de l'insinuer, en partie ancien & en partie moderne. La partie ancienne, située au Sud, est celle où se trouve la principale entrée. La Façade est assez élevée, mais étroite, ayant au haut quelques ornemens de sculpture dans le gout antique. On y voit les armes de la Province de Hollande & un peu plus bas, en lettres

Ch. VI. Hôtel de Ville & Magist. 195

tres d'or , cet apophthegme NE JUPITER QUIDEM OMNIBUS ; c'est-à-dire, *Jupiter même ne sauroit contenter tout le monde.* Et encore dessous cette sentence VIGILATE DEO CONFIDENTES, *veillez, vous confiant en Dieu, & à côté* l'année 1565 ; cette partie de l'édifice est terminée à l'ouest par une ancienne tour octogone ; dans le petit clocher qui la termine est suspendue la cloche par laquelle on avertit qu'il va se faire quelque publication. La partie de la Maison de Ville au Nord de la tour étoit petite, basse & suivie de quelques maisons habitées par des particuliers, mais que le Magistrat acheta & fit démolir en 1733. On éleva sur tout ce terrain l'édifice qui forme à présent la partie la plus considérable de l'Hôtel de Ville, & lui donne à l'Ouest une belle façade de treize croisées, avec une faillie au milieu, sur le fronton de laquelle sont les Armes de la Ville, placées entre la Justice & la Prudence.

L'Intérieur de l'édifice est à tous égards *Intérieur.* très beau, & les appartemens sont bien disposés. Par un perron double & couvert on entre dans un grand vestibule. On y trouve à droite le Tribunal, entouré d'une balustrade de fer & orné de
trois

trois tableaux représentant le *Jugement de Salomon* ; ils sont peints par *Guillaume Doedyns*.

*Chambres
des Bour-
guemai-
tres.*

Du vestibule on entre dans un grand corridor, pavé de marbre, bien éclairé & qui traverse tout l'Hôtel jusques à la porte de derriere qui est au Nord. La premiere chambre à gauche est celle des *Bourguemaitres* ; elle est très belle & decorée d'un grand & beau tableau, peint par le Chevalier *Charles de Moor*, & dans lequel sont les portraits très ressemblans des membres de la Magistrature qui ont siegé en 1717. On y a placé aussi les portraits des Princes d'*Orange*. Le plafond est très orné & les tableaux qui s'y trouvent sont l'ouvrage de *Theodore van der Schuur*. A côté de cette chambre il y en a une qui est aussi à l'usage des *Bourguemaitres*, dans laquelle il y a plusieurs vues anciennes de LA HAYE. Il y en a une qui paroît être du quatorzieme siecle & qui représente la Cour & le Vivier vus de l'Ouest ou de *la Place* ; une autre qui est de 1553, présente une vue de La Haye plus étendue, & prise du côté de l'Est du *Vivier*.

*Chambres
des Eche-
vins.*

Au Nord de la Chambre des *Bourguemaitres* est celle des *Echevins*. C'est une pièce grande, quarrée & arrangée
en

en Salle de plaidoyers. Sur la cheminée est un tableau, peint en 1644 par *Adrien Hanneman*, représentant la Justice. Contre l'un des murs il y a un grand tableau de *Jean de Baan* représentant les membres de la Magistrature qui ont été en fonction dans l'année 1682. Plus au Nord il y a une seconde chambre à l'usage des Echevins, ornée de deux superbes tableaux, représentant encore les membres de la Magistrature, l'un de l'année 1636, peint par *Jean Ravestein*, l'autre de 1647, par *Corneille Jansson*. A la *Sécretaire*-suite de ces chambres sont celles de la *terie &c.*
Sécretaire.

Au second étage il y a le même nombre de chambres, qui sont toutes très bonnes & servent à différens usages. Il y en a pour les protocoles, pour les *Sécreta*ires, pour le *Trésorier*, pour les *Réceveurs* de l'Impôt sur les maisons, nommé en Hollandois *Verponding*, pour les *Directeurs* de la Chambre des Orphelins &c.

L'échafaud pour l'exécution des criminels condamnés par sentence du Magistrat, se dresse contre la façade occidentale de l'Hôtel de Ville, un peu vers le Nord. L'exécution des criminels condamnés par la Cour, le Conseil d'Etat,

& les Conseillers Députés se fait sur la Place à l'entrée du *Vyverberg*.

Il y a déjà quelques années que le Magistrat a projeté de renouveler la partie ancienne de l'Hôtel de Ville dans le même gout que la partie moderne, & pour en élargir la façade il a déjà acquis la maison joignante; mais il est très incertain dans quel tems ce projet s'exécutera.

CHAPITRE VII.

Edifices Publics.

Parmi les Edifices publics, qui servent à des usages séculiers & contribuent en même tems à l'ornement de LA HAYE, les plus considérables sont les deux *Doelen* & la *Fonderie* de l'Etat.

Vieux-Doele.

Il y a à La Haye deux Hôtels nommés *Doele*, l'un est celui de *St. George*, & l'autre celui de *St. Sebastien*.

On appelle *DOELEN* dans les Pays-Bas ce qu'on nomme en quelques endroits de la France des *Tirages*, & l'on entend par là des maisons publiques, où l'on tire de l'arc, du mousquet, de l'arquebuse, ou d'autres semblables instrumens de guerre. Il y a de ces maisons dans presque

presque toutes les villes de la *Hollande*, & *St. George* est le patron de la plupart, ainsi que celui du plus ancien des *Doele* de LA HAYE. Celui-ci fut fondé, à ce qu'on prétend, par le Comte FLORENT V, & il est certainement antérieur au commencement du quinzieme siecle, comme il est prouvé par un acte de GUILLAUME de *Baviere* de l'année 1407, où il exempté les Tireurs de ce *Doele* de l'accise ou impôt qu'on paye à la Ville pour l'entrée du vin, & dont il n'y avoit que la famille des Comtes avec la Cour & ses suppôts qui fussent déchargés. PHILIPPE II accorda aussi au Doyen & aux Directeurs de cette Confrairie un privilege notable en 1563; c'étoit le droit de prompté exécution sur tous ceux qui ne payoient pas à la Confrairie les amendes auxquelles ils avoient été condamnés, de même que ce qu'ils s'étoient obligés, en entrant dans la Confrairie, à payer après leur mort, & qui dans ce tems là étoit fixé à une certaine somme, aujourd'hui entierement laissée à la générosité de ceux qu'on aggrege au Corps des Tireurs.

Selon la fondation originale du *Doele Service de St. George*, la Confrairie devoit s'exercer tous les mois à tirer de l'arc. On

*Vieux
Doele.*

ne fait pas dans quel tems cet usage a pris fin; on ne fait pas non plus si les Tireurs du Doele suivirent jamais les Comtes de Hollande dans quelque expédition militaire. Il est certain cependant qu'au milieu des troubles qu'exciterent les Factions des *Hoeks* & des *Cabiljaaws*, ils firent des courses fréquentes pour appuyer le parti des premiers. Environ cent ans après, en 1584, on les réunit en un même Corps avec les suppôts de la Cour, pour veiller désormais à la garde & à la défense de LA HAYE. On en composa deux différentes Compagnies: la première commandée par *Jean de Duivenvoorde* Seigneur de *Warmond* & Amiral; la seconde par *Jean de Mathenesse* Seigneur de *Riviere*, qui eurent pour Lieutenans *Dirk van Leuven* Conseiller de la Cour & *Paul van Loo*, Maître des Requêtes. L'une & l'autre furent assujetties à une ordonnance de XXII. Articles dressés par la Cour, après avoir pris l'avis du Magistrat. Ce ne fut qu'en 1601 que ce dernier, du consentement de la Cour, du Haut-Conseil & de la Chambre des Comptes, se chargea seul de pourvoir à la garde de la ville par un acte, qui bien que provisionnel & seulement à tems,

n'a

n'a point encore été révoqué. Quand *Vieux*
 les Espagnols menacerent LA HAYE en *Doctle.*
 1635, les Suppôts de la Cour furent mis
 de nouveau sous les armes ; mais ils ne
 les ont pas reprises depuis ce tems-là, si
 ce n'est en 1672.

La Confrairie de St. George, qui voit *Direction.*
 aujourd'hui à sa tête les personnes de la
 plus haute distinction, est dirigée par un
 Doyen, quatre Syndics (en Hollandois
Hooftluyden) & huit Conseillers. Elle
 avoit anciennement un Roi ; ce qui n'a
 plus lieu, depuis que la coutume d'ab-
 battre à coup de flèches un perroquet
 élevé sur une haute perche, a été abo-
 lie. Le Conseil avoit le pouvoir de fai-
 re des réglemens pour le bien de l'ordre,
 & tous les Chevaliers étoient obligés de
 s'y soumettre. Ils célébroient chaque
 année la fête de St. George : toute la
 Confrairie se rendoit en Corps à l'Eglise
 Principale, & y faisoit ses offrandes sur
 l'Autel du Saint : après quoi un magnifi-
 que festin terminoit la cérémonie. De
 tout cela rien ne subsiste présentement
 que le repas ; encore n'est il plus annuel.
 Il se donne tous les cinq ou six ans ; on
 y invite par des lettres circulaires tous
 les Chevaliers, lesquels doivent s'y ren-
 dre portant la marque de l'Ordre, qui
 est

198 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Vieux
Doele.*

est un *St. George* attaché à un ruban verd. La banniere de la Confrairie est arborée ce jour là à une des fenêtres du *Doele*, & quelquefois un feu d'artifice acheve de rendre la Fête plus magnifique & plus bruyante.

Edifice.

Ce *Doele* est une fort grande maison, située entre le *Vivier* & le *Houtstraet* vis-à-vis du *Voorhout*. La place qui est devant la maison se nomme le *Tournooy-Veld*, c'est-à-dire Champ des Tournois, sans doute parce que les Chevaliers y donnerent autrefois de ces fortes de spectacles. La maison elle même est une des plus anciennes de LA HAYE; au moins en 1434 il y en avoit déjà une qui servoit de *Doele* dans l'endroit où elle est située. Elle a été de tems en tems réparée & aggrandie. Il y a six ans qu'on en a renouvelé entierement l'antique façade, qui est à présent réguliere & fort propre. Elle a beaucoup de chambres & une Salle très spacieuse pour les repas des Chevaliers. Le Concierge, ayant la liberté de se servir de la maison pour y tenir auberge, loue souvent la Salle à des musiciens pour y donner des Concerts; même en 1780 le Roi de *Suede* se trouvant à LA HAYE au commencement du mois d'Octobre, tems auquel le Théâtre

tre public est fermé à cause de la dévotion de la Sainte-Cène, le Duc de la *Vieux Doele.*
Vauguyon alors Ambassadeur de la Cour de France y fit jouer la troupe des Comédiens François pour l'amusement de Sa Majesté. Derrière la maison il y a un jardin médiocrement grand qui, depuis quelques années, sert de *Vaux-Hall* pendant la semaine de la foire.

Le Doele de *St. Sébastien*, ou le *Nouveau Doele*, étoit anciennement à côté de celui de *St. George*. Il fut fondé en 1538 ou 1539 par les ordres exprès de CHARLES-QUINT, qui voulut que dans toutes les Villes de la Hollande on érigeat de pareilles maisons pour y exercer les bourgeois au maniment des armes. De là se formerent les Corps ou Confrairies des *Schutters* ou *Tireurs*. Cette Confrairie n'étoit d'abord composée à LA HAYE que d'environ quarante personnes. PHILIPPE II augmenta le nombre de quarante, leur prescrivit des réglemens, & leur accorda quelques privilèges. *Nouveaux Doele.*

Les *Schutters* de LA HAYE n'étoient pas de ceux qui tiroient de l'arc ou de l'arbalète; on les appelloit *Cloveniers* *Sehutters*, parce qu'ils se servoient d'une coulevrine, c'est-à-dire d'une espece

200 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Nouveau
Doele.*

de fusil; & c'étoit à se servir adroitement de cette arme qu'on les exerçoit dans les *Doelen*, en leur y enseignant à tirer juste contre un *Doel*, ou contre un but dressé pour cela. A mesure que le nombre des bourgeois de LA HAYE se multiplia le Corps des *Schutters* ou de la milice bourgeoise s'accrut à proportion. Il sera parlé dans un Chapitre à part de l'état actuel de ce Corps & de son service.

Edifice.

Le premier *Doele* des *Schutters* tombant en ruine, on résolut en 1636 d'en bâtir un nouveau qui se voit au Coin du *Korté-Vyverberg* & du *Tournooy-Veld*. Le Prince Stadhouder FREDERIC-HENRI contribua avec zèle & munificence aux fraix de la construction, & son Fils GUILLAUME II posa la première pierre de l'édifice, comme le porte l'inscription latine qui se voit sur la corniche de la fa-

Extérieur.

çade. Cette façade est d'un bon goût d'architecture; elle est tournée du côté du Vivier, & contribue beaucoup à l'ornement de ce quartier. Au dessus de la porte sont les armes du Corps de la Bourgeoisie, savoir la Croix d'or de Jérusalem, & dans le fronton au haut de l'édifice celles de la Province de *Hollande*, entre celles de *Nassau* à droite & celles

de LA HAYE à gauche. La maison est assez spacieuse & renferme plusieurs chambres, dont trois sont remarquables. La première est celle qu'on nomme *Chambre des Bourguemaîtres*, & qui se trouve à droite en entrant. Son principal ornement, sont trois grands tableaux représentant les portraits des membres de la Magistrature dans les années 1636, 1647 & 1682, accompagnés de leurs Secrétaires; ces tableaux sont de la main de *Jean de Baan*. La chambre à gauche, qui a la vue également sur le *Vivier* & sur le *Voorhout*, est nommée la Salle à manger. Les parois en sont ornés de portraits de quelques anciens chefs de la Bourgeoisie. Au dessus de la porte est un tableau d'une grande beauté, représentant les membres de la Magistrature assis à une longue table, & ayant à leur tête le Baillif Messire *Guillaume van Outhoorn* qui, le verre à la main, porte la santé à l'un des Capitaines & Officiers de la Bourgeoisie, qui se tiennent à côté de la table avec leurs drapeaux; ce tableau a été fait aux fraix de la ville en 1618. Une troisième chambre, qui est la plus grande, est celle qu'on nomme la Salle des *Schutters*, elle est au second étage, au dessus de celle des Bourguemaîtres.

**Nouveaux
Doele.**

Les murs sont entierement garnis de portraits supérieurement peints des Officiers les plus distingués qu'il y ait eu parmi eux, & même d'escouades entieres de bourgeois, tous armés & vêtus selon le costume du tems où ils ont vécu. Sur le tableau de la cheminée qui est au Sud est peint le Drapeau Orange qui y fut mis en 1660, à la place du Drapeau blanc. Ce changement se fit à l'honneur de GUILLAUME III. Prince d'Orange, qui âgé de dix ans reçut dans cette Salle le droit de Bourgeoisie de LA HAYE. A cette occasion *Guillaume van der Does*, Bourguemaître & Colonel des Bourgeois, revêtit le jeune Prince de l'ordre de la Toison d'or, dont l'Empereur CHARLES-QUINT a fait donation à la Bourgeoisie & qu'elle conserve soigneusement, ainsi que le superbe gobelet d'or, si artistement ciselé, dont le feu Prince Stadhouder GUILLAUME IV a gratifié les Bourgeois en 1750. C'est encore dans cette Salle que s'assemblent les Officiers pour la nomination de leurs successeurs, le jour de *St. Sébastien*.

**Fonderie
de l'Etat.**

A peu de distance du Vieux Doele, savoir entre le *petit Voorhout* & la Nouvelle extension de la Haye (*Nieuwen-Uitleg*) faite en 1706, se voit la Fonderie

du

du Canon de l'Etat. Dès l'an 1589 on *Fonderie de l'Etat.*
 avoit commencé à fondre dans LA HAYE
 l'Artillerie de l'Etat, & le Magistrat avoit
 fait approprier pour cet effet le Chœur
 de l'Eglise du Cloître, sur la requifition
 du College des Confeillers-Deputés; mais
 le peu d'étendue de cette Fonderie ne
 pouvant fournir toute l'Artillerie dont
 l'Etat eut besoin dans la guerre contre
 l'Angleterre en 1665, on prit le parti
 d'en construire fans délai une plus spa-
 cieufe qui est la Fonderie actuelle; &
 tout ce grand & bel édifice fut élevé &
 fini dans un feul été. Le corps de logis
 à l'Oueft est la maifon du Fondeur, fa
 façade est celle d'un Hôtel. Au deffus
 de la porte font les armes de la Province
 avec la devife ordinaire: VIGILATE
 DEO CONFIDENTES; & plus bas l'in-
 fcription fuiuante:

PACIS
 OBTINENDÆ ET CONSERVANDÆ
 CAUSA

ILLUSTRISSIMI ET
 PRÆPOTENTES D. D.
 HOLLANDIÆ WESTFRISIÆQUE
 ORDINES

HOC

Fonderie de l'Etat. HOC ARMENTARIUM TORMENTIS
BELLICIS FUNDENDIS ÆDIFICARI
CURAVERUNT

JACTO PRIMO LAPIDE

A

JOHANNE ELEMANNO Filio.
XXIV AUG. M. D. C. LXV.

C'est-à-dire: pour obtenir & conserver la paix, Leurs Nobles & grandes Puissances les Etats de Hollande & de Ouest-frise ont fait élever cette Fonderie de Canons; la premiere pierre ayant été posée par Jean Eleman Fils, le 24 Aout 1665. Ce corps de logis forme l'aile gauche de la façade qui est au Nord ou dans la rue. La partie du milieu de cette façade, & qui est plus basse & moins profonde que les aîles, a une grande porte ornée d'attributs analogues à la destination de l'édifice; de chaque côté de la porte il y a cinq croisées. C'est dans cette partie qu'on forme & qu'on seche les moules, & la tourelle qui la surmonte lui sert de cheminée. L'aile gauche & les bâtimens qu'on y a ajoutés à l'Est renferment les fourneaux & tout ce qui est nécessaire pour achever les Canons. Entre les deux aîles au Sud il y a une grande cour,
bor-

bordée d'un canal qui communique aux *Fonderie* fossés de la Ville, & par lequel les *Ca-* *de l'Etat* nons se transportent avec la plus grande facilité.

Depuis l'établissement de cette Fonderie, toute l'Artillerie pour la Généralité, pour la Province & pour l'Amirauté de la Meuse y a été fondue. Depuis 1770 elle est sous la direction du Sieur *Jean Maritz*, fils du Sieur *Samuel Maritz*, Commissaire des Fontes d'Artillerie à *Berne*, & petit-fils du Sieur *Jean Maritz*, habile mécanicien, & célèbre par l'invention, faite à *Berthoud* en Suisse en 1713, de la machine à forer horizontalement les Canons coulés pleins.

Le Sieur *Jean Maritz*, a établi dans la Fonderie de la Haye trois fourneaux, l'un de cinquante mille livres de fonte, un autre de vingt-cinq mille, le troisième de cinq mille, & plusieurs autres fourneaux pour fondre au creuset, pour fondre les crasses, & pour mouler les culasses des gros calibres &c. Il a établi encore dans la Fonderie-même une Machine horizontale pour forer les Canons, & depuis deux ans une seconde dans un nouvel édifice situé à côté du Mail au Nord, & construit pour le compte de la Généralité. On lui est de plus redevable

Fonderie de l'Etat. vable de différentes machines & instrumens propres à élever de grandes masses, à tourner les Canons, à poser les grains de lumiere à vis dans les Canons; en un mot il a changé presque tout l'interieur de la Fonderie, de maniere à pouvoir exécuter tous les travaux avec facilité & avec fureté; & depuis le mois de Fevrier 1773 il a coulé sans interruption & avec succès un grand nombre de pieces de Canon de tout calibre, depuis trois jusques à vingt-quatre livres de balle.

Il y a eu autrefois à LA HAYE un *Magazin aux poudres*. Il avoit été bâti au commencement du dix-septieme siecle derriere les maisons du Voorhout, à l'Ouest du Cloître, & par conséquent près de l'ancienne Fonderie. Il fut en l'air en 1690, avec un fracas horrible, par la faute du Commis. Le terrein ayant été aplani, on y a bâti des Ecuries.

Magazin de Munitions.

Il y a encore à LA HAYE un *Magazin de munitions de guerre*, situé à l'Est du Spuy; sur un canal qui en a pris le nom d'*Ammonitie-haven*. Ce Magazin peu considérable a été construit en 1598 par un particulier, de qui les Etats de Hollande le louerent d'abord & l'acheterent ensuite. L'édifice est peu exhaufé, mais d'une grande profondeur.

L'édi-

L'édifice le plus considérable qui dépende du Magistrat de La Haye c'est la *Maison de Correction* (en Hollandois *Tugt* ou *Spinhuis*.) Elle est située dans le Quartier Meridional, sur le *Prince Graft* au Nord. La façade en est fort large ayant au milieu un perron fort élevé & de chaque côté cinq croisées. L'édifice est très Solide & pourvu intérieurement de tout ce que requiert sa destination. La Magistrat le fit bâtir en 1661 pour y renfermer les mendiants, les vagabonds & les filles de mauvaise vie. Aujourd'hui on y renferme indifféremment toutes sortes de criminels, soit ceux que le Juge ne condamne pas à un châtiement corporel, soit ceux qui, après avoir été punis corporellement, sont confinés pour un tems ou pour toute leur vie. Anciennement le Magistrat de LA HAYE, n'avoit pas d'autre prison criminelle que la *Porte*, ou la prison de la Cour. Il en avoit bien une sur le *Buyten-Hof* du côté du Midi, mais elle ne servoit qu'à renfermer les mendiants voleurs & les gens condamnés au pain & à l'eau. On la vendit même en 1601 parce qu'elle étoit trop petite. Le nom Hollandois *Spinhuis* signifie *Maison à filer*, parce que les femmes ou filles qui s'y

Maison de Correction s'y trouvent font condamnées à cette occupation, dont le salaire est employé à leur subsistance; on donne aussi à ces prisons le nom de *Rasphuys* ou *Maison à raper*, parce que les hommes y sont condamnés au pénible travail de raper du bois de teinture.

Lombard. Le LOMBARD, Mont de piété, ou caisse d'emprunt (en Hollandois *Stads Bank van Leening*) fait partie de la Maison de Correction, & en occupe diverses chambres du côté de l'Est. C'est une Banque d'emprunt établie par l'autorité du Magistrat. Anciennement le droit de prêter sur gage appartenoit immédiatement aux Comtes de *Hollande*, qui en accordoient l'exercice au plus offrant, & le plus souvent même à des étrangers, moyennant une certaine somme qu'ils en recevoient chaque année. Comme les Banquiers de la *Lombardie* se distinguèrent par leur habileté & leurs extorsions dans ce commerce d'usure, leur nom resta aux établissemens qui le favorisèrent; par tout on appella *Lombards* les Banques où l'on prêtoit sur gage à tant par mois, & il s'en établit un très grand nombre dans les *Pays-Bas* sous le bon plaisir des Souverains. Pour éviter autant qu'il seroit possible la fraude des Ban-

Banquiers, les Comtes de *Hollande & de Lombard.* Zeelande établirent un Commissaire général, chargé de l'inspection de tous les *Lombards*; mais en 1578 les Etats de ces deux Provinces accorderent aux Magistrats respectifs des villes de leur ressort, la direction des *Lombards* qui s'y trouvoient établis. On ne sauroit dire en quel tems celui de la Haye fut fondé. On fait seulement qu'il étoit placé avant 1668 dans une maison située au *Nobelstraat*. Les Villes ont dirigé ces Banques d'emprunt, soit en les donnant à ferme, soit en les administrant sous les yeux, & pour ainsi dire par les mains du Magistrat. C'est ce dernier parti que l'on a pris à LA HAYE; le Magistrat n'y néglige rien pour faire servir au soulagement des pauvres un établissement, dicté par l'avarice, & fondé au préjudice des peuples dans des vues d'intérêt. L'entrée du Lombard est derrière la Maison de Correction au *Verkenmarkt* par une allée, dont la Porte se fait connoître par une inscription qui exprime le but de l'établissement.

Dans le même Quartier se trouvent réunis les differens Marchés & les Halles, qui ne laissent rien à desirer pour la commodité des vendeurs & des acheteurs.

*Marchés
& Halles.*

Marchés & Halles. A l'Est de la Maison de Correction se trouve le *Marché aux cochons* (*Verkenmarkt.*) Un peu plus loin dans la même direction & encore au Nord du *Prince-graft* est la Halle au bled (*Kooren-Huys*) elle a été bâtie en 1652 ; sa largeur est assez considérable ; elle est ouverte par neuf arcades. Au dessus de cette Halle sont les appartemens de la Confrairie des Peintres dont il sera parlé dans le Chapitre des Arts. Plus en avant il y a une longue rue tirée au cordeau, qui croise le *Prince-graft*, & va aboutir au rempart méridional ; elle sert de *Marché au bétail*. Le reste du côté Septentrional du *Princegraft* sert de *Marché aux fleurs* ; sur le large Pont qui termine ce beau canal se tient le *Marché aux herbes* ; il est suivi de la place qui depuis l'an 1614 sert au *Grand-Marché*. Les jours de *Marché à LA HAYE* sont le Lundi & le Vendredi.

Au Coin du *Marché* & du *Princegraft* est la *Halle au Beurre* (*Het groot Boterhuys*). Elle fut construite en 1681 & peut passer pour un des plus beaux édifices de cet ordre. L'intérieur forme un grand quarré, dont la voute est soutenue par plusieurs arcades & piliers de maçonnerie ; au milieu il y a une lanterne dont
le

le vitrage laisse un passage suffisant à la *Marchés*
 lumiere. Le *Poids public* (de *Waag*) y *& Halles.*
 est attenant, & forme avec la Halle au
 beurre un même édifice, dont le premier
 étage sert aux assemblées de la Confrai-
 rie des Apothicaires. Il en fera parlé
 plus en détail dans la suite. Il y a en-
 core du même côté du Marché une *petite*
Halle au Beurre; elle n'est séparée de
 la grande que par une maison où est l'*A-*
pothicaierie de la Ville, d'où elle fournit
 les remedes aux Maisons de Charité, &
 aux pauvres de la Diaconie. Dans cette
 seconde Halle (*Stukken Booterhuys*) on
 ne vend le beure que par livre & demi
 livre.

Au Nord du Marché il y a une rue,
 au bout de laquelle à l'ouest est la Pois-
 sonnerie; après l'avoir passée ainsi que
 la Maison de Ville, on trouve au Nord
 la *Boucherie* autrefois la Chapelle de
 l'Hopital de St. Nicolas, comme il a été
 dit plus haut. Elle consiste en trente
 neuf Bancs, qui se louent au profit de
 la Ville & lui procurent, à ce qu'on
 prétend, un revenu de dix-mille florins.
 L'Entrée de la Boucherie est sur le *Petit-*
Marché, où l'on expose journellement
 en vente toutes sortes de legumes & de
 fruits:

212 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Ecoles
pour les
Pauvres.*

L'Ecole Latine & la Chambre d'Anatomie sont deux édifices publics dépendans de la Ville & du Magistrat; mais dont il fera plus convenable de faire mention ailleurs; on ne parlera ici que des *Ecoles de la Ville* (*Stads-Schoolen*). Il y en a trois dans différens quartiers de LA HAYE; deux dans le Quartier Oriental favoir à l'*Ammonitie Haven* & au *Gevolde Gragt*; la troisième dans le Quartier Occidental au bout du *Geest*. Elles ont été établies par le Magistrat pour y faire instruire gratuitement les Enfans des pauvres. D'habiles Maîtres leur apprennent à lire, à écrire & à chiffrer. Les édifices qui y servent sont spacieux, bien construits & bien entretenus. Un des Bourguemaîtres en a la direction générale, & chaque Ecole a pour Directeurs particuliers un Pasteur, un Ancien & un Diacre de l'Eglise Hollandoise.

Théâtres.

Il y a deux *Théâtres* ou *Salles de Spectacle* à LA HAYE. Celle qui sert aux Comédiens François est située dans le Quartier Septentrional, derrière le *Plein* ou *Place de la Parade* à l'Est. L'édifice est petit & n'a aucune apparence extérieure; l'intérieur est assez propre. Il y a quatre jours de représentation dans la semaine

semaine, le Lundi, le Mardi, le Vendredi & le Samedi; & quelquefois des représentations extraordinaires le Jeudi au bénéfice de quelqu'un des Acteurs. *Théâtres.*
 L'autre Salle qui est un peu plus grande est située au Quartier Occidental. L'allée qui y conduit a son entrée dans la Rue nommée *Assendelft*, ou *Lorre-Stræet* près du *West-einde*. Ce Théâtre est à l'usage des Comédiens Hollandois; mais on n'y joue que rarement dans cette langue. Des Troupes ambulantes de Comédiens Italiens, Allemands, & même Anglois y ont de tems en tems donné des représentations pendant quelques semaines. Les Spectacles sont fermés à LA HAYE quatre fois l'année, pendant quinze jours; savoir au commencement de Janvier, à la Fête de Pâque, au commencement de Juillet & au commencement d'Octobre. Ce sont des tems de dévotion solemnelle, où l'on célèbre la *Communion* ou la *Sainte-Cène* dans les Eglises Protestantes.

CHAPITRE VIII.

Du Palais nommé la Vieille Cour ; de l'Hôtel du Prince Maurice, des Logemens des Villes de la Province, & autres Hôtels remarquables.

Parmi le grand nombre d'Hôtels qui embellissent LA HAYE, la Vieille Cour où le Vieux Palais, est à tous égards le plus distingué. Il est situé à l'ouest de la Rue nommée le *Noord-Einde*, par laquelle on va au chemin de *Scheveling*.

Guillaume Goudt Receveur Général de la Province jetta les fondemens de cet Hôtel en 1533. Il passa dans la suite à la Famille des Seigneurs de *Brantwyk*, ce qui l'a fait nommer *Hôtel de Brantwyk* dans un ancien plan de LA HAYE. En 1591 la Princesse *Louise de Coligny*, Douairiere de GUILLAUME I Prince d'Orange, ayant désiré de fixer son séjour à LA HAYE avec son Fils le Prince FREDERIC-HENRI, les Etats louerent, pour les loger avec leur Cour, l'Hôtel de *Brandwyk*, alors occupé par un Comte de *Hohenloo*. En 1595 les Etats de Hollande l'acheterent pour la somme de quatorze mille Florins. Dans la suite FREDERIC-HENRI, devenu pro-

propriétaire de la *Vieille Cour*, la fit *La Vieille Cour.* presqu'entièrement rebâtir & lui donna la belle façade qu'elle a actuellement. Il l'habita jusqu'à son avènement au Stadhouderat après la mort du Prince MAURICE son Frere.

Ce Palais a été honoré du séjour d'un Roi de *Boheme*, d'une Reine de *France* & d'une Reine d'*Angleterre*. Le 7 Décembre 1646 s'y fit la solemnité du mariage entre FREDERIC - GUILLAUME le Grand, Electeur de *Brandebourg*, & *Louise-Henriette de Nassau Orange*, Fille ainée de *Frederic - Henri*. Après la mort de *Frederic - Henri*, sa Douairiere, *Amélie Comtesse de Solms - Braunsfeld* fit sa résidence dans ce Palais & y termina ses jours en l'année 1675. La *vieille Cour* fut comprise dans la partie de la Succession de GUILLAUME III dont le Roi de *Prusse* se mit en possession. En 1703 l'Archiduc d'*Autriche* (dans la suite Empereur sous le nom de CHARLES VI) voulant passer par mer en *Espagne* pour disputer la Couronne à PHILIPPE V, séjourna pendant quelque tems dans ce Palais. En 1714 GEORGE I Roi d'*Angleterre* y fut logé pendant quelques jours avec le Prince de *Galles* son Fils, depuis GEORGE II.

La Vieille Cour. FREDERIC III Roi de *Prusse* & Electeur de *Brandebourg* l'a honoré plusieurs fois de sa présence, & le Roi régnant lorsqu'il n'étoit encore que Prince Héritaire y a séjourné aussi, quoique secrètement.

Par le Traité de partage conclu à LA HAYE en 1732 la possession de la Vieille Cour, & celle des domaines du *Westland*, savoir les Seigneuries de *Naaltwyck*, *Honsholredyck*, *Wateringe*, *'sGravesande*, ainsi que la Haute & Basse *Swaluwe* furent confirmées au Roi de *Prusse*; mais en 1754 la Princesse Royale d'*Angleterre*, Mere de GUILLAUME V, fit l'acquisition de tous ces Domaines pour le prix des sept-cent-mille Florins de Hollande.

Aussi longtems que la Vieille-Cour a appartenu au Roi de *Prusse* les Ministres de la Cour de *Berlin* auprès de la République y ont fait leur résidence, & on comprend que dans cet intervalle le Palais a du perdre beaucoup de sa première splendeur. Le Prince Stadhouder qui le possède en toute propriété y a fait faire depuis quelques années des changemens & des embellissemens considérables, tant au dedans qu'au dehors.

Façade. La Façade du Palais est de pierre de
taille

taille & ornée de pilastres de l'ordre Corinthien. Le Corps de Logis a neuf croisées en sa largeur; il est un peu en arriere, mais deux ailes avancent jusqués à la rue & lui donnent ainsi une Avant-Cour très nécessaire pour l'abord des carosses. Les deux ailes ont chacune au rez de chaussée une Galerie ouverte par sept Arcades dans l'avant-Cour & une dans la rue, ce qui donne des avenues très commodes aux piétons. Après avoir monté un perron de quelques degrés, couvert d'un Balcon soutenu par quatre colonnes, on entre dans un vestibule très large & qui traverse tout le Palais. Les appartemens de cet étage sont actuellement occupés par trois des Dames d'Honneur de Son Altesse Royale, les deux autres Dames étant logées au Quartier Stadhoudérien. A gauche de l'entrée du grand vestibule est l'escalier par lequel on monte à la Salle des Gardes, qui est très grande & se trouve au milieu de l'édifice. De chaque côté de cette Salle des gardes il y a un grand appartement composé de trois pieces; une Antichambre, une Salle à peu près quarrée, & un longue Galerie au dessus des galeries ouvertes dont il a été parlé. Dans l'Appartement à gauche se tient le

La vieille Cour.

*Vestibule
& étage
inferieur.*

Le bel étage.

218 DESCRIPTION DE LA HAYE

Cercle de S. A. R. *Cercle de Son Altesse Royale*, c'est-à-dire que pendant l'hyver, le Jeudi, de quinze en quinze jours, Madame la Princesse reçoit les personnes des deux sexes qui sont qualifiées à s'y présenter. L'Assemblée se forme avant sept heures & les parties de jeu durent ordinairement jusqu'à dix; cet appartement est richement décoré. Dans l'Antichambre il y a sur la cheminée un tableau où sont représentés *les Sérénissimes Enfans* lorsqu'ils étoient encore en bas âge; il est peint par *Spini*. La Salle est tendue en Damas rouge, ornée de beaux vases, pendules, glaces & lustres de cristal; la Galerie qui y joint est boisée & richement dorée. Vis-à-vis des fenêtres il y a dans des niches de beaux vases de porcelaine de la Chine; au milieu est le portrait en pied de *Son Altesse Royale*, aussi de la main de *Spini*. L'Appartement à droite quoique moins riche est cependant très propre. Dans la Salle il y a une longue suite de portraits des Princes de la Maison de *Nassau*. Dans la Galerie, vis-à-vis des fenêtres sont les portraits en pied de GUILLAUME III & GUILLAUME IV, Princes d'Orange; ils sont placés au milieu entre les portraits de FREDERIC III Roi de *Prusse* & de la Reine son Epouse. A côté du Roi est le portrait d'*Amelie*

d'Amelie de Solms Douairiere de Frederic-*Vieille*
Henri, dont le pendant à l'autre bout, *Cour.*
 représente les trois freres Coligni; savoir
 Odet Cardinal de Châtillon, Gaspar de
 Coligni second du nom, Amiral de Fran-
 ce; & François de Coligni Sieur d'Ande-
 lot, Colonel Général de l'Infanterie
 Françoisise; tous les trois si célèbres dans
 l'Histoire de France, & alliés à la Mai-
 son d'Orange par le mariage de Louise
 de Coligni, fille de l'Amiral, avec GUIL-
 LAUME I. Les deux portraits au fond
 de la Galerie sont ceux de PIERRE III
 Empereur de toutes les Ruffies, & de
 CATHERINE II l'Impératrice actuelle;
 à l'entrée de la Galerie, entre les fenê-
 tres & la porte, est le portrait de PIER-
 RE I & de l'autre côté celui de l'Impé-
 ratrice ELIZABETH, sa Fille.

Au fond de la Salle des Gardes est la *Grande*
 porte de la Grande Salle qui occupe tou- *Salle.*
 te la largeur de l'édifice. C'est une vas-
 te piece, fort élevée en voute, & ornée
 de sculptures dorées. Cette Salle sert
 aux grandes fêtes, ou bals publics que
 la Cour donne à de certaines occasions.
 A chaque bout de la Salle il y a un Or-
 chestre, & au milieu une grande che-
 minée sur laquelle il y a un beau portrait
 de

La Vieille Cour. de CHARLES XI Roi de Suède. Il est peint de grandeur naturelle & à cheval.

Derrière la Grande Salle il y a encore une suite d'appartemens qui terminent l'édifice & ont la vue sur une Basse - Cour très spacieuse, dans laquelle on peut entrer de la rue nommée *Moole-Stræet*. Du fond du grand vestibule on peut monter à ces appartemens par un escalier bien éclairé & à double rampe; le vestibule auquel il aboutit est orné de deux grands tableaux, sur lesquels sont très bien représentés, à vol-d'oiseau, au Nord le Château de *Honsholredyk*, & au Sud celui de *Ryswyk*.

Jardin.

La basse Cour dont on vient de parler est suivie d'un Grand Jardin, qui s'étend au Nord jusqu'aux remparts, & passe ainsi derrière toutes les maisons du côté occidental du *Nord-einde*. Ce Jardin est entouré de belles allées qui renferment, d'abord un grand parterre à l'Angloise avec un Sallon, ensuite un bassin rond ayant au milieu une petite isle ornée d'un groupe de sculpture représentant l'enlèvement de Proserpine. Le bassin est entouré d'un berceau de tilleuls avec des cabinets. Le reste du Jardin est occupé par des bosquets de taillis, où l'on a ménagé pareillement des cabinets avec des

des bancs. Ce terrain étoit autrefois *La Vieille Cour.* une prairie de plus de quatre arpens, qui appartenoit à l'Hôpital de *Saint-Nicolas.* Le Prince FREDERIC-HENRI l'acheta en 1609 pour la Princesse sa Mere, d'où est resté le nom de *Jardin de la Princesse.* A toute heure du jour l'entrée de ce Jardin est ouverte à tous les honnêtes gens.

L'Hôtel du Prince Maurice est situé à l'entrée Orientale de la Cour au Nord. Il a été bâti en 1640 par le Prince *Jean-Maurice de Nassau,* à son retour du *Brésil,* dont il avoit été Gouverneur de la part de la Compagnie des Indes Occidentales, & qui fut ensuite Feld-Maréchal des Armées de la République, & enfin Gouverneur du Duché de *Cleves.* L'Architecte en a été *Jacob van Kampen* Seigneur de *Rambroek,* célèbre par la construction de la Maison de Ville d'*Amsterdam.* L'Hôtel qui est quarré, est précédé d'une Avant-Cour entourée de murailles. Les murs de l'édifice sont en partie de briques & en partie de pierre de taille, d'un grand gout d'architecture. La Façade de devant a un double perron, & onze croisées; trois de chaque côté de la porte, & sept pour l'étage supérieur. Dans le fronton de la faillie sont
les

Hôtel du Prince Maurice. les armes du Fondateur. La Façade de derriere qui donne sur le *Vivier* a dix croisées pour les deux étages, & dans le fronton est représenté un combat d'*Indiens*, dont on admire la sculpture. L'intérieur de l'édifice répondoit à la magnificence du dehors, & consistoit en deux vastes Salles, & un grand nombre de belles chambres. Les escaliers étoient de bois de *Brésil*, & la Salle d'en bas avoit un parquet de bois de noyer; les sculptures, les dorures, tableaux & autres ameublemens y étoient assortis, de sorte que les fraix de ce bâtiment monterent à plus de six cent mille Florins, ce qui étoit énorme pour ce tems là; aussi cette dépense & d'autres pareilles que ce Prince fit à *Cleves* diminuerent tellement sa fortune, qu'après sa mort l'Hôtel de LA HAYE tomba entre les mains de particuliers.

Le 22 Decembre 1704 le feu prit à ce superbe édifice & gagna tellement le dessus par la violence du vent, que dans peu d'heures il ne resta que les voutes & les murailles. On permit aux propriétaires une Loterie, pour leur aider à remettre cet Hôtel dans l'Etat où il est actuellement. Depuis longtems les Etats-Généraux l'avoient pris à louage, pour

y loger & défrayer pendant quelques jours les Ambassadeurs qui faisoient leur entrée publique à LA HAYE; mais on a déjà remarqué que ce cérémonial n'est plus d'usage. Le *Haut Conseil de Guerre* de la République, qui étoit composé d'un Président, six Conseillers, un Fiscal & un Greffier, a tenu ses séances dans le même Hôtel jusqu'à ce que ce Conseil ait été aboli en 1783. La Société Poétique, & celle de la Branche Oeconomique de l'Académie de *Haerlem* se servent d'une des Salles pour leurs Assemblées.

Les Villes de la Hollande qui députent à l'Assemblée des Etats ont des maisons à LA HAYE pour y loger leurs Députés. Quelques uns de ces *Logemens* sont de beaux Hôtels, qui contribuent beaucoup à l'ornement de la Ville. Les plus considérables sont ceux d'*Amsterdam* & de *Rotterdam*, tous deux situés sur le *Plein* ou Place de la Parade. Le premier a été rebâti à neuf en 1740; il a une large façade, en partie de briques, & en partie de pierre de taille, avec deux grands perrons; mais le plus septentrional sert d'entrée à la maison du membre de la Magistrature de cette Ville qui a séance au College des *Conseillers-Députés*. Le second au midi, bâti en 1743, a une façade moins

*Logemens
des Villes*

*d'Amster-
dam.*

*de Rotter-
dam.*

Logemens moins large mais entierement de pierre de taille, & ne forme pas intérieurement un moins bel Hôtel que le précédent.

de Dordrecht. Le Logement de *Dordrecht* est situé au *Vivier*, vers le milieu à l'Ouest; c'est aussi une très belle maison, bâtie depuis peu d'années par Mr. *Hop*, Trésaurier Général de l'Union, des héritiers duquel cette Ville l'a achetée, l'ancien Logement n'étant pas assés spacieux; aussi a t'elle fait faire au nouveau des aggrandissemens considérables. Le Lo-

de Haerlem. gement de *Haerlem* est encore une Maison très considérable que la Ville a achetée du Seigneur de *Renswoude*; elle est située au petit *Vivier* presque vis-à-vis de l'Hôtel du Prince *Maurice*; elle a neuf croisées en largeur; les appartemens sont grands & beaux. La tourelle dont elle étoit autrefois surmontée n'étant qu'un ornement inutile, on a jugé à propos de l'ôter. Au Sud du *Buyten-*

de Leyde. *Hof* est le Logement de *Leyde*, il a beaucoup de largeur, mais peu d'élévation. La maison est fort ancienne, mais la façade a été renouvelée en 1731. La Maison joignante appartient à la même Ville & sert de Logement à son Conseiller Député. Le Logement de *Gouda* est dans le *Voorhout*, la seconde maison

à

à l'Est du Cloître; à l'Ouest de la même Eglise vis-à-vis le *Kneuterdyk* est le Logement de cinq Villes de la *Nord-Hollande*, *Hoorn*, *Edam*, *Monnikendam*, *Medenblik* & *Purmerende*. La Maison est ancienne, mais la façade a été renouvelée. Les deux autres Villes de la *Nord-Hollande*, *Alkmaar* & *Enkhuizen*, ont leur Logement au *Hof-Cingel* derrière celui de *Leyde*. *Gorcum*, *Schiedam* & *Schoonhoven* ont une assez grande maison sur le Canal nommé *Fluweele Burgwal*; la *Brille* en a une petite dans le *Spuystraet*, ainsi que *Delft* dans le *Hoogstraet*, la proximité de cette dernière Ville permettant à ses Députés de retourner chez eux le soir. Tous ces Logemens ont au dessus de la porte, ou dans la façade, les Armes de la Ville à laquelle ils appartiennent, & chacun de ces Hôtels a un Châtelain, ou Concierge qui en a soin pour le service des Députés.

d'Almaer & d'Enkhuizen.
de Gorcum,
Schiedam & Schoonhoven.
de la Brille, de Delft.

L'Amirauté d'*Amsterdam* & celle de la *Meuse* ont aussi chacune un Hôtel à LA HAYE pour l'usage de leurs Députés. Celui d'*Amsterdam* étoit autrefois dans le Coin du *Voorhout* au Nord-Est. Il est à présent au *Princesse-Gragt* non loin du Mail, & fait une des belles maisons de ce quartier. Le Logement de l'Amirauté

de l'Amirauté d'Amsterdam.

*de l'Ami-
rauté de
la Meuse.* té de la Meuse a été ci-devant au *Nordeinde*, mais depuis quelques années il a été transporté au milieu de *Voorhout*, du côté méridional, dans une belle & large maison; cet hôtel a été achevé d'être bâti il y a un demi siècle par le feu Comte de *Neale*.

*de la Com-
pagnie des
Indes.* Enfin la Compagnie des Indes a aussi un bel Hôtel à LA HAYE. Il est situé environ derriere le Logement d'*Amsterdam*, dans une rue nommée le *Blyenburg*. Il a une Avant-Cour fermée par une grille de fer; la façade est étroite, n'ayant que trois croisées, mais la maison s'élargit beaucoup par derriere & a un grand nombre d'appartemens; elle est suivie d'un grand & beau Jardin qui s'étend jusques sur le *Koekamp*. *Coenraad van Beuningen*, célèbre par diverses Ambassades dont il a été honoré, l'avoit fait construire; il y aura bientôt un siècle que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales l'ont acquise. Ils s'y assemblent toutes les années par leurs Députés, pour faire ensuite rapport des mesures qu'ils ont concertées à la grande Assemblée, qu'on appelle des *dix-Sept*, & qui se tient dans les Villes où les *Chambres* de ce College sont établies.

Il ya à LA HAYE trois Hôtels qui appartiennent à des Puissances Etrangères, pour

servir de Logement à leurs Ministres auprès de la République. Ce sont ceux de France, d'Espagne & de Portugal.

L'Hôtel de France est situé à l'extré- *Hôtel de France.*
mité de la Ville à l'Orient, vis-à-vis du Parc. Il fait le coin d'une rue appelée *Casuaristraet* à l'autre extrémité de laquelle est la Comédie Française. C'étoit un grand Edifice quarré, ayant au milieu une Cour dans laquelle on entroit du *Casuariestraet* par une grande portecochere, ayant au dessus les armes de France. Le Corps de logis du côté du parc contenoit les beaux appartemens. A côté de la porte étoient les cuisines & les offices, & la Chapelle occupoit le fond de la Cour. Il y a environ vingt-cinq ans qu'on avoit réparé ou plutôt renouvelé de cette maniere l'ancien Hôtel; mais le 27 Mars 1782, au cœur de la nuit, le feu se manifesta au milieu de l'Hôtel, & consuma en peu d'heures tout le grand corps de logis, avec ses riches ameublemens. On fut obligé d'abattre les murailles qui menaçoient ruine, & les choses sont restées dans cet état sans qu'on sache si l'édifice sera relevé. La Chapelle a été conservée & l'on y fait encore le Service Divin. En attendant, la Cour de France a loué pour son Am-

Hôtel de France. bassadeur, un grand & bel Hôtel appartenant à la Famille Portugaise *Suasso*, qui avoit été occupé dernièrement par le Chevalier *Yorke*, Ambassadeur de la Cour d'*Angleterre*. Cet Hôtel est situé dans le *petit-Voorhout*, au Sud. Il est composé d'un corps de logis & de deux aîles, entre lesquelles il y a une Avant-Cour fermée d'une grille. Derrière l'Hôtel il y a un grand Jardin, au bout duquel sont les Ecuries qui donnent dans le *Casuari-straet*.

L'Hôtel d'Espagne est situé presque à l'autre extrémité de LA HAYE, dans une de ses grandes rues, nommée le *West-einde*. C'étoit anciennement la maison de la famille d'*Affendelft*, très illustre dans le pays. En 1677 elle fut vendue à *Don Emanuel-Francisco de Lyra*, alors Envoyé Extraordinaire d'*Espagne* auprès de la République. Dans la suite la Couronne en a fait elle même l'acquisition. C'étoit un très grand Hôtel, mais très antique. Il y a vingt-cinq ans que la plus grande partie en a été entièrement renouvelée & mise dans l'état où elle est actuellement. La Façade est très large, ayant au bout occidental une porte cochère avec les armes d'Espagne. L'Intérieur est bien distribué & consiste en plusieurs

plusieurs chambres & deux superbes Sal- *Hôtel*
 les, l'une au Nord & l'autre au Sud. La *d'Espag-*
 Chapelle est au fond de la Cour; elle est *ne.*
 spacieuse & fort propre. Un vaste &
 beau Jardin, situé au Midi, est aussi an-
 nexé à cet Hôtel & ne laisse pas d'en
 augmenter beaucoup les agrémens. Une
 circonstance remarquable, c'est que cet-
 te maison située au cœur de La Hollan-
 de, étoit pourtant un fief de l'Abbé de
Middelburg, & que les Etats de *Zeelan-*
de qui le représentent, releverent enco-
 re ce fief en 1678.

L'Hôtel de *Portugal* est situé dans le *Hôtel*
Lange-Hout-straet, du côté Oriental, *de Portu-*
 quelques maisons au dessus du Logement *gal.*
d'Amsterdam, au Nord. Il a été bâti ou
 renouvelé, il y a un peu plus de qua-
 rante ans, sa Façade n'a rien de fort re-
 marquable, mais les appartemens sont
 bien disposés.

Toutes les Puissances de l'Europe, à
 l'exception de la Cour de *Rome*, ont or-
 dinairement à LA HAYE des Ministres
 accrédités auprès des Seigneurs Etats-
 Généraux; ils sont logés dans des Hô-
 tels, ou maisons qu'il louent à cette fin.
 Dans un autre Chapitre on aura occasion
 d'indiquer la demeure actuelle des prin-
 cipaux d'entreux.

*Admission
des Mi-
nistres
étrangers.*

Quand un Ministre étranger est arrivé à LA HAYE, la première démarche qu'il fait en cette qualité, c'est de présenter ses lettres de créance au Président de semaine de Leurs Hautes Puissances, qui les leur remet en entrant dans l'Assemblée; la lecture de ces lettres est d'abord suivie d'une délibération, & celle-ci d'une résolution, par laquelle les Etats Généraux déclarent que la personne du Ministre leur est agréable, & qu'ils le reconnoissent en sa qualité. Cette Résolution d'admission, signée du *Président* & contresignée du *Greffier*, est ensuite portée par l'*Agent* de Leurs Hautes Puissances au Ministre, qui dès lors est mis sous la protection du Droit des Gens, & jouit de toutes les prérogatives attachées à son caractère.

Nul Ministre n'est accrédité auprès d'une des Provinces en Particulier, mais auprès de toutes formant le corps de la République.

Cérémonial de réception.

Quand un Ministre est admis à l'audience des Etats-Généraux, le cérémonial de sa réception varie suivant le caractère dont il est revêtu. Un Ambassadeur est reçu par deux Députés à la descente du carosse; un Envoyé au haut de l'escalier qui conduit au quartier de Leurs Hautes

Hautes Puissances; un Résident à l'entrée de la Salle où elles tiennent leurs assemblées.

Tous les Ministres étrangers étoient autrefois exempts de tous les impôts que payent les habitans du Pays sur les choses nécessaires à la vie, ou à l'usage de leur maison; mais comme leurs Officiers abusoient souvent de ces droits de franchise, les Etats Généraux, à la réquisition de ceux de *Hollande*, prirent en 1747 une résolution, par laquelle il fut arrêté que les Ministres, qui dans la suite viendroient résider à LA HAYE, de quelque caractère qu'ils fussent revêtus, seroient obligés de payer ces impôts; ce qui a été observé jusques à aujourd'hui.

CHAPITRE. IX.

De la Milice Bourgeoise & de la Garnison.

Les habitans de LA HAYE qui relient du Magistrat sont de deux sortes, les uns Bourgeois, les autres simplement domiciliés. Le droit de Bourgeoisie s'acquiert ou par la naissance, ou à titre onéreux; c'est-à-dire par le paye-

*Milice
Bourgeoi-
se.*

ment d'une somme modique au trésor de la Ville. Sans ce droit, on ne sauroit obtenir celui de Maîtrise pour quelque profession que ce soit, ni exercer aucun trafic ouvertement. De ces Bourgeois est formée la Confrairie ou le Corps d'Arquebusiers (*Schutters*) dont on a rapporté l'origine dans le Chapitre VIII, page 199. Ce Corps avoit été mis en 1580 sous deux drapeaux; devenu plus nombreux on en fit, l'an 1617, quatre Compagnies; & enfin en 1648 six, rangées sous autant de drapeaux qui se distinguent par les couleurs; & cette disposition subsiste encore aujourd'hui. Les couleurs des drapeaux sont, selon leur rang, le *Blanc*, l'*Orange*, le *Bleu*, l'*Orange-Blanc & Bleu*, le *Verd* & celui de couleur *Colombine*. Les six Compagnies sont commandées chacune par un Capitaine, un Capitaine-Lieutenant & un Enseigne, ainsi que par six autres Officiers, qu'on nomme Lieutenants & qui, chacun avec sa division, font tour à tour la garde de nuit dans l'Hôtel de Ville. Ces Compagnies composent ensemble un Corps d'environ seize-cents hommes, ayant pour Chef un Colonel, qui est toujours un membre de la Magistrature de la Ville, soit Bourguemaître, soit Echevin.

*Constitu-
tion.*

vin. Il a eu aussi pendant quelque tems *Milice*
un Lieutenant - Colonel; mais ce grade a *Bourgeoise*
été supprimé. Les Officiers, depuis le *se.*
Colonel jusqu'à l'Enseigne inclusivement,
forment le Conseil de guerre. Ils sont
tous nommés par le Magistrat & obligés
de faire le service pendant huit années
consécutives; mais le service des Lieu-
tenans, commandant les divisions qui
sont de garde la nuit, ne dure que six ans.
Tout Lieutenant ayant fini son temps de
service, devient pour un an Capitaine.
Lieutenant & prend séance au Conseil
de guerre.

Tout Bourgeois Arquebusier a la pré- *Prérogative*
rogative que, si en mourant il laisse des *tives.*
enfants mineurs, la Maison des Orphe-
lins est obligée de les recevoir & d'en
avoir soin, pourvu qu'ils ayent l'âge
compétent.

Tous les Arquebusiers doivent, s'ils
en sont requis, accompagner les obsèques
d'un de leurs Officiers, & d'un simple
Arquebusier de leur division; ils portent
alors à la main un petit bâton, peint de
la couleur du drapeau, auquel ils appar-
tiennent.

Tous les ans pendant trois mois, à *Exercices.*
commencer du premier Lundi de Juillet,
trois divisions ou escouades (en Hollan-

*Milice Bourgeoi-
se.* dois *Rotten*) s'exercent à tirer au blanc, ce qui se fait sur un terrain qui est derrière le Nouveau Doele & qui y appartient. Pour encourager cet exercice, le Magistrat leur fait annuellement présent de trente-six cuillers d'argent, & ces prix sont distribués entre les plus habiles tireurs. Les réglemens prescrits à ce sujet sont toujours strictement observés

Les Mais. Les divisions des six Compagnies d'Arquebusiers sont encore dans l'usage de planter annuellement, chacune à son tour, des *Mais*, le premier jour du mois de ce nom. Deux dans le *Binnen-Hof*, l'un devant le Quartier des Etats de Hollande, l'autre devant celui des Etats-Généraux; six dans le *Buyten-Hof* devant la porte Stadhoudérienne pour Leurs Alteſſes, Leurs Séréniffimes Enfans, & la Princesse de Weilbourg; un devant l'Hôtel de Ville, un devant la maison du Colonel. Ces *Mais* sont de longues perches, chargées de divers ornemens, entr'autres de banderoles, flottans au gré du vent avec des emblèmes & des devises analogues en Latin. Les *Mais* sont peints de la Couleur du drapeau auquel la division qui les plante appartient.

Un autre usage s'observe annuellement par tout le Corps des Arquebusiers, c'est
fa

sa Montré ou Revue générale. Le Mardi *Revue Générale.*
 après la Foire de LA HAYE, toutes les
 Compagnies, en habits uniformes, sor-
 tent de la ville pour se rendre dans la plai-
 ne des exercices de la Garnison. Dès
 qu'elles y font rassemblées, le Colonel
 se met à leur tête, & leur fait faire quel-
 ques évolutions, à la vue d'une foule de
 spectateurs. Le Prince Stadhouder, Ma-
 dame la Princesse & les Séréniffimes En-
 fans ne manquent jamais de s'y rendre
 en grand cortége. Les évolutions finies,
 les Compagnies défilent devant Leurs
 Alteffes, à qui les Officiers rendent les
 honneurs Militaires. De retour en Ville
 tout le Corps, précédé d'une bande de
 Musiciens, après avoir marché tambour
 battant & enseignes déployées par plu-
 sieurs quartiers, passe par la porte Stad-
 houdérienne, traverse le *Binnen-Hof*,
 & tourne du côté du *Nouveau-Doele*. Le
 Colonel y entre & sa retraite termine
 cette montre solennelle qui, le même
 jour, est suivie d'un repas somptueux que
 le Magistrat donne aux Officiers.

L'Inspection du *Doele* des Arquebusiers *Inspection du Doele.*
 est entre les mains d'un Capitaine, d'un
 Lieutenant & d'un Enseigne, qui ont le
 pouvoir d'ordonner les réparations néces-
 saires pour l'entretien de la maison, pour-

236 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Milice
Bourgeoi-
se.*

vu qu'elles n'excedent pas la somme de douze florins. Au bout d'une année ils cedent la place aux Officiers du drapeau suivant. Les membres de ce Corps ont souvent des repas dans leur *Doele*, tantôt à fraix communs, tantôt aux fraix de quelqu'un des Officiers; & ces jours là on arbore à une des fenêtrés le drapeau de la Compagnie aux fraix de laquelle la fête se donne.

Service.

On demandera peut-être à quoi peut servir cette Milice Bourgeoise, qui ne laisse pas que d'engager ses membres, particulièrement les Officiers, à de grandes dépenses. Pour y répondre & justifier cet établissement, il suffira d'avoir fait remarquer qu'il a pour objet trois choses qui intéressent le bien public. Premièrement la garde que fait cette Milice à l'Hôtel de Ville pendant la nuit contribue au maintien de la sûreté publique, & en outre elle doit être prête en tout tems à étouffer les tumultes séditieux, qui pourroient s'élever parmi la populace. En second lieu quand le feu prend à une maison de la Ville, un gros détachement du Corps y défile sur le champ, s'empare de toutes les avenues, & maintient l'ordre qui doit être observé dans les opérations propres à éteindre &

l'incendie ; aussi arrive-t'il rarement qu'un *Milice* édifice soit entièrement consumé par les *Bour-*flammes. Enfin en cas d'invasion enne-*geoise* mie ce Corps peut faire le service militaire, contribuer à la défense de la Ville, ou à celle d'autres postes dans la Province, comme il l'a fait en 1672 & en d'autres tems. En toute occasion le Magistrat peut également compter sur les services de ce même Corps, dont la fidélité a été tant de fois éprouvée.

LA HAYE n'est pas une place fortifiée, *Garnison* mais étant la résidence de l'Assemblée Souveraine de la Province, cette Assemblée y a ses gardes d'honneur & de sûreté, qui donnent à la Ville une garnison assez nombreuse. Les troupes qui la composent *Regi-* font le Régiment des *Gardes - à - Cheval*, *mens.* faisant deux cent soixante maîtres ; celui des *Gardes - Hollandoises* infanterie, de douze - cents - hommes ; le Régiment des *Gardes - Suisses* aussi infanterie, d'environ onze - cents - hommes, & un Escadron de *Gardes Dragons* de quatre-vingt quatre hommes ; total deux - mille six - cents quarante - quatre. Il y a en outre un Escadron *Gardes du Corps* du Prince Stadhouder, mais il n'est de service que pour la personne de Son Altesse & celles de Sa Sérénissime Famille.

Ces

Parade.

Ces différens Corps fournissent chacun, tous les jours, un détachement. Tous ces détachemens se réunissent à la place, appelée le *Plein*, & s'y mettent en parade, pour aller occuper ensuite les divers postes qui leur sont assignés. L'heure ordinaire de la Parade, est celle d'onze heures & demie le Dimanche & les Fêtes, & d'onze heures le reste de la semaine.

Corps de Garde.

Le grand corps-de-garde de l'Infanterie est, comme il a déjà été dit, au *Binnen-Hof*, à coté de la Porte Stadhoudérienne ou Occidentale; la Porte Orientale est gardée par les Grenadiers, & celle au Midi par un petit détachement du grand corps-de-garde. Celui de la Cavalerie est sur le *Buyten-Hof*, du coté Méridional. Dans quelques autres quartiers de la Ville, & particulièrement à ses extrémités, il y a neuf autres Corps-de-garde, tous d'Infanterie. Ces différens postes sont établis autant pour empêcher l'entrée clandestine & frauduleuse des denrées sujettes à des accises ou autres impositions, que pour maintenir la sureté & la tranquillité publiques. A ce double égard, ainsi que dans beaucoup d'autres occasions, le pouvoir civil & le pouvoir militaire se prêtent mutuellement la main.

Tout

Tout ce qui s'observe dans les places de guerre est également pratiqué ici, C'est le Prince Stadhouder qui donne journallement la parole ; en son absence elle est donnée par le Premier Membre du College des *Conseillers-Députés* de la Province.

CHAPITRE. X.

Du Commerce, des Sciences & des Beaux-Arts.

Le Commerce de LA HAYE, comparé à celui d'autres Villes de Hollande, peut à peine être nommé. Autrefois, & en particulier dans le quinzième & le seizième siècles, ils s'y trouvoit des fabriques de draps & d'autres étoffes de laine. Elles étoient si considérables que la plupart des habitans en tiroient leur subsistance. Par une suite des révolutions qui arrivent de temps en temps dans le trafic, le nombre de ces fabriques a diminué peu à peu dans LA HAYE, & depuis longtems il ne s'y en trouve plus. D'autres places de la Province ont éprouvé le même sort, & les fabriques de ce genre sont aujourd'hui presque

Commer- presque toutes concentrées dans la seule
ce. Ville de *Leyde*.

Fabrique Cependant LA HAYE a encore actuel-
de Porce- lement quelques Fabriques, mais de peu
laine. d'importance. Depuis quelques années
 un Allemand, nommé *Lynker*, y en a
 établi une de porcelaine, dont les ou-
 vrages, pour la beauté de la matiere,
 les peintures & le vernis, ne le cèdent
 point à la plus belle porcelaine de *Saxe*;
 mais celle de LA HAYE est excessive-
 ment chere, & le plus grand débit s'en
 fait au moyen de Loteries. La Société
 Oeconomique est attentive à encourager
 ici comme ailleurs l'industrie, par tous
 les moyens que sa sagacité peut lui sug-
 gérer. Elle occupe un grand nombre
 d'enfans des pauvres à filer de la laine &
 du lin, & cherche à les y encourager
 par des distributions de prix qu'elle leur
 fait annuellement en public, dans le
 Chœur de l'Eglise principale; mais la
 cherté de la main d'œuvre fera toujours
 un obstacle insurmontable à l'accroisse-
 ment des Fabriques dans le Pays.

Malgré le défaut de commerce, LA
 HAYE ne laisse pas d'être une Ville flo-
 rissante, dont les habitans en général
 sont à leur aise, & où l'on trouve des
 bouti-

boutiques en grand nombre, fournies avec *Commerce* abondance non seulement de tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, mais encore de tous les articles de luxe & de faste qui se trouvent dans les plus grandes capitales de l'Europe.

Quoique LA HAYE n'ait dans son sein *Sciences.* ni *Université*, ni *Ecole-Illustre* comme *Leyde & Amsterdam*, les sciences y sont beaucoup cultivées.

Il y a eu déjà très anciennement à *Ecole La-* LA HAYE une *Latine.* Ecole Latine; mais une Lettre-patente d'ALBERT DE BAVIERE datée de l'année 1393 est le plus ancien document où il en soit fait mention. Par cet acte ALBERT donna à perpétuité l'inspection & la régence de l'Ecole de ce lieu aux Chanoines de la Chapelle de la Cour, & cela exclusivement à tout autre Corps. Même en 1535 la Cour de *Hollande* défendit, sous peine de punition arbitraire, à tout particulier soit Ecclésiastique, soit Laïque, de tenir Ecole pour enseigner la Langue Latine, & quelque science que ce fût. Sur les plaintes de diverses personnes, la Cour fit peu après une restriction notable à cette ordonnance, permettant à tous ses Suppôts, & à ceux de la Chambre des Comptes, d'envoyer leurs en-

fans

Q.

Ecole Latine. fans à telle Ecole qu'ils le jugeroient à propos. L'année suivante le Magistrat de LA HAYE dressa un Corps de Réglemens, selon lesquels la grande Ecole devoit desormais être gouvernée.

Quelque tems après la Réformation, les Etats de Hollande firent un Placart, en date du 9 Mars 1589; interdisant d'ériger nulle part des Ecoles sans la permission expresse des Magistrats du lieu, & défendant à ceux-ci de souffrir que les Maîtres d'École missent entre les mains de la Jeunesse des livres contraires à la Religion Réformée. Conformement à ce Placart le Magistrat de LA HAYE publia une ordonnance des plus fortes pour en assurer l'exécution dans toute l'étendue de leur territoire.

Il a déjà été dit qu'anciennement l'Ecole étoit placée à côté de la Poissonnerie, dans la rue qui en a gardé le nom de *Schoolstraet*. Vers la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siècle, le nombre des écoliers s'étant considérablement augmenté, le Magistrat ouvrit une nouvelle Ecole plus grande que la première dans le *Zuyling - straet* qui devint alors une rue. C'est un bâtiment qui faisoit sans doute autrefois partie du Couvent des Religieuses de *Sainte-Agnès*.

Agnès. Quoiqu'il ne paroisse pas fort *Ecole Latine.* considérable au dehors, il est assez grand pour contenir, outre les quatre classes qui partagent tout le College, & dont chacune a son Régent, une maison très commode pour le Recteur & pour plusieurs pensionnaires qui lui sont confiés. Ces Maîtres enseignent à leurs écoliers la Langue Latine & la Grecque, dont il les mettent en état d'entendre les plus célèbres Auteurs, autant qu'il est nécessaire pour que ces jeunes gens puissent profiter ensuite des Leçons Académiques. Tous les six mois les Ecoliers sont examinés en présence de quatre Curateurs, qui sont toujours trois Magistrats de LA HAYE avec le Doyen des Pasteurs Hollandois. Ceux de ces Ecoliers qui en sont jugés dignes reçoivent publiquement un prix, & montent à une classe supérieure les jours de promotions, qui se célèbrent (comme il a été dit plus haut) dans l'Eglise Angloise, où les jeunes gens recitent les uns des harangues, les autres des vers. Autrefois la Cour avoit un Député parmi les Curateurs; mais après beaucoup de disputes, elle a renoncé entièrement à ce droit.

LA HAYE a deux *Professeurs* de la faculté de Médecine, l'un pour l'*Anatomie*, *Professeurs.*

mie, l'autre pour la *Botanique*, dont les leçons sont destinées à fournir la Ville d'habiles Chirurgiens & Apothicaires.

Théâtre Anatomique.

Le *Théâtre Anatomique* se trouvoit autrefois dans un très petit bâtiment, attaché à l'Eglise Principale du côté du Midi. Depuis quelques années il a été transféré dans un édifice, situé dans le *Juffrouw-Ida-Straet*, vis-à-vis de l'Eglise *Janséniste*. Cet édifice avoit servi de Chapelle Catholique desservie par des *Jésuites*, mais interdite depuis longtems. Enfin l'Ordre ayant été supprimé, les ornemens de la Chapelle ont été transférés dans celle de l'Hôtel de France, & l'édifice, acquis par le Magistrat, a été approprié à sa nouvelle destination. La Façade & l'intérieur sont très propres. La chambre à droite en entrant & qui est fort exhaussée renferme le Théâtre Anatomique, où des spectateurs en grand nombre peuvent voir à leur aise les démonstrations. On y donne une fois la semaine des leçons publiques pour instruire les jeunes gens qui s'appliquent à la Chirurgie, & une fois par mois pour l'instruction des Sages-femmes. Pendant l'hyver il y a aussi des dissections auxquelles les curieux de tout ordre peuvent assister. Autrefois deux Médecins fai-

faisoient tour à tour les leçons & les démonstrations au Théâtre; mais en 1668 le College de *la Société de LA HAYE* trouva bon d'établir un Professeur en Anatomie avec des appointemens. A la suite du Théâtre il y a une grande Salle pour les Jurés du Corps des Chirurgiens, & où le Doyen & trois autres Maîtres examinent ceux qui souhaitent d'entrer dans le Corps, & leur font promettre d'en observer les Statuts. Au dessus de cette Salle il y en a une autre de la même grandeur, où l'on conserve des instrumens de Chirurgie, une petite Bibliothèque léguée en partie par Mr. *Jean Cocq* autrefois Médecin à LA HAYE, & quelques préparations Anatomiques, mais qui jusques ici n'ont rien de fort remarquable. A côté & derriere la maison il y a un grand Jardin.

Théâtre Anatomique.

Le Corps des Apothicaires est pareillement sous la direction d'un Doyen & de quatre Jurés. Ils tiennent leurs assemblées dans les appartemens qui sont au dessus de la grande *Halle-au-Beurre*. La Salle est spacieuse, & ornée d'un assez grand nombre de curiosités de la nature & de l'art qui méritent d'être vues. Dans cette Salle on fait subir un examen rigide à ceux qui veulent être agréés

Confraternité des Apothicaires.

Confrairie des Apothicaires.

à cette Maîtrise ou Confrairie. Dans une sorte d'armoire en forme de livre, & intitulé *Thesaurus Sanitatis*, Trésor de la Santé, sont renfermés tous les simples en usage dans la Pharmacie; on les renouvelle de tems en tems & les récipientaires doivent être en état de les définir & d'en indiquer les propriétés. Pour leur en faciliter la connoissance les Magistrats ont établi depuis quelques années un Professeur de Botanique, qui donne ses leçons dans le *Hortus Medicus*, situé quelques pas hors de LA HAYE, sur le chemin qui est au Sud du Bois.

Jardin de Botanique

Lecteurs publics.

La Ville a encore établi deux *Lecteurs publics*; l'un est le Recteur de l'Ecole Latine qui porte le titre de *Lecteur de Litterature*; l'autre est un *Lecteur de Mathématique, Physique & Mécanique*. Il est obligé de donner des leçons publiques sur tous ces objets, dans la Salle de la Fondation de *Renswoude*, & il a la permission de se servir pour cet effet de la riche collection d'instrumens appartenante à cette Fondation. Le *Lecteur* actuel, qui est Mr. *J. Baart de la Faille*, Docteur en Philosophie & Maître-ès-Arts, donne aussi pendant l'hyver des leçon particulieres de Physique expérimentale aux amateurs de cette science; de

de même que Mr. le Dr. J. J. *Blasfiere*, chargé de l'instruction des élèves de la Fondation, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématique & de Calcul.

Les Beaux-Arts sont aussi bien cultivés à LA HAYE, & on les y encourage par toutes sortes de moyens. Il y existe depuis 1656 une *Confrairie de Peinture*, dans laquelle sont compris les Graveurs en cuivre & en verre. Elle jouit de plusieurs droits relativement à la vente des tableaux. Le Magistrat lui a cédé pour son usage l'appartement qui est au dessus de la Halle au bled. La Salle de cet appartement est ornée des meilleurs tableaux des plus fameux Maîtres de LA HAYE, *Théodore van der Schuur*, *Daniel Mytens*, *Auguste Terwesten*, *Robert du Val*, *Guillaume Doudyns* & *Matthieu Terwesten*. Dans une seconde chambre où s'assemblent les membres de la Confrairie, est une petite Bibliothèque dont les livres lui ont été légués. On y admet tous les amateurs de la Peinture, à condition que le jour qu'on les reçoit dans l'Académie, ils s'engagent pour une somme plus ou moins considérable à leur discrétion, & payable seulement après leur mort. On voit des gens de la première distinction entrer dans cette con-

248 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Confrairie
de Pein-
ture.*

frairie & en signer les statuts. Il y a toujours au moins quelques personnes de la Magistrature & le Prince Stadhouder n'a pas dédaigné de s'en déclarer le Protecteur. Le Magistrat élit les Officiers de la Confrairie, c'est-à-dire le Doyen, les trois Maîtres Jurés & le Secrétaire. Ils choisissent eux mêmes un Avocat & un Procureur pour maintenir les droits de leur Corps. L'Académie occupe une troisième Chambre. Pendant l'hyver, au moyen d'une souscription des membres de la Confrairie, on y instruit gratuitement dans le dessin les jeunes gens en qui l'on trouve les dispositions requises; on leur fournit les directions & les modèles nécessaires; & pour exciter leur émulation, on distribue chaque année des prix à ceux qui ont donné les preuves plus distinguées de talent & d'application.

*Société de
Poësie.*

Depuis quelques années il s'est formé aussi à LA HAYE, sous les auspices de diverses personnes de distinction, une Société qui a pour objet de perfectionner la Poësie Hollandoise. Dans cette vue elle couronne les meilleures pieces qu'on lui fournit d'après ses programmes, en décernant aux Auteurs des médailles d'or & d'argent & en leur communiquant les critiques

critiques-raisonnées, faites sur ces piéces par les membres de la Société. Il a déjà été dit que cette Société tient ses assemblées dans une des Salles de l'Hôtel du Prince *Maurice*.

On se croit obligé d'ajouter ici qu'il y a plusieurs personnes de gout & d'étude, qui s'assemblent un jour de la semaine les uns chez les autres, pour s'entretenir des Sciences & des Arts que chacun s'attache à cultiver. Des Etrangers connus sont toujours reçus avec plaisir dans ces assemblées, dès qu'ils sont présentés par un des membres de la Société, & ils y trouvent occasion de s'instruire de mille choses qui peuvent intéresser leur curiosité.

LA HAYE a donné naissance à plusieurs Savans en tout genre; On ne nommera que les plus illustres. *Savans nés à la Haye.*

JOHANNES SECUNDUS ou *Jean Second*, fils d'un Président de la Cour de *Malines*. Il étoit né en 1511 & mourut à l'âge de vingt-cinq ans, après avoir rempli avec honneur plusieurs postes considérables. Ses Poësies latines sont très estimées; elles consistent en Elégies, Epigrammes, Vers lyriques &c. Ses *Baisers* ont été traduits en François par *Dorat*.

Savans
nés à la
Haye.

JANUS DOUSA ou *Van - der - Does*, Seigneur de *Noortwyck* né en 1545. Il n'est pas moins illustre par son courage que par sa science. Ayant été fait Gouverneur de *Leyde* en 1574. par le Prince d'Orange, il défendit cette ville avec bravoure contre les Espagnols qui furent obligés d'en lever le siège.. L'année suivante il fut nommé le premier Curateur de l'Université de *Leyde* qui venoit d'être fondée. Il a composé des Poësies, des notes sur *Saluste*, sur *Pétrone*, sur *Plaute*, sur *Catulle*, les *Annales de Hollande*, & d'autres ouvrages qui le firent appeller le *Varron de Hollande*. Il mourut de la peste à LA HAYE, le 12 Octobre 1604.

JUSTUS VELSIUS s'est distingué dans la Médecine; mais s'étant occupé de la Théologie il donna dans le Fanatisme.

PIERRE BREDERODE, NICOLAS D'ASSEDELFT Président du Haut Conseil, ARNAUD VINNIUS, QUINTYN WEITSEN Conseiller de la Cour de Justice de *Hollande*, se sont rendus recommandables par leurs commentaires sur le droit Romain.

FREDERIC RUYSCH né en 1638 a été un des plus savans Anatomistes, Médecins & Naturalistes qui ayent paru en *Hollande*. Il fut appelé à *Amsterdam*
en

en 1665 pour y être Professeur en Anatomie, dans laquelle il fit plusieurs découvertes importantes. C'est lui en particulier qui est comme l'inventeur de l'art de faire des préparations anatomiques & de les conserver. Il fut reçu Membre étranger de l'Académie des Sciences de Paris en 1727 & mourut à Amsterdam en 1731, à l'âge de nonante-trois ans. On a de lui un grand nombre de savans Ouvrages.

CONSTANTIN HUYGENS, Seigneur de *Zuilichem* qui a été successivement Secrétaire de trois Princes d'Orange. Il a fait le plan du beau chemin pavé qui conduit de la Ville au Village de *Scheveling*, & s'est fait connoître comme Auteur par des Poësies latines.

CHRÉTIEN HUYGENS, Fils du Précédent a été un des plus grands Mathématiciens & des plus savans Astronomes de son siècle. Il nâquit le 14 Avril 1629, & fit paroître dès son enfance un goût extraordinaire pour les Mathématiques. Ayant acquis une grande réputation dans ses voyages, *Colbert* lui fit assigner une pension considérable pour le fixer à Paris, où il demeura depuis 1666 jusqu'en 1681. Il avoit été reçu de la Société Royale de Londres en 1663, & fut

*Savans
nés à la
Haye.*

fut admis à l'Académie des Sciences pendant son séjour à *Paris*. Il découvrit le premier l'anneau de Saturne, & un troisième Satellite. Il donna de la Justesse aux Horloges, en y appliquant un pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la Cycloïde. Il perfectionna les Télescopes, fit un grand nombre de découvertes très utiles & mourut à LA HAYE le 8 Juin 1695. Ses ouvrages ont été recueillis en trois volumes *in 4to*. Son *Traité de la pluralité des Mondes* a été traduit en François.

C H A P I T R E . X I .

Musæum du Prince Stadhouder, & Cabinet de Tableaux. Bibliothèques, Cabinets d'Histoire Naturelle, de Tableaux &c chez des Particuliers.

Parmi les choses remarquables que LA HAYE renferme, une des plus précieuses & des plus dignes de la curiosité des Etrangers, c'est le *Musæum* du Prince Stadhouder. Il est placé dans une grande & belle maison, située au coin oriental du *Buyten-Hof* au Nord. Sa façade a neuf croisées en largeur, & trois étages, sans compter les Souterrains qui font la

la demeure du Gardien de la maison. Il est nécessaire de faire connoître aux Etrangers avec quelque détail cet excellent établissement, dont la fondation, la conservation & l'accroissement continuel se sont faits & se font aux fraix de Son Altesse, qui y consacre généreusement des sommes considérables, uniquement en vue de contribuer à l'utilité & à la satisfaction publiques.

Dans les appartemens du rez de chaussée est placée la *Bibliothèque*. Elle remplit deux chambres & une grande Salle qui communiquent ensemble. Elle est sous la direction de Mr. *L. G. de Fencourt*, ancien Précepteur de Son Altesse Sérénissime, & actuellement son Conseiller-Bibliothécaire. Ce n'est point proprement une Bibliothèque publique: GUILLAUME IV avoit commencé de la former pour son usage particulier; mais le Stadhouder actuel permet au Bibliothécaire d'en communiquer & d'en confier même les livres aux personnes à lui connues, & qu'il juge en pouvoir tirer quelque utilité: il n'y a point de jour ni d'heures fixes pour la voir; mais en s'adressant à Mr. *de Fencourt*, on le trouve toujours disposé à satisfaire de la manière

Bibliothèque.

*Biblio-
theque.*

niere la plus obligeante les desirs des curieux.

Le nombre des volumes se monte au moins à huit-mille, & on y trouve dans toutes les Classes les ouvrages les plus excellens & du plus grand prix, tous bien reliés & arrangés dans le meilleur ordre. Il s'y trouve aussi plusieurs anciens *Manuscrits* sur vélin, dignes de remarque pour la beauté du caractère & des ornemens en fleurons & autres des-
fins, selon le gout bizarre de ce tems là. Les plus intéressans de ce genre sont: 1^o les *Heures* ou le Livre de Prières à l'usage de CATHERINE de *Medicis* & de ses Enfans. Les prières sont écrites de différens caractères, mais tous de la plus grande beauté. On voit sur la relieure & les agraffes le chiffre & la devise de cette Reine. 2^o Les *Heures* qui ont servi au fameux Connétable de *Bourbon*, tué au siege de *Rome*. 3^o. Les *Heures* D'ISABELLE de *Castille*, Ayeule de CHARLES-QUINT. Dans une des chambres on conserve une antiquité d'un autre genre, mais du même tems, c'est une armure de FRANÇOIS I. Roi de France, dont il se servoit probablement dans les *Tournois*; elle consiste en un
cas-

casque, un écu, un sabre & des éperons *Bibliothèque*
 d'acier damasquiné du plus beau travail. *theque*

Cette armure a fait partie du Cabinet de la Reine CHRISTINE; d'où elle a passé successivement entre les mains de plusieurs particuliers; dont le dernier en a fait présent au Prince.

Outre les ouvrages d'estampes qui se trouvent en grand nombre parmi les livres de la *Bibliothèque*, elle comprend encore une riche Collection d'*Estampes* détachées, dont le nombre se monte déjà à quatorze-mille, & qui sont rangées en quarante portefeuilles. On y voit les progrès de l'art depuis son origine jusques à son état actuel; mais les belles estampes qui ont paru en *Angleterre* & en *France* depuis une vingtaine d'années forment la partie la plus nombreuse & la plus riche de cette collection.

Le Bibliothécaire a encore sous sa garde deux chambres & une troisième en-haut qui sont remplies d'instrumens de Mathématique, de Géométrie, de Méchanique & de toutes les parties de la Physique expérimentale; ainsi que de modèles pour la construction des vaisseaux de guerre, des fortifications & pour l'artillerie. Cette collection qui ne renferme que des morceaux choisis & parfaits.

tement conservés, n'est pas moins précieuse qu'utile.

Cabinet

Le Cabinet de *Curiosités & d'Histoire-Naturelle* remplit cinq chambres du premier étage & deux du second. Il est confié aux soins de Mr. le Conseiller & Directeur *Vosmaer* qui a pour sa demeure les autres chambres du second étage. Cette Collection est une des plus nombreuses, des mieux arrangées & des mieux conservées de ce genre qu'il y ait dans l'Europe. Les Etrangers & toutes personnes d'un certain état peuvent le visiter le Lundi, le Mercredi & le Vendredi pendant toute l'année, moyennant qu'on en fasse, le matin avant dix heures, la demande à Mr. *Vosmaer* par un billet qui exprime le nom, les qualités, le nombre des personnes & le lieu de leur demeure. L'affluence des curieux est si considérable, que dans un seul été on en a compté dix-huit-cent-soixante; c'est ce qui a obligé de borner le nombre des spectateurs à celui de seize, n'étant pas possible qu'une assemblée plus nombreuse puisse voir le cabinet avec ordre & à la satisfaction de chacun; desorte qu'on est obligé de remettre les numéraires au jour suivant. Le Cabinet s'ouvre précisément à midi; on n'attend que cinq ou six minutes pour com-

commencer à le montrer. Ceux qui viennent plus tard sont privés de ce qui a déjà été montré aux autres.

On commence ordinairement par les deux chambres du second étage. La première renferme plusieurs *Jquelettes* d'oiseaux & de quadrupedes; on n'a pu y joindre celui de la *Giraffe* ou *Caméopard* du Cap de Bonne-Espérance; sa hauteur qui est de seize pieds a obligé de le placer dans le grenier; il y a encore dans cette chambre plusieurs curiosités de l'art & de la nature. La seconde chambre qui est beaucoup plus grande est toute remplie d'armures, habillemens, & autres ornemens des *Chinois*, des habitans de l'Isle de *Ceylon*, & d'autres nations Indiennes; parmi ces ornemens il y en a de très riches en or & en pierres; on y voit encore une terrine à soupe en émail, toute garnie de pierres gravées, la plûpart antiques & d'un grand prix; un aimant artificiel qui soutient un poids de septante livres, des modeles de maisons de campagne & de vaisseaux chinois, & beaucoup d'autres curiosités de ce genre. Après avoir examiné tout ce que renferment ces deux chambres on descend au premier étage,

Cabinet où est proprement le Cabinet d'Histoire
d'Histoire Naturelle.

Naturelle. On excéderoit de beaucoup les bornes
le. de cet ouvrage si on vouloit nommer
seulement les objets les plus précieux ou
les plus curieux que ce Cabinet renferme.
Mr. Vosmaer, qui a déjà publié dans une
suite de cahiers, écrits en Hollandois & en
François, la description des quadrupedes
les plus rares de cette collection, a fait
un Catalogue raisonné de tout le Cabi-
net, & se propose de le publier bientôt.
On se contentera donc ici d'indiquer en
gros ce que chacune des chambres con-
tient.

La premiere comprend uniquement les
Insectes, tant étrangers qu'indigenes,
dont le nombre se monte à plusieurs
milliers, y compris les papillons de jour
& de nuit. C'est sans doute la collec-
tion de ce genre la plus complete & la
mieux conservée qui existe.

Dans la seconde chambre se trouve
une riche variété de ces corps qu'on
nommoit autrefois *Plantes Marines*, mais
qu'on s'accorde généralement aujour-
d'hui à regarder comme l'ouvrage & l'ha-
bitation des Polypes de mer. Ils sont
renfermés dans des armoires à glaces
qui

qui ont deffous des tiroirs dans lesquels *Cabinet* font placés les écrevisses, crabes, étoi- *d' Histoire* les &c. Au milieu de la chambre un Hip- *Naturel-* popotame de la plus grande taille & par- *le.* faitement bien empaillé.

La troisieme chambre offre la plus grande variété d'objets; les armoires à glaces qui l'entourent comprennent les *quadrupedes*, les *amphibies*, *poissons*, *reptiles* & autres animaux de ce genre, tous conservés dans des bocaux remplis d'une liqueur spiritueuse. Les tiroirs qui sont sous ces armoires renferment toutes les especes de *fossiles*, comme métaux, minéraux, pierres précieuses &c y compris les *pétrifications*. Au milieu du plancher est placée dans cent & dix tiroirs la collection de *coquilles*, qui est une des plus riches de ce genre que l'on connoisse.

La quatrieme chambre est remplie de *quadrupedes empaillés* & montés dans leurs attitudes naturelles; chacun est renfermé dans une caisse de bois ayant une glace au devant; & par les attentions & les soins continuels qu'on donne à leur conservation, on diroit qu'ils viennent de sortir des mains de l'empailleur, quoique la plupart y aient déjà été depuis plusieurs années.

On en peut dire autant des intéressans

Cabinet d'Histoire Naturelle. objets renfermés dans la cinquieme & derniere chambre; ce sont toutes sortes d'*oiseaux* étrangers & indigenes, qui sont montés de la maniere la plus flatteuse pour l'œil du spectateur. Les plus grands sont renfermés dans des caisses comme les quadrupedes; ceux de taille moyenne & les plus petits sont couverts de cloches de verre, qui permettent de les examiner de tous les côtés. Dans les tiroirs d'une table posée au milieu de la chambre sont les nids & les œufs d'un grand nombre d'*oiseaux* de différentes especes.

Ce Cabinet d'Histoire Naturelle déjà si riche s'accroit tous les jours davantage, ou par des acquisitions à prix d'argent, ou par les soins des Gouverneurs & Directeurs des possessions Hollandoises dans les deux Indes, qui se font un devoir & un plaisir d'y envoyer ce qu'ils peuvent découvrir de plus rare & de plus curieux; aussi la place commence t'elle à manquer. Pour y suppléer le Prince a fait acheter une maison joignante, mais qui doit encore y être appropriée.

Au même étage du Cabinet d'Histoire Naturelle, & à l'opposite de la premiere chambre se trouve le Cabinet de Médailles & Antiques. Il consiste en une précieuse collection de *Médailles Grecques*

ques & Romaines, en or, en argent & en cuivre; une collection non moins nombreuse de pierres gravées antiques; des statues & bustes de marbre & de fonte, Urnes, Lampes sépulcrales &c; il s'y trouve encore une riche collection de Médailles modernes. Ce Cabinet ne se voit point avec le précédent; Mr. *Hemsterhuys* qui en est le Directeur, & dont il sera parlé plus bas, ou bien Mr. *Vosmaer*, le montrent eux mêmes, & seulement lorsqu'il en font requis par des personnes qui ont quelque connoissance de ces sortes d'objets, qui à la vérité sont d'un goût moins général que les précédens.

A côté du Musæum au Nord & par conséquent vers la prison est la Galerie des Tableaux de Son Altesse. Ils étoient ci-devant placés pour la plupart dans les appartemens du Palais de la *Vieille-Cour*, & les autres dispersés dans les divers Châteaux du Prince, qui pour les réunir a fait bâtir cette Galerie. Elle est ouverte aux amateurs le Mardi, le Jeudi, & le Samedi, depuis onze heures du matin, jusques à une heure après midi. C'est le tems du jour le plus favorable, & où le Soleil éclaire le plus avantageusement les objets conservés dans ce Cabinet.

La collection consiste presqu'entiere-

Cabinet de
Médailles
& d'An-
tiques.

Galerie
des Ta-
bleaux.

Galerie
des Ta-
bleaux.

ment en tableaux de l'*Ecole Flamande & Hollandoise*. Quoique peu nombreuse, elle offre aux amateurs ce que cette Ecole, jadis si célèbre, a produit de plus parfait & de plus rare. On doit se contenter d'indiquer quelques uns des morceaux les plus distingués.

1^o Un très grand tableau représentant un Pâtre appuyé contre un arbre, avec un taureau, des vaches & des brebis, ruminant. Peu de peintres ont réussi à copier la nature à ce point de perfection qui en impose presque au spectateur. Cette imitation n'est cependant ni servile ni peinée; la vérité du pinceau n'en a point exclus la liberté & la hardiesse du faire. Des touches larges & franches, des couleurs bien empâtées & distribuées avec force, un lointain admirable frappent les connoisseurs aussi bien que le vulgaire. Ce morceau peint par *Paul Potter* en 1647 passe pour le plus grand & le plus excellent tableau de ce maître.

2^o. Un grand tableau de *Ph. Wouwerman* représentant une sanglante bataille. C'est le plus grand morceau qui soit sorti de la main de ce maître. La richesse de la composition, la multiplicité & l'expression frappante des figures en forment un

un tout harmonieux & admirable. Ce tableau est largement touché, le pinceau en est ferme, & n'a rien de léché ni de minucieux.

*Galerie
des Ta-
bleaux.*

3°. Un tableau du premier ordre, dans lequel *Rubens* & *Breugel* ont réuni leurs talens. C'est le Paradis terrestre avec Adam & Eve entourés d'une foule d'animaux de toute espece & placés dans un beau paysage. Adam, Eve & le cheval sont peints par *Rubens*, & le reste par *Breugel*. On peut dire que *Rubens* s'est surpassé dans le coloris de notre mere commune. Il seroit difficile de pousser plus loin la magie du pinceau que dans cette carnation. La transparence admirable des chairs permet de voir la circulation du sang dans les veines. L'œil quitte à regret la beauté celeste de cette figure qui passe pour le chef-d'œuvre de *Rubens*; aussi ce tableau est-il célèbre dans l'histoire du peintre.

4. Un tableau de *G. Dow* représentant une mere auprès de son enfant au berceau. Cet excellent morceau offre la réunion du plus précieux fini, la perfection du dessin, la magie d'un coloris doux & agréable avec le plus beau clair-obscur. Le choix heureux de la physionomie maternelle & le paisible repos de l'enfant

*Galerie
des Ta-
bleaux.*

sont admirés des connoisseurs, de même que le fini extraordinaire des fibres d'un manche à balai.

5°. Un tableau de *Rembrand* représentant Siméon au Temple avec l'Enfant Jesus, Marie & Joseph. Le grand fini de ce morceau & son excellent clair-obscur le rendent digne de servir de pendant au précédent.

6°. Si l'on veut admirer dans un petit espace la force du coloris, l'exactitude du dessin, & le plus précieux fini où la peinture à huile puisse atteindre, il faut s'arrêter devant un Portrait à mi-corps d'un Professeur en Botanique nommé *Florentin Schuyt*, accompagné d'un vase qui contient une plante exotique. Ce petit chef-d'œuvre est de *François Mieris* l'ancien.

Quelques morceaux de broderie, exécutés avec un art qui laisse peu de distance entre la copie & l'original, sont les fruits du loisir & du talent de Son Altesse Royale.

Quoique cette collection renferme peu de tableaux de l'Ecole Italienne, il y en a cependant quelques uns très dignes de remarque. Il s'y trouve aussi plusieurs belles productions de peintres actuellement vivants, tant étrangers que Hollandois: de ces derniers on indiquera ci après

après ceux qui font leur séjour à LA HAYE.

Cette Galerie est sous la direction de Mr. *Haag*, Peintre de la Cour, & qui demeure dans les appartemens qui sont sous la Galerie.

Il y a chez plusieurs Particuliers des *Cabinets* Bibliothèques, des Cabinets de tableaux, chez des d'Histoire Naturelle & d'autres collec- *particu-* tions très précieuses & dignes de l'at- *liers.* tention des Etrangers.

Parmi le grand nombre de Bibliothe- *Biblio-* ques plus ou moins considérables, qui se *theques,* trouvent à LA HAYE chez des Théologiens, Jurisconsultes, Médecins & autres gens de lettres par profession, ainsi que chez beaucoup d'autres personnes qui le font uniquement par goût, il y en a deux qui tiennent le premier rang. La Biblio- *de Mr.* theque de Mr. *Fagel*, Greffier de Leurs *Fagel.* Hautes Puissances. Ce Seigneur occupe une vaste & belle maison dans le *Noord-* *einde.* Derriere la maison est un grand Jardin qui règne le long de celui de la *Vieille-Cour.* La partie septentrionale du Jardin est occupée par un belle galerie que termine un Sallon. Dans cette galerie est placée la Bibliotheque qui consiste en une collection nombreuse des plus excellens ouvrages en tout genre & des

*Biblio-
theques.
de M.
Meer-
man.*

meilleurs auteurs de toutes les Nations, dont la disposition & l'arrangement ne laissent rien à désirer. La Bibliothèque de Mr. J. Meerman, Seigneur de *Dalem*. Il occupe la belle maison qui se trouve à l'entrée de LA HAYE par le Bois, au coin du petit *Voorhout* à gauche. Cette Bibliothèque a été formée par son Pere, Mr. G. Meerman, qui a été Pensionnaire de la Ville de *Rotterdam*, & célèbre dans la République des Lettres par son ouvrage, sur *l'Origine de l'Imprimerie*, publié en 1765, 2 vol. 4°. Il quitta ses emplois & s'établit à LA HAYE, pour s'y livrer tout entier à son objet favori. Sa nombreuse Bibliothèque occupe cinq chambres. La plus curieuse est celle qui renferme une collection des impressions les plus anciennes & les plus rares, qui touchent à l'origine de l'imprimerie, & servent à en éclaircir l'histoire; dans la même chambre sont placés les Manuscrits parmi lesquels se trouvent ceux qui ont fait partie de la Bibliothèque des Jésuites de *Paris*. Mr. J. Meerman marche dignement sur les traces de son pere dans la carrière du savoir. Il a publié en hollandois une *Histoire du Comte GUILLAUME de Hollande, Roi des Romains*, 3 vol. 8vo, & vient de remporter le prix,
de

de l'Academie Royale des Inscriptions & *Bibliothèques* Belles Lettres de Paris, sur la question *ques.* proposée en 1782: *Comparer ensemble la Ligue des Achéens 280 ans avant J. C. celle des Suisses en 1307 de l'Ere Chrétienne, & la Ligue des Provinces - Unies en 1579; développer les causes, l'origine, la nature & l'objet de ces Associations Politiques.*

Mr. L'Avocat *Visser*, demeurant au *de Mr.* Plein possède aussi une collection très *Visser.* curieuse d'Editions anciennes & rares; il a publié, à la suite de l'ouvrage de H. *Gockinga* sur l'origine de l'Imprimerie, un Catalogue des livres qui ont été imprimés dans les Pays-Bas pendant le cours du quinzieme siècle.

Pour l'Histoire Naturelle il est presque *Cabinets* superflu d'indiquer le Cabinet de coquil- *d'Histoi-* les chez Mr. *Lyonet*, au sud du Bois, *re Natu-* quelques maisons au delà du pont de la *relle.* Ville. C'est dans ce genre le Cabinet le plus complet qui soit connu; il est l'ouvrage d'une longue suite d'années & le propriétaire n'a épargné ni soins ni dépenses pour se procurer les morceaux les plus rares & les plus précieux. Mr. *Lyonet* a rendu son nom célèbre dans toute l'Europe par son *Traité Anatomique de la Chenille qui ronge le bois de Saule; im-* primé

**Cabinets
d'Histoire
Natu-
relle.**

primé à *La Haye* en 1762. 4°. Les planches ont été gravées par l'Auteur lui même, qui remplit à *La Haye* les postes aussi importans que laborieux de Secrétaire des Chiffres, Maître des Patentes & Traducteur de Leurs Hautes Puissances. Chez Mr. *C. B. Voet*, Docteur en Médecine, & Inspecteur de la recette des Impots dans une partie de la Province, il y a un très beau Cabinet de Fossiles & de Minéraux. Chez Mr. *C. van Hoey*, aussi Docteur en Médecine, un Cabinet d'Histoire Naturelle très riche & bien rangé.

**Cabinets
de Ta-
bleaux &
de curio-
sités.**

Pour les Tableaux, Sculptures, Gravures, Raretés &c. Il y a chez beaucoup de particuliers des Cabinets formés avec beaucoup de soins & de dépenses.

Chez Mr. *van Heeteren* au *Voorhout* Directeur de la Compagnie des Indes occidentales, une collection de plus de cent cinquante tableaux de l'Ecole Flamande & Hollandoise parmi lesquels se distinguent un *Adrien Ostade*, un *Van der Heyde* & un *Van Huyssem*, qui sont trois Tableaux du premier ordre. Mr. *Van Heeteren* a aussi un Cabinet d'Histoire naturelle.

Chez Mr. le Baron *Van Coehoorn* au *Voorhout*, Deputé de la *Frise* au Conseil

feil d'Etat, un Cabinet de Tableaux & Cabinets
d'Estampes. de Ta-

Chez Mr. le Baron *de Nagel*, au Vi-bleaux &
vier, Député Extraordinaire de la Guel-de curio-
dre à l'Assemblée de Leurs Hautes Hau-sités.
tes Puissances, & Chambellan de Leurs
Alteffes, une belle Collection de Ta-
bleaux; entr' autres belles pièces un Hy-
ver par *Isaac Ostade*, une tête par *Rem-*
brand, & un Paysage Italien par *Py-*
naker.

Chez Mr. *Hemsterhuys*, ancien Com-
mis de la Secrétairerie du Conseil d'Etat,
un Cabinet très précieux de Sculptures
en Ivoire, & de pierres gravées antiques
&c. Il s'est formé aussi une belle Bi-
bliothèque, outre celle qu'il a héritée
de son Pere le célèbre *T. Hemsterhuys*,
en son vivant Professeur de Litterature
grecque dans l'Université de *Leyde*. Le
Fils est aussi très habile dans cette Lan-
gue, & d'ailleurs grand Mathématicien,
Astronome, Antiquaire & profond Mé-
taphysicien. Il a fait imprimer à ses pro-
pres frais quelques uns de ses ouvrages;
ils n'ont point été mis en vente, mais il
en fait présent à ses amis. Mr. *Hem-*
sterhuys exerce encore lui même la
Peinture, la Sculpture & la gravure.

Chez Mr. *Vosmaer*, Directeur du Mu-
sæum

Cabinets de Tableaux & de curiosités. ſæum de S. A. S., une collection de Sculptures en Ivoire, de cizelures en argent, de monnoyes de tous les pays, de livres & d'estampes qui ont rapport à l'Histoire Naturelle.

Chez Mr. *J. Royer*, au *Heeregraft*, Substitut Greffier de la Cour de Hollande, une Collection d'Estampes très nombreuse & choisie, & un Cabinet de curiosités Chinoises, meubles, habillemens, tableaux, deſſins, livres, figures de porcelaine & autres &c. M. Royer s'est beaucoup occupé de l'Histoire des Chinois, & ce qui est plus extraordinaire, de la Langue très difficile de ce peuple, dans laquelle il a fait des progrès remarquables. Il est fils de feu Mr. *J. Royer* Pasteur de l'Eglise Françoise & Chapelain de Leurs Alteſſes, qui avoit formé une Bibliotheque très considérable: il s'étoit attaché particulièrement à rassembler tout ce qu'il avoit pu trouver de livres imprimés & de Manuscrits, relatifs à l'Histoire des Eglises Réformées de France, ce qui fait une collection précieuse. Il possédoit aussi grand nombre de lettres originales de personnages illustres & de savans renommés. Cette Bibliotheque subsiste encore en son entier chez Mr. A. Royer, second fils du
Pasteur

Pasteur & Secrétaire des Etats de Hol- *Cabinets*
lande. *de To-*

Chez Mr. *Hulle*, au *Tournooyveld*, *bleaux &*
ancien Chef du Commerce de la Com- *de curio-*
pagnie des Indes Orientales à *Canton*, *sités.*

un très riche Cabinet de choses curieuses de la Chine, entre lesquelles se distinguent des Tableaux & des dessins de la plus grande beauté.

Quoique tous ces Cabinets ne soient pas ouverts au public, leurs possesseurs se font un plaisir de les montrer aux étrangers qui leur sont recommandés ou présentés par leurs amis.

La Physique Expérimentale est beaucoup cultivée à LA HAYE, & plusieurs amateurs possèdent de beaux Cabinets d'instrumens de Physique fabriqués à *Paris*, à *Londres* & dans le Pays. Il y a actuellement à LA HAYE un Artiste très habile dans ce genre, c'est le Sr. *Diller*, renommé par l'invention des feux d'artifice d'air inflammable, qu'il perfectionne journellement & dont il donne de tems en tems le spectacle au public.

On a déjà eu occasion de nommer plu- *Auteurs*
sieurs gens de lettres, Auteurs, qui font *Vivans.*
actuellement leur séjour à LA HAYE. Il s'y trouve encore Mr. *Barkey*, Pasteur Emérite de l'Eglise Allemande & Professeur

*Auteurs
Vivans.*

esseur en Théologie; on lui est redevable de la *Bibliotheca Hagana*, du *Musæum Haganum*, des *Symbola Litterariæ Haganaë*, qui sont des recueils de pièces rares & curieuses, tirées de sa propre Bibliothèque & de celle de ses amis, auxquelles il a joint plusieurs Dissertations de sa façon; Il est aussi Traducteur, & Editeur de Traductions de plusieurs excellens ouvrages Allemands qu'il a voulu faire connoître à la Nation Hollandoise. Mr. P. Nieuland Pasteur de l'Eglise Hollandoise qui a communiqué au public les fruits de son immense lecture dans ses *Lectiones memorabiles*, *Lectiones exegeticæ* & *Otia exegetica*. Mr. C. Chais Pasteur Emérite de l'Eglise Françoise, Auteur des *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences à l'occasion du Jubilé universel célébré à Rome par Benoît XIV. l'an 1750.* & étendu à tout le Monde Catholique Romain en 1751. 3 vol. 8°. de la *Sainte Bible*, avec un *Commentaire Littéral*, composé de *Notes choisies*, & tirées de divers Auteurs Anglois. Il n'existe encore que six volumes imprimés de cet important ouvrage, dont le dernier comprend les deux livres des Rois. Mr. Chais a encore la gloire d'être le premier

premier Théologien qui ait écrit en fa- Auteurs
 veur de l'inoculation, dans un Mémoire Vivans.
 envoyé à la Société des sciences de *Haer-*
lem, & imprimé à part sous le titre d'*Es-*
sai Apologétique sur la méthode de commu-
niquer la Petite Vérole par Inoculation,
où l'on tâche de faire voir que la Conscien-
ce ne sauroit en être blessée, ni la Reli-
gion offensée. La Haye 1754. Mr. Le
 Docteur *Maclaine*, Pasteur de l'Eglise
 Angloise, Traducteur en sa langue de
l'Histoire Ecclesiastique de Mosheim,
 qu'il a enrichie de notes & de supplémens
 qui ont tant ajouté au prix de cet ex-
 cellent ouvrage, qu'on en a fait deux
 Traductions Françoises & une Hollan-
 doise. Mr. *Maclaine* a donné une réfu-
 tation de plusieurs propositions singulier-
 es & hazardées de l'ouvrage de Mr.
Soame Fennyns, on the internal évidence
of Christianity. Il a fourni à l'*Encyclo-*
pedie d'Yverdun les articles qui traitent
 du Gouvernement de la République des
 Provinces-Unies, a travaillé longtems à
la Bibliotheque des Sciences & des Beaux-
Arts qui s'imprimoit à *La Haye*, & est
 encore un des coopérateurs pour le *Mon-*
thly Review de Londres. Mr. *J. de Pinto*
 Auteur de l'*Apologie pour les Juifs con-*
tre Mr. de Voltaire, d'un ouvrage Phi-
 losophique

*Auteurs
Vivans.*

losophique intitulé: *Précis des Argumens contre les Matérialistes, avec de nouvelles réflexions sur la nature de nos Connoissances, l'existence de Dieu, l'immatérialité & l'immortalité de l'Ame.* 160 p. in 8°. d'un *Traité sur la Circulation & le Crédit; d'une Lettre sur la Jalousie de Commerce, & de trois autres Lettres sur les troubles de l'Amérique.*

Artistes.

Les Etrangers ne seront pas fachés non plus qu'on leur indique les Artistes les plus distingués. Il y en a plusieurs qui excellent dans la Peinture & le Dessin.

Peintres.

Mr. *Schouwman* pour les tableaux d'histoire, de payfages, d'animaux & surtout d'oiseaux. Mr. *Van Os* pour les fleurs & les fruits ainsi que les marines; ses ouvrages sont déjà si recherchés qu'on a payé d'une seule piece julques à deux mille florins. Mr. *Schweikhardt* pour les payfages; ses *hivers* surtout sont admirables. Mr. *Prins* pour les payfages, vues de villes & édifices &c. Mrs. *Bolomey & Humbert* pour les Portraits & tableaux d'Histoire. Le second a établi pendant l'hiver un *Cour de Peinture & de Dessin*, destiné non pas tant à former des disciples, qu'à éclairer le goût des amateurs. Les séances sont partagées en deux parties; dans la premiere Mr. *Humbert* fait
la

la lecture de ses observations sur le des-
 fin & la peinture, & en général sur tout
 ce qui tient à l'art ; dans la seconde il
 prouve par des exemples la vérité & la
 justesse des regles qu'il a données & des
 observations qu'il a faites : ce qui acheve
 de rendre cette institution aussi agréable
 qu'utile. Mr. *Van der Aa* pour les ta-
 bleaux d'histoire &c. Mr. *Haag*, Pein-
 tre de la Cour, pour les paysages & sin-
 gulièrement pour les chevaux. Il a peint
 leurs Alteſſes à cheval, & ces deux ta-
 bleaux ont été gravés par *Vinkeles*. Mr.
Le Sage, Peintre de la Cour pour la
 Miniature. Mr. *Schepp* graveur de la
 Cour ; il excelle à graver sur toutes sor-
 tes de pierres précieuses, soit d'après
 des antiques, soit des portraits d'après
 nature, médailles, armoiries &c. Il a
 modélé en bas-relief les portraits très
 ressemblans de leurs Alteſſes & de leurs
 Sérénissimes Enfans, dont les copies en
 plâtre se voyent partout.

Artistes.

Graveur.

CHAPITRE XII.

*Places, Promenades & autres beaux
Quartiers dans la Ville.*

*Quartier
Septentrio-
nal.*

ON a observé dans le Chap I. que LA HAYE se divise naturellement en quatre Quartiers.

Le *Quartier Septentrional* est à tous égards le plus intéressant, puisqu'il renferme la Cour, les plus belles places & promenades, & les plus belles maisons de la ville. On y entre de l'Est par trois ponts. En entrant par celui du milieu, il n'y a point, au témoignage de tous les étrangers, de ville dans le monde qui offre un abord tout à la fois aussi riant & aussi magnifique. Immédiatement au sortir du bois le plus agréable, on trouve au bord du fossé de la ville une large rangée de belles maisons ou plutôt d'hôtels, qui sont ceux du *Princesse-graft* & du *Nieuwen-Uitleg*. Cette rangée s'ouvre au milieu par une allée d'arbres bordée de chaque côté par une suite de nouveaux hôtels, qui forment le *petit ou Nouveau-Voorhout*. On arrive ensuite à la place du *Tournooy-veld* & on voit à droite les allées du *Grand-Voorhout*, de-
vant

vant soi le *Vivier* avec les belles allées *Quartier* qui le bordent au Nord & qui aboutissent *Septen-* à la *Place* proprement dite ; à gauche le *trional.* quai, qu'on nomme le *Petit-Vivier* qui aboutit à la place de la Parade, les bâtimens de la Cour qui bordent le Vivier au Sud, & dans l'éloignement le *Buytenhof* pareillement entouré d'arbres. Tous ces objets, réunis comme en un seul coup d'œil, forment sur tout dans l'été, le spectacle le plus imposant & le plus agréable, & font douter un instant si on est en ville ou à la campagne.

On ne fait pas au juste le temps au-*Vivier.* quel le *Vivier* a été creusé ; mais il est bien à présumer que ce fut d'abord après que le Château se trouva achevé. C'étoit autrefois une eau vive & claire, très abondante en poisson, puisque la pêche en étoit affermée au profit de l'Hopital de *St. Nicolas*. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Une grande partie des dunes ayant été applanie, les eaux sont devenues moins abondantes ; & le ruisseau, traversant une partie de la ville avant d'arriver au Vivier, reçoit quantité d'immondices, ainsi que le Vivier lui-même. Quoiqu'il en soit cette nappe d'eau fait encore un très bel effet, & forme un des grands agrémens de ce

278 DESCRIPTION DE LA HAYE

Vivier. quartier de la ville. On donne en françois, fort improprement, le nom de *Vivier* au terrain planté d'arbres qui se trouve entre l'eau & les maisons, on dit mieux en Hollandois *Vyverberg* (c'est-à-dire *montagne* ou *hauteur du Vivier*.) En effet ce terrain a au milieu une petite élévation, formée par le sable qui y fut transporté de l'endroit où le Vivier a été creusé. Les maisons qui l'entourent sont pour la plûpart grandes & belles; entre celles qui sont au Nord on distingue vers le milieu un grand hôtel en pierre de taille; il a été bâti par Mr. de *Schuylenburg* aux descendans, duquel il appartient encore; l'intérieur en est bien ordonné & richement meublé; il renferme plusieurs salles peintes par le fameux *Terwesten*. Plus à l'Est, il y a trois maisons sous une seule façade très propre; elles ont été bâties sur le terrain d'un ancien hôtel qui étoit celui du Prince d'*Orange* avant le *Stadhouderat*. Au coin étoit l'ancien logement de *Dort*: un particulier l'a acheté & en a fait construire trois maisons, auxquelles il a donné du côté du *Tournooyveld* la façade d'un grand hôtel, qui contribue beaucoup à l'ornement de ce quartier. Le côté oriental du Vivier (*Korte Vyverberg*)

berg) a aussi de belles maisons, outre le *Vivier*. *Nouveau-Doele* & le Logement de *Haerlem*: à côté de ce dernier il y a un hôtel de grande apparence qui a été bâti par quelqu'un de la famille de *Schuylenburg*, mais qui est possédé actuellement par un Comte de *Bentink*.

Le terrain triangulaire qui est à l'Ouest *La Place*. du *Vyverberg* & qui conduit au *Nord-einde* est nommé *La Place* (*de Plaats*) parce que c'étoit une Avant cour devant la grande porte de l'enceinte extérieure de la Cour. On a déjà remarqué dans le *Chap. II.* que c'est là que les premières maisons de LA HAYE ont été bâties.

Entre le *Vyverberg* & la *Place* il y a *Kneuter-* une large rue avec deux rangées d'ar- *dyk*. bres; elle conduit au *Voorhout* & se nomme le *Kneuterdyk*. Au coin du *Vyverberg* étoit autrefois la Maison du Comte d'*Egmond*; elle avoit la forme d'un château & étoit une des plus anciennes maisons nobles de LA HAYE. Possédée en 1579 par JEAN Seigneur d'*Egmond*, l'un des Principaux Chefs du parti des *Cabillans*, on ne fait quand elle sortit des mains de cette illustre famille. Au commencement du dernier siècle elle appartenoit à Mr. de *Villiers*. Enfin en 1710 elle perdit sa forme antique pour

*Kneuter-
dyk.*

en prendre une moderne par les soins de GUILLAUME-LOUIS, Baron de *Wassenaer*, Seigneur de *Ruiven*, & alors Baillif de LA HAYE, qui en fit l'acquisition; elle a passé à ses descendans & est actuellement occupée par Madame la Douairiere de *Wassenaer Starrenburg*. Vis-à-vis au coin de la *Place* il y avoit aussi une ancienne maison noble, nommée la maison d'*Yffelstein*; dans la suite elle a été partagée en deux; celle du coin est encore une des belles maisons de LA HAYE; depuis peu d'années elle a été réparée & embellie à grands fraix par feu Mr. le Bourguemaître *van Bieumont*. Du même côté, au Nord d'une petite rue, nommée la rue du Duc (*Hertog-straetje*) étoit la maison du Duc *Eric de Brunswick*. Elle existoit déjà sous ce nom en 1557. On en a fait dans la suite des tems deux maisons qui sont aujourd'hui fort belles; la première au coin de la rue est à Mr. *Van Stryen*, Receveur général de l'union; la seconde qui a été la demeure du célèbre Pensionnaire de *Wit* est à Mr. le Colonel *Reynst*. — Les écuries qui suivent ont été bâties sur le fond de l'ancienne maison de l'Abbé d'*Egmond*. — Enfin l'hôtel qui fait le coin de la rue nommée

Hew-

Heulstraet, bâti par Mr. *Munter*, Con-*Kneuter-*
 feiller de la Cour, & actuellement pos-*dyk.*
 fédé par une Comtesse de *Bentinck*, est
 occupé par le Baron de *Reischach* En-
 voyé Extraordinaire de l'Empereur.

Le *Voorhout* est un terrain fort étendu
 qui s'élargit en avançant vers l'Est, où
 il fait un coude par lequel il va joindre
 le *Tournooy-veld*. Tout ce terrain est
 planté de plusieurs rangées de hauts til-
 leuls qui forment plusieurs belles allées.
 Celle du milieu qui sert à la promenade
 est séparée des autres par des barrières,
 & garnie de bancs de distance en distance.
 Dans la semaine de la foire elle est bor-
 dée d'un bout à l'autre des plus belles
 boutiques. Les deux allées qui la bor-
 dent sont pavées & servent aux voitures.
 On nomme tout ce quartier *Voorhout*
 c'est-à-dire *l'avant-bois* parce qu'il en étoit
 autrefois le commencement. C'est à
 l'Empereur *Charles-Quint* que LA HAYE
 est redevable de ce beau quartier. Il en
 fit planter les arbres en 1536, & en prit
 la conservation si fort à cœur, que par
 un Placard du 9 Decembre 1539 il or-
 donna au Stadhouder & à la Cour de
 Justice de sévir par des punitions exem-
 plaires contre tous ceux qui oseroient les
 endommager.

Voorhout. Ce qui rend cette promenade d'autant plus riante & plus belle, c'est que la plupart des maisons qui l'entourent sont grandes & bien bâties; on se contentera d'indiquer les plus remarquables. Au coin du *Heulstraatje* étoit autrefois la maison du Seigneur d'*Osterwyck*, occupée ensuite par *Gerard van Randerode van der Aa*, & immédiatement à côté de celle là au Nord étoit située celle de *Mr. Stuis* Président de la Cour. Etant fort attaché au parti Espagnol, il se retira à *Utrecht* en 1572. L'année suivante le Prince d'*Orange* ordonna que sa maison fût rasée; mais sur les représentations de la Cour cette sentence n'eut point son exécution. La maison de *Mr. Stuis*, possédée en 1630 par le Grand-Pensionnaire *Cats*, fut acquise en 1658 par le Baron de *Wassenaer* Seigneur d'*Opdam*, & Amiral de la République, des mains duquel elle a passé dans celle de son fils, & ensuite de son petit-fils, le Comte de *Wassenaer d'Opdam*. Ce Seigneur, ayant fait abattre cette maison ainsi que la précédente, a fait élever sur ce terrain le superbe hôtel qu'on voit à présent dans ce coin du *Voorhout*, & qui par sa belle façade en fait un des grands ornemens. Il y a derrière cet hôtel

hôtel un vaste & beau jardin qui s'étend *Voorhout* jusques aux remparts de la ville. — Après la maison du Président *Sluis* venoit celle des Barons de *Wassenaer*, Burgraves de *Leyde*. Elle avoit été bâtie au commencement du quinziesme siecle, par *Henri de Wassenaer*, fils ainé du Burgrave. Les Etats y logerent en 1784 la Comtesse Douairiere de *Hohenlo*. En 1617 elle fut achetée par *Corneille van der Myle* du Corps des Nobles & gendre de *Olden-Barneveld*. Les malheurs de ce dernier obligerent *van der Myle* à quitter la Province en 1619. Pendant son absence *FREDERIC V* Roi de *Bohème* occupa quelque tems sa maison. Elle a été abbattue dans la suite & l'on avoit construit à la place deux autres maisons, mais qui depuis quelques années ont été de nouveau réunies, & forment le Logement des cinq Villes de *Nord-Hollande*. — La maison de *Mr. Helmich*, Seigneur de *Doornick*, touchoit à la précédente: elle existoit déjà au milieu du quatorzième siecle & s'étendoit jusqu'au coin de la petite rue du *Cloître*. Le Comte *Charles d'Aarenberg*, Seigneur de *Naaldwyck*, la posséda ensuite. Il la vendit en 1611 au Grand-Pensionnaire *Olden-Barneveld* qui, après l'avoir

Voerhout. l'avoir démolie, fit construire sur une partie du terrain la maison à double pignon qui s'y voit encore. Chacun des pignons est orné d'une statue; l'une représente la Prudence & l'autre la Force; au milieu se lit ANNO MDCXII. Cette maison est occupée depuis longtems par les Ministres de la Cour de *Russie*. La maison qu'on a construite sur l'autre partie de ce terrain, & qui fait le coin de la petite rue est aussi grande & belle; c'est actuellement la demeure de Mr. *Bisdorn* Trésorier Général de l'Union.

Au delà de l'Eglise du *Cloître* est la maison des Pages de S. A. S., suivie du Logement de *Gouda*. Plus loin étoit autrefois la maison de l'illustre famille de *Borsfelen*. On ignore qui en fut le fondateur; elle étoit ancienne & d'une étendue si considérable, qu'elle occupoit presque tout le reste du Nord du *Voerhout*, soit par ses bâtimens, soit par ses jardins. Ayant ensuite été démembrée on y a bâti successivement une suite de belles & grandes maisons. — La plus remarquable est celle qui a une superbe façade en pierre de taille, ornée de statues & autres ouvrages de sculpture. Elle a été bâtie par le fameux *Huguetan*, Banquier de LOUIS XIV. L'intérieur n'est

n'est pas moins magnifique ; le grand escalier est de marbre blanc avec une balustrade de cuivre ; les salles sont richement ornées en tapisseries & en tableaux des meilleurs maîtres de ce tems. Elle appartient actuellement à un Comte de *Bentink*, mais elle est habitée par le Ministre du Roi d'Angleterre. Ce bel Hôtel a aussi un grand jardin qui s'étend jusques aux remparts.

Derrière ce côté du *Voorhout* règne une rue qui lui est parallèle & où il n'y a presque que des Ecuries. Il s'y trouve cependant une maison qui n'a point d'apparence extérieure, mais qui n'en est pas moins grande & belle ; elle a été la demeure du célèbre Pensionnaire *Heinsius*. Aujourd'hui elle appartient au Baron de *Kruiningue*.

A l'Est du *Voorhout*, vis-à-vis de l'Allée du milieu, il y a une grande maison, bâtie depuis peu d'années par Mr. *Patras*, en son vivant Député de la *Frise* aux Etats Généraux. La façade en pierre de taille est très élégante & contribue beaucoup à l'ornement du quartier. Cette belle maison a été acquise & est actuellement habitée par Mr. *G. Beelaerts*, Seigneur de *Wieldrecht*, Secrétaire de la Chambre des Comptes Provinciale. Le

Voorhout.

Le Coté Méridional du *Voorhout* a aussi une suite de grandes maisons. Il a déjà été parlé de celle qui sert de Logement aux Députés de l'*Amirauté de la Meuse*. Un peu plus à l'Ouest il y a un grand Hôtel de quatorze croisées en largeur Elle portoit anciennement le nom de maison de *Mierop*. On n'est pas certain si elle a été fondée par *Vincent Corneille van Mierop*, Trésorier Général de l'Empereur CHARLES-QUINT pour les *Pais-Bas*, ou par son fils *Jacob van Mierop*, mort à LA HAYE sans enfans en 1593. Elle a appartenu ensuite à la famille d'*Aerssen van Sommelsdyk*; mais vers la fin du dernier siècle elle a été acquise, agrandie & embellie par *Guillaume Bentink*, Comte de *Portland*, favori du GUILLAUME III; les armes de ce Comte sont placées au dessus de la porte; son arrière petit-fils le Comte de *Bentink* Seigneur de *Rhoon* en est actuellement le propriétaire; mais elle est habitée par le Seigneur de *Noordwyck*, du Corps des Nobles & Baillif de LA HAYE.

Entre le *Tournooyveld* & le Nouveau *Voorhout* il y a au Sud, au coin de la rue nommée *Lange-Houtstraet* une maison large mais peu profonde. Elle appartient à la *Grande Société*. C'est une association

Ch. XII. Places, Promenades, &c. 287

association nombreuse de personnes du premier rang, Membres du Gouvernement, Ministres Etrangers & Hauts Officiers de l'Armée qui, à fraix communs, ont acheté & meublé cette maison, y entretiennent un concierge, un portier, & les domestiques nécessaires pour le service de ceux des membres qui s'y rendent à toute heure du jour pour y lire les papiers de nouvelles, journaux ou autres livres d'une Bibliotheque choisie, y jouir des agrémens de la conversation, ou y faire une partie de jeu. Aucun nouveau membre ne peut être admis dans cette Société qu'après que son nom a été exposé pendant un certain tems sur un tableau, & soumis ensuite au scrutin. Tous les membres sont astreints à l'observation des réglemens nécessaires pour maintenir le bon ordre, & la décence convenable à l'état de ceux qui composent cette Société. Elle est nommée la *Grande*, pour la distinguer d'une autre composée à peu près sur le même modèle, mais où le choix des membres est moins borné. Celle-ci a une maison plus petite mais fort propre, & très agréablement située à droite au sortir de la Porte de la prison, ce qui lui donne une vue très étendue sur le *Vivier*, le *Kneuterdyk* & la *Place*. A

*La Grande
de Société.*

*La petite
Société.*

Quartier
Septen-
trional.

A l'Est de la *Grande Société* & encore vis-à-vis le *Voorhout* se voit l'*Hôtel de Weilbourg*. Le Prince de *Nassau Weilbourg* ayant épousé la Princesse d'*Orange*, Sœur du Prince Stadhouder, achettá, à grands fraix, huit maisons dont quelques unes étoit très belles, pour élever sur ce terrain un Hôtel qui, selon le plan arrêté, auroit formé un beau Palais. Il y a déjà dix-huit ans qu'on a commencé à y travailler. Le quartier qui est achevé & dont la façade en pierre de taille fait un si bel effet du côté de la rue, n'est qu'une partie de l'édifice projeté; il devoit être continué jusques au coin, où il devoit avoir une porte cochère par laquelle les carrosses seroient entrés dans une grande cour, où l'Hôtel auroit eu une large & belle façade. Mais ce Prince s'étant retiré dans ses Etats avec sa Famille, l'ouvrage est resté interrompu depuis plus de douze ans, sans qu'on sache s'il fera jamais repris & achevé.

Nouveau
Voorhout.

Le nouveau ou petit *Voorhout* a au milieu une allée appropriée à la promenade dans le même goût que celle du grand *Voorhout*. Elle a des deux cotés de fort belles maisons. Les deux plus grandes ont été bâties par des Juifs Portugais;

Portugais ; l'une qui est actuellement *Quartier* l'Hôtel de l'Ambassadeur de France se *Septen-* trouve décrite plus haut ; l'autre située *trional.* à l'Ouest de la précédente a été bâtie par Mr. de *Pinto* dont les descendans l'occupent encore. La maison de Mr. *Meerman* qui fait le coin du *Princesse-Graft* a été la demeure du célèbre Grand - Pensionnaire *van Slingelandt* ; dont on publie actuellement les *Ecrits Politiques* qui achevent de justifier ce bel éloge, qu'aucun Pensionnaire de *Hollande* n'eut de plus grands talens, plus de dignité dans le caractère & la conduite, plus de connoissance de la constitution & des intérêts de son pays.

En entrant dans LA HAYE par le pont Méridional de ce Quartier, on trouve d'abord un canal assez étroit nommé le *Heere-Graft*. Ce Canal a au midi plusieurs grandes & belles maisons ; la première, ou celle du coin, est habitée par Mr. le Grand Pensionnaire *van Bleywyk* ; après ce Canal une rue étroite nommée le *korte Poote* conduit au *Plein*. *Le Plein.* Il a déjà été remarqué que c'étoit anciennement un vaste Jardin potager. La garde en étoit confiée à un Concierge, que les Comtes de *Hollande* choissoient. Il a été connu ensuite sous le nom de

T Jardin

Le Plein. Jardin des Stadhouders. Ce ne fut qu'en 1630 qu'on en arracha les restes & qu'on en fit une esplanade quarrée, garnie de tilleuls & destinée à servir de place de Parade pour la Garnison. Tout le tour du *Plein* est orné de belles maisons; à l'Est est le superbe Logement d'*Amsterdam*; au Sud celui de *Rotterdam*; à l'Ouest & au coin du *Pooten* la maison qu'a fait construire *Constantin Huyghens*, Seigneur de *Zuylichem*. Elle est d'un très bon gout d'architecture ayant une avant-cour & des statues au haut du frontispice; le mur qui occupe tout ce côté du *Plein* est celui du jardin de cette maison, & au bout sont les Ecuries. Cette belle maison est actuellement occupée par Madame La Douairiere *Wassenaar de Ruyyen*. Derriere les Ecuries et le Jardin, il y a un autre grand jardin appartenant à l'Hôtel du Prince *Maurice* avec lequel il communique par une galerie qui passe sous la rue. Le côté Septentrional du *Plein* a aussi de belles maisons; la plus considérable est celle qui fait le coin à l'Ouest; elle a de grands appartements & est actuellement habitée par le Baron *van Lynden* seigneur de *Hemmen*, Député de *Gueldre* aux Etats Généraux, & Gouverneur des jeunes Princes.

Le *Buyten-Hof* à l'Ouest de la Cour est aussi une belle Place quarrée & entourée d'arbres & de maisons, si ce n'est à l'Est où elle est bordée principalement par les eaux du *Vivier* & du Canal qui baigne les murs de la Cour. Les Comtes en assignerent le terrain à ceux de leurs Officiers & Suppôts qui voulurent y bâtir. On commença par le côté du midi, où se voit à-présent le Logement de *Leyde*, la maison du Député de cette ville au College des *Conseillers-Députés*, le Corps-de-Garde des Gardes à cheval & quelques maisons appartenantes à des particuliers. Derriere celles-ci il y avoit un jeu de Paume; mais cet exercice n'étant plus en usage, on a bâti sur ce terrain une douzaine de petites maisons. Quoique le côté Septentrional du *Buyten-Hof* ait été garni de maisons plus tard que celui du Midi, cependant dès l'an 1400 & dans la suite, les Comtes y ont eu une maison avec une ménagerie, leur meute & tout l'attirail de la chasse. Cette maison qui subsistoit encore il y a un demi siecle, étoit placée immédiatement après la maison du coin, qu'on appelloit autrefois la maison de la Comtesse de *Noyelles* & où est à-présent le *Musæum*. Derriere ces deux maisons il

*Le Buy-
ten-Hof.*

y a une partie des remises & des écuries du Stadhouder; une autre partie se trouve au coin Sud-Ouest du *Buyten-Hof*; & les carosses de parade sont gardés dans des remises qui se trouvent derriere une partie du Jardin de la *Vieille-Cour*.

*Quartier
Septentrional.*

Le *Noord-einde* est une longue rue qui sépare en grande partie le *Quartier Septentrional* du *Quartier Occidental*. Elle a plusieurs grands édifices. On a déjà nommé la *Vieille-Cour*, et la maison de Mr. *Fagel*; au commencement c'est-à-dire pas loin de la *Place* il y a une vaste & ancienne maison, bâtie avant 1570 par *Otto van Egmond*, Seigneur de *Kenenburg*, un des Nobles qui ont signé la fameuse requête présentée à *Marguerite de Parme*, Gouvernante des *Pays-Bas*. Cette maison ou plutôt cet hôtel a été acquis & réparé en 1722 par *Corneille van Aerssen*, Seigneur de *Voshol*; il a de vastes & belles salles, & est occupé aujourd'hui par Mr. le Comte de *Maillebois*, Général au service de la République. La cour où sont les Ecuries a une porte cochere sur le *Kneuterdyk*. La rue qui va de la *Place* au *petit-marché* se nomme le *Hoogstraet*; & celle qui acheve de borner ce quartier à l'Ouest est appelée le *Veenestraet*;

Straet; elles sont toutes les deux rem-
 plies de boutiques; ainsi que le *Spuystraet*
 qui borde ce quartier au sud jusques au
Kapelsbrug qui termine le Canal du *Spuy*.
 Ce pont est ainsi appelé parce qu'il y
 avoit autrefois une petite Chapelle, dé-
 diée à la *Ste Vierge*. Ses revenus qui
 consistoient en rentes & en fonds, don-
 nés par divers particuliers ont été appli-
 qués, après la Réformation, à l'entre-
 tien de la Maison des Lépreux. Enfin la
 rue étroite qui va du *Kapelsbrug* au *Plein*
 se nomme le *lange-Pooten*. Elle a au
 Nord une grande maison avec une a-
 vant-cour & porte cochere. Cette mai-
 son a été occupée successivement par plu-
 sieurs Ministres de Sa Majesté Britan-
 nique, & en dernier lieu par Son Altes-
 se, Monseigneur le Duc de *Brunswyck-*
Wolfenbuttel, Feld-Maréchal au service
 de la République

Quartier
Septen-
trional.

Le *Quartier Oriental* donne à LA
 HAYE deux grandes entrées au Sud,
 La première par le *Wagestraet* lorsqu'on
 vient du chemin de Delft - c'est une longue
 rue fort large à son commencement,
 mais qui se retrecit en approchant du
Veenestraet; elle a des maisons fort pro-
 pres mais aucun édifice remarquable;
 elle borde ce quartier à l'Ouest. La Se-

Quartier
Oriental.

Quartier
Oriental.

conde entrée est par le canal nommé le *Spuy* où arrivent les barques qui viennent de *Delft* & de *Leyde*; il portoit déjà ce nom au commencement du quatorzieme siecle; au commencement de ce Canal à l'Est, est la *Maison de la Diaconie Hollandoise*, vis a vis de laquelle à l'Ouest est le *Bierkaay*. C'est comme le port de LA HAYE, où se tiennent les grandes barques à voile & où il y a une Grue pour décharger les marchandises pesantes qu'elles apportent. Du même coté un peu plus avant il y a un second canal de traverse, nommé le *Veerkaay* où se tiennent & d'où partent les barques marchandes de trait. Du même coté encore, & environ vers le milieu du *Spuy* est l'*Eglise-Neuve*. Le canal de traverse assez large, qui est vis à vis de cette Eglise a au Nord le *marché aux tourbes* & au midi le *marché au bois*. A l'Est du *Spuy* il y a un second canal qui lui est parallele, nommé le *Nieuwe Haven*. Il a été creusé en 1660, & communique au *Spuy* par trois canaux de traverse, & avec le *Heeregraft* à l'Est par un canal oblique nommé le *Fluweelle-Burgwal*, qui a plusieurs belles & grandes maisons, & vers le milieu le Logement de *Gorcum*, *Schiedam* & *Schoonhoven*.

hoven. Ce qui reste à remarquer sur ce quartier, c'est que la rue qui va du *Nieuwehaven* au *Plein*, se nomme le *Korte-Houtstraet*, & que le terrain entre cette rue & le *Spuy* a été occupé autrefois par le Couvent des Soeurs de *Ste Marie en Galilée*. Ces Nonnes étoient de l'ordre de *St Augustin*. Il ne subsiste plus aucune trace de ce Cloître que dans le nom de *Bagynestraet*, qui a été donné à quelques petites rues qui se trouvent sur son terrain.

Quartier
Oriental.

Le *Quartier Méridional* est borné à l'Est par le *Wagestraet*, au Nord par le *West-einde*, & des deux autres cotés par les remparts de la ville. Il a deux canaux principaux, savoir le *Paviljoens-graft* parallele au *Wagestraet*, & le *Prince-graft*, qui communiquent ensemble par le large pont, sur lequel se tient le marché aux herbes. Le *Paviljoens-graft* (dont la partie Septentrionale se nomme aussi *Lutherse-Burgwal*, à cause de l'Eglise Luthérienne qui s'y trouve) étoit déjà connu en 1626 sous le nom de *Sustersgraft*, parce qu'il touchoit au Nord à un Couvent de Religieuses de *Ste Elizabeth*, situé au bout du *Vlamingstraet* & qui s'étendoit par dessus le Grand-marché jusques au *Laan*. En

Quartier
Méridional.

Quartier
Méri-
dional.

1584 toutes les maisons du *Vlamingstraet* ayant été consumées par un incendie, le couvent en fut à moitié détruit: le reste fut vendu dans la suite à des particuliers. Le *Princegrast* a été creusé en 1623, & acquit ce nom en l'honneur de FRÉDÉRIC-HENRI, Prince d'Orange: Ce canal tiré au cordeau a des quais larges, plantés d'arbres, & bordés de belles maisons, surtout le quai Septentrional qui en est garni d'un bout à l'autre, & où se voyent de plus la *Halle au beurre*, la *Halle au bled*, La *Maison de correction*, & la *Maison de Nieuwkoop*. Tout le Quartier renfermé entre ces deux canaux a été bâti après 1623; aussi les rues sont-elles bien percées & tirées au cordeau; les deux plus belles sont le *Boekhorststraet* & celle qui sert de *Marché au bétail*; leur direction est du Nord au Sud. Elles commencent au *Princegrast* & aboutissent au rempart. Le *Veenestraet* a vers l'Ouest quatre rues qui lui sont parallèles; le *Nieuwstraet* qui du *Vlamingstraet* aboutit, vis-à-vis de l'Hôtel de ville, a de très bonnes maisons; le *Schoolstraat* entre le Grand-marché & la *Poissonnerie* est une rue de boutiques; le *Jan Hendrikzstraet*, qui va, du *Laan* où est l'Eglise

se Arminienne, au *West-einde*; & enfin Quartier
 l'*Affendelft* ou *Lorrestraet*. Dans cette Méri-
 rue à l'Ouest étoit autrefois le Couvent dional
 de *Bethlehem* ou de *Ste Barbe*. C'étoit
 une Prévoté de Religieuses de l'Ordre
 de *Prémontré*, suivant la regle de *St*
Augustin. Ce Couvent n'étoit pas fort
 ancien; il n'existoit pas encore en 1471.
 Après les Placarts de CHARLES-
 QUINT contre les prétendus Héréti-
 ques, l'Inquisiteur-Général des Pays-bas
 y établit son exécration Tribunal. Ce
 Couvent qui étoit assez spacieux, ayant
 été acheté par le Magistrat, fut entie-
 rement démoli, ainsi que sa Chapelle;
 l'on éleva sur le terrain qu'il occupoit
 deux maisons avec de beaux Jardins;
 l'entrée de ces maisons est au *West-ein-*
de. Du même côté de l'*Affendelftstraet*
 est la Comédie Hollandoise; plus vers
 le *Princegraft* l'Eglise des Carmes; &
 à côté de celle ci un grand hôtel, qui
 a été longtems occupé par les Ministres
 de l'Empereur. Le Comte de *Degen-*
feldt, Envoyé de la République à *Vien-*
ne l'a fait réparer il y a quelques années;
 il appartient encore à sa Douairiere,
 & est occupé aujourd'hui par le Ministre
 du Roi de *Danemarck* auprès de la Repu-
 blique. Cet hôtel est suiivi d'un *Hofje*

Quartier
Méri-
dional.

qui a été fondé dans ce siècle, & porte le nom de *Hooft* qui est celui du Fondateur; au Sud de cet Hofie est l'entrée du *Lombard*. Enfin le *Westeinde* est une longue rue qui commence à l'Eglise principale & aboutit au Pont du chemin de *Loo/duynen*, elle n'est ni droite ni d'une égale largeur. Sa partie la plus ancienne & la mieux bâtie s'étend jusqu'à l'*Affendelftstraat*; elle avoit au Nord le Couvent de *Ste Agnès* aujourd'hui la *Maison des Orphelins*, & vis-à-vis au Sud la *Maison d'Affendelft*, aujourd'hui l'*Hôtel d'Espagne*; le reste n'a que de petites maisons bourgeoises, à l'exception de trois ou quatre qui sont grandes & ont de beaux jardins.

Quartier
Occiden-
tal.

Le *Quartier Occidental*, borné au Sud par le *Westeinde*, à l'Est par le *Nord-einde*, & des deux autres côtés par les remparts de la ville, est le plus petit des quatre. Il comprend l'*Eglise principale*, l'*Hôtel de ville*, la *Boucherie*, l'*Eglise Angloise*, la *Maison des Vieillards*, & la *Vieille-Cour* avec son vaste jardin. Ce quartier a entre la *Vieille Cour* & l'*Eglise Principale* plusieurs rues anciennes & étroites, dont quelques unes ont cependant de grandes & belles maisons, entr'autres le *Nobelstraet*.

Le

Le *Juffrouw - Ida - straet* où sont le Théâtre Anatomique, & l'Eglise Janséniste Occidentale est parallèle au Nord. L'Eglise du tal.

Curé de LA HAYE est presque vis-à-vis du *Juffrouw - Ida - straet* à l'Ouest, dans une rue de traverse nommée *Oude-Molstraet*. Les rues qui entourent les précédentes à l'Ouest & au Nord ont été bâties vers le milieu du dix-septième siècle; la *Maison des Fous* & des *Pestiférés* & l'*Ecole Latine* sont les seuls édifices remarquables qui s'y trouvent. La partie du rempart qui entoure le jardin de la *Vieille Cour* & aboutit au pont de *Schevelinge* est fort élevée; il a au bord du fossé une banquette, & trois rangs d'arbres dans sa largeur qui en font une promenade fort agréable; le rempart Septentrional depuis le pont de *Schevelinge* jusqu'à celui du *Denneweg* est arrangé de la même manière.

C H A P I T R E XIII.

Des Environs de la Haye , savoir des Promenades , Chemins , Maisons de Campagne & Villages qui s'y trouvent.

Il y a peu ou peut-être point de villes dans le monde dont les environs soient de tous côtés aussi ornés & aussi agréables que ceux de LA HAYE. Ils méritent à tous égards d'être détaillés avec quelque soin , & comme en décrivant l'intérieur de la ville on vient de s'arrêter au Pont de *Schevelinge* , c'est par ce côté là qu'on va commencer d'en décrire les dehors.

Chemin de Schevelinge.

Immédiatement après avoir passé le pont , on trouve comme un petit *Fauxbourg* , dont les maisons à l'Ouest n'ont été bâties que depuis une vingtaine d'années ; elles sont suivies de quelques jardins ; auxquels succede une allée qui conduit à une belle barriere , où commence proprement le beau chemin de *Schevelinge*. Il y a en deça de la barriere à l'Ouest deux Maisons de campagne ; la première est d'une construction singulière & ses jardins peu étendus ; on y avoit établi un *Vaux-hall* en 1749 ;
mais

mais il n'a pu se soutenir. La seconde *Chemin de* est l'Hôtel de *Hesse-Philipstal*, bâti *Schevé-* par le Landgrave PHILIPPE, dont le *linge:* tombeau se voit dans l'Eglise principale. C'est un corps de logis avec deux aîles fermées par un grillage de fer. Cet Hôtel après avoir passé par plusieurs mains étoit fort déchu; mais il vient d'être acquis, réparé & embelli par Mr le grand-Pensionnaire van *Bleyswyck*, qui en étend aussi beaucoup les jardins:

De la barriere on voit la belle allée tirée au cordeau à travers les dunes; ouvrage digne en quelque sorte de la magnificence des Romains. Le plan ou projet en fut formé en 1653 par *Constantin Huyghens* & approuvé à quelques changemens près, au bout de dix ans. Les Etats de la Province accorderent alors un Octroi pour en autoriser l'entreprise. On mit la main à l'oeuvre le 1 Mai 1664, & le tout fut achevé le 5 Décembre 1665.

La longueur du chemin depuis la barriere jusqu'à l'entrée du village est de 590 toises & 9 pieds. (depuis le pont jusqu'au bord de la mer il en a 916.) Sa largeur entiere jusques aux dunes est de 18 toises, dont deux font le chemin du milieu pour les voitures & sont pavées de

Chemin de Scheev-linge. de briques; le sentier plus étroit à gauche est pour les piétons; celui à droite pour ceux qui se promènent à cheval.

Tout le chemin a quatre rangs d'ormes bordés de taillis; on veille à la conservation de ces arbres avec le plus grand soin.

Ce chemin, qui monte insensiblement de LA HAYE au village, est extrêmement fréquenté, non seulement dans l'été, mais dans toutes les saisons; en effet on y est également à l'abri de l'ardeur du soleil & de l'impétuosité des vents. Le péage qu'on paye à la barrière est très modique, favoit un demi fol par tête à pied, & en voiture un fol par cheval.

Environ au quart du chemin au delà de la barrière, il y a à l'Ouest une allée de traverse, qui conduit à une Campagne nommée *Zorgvliet*. Elle a autrefois appartenu au Grand-Pensionnaire *Catz*, qui s'y retira en 1651, pour se livrer tout entier à la Poësie Hollandoise qui faisoit ses delices. Elle a été acquise ensuite par le Baron de *Bentinck*, Comte de *Portland*, qui en fit orner les jardins avec beaucoup de dépense dans le goût de ce tems-là. Le Comte de *Bentinck*, Seigneur de *Rhoon*, l'a fait arranger ensuite dans le gout Anglois. L'Orangerie est superbe; le salon qui est au milieu est orné de Statues

& bas reliefs antiques, que le Comte de Portland achetta en Italie. La maison est basse & a subi très peu de changemens depuis que *Catz* l'a habitée; on a même conservé les peintures allégoriques dont il avoit fait orner les portes. Elle appartient encore à la famille de *Bentinck*.

Le Village de SCHEVELINGE ou *Village de* comme on l'écrivoit autrefois *Sche-Scheveveninge* est fort ancien. Il a eu le *linge* double de l'étendue qu'il occupe aujourd'hui. Dès l'an 1470 la mer emporta une de ses Eglises & gagna environ deux mille pas au delà. Les habitans furent réduits au nombre de 190, & la plupart entièrement ruinés. En 1530 une nouvelle inondation manqua de les engloutir entièrement. Malgré toutes les précautions qu'on put prendre, la mer furieuse franchit de nouveau les dunes dans les années 1538, 1546, 1551, & surtout en 1570, le jour de la Toussaint. Cent & vingt maisons furent ou ensevelies sous les sables ou entraînées dans les eaux, & l'Eglise qui étoit placée au coeur du Village se trouva au bord de la mer, dont elle n'est encore à présent séparée que par les dunes. Depuis ce tems la mer est restée dans ses bornes; le village s'est rétabli & on l'a étendu du côté
de

Village de de LA HAYE. Le nombre des maisons, *Scheve-* qui en 1680 passoit déjà les deux cent *linge.* est aujourd'hui de deux-cent-soixante.

L'Eglise qui est aujourd'hui sur pied à *Schevelinge* subsiste depuis la fin du quinzieme siecle. Pendant la guerre contre l'*Espagne*, elle éprouva plus d'une fois la violence du soldat. Il fallut vendre en 1614 quelques unes des terres qui y appartenoient pour la rétablir. On cessa d'y faire le service Romain en 1573. Elle est fort propre en dedans & a de bonnes orgues. Dans le choeur on conserve le crâne d'un poisson monstrueux qui échoua sur le rivage en Janvier 1617; il avoit 56 pieds de long, comme le porte l'Inscription latine de *W Schuil*, alors Ministre de *Schevelinge*.

Le Village a deux Maisons de Charité. L'une, destinée à servir de retraite aux Pauvres Vieillards des deux sexes, existoit déjà en 1470 & avoit été fondée par les Comtes de *Hollande*. L'autre consacrée aux Pauvres Orphelins fut bâtie par ordre du Magistrat de LA HAYE en 1697, & dès l'année suivante on y reçut quatorze enfans. Cette maison a été rebâtie depuis peu d'années.

Les habitans de *Schevelinge* sont tous Pêcheurs ou Cabaretiers. Les premiers vivent du revenu de leur pêche, dont
ils

ils tirent un profit assez considérable à LA HAYE & jusqu'à ROTTERDAM. Les seconds subsistent des parties de plaisir que des gens de tout ordre y font pendant la belle saison.

En sortant par le pont du *Denneweg* on trouve encore une espece de Fauxbourg plus considérable que celui du chemin de *Schevelinge*. Il renferme un édifice très étendu & d'une belle apparence ; ce sont les Ecuries pour les chevaux de l'escadron des Gardes-du-Corps du Prince Stadhouder ; elles n'ont été bâties que depuis une vingtaine d'années, & elles sont accompagnées d'un beau manège placé au Sud. Un peu après avoir passé ces écuries, il y a un chemin à gauche qui conduit à celui de *Schevelinge* & un autre à droite qui est celui du village de *Wassenaar* ; ce dernier chemin forme jusques aux dunes une allée, plantée de beaux arbres, ayant à droite des prairies qui la séparent du Bois de LA HAYE, & à gauche des Maisons de campagne. La première est celle de Mr le Greffier *Fagel* ; son étendue est de plus de soixante & dix arpens ; elle est plantée dans le goût Anglois & entretenue avec la plus grande propreté ; elle a au Nord sur une haute dune un *Belvedere*,

*Chemin
de Was-
senaar.*

auquel on monte fort commodément, & d'où l'on voit d'un côté la mer, & de l'autre une grande partie de la Province. Entre ce *Belvedere* & les jardins il y a un chemin qui conduit à la plaine de *Wassdorp*, où la garnison de LA HAYE a fait pendant plusieurs années les grandes manoeuvres. Le chemin de *Wassenaer* dont il est question est fort étroit dans les dunes mais bordé à gauche de plusieurs belles Maisons de campagne. Le village de *Wassenaer* situé à une lieue & demie de LA HAYE est une des plus anciennes Seigneuries de ce quartier; il a près de trois cens maisons qui forment deux rues, l'une fort large avec une double rangée d'arbres, l'autre plus étroite qui va de l'Ouest à l'Est & conduit au chemin de Leyde dont il sera parlé bientôt. Cette Seigneurie à laquelle celle de *Zuidwyk* est annexée, appartient aujourd'hui au Comte de *Wassenaer* d'*Obdam* Seigneur de *Twickel*, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire à la Cour de *Vienne*. Parmi les Maisons de plaisance dont ce charmant village est comme entouré, la plus considérable est *Ryxdorp* située au Nord. Elle a été construite sur les desseins du fameux Architecte *Pierre Post*,

Village
de *Wassenaer*.

Post, vers le milieu du dernier siècle; ayant passé ensuite par diverses mains, elle a encore été embellie & augmentée; La maison, les bois, bosquets, terrasses, viviers, canaux, tout en est grand & magnifique; elle est actuellement possédée par un negociant de *Rotterdam*.

A l'Est de LA HAYE & immédiatement au sortir de la ville se trouve le beau *Bois* qui en fait un des grands agréments. C'est comme une petite forêt de haute futaye, reste des grandes forêts qui étoient anciennement assez nombreuses dans la Province. Du moins est il certain que le *Bois* a existé avant LA HAYE puisqu'il a servi de motif à sa fondation. Sa longueur depuis le fossé de la ville est d'une petite demi-lieue & sa largeur environ d'un quart de lieue. Il a deux grandes avenues; l'une au Nord par une large allée qui étoit autrefois un mail, mais qui ne sert plus qu'à la promenade; la seconde vis-à-vis du nouveau *Voorhout*, par une allée beaucoup plus large, & bordée de quelques autres plus étroites. Entre ces deux avenues on a ouvert une vaste plaine dans laquelle les troupes de la garnison font leurs exercices annuels & passent la revue; à la droite de cette dernière

Le Bois.

308 DESCRIPTION DE LA HAYE

Le Bois. avenue il y a un grand parc entouré de palissades, dans lequel on nourrit des daims; on se sert aussi de ce parc pour dresser les recrues & exercer les troupes par compagnies; au bout du parc est la demeure du Garde de la forêt.

Les arbres dont le bois est formé sont principalement le chêne & le hêtre. Comme on les laisse croître pour l'agrément & non pour le profit, il y en a beaucoup de très anciens & d'une beauté admirable. Ce qui contribue beaucoup à l'agrément de ce bois, c'est que l'art n'y a point gâté la nature; les arbres y sont plantés sans ordre & sans alignement, tels qu'on les voit dans les forêts; il n'y a que très peu d'endroits où l'on ait pratiqué des allées tirées au cordeau. Tout le bois est traversé dans sa longueur par quelques routes publiques pour les voitures qui vont à *Leyde*, à *Haerlem* & à *Amsterdam*; il y a des sentiers plus étroits pour ceux qui y passent à cheval; mais surtout on y a pratiqué des chemins bien affermis pour les personnes qui se promènent à pied, avec des bancs de distance en distance pour s'y reposer.

De tout temps on a eu un soin particulier

culier de la conservation de ce Bois. *Le Bois.*
 Au fort même de la guerre que PHILIPPE II fit aux Provinces confédérées, nommément en 1574, les commandans de ses troupes leur défendirent d'y faire le moindre dégât. Cependant en 1575 il manqua d'être entièrement détruit. La guerre que les Confédérés soutenoient contre les Espagnols exigeant alors une dépense extraordinaire, & le trésor public se trouvant épuisé, les Etats de la Province, d'accord avec GUILLAUME I Prince d'*Orange*, résolurent de faire abattre tous les arbres du *Bois* pour les vendre à l'enchere, & d'aliéner ensuite par parcelles tout le terrain. Cette résolution consterna beaucoup les membres de la Cour de Justice & ceux de la Magistrature de la Ville. Les uns & les autres présenterent vainement requête sur requête pour prévenir l'exécution de cet arrêt. A la fin ils eurent recours au moyen de la rançon. En conséquence ils s'engagerent à ne pas redemander les cloches de la ville, cédées aux Etats de la Province pour en fondre du canon; de plus à ne point répéter les sommes prêtées aux Etats en 1572; enfin à fournir sur le champ mille florins, sans en exiger jamais le rem-

Le Bois. boursement. Ces offres furent acceptées, & les Etats & le Prince promirent de leur côté qu'ils ne permettroient en aucun temps que le *Bois* fût détruit pour quelle cause que ce pût être. Cet arrangement fut pris au mois d'*Avril* 1576, à la grande satisfaction des habitans de la ville, & jusqu'à aujourd'hui il a été fidelement observé. Seulement en 1673 le Gouvernement fit abattre du côté de la ville plusieurs des plus gros arbres, pour en embarrasser le chemin, au cas que les François voulussent tenter une entreprise sur LA HAYE; ce qui cependant n'eut pas lieu. Depuis cette époque le *Bois* a été conservé en son entier; on l'entretient avec autant de propreté que peut l'être un jardin, aussi la promenade y est elle très agréable & très fréquentée dans toutes les saisons.

Tout le Bois est entouré d'un large fossé & n'a qu'une issue à l'Est pour le grand chemin de *Leyde*; vers le milieu il a une sortie au Nord & une autre au Sud, mais qu'on ne peut passer qu'à pied. Il y avoit autrefois à l'entrée du *Bois* une Chapelle dédiée à *Saint Antoine*. Elle avoit trois autels, & existoit encore en 1576.

Vers

Vers la fin du *Bois* à l'Ouest est situé le Château du Prince d'Orange, nommé la *Salle d'Orange*, ou la *Maison du Bois*. C'est la Princesse *Amélie de Solms* qui a fait élever cet édifice sur les desseins de *Pierre Post*, comme un monument à la mémoire du Prince *FRÉDÉRIC-HENRI* son Epoux. Il n'y avoit alors que le grand corps de logis, & les jardins ne s'étendoient pas au de-là des grandes allées de tilleuls dont il est encore entouré. Après la mort de *GUILLAUME III* le Roi de Prusse prit possession de ce château, & permit au feu Général *Keppe* de l'occuper; mais comme par le *Traité de partage définitif* conclu en 1732, il échut à *GUILLAUME IV* Prince d'Orange, Son Altesse y fit ajouter deux ailes pour le logement de sa Cour, & fit agrandir le vestibule, au dessus duquel est la Chapelle, où se faisoit le service Anglican pour la Princesse d'Angleterre son Epouse. La principale pièce est la grande Salle qui a donné son nom à tout l'édifice; elle en occupe le centre; sa figure est octogone, son diamètre de cinquante pieds de *Rhynland*, & sa hauteur de soixante jusqu' au comble de la coupole dont la voûte de cette Salle est surmontée; son parquet est de

La Maison du Bois.

La Salle d'Orange.

312 DESCRIPTION DE LA HAYE

*La Salle
d'Oran-
ge.*

bois de noyer ; mais ce qui fait la magnificence de cette Salle, ce sont les tableaux dont elle est entièrement tapissée. Ils ont été peints, depuis 1648 jusqu'à 1652, par neuf des plus fameux maîtres de l'Ecole Flamande & Hollandoise qui ont vécu après *Rubens & van Dyk* ; savoir *Jacob Jordaans d'Anvers* ; *Theodore van Tulden de Bois-le-duc* ; *Pierre Zoutman de Haarlem*, tous les trois disciples de *Rubens* ; *Cesar van Everdingen d'Alkmaar* ; *Salomon de Bray de Haarlem* ; *Jan Lievensz d'Utrecht* ; *Pierre de Grebber de Haarlem* ; *Gerard Hondhorst de Leyde* ; *Corneille Brizé de Haarlem*. Tous ces tableaux en partie historiques & en partie allégoriques se rapportent à un même sujet, savoir le Prince *FREDERIC-HENRI*, dont ils représentent la vie & le triomphe, qui donnerent enfin la paix aux *Provinces-Unies*. Aussi voit-on sur les deux battans de la porte *Pallas & Hercule* prêts à les ouvrir pour donner entrée à la Paix qui vient fermer le temple de *Janus* représenté en sculpture sur l'architrave du bord inférieur de la cheminée. Le grand tableau au dessus de la cheminée représente la naissance de *FREDERIC-HENRI*, que *Pallas* a reçu dans son bouclier des mains

ains de *Louise de Coligni* sa mere. *La Salle*
GUILLAUME I son pere est assis sous d'*Oran-*
 un dais soutenu par des génies ; la mort *ge.*
 le menace d'un de ses dards, pour mar-
 quer la proximité de cet événement qui
 arriva au bout de quatre mois & demi.
 Ce tableau, dont la composition, le des-
 sin, le coloris & le clair-obscur sont
 admirables, est d'*Everdingen*.

Dans les tableaux supérieurs des pan-
 neaux qui entourent la salle sont marquées
 les principales circonstances de la vie de
FREDERIC-HENRI. A gauche de la
 cheminée on voit son éducation comme
 Capitaine général, & dans le panneau
 suivant son éducation comme Amiral,
 tous les deux par *van Tulden* ; vis-à-vis
 de la porte, au dessus des fenêtres, son
 mariage avec la Princesse *Amélie de*
Solms-Braunfels. Ce morceau est un
 des meilleurs de *Hondhorst*. Dans le
 panneau correspondant au dessus de la
 porte est représenté l'élévation de **FRE-**
DERIC-HENRI au Stadhouderat, après
 la mort du Prince **MAURICE** son Frere ;
 ce morceau est un des meilleurs de *van*
Tulden. Le tableau suivant représente
 la survivance du Stadhouderat accordée
 à **GUILLAUME II**, âgé de cinq ans.
 A droite du grand tableau est encore

*La Salle
d'Oran-
ge.*

FREDERIC-HENRI foulant aux pieds l'envie, la flatterie, la vengeance &c, & à gauche du même tableau Charles I Roi d'Angleterre, Pere de *Marie Stuart*; ces trois morceaux sont encore de *van Tulden*, & ne le cèdent point à ceux de *van Dyk*. A droite du tableau qui est au dessus des fenêtres on voit *Guillaume II* amenant d'Angleterre *Marie Stuart* son Epouse; & vis-à-vis le mariage de *Louise-Henriette* fille ainée de FREDERIC-HENRI avec *Guillaume-Frederic* Electeur de *Brandenbourg*; ces deux morceaux sont de *Hondhorst*. Enfin le dernier tableau relatif à la famille de FREDERIC-HENRI est à droite de la cheminée, vis-à-vis du premier relatif à son éducation. Il représente le Prince *Maurice* à cheval accompagné de son jeune frere, & dans le lointain on voit la bataille de *Nieuw-Poort* à laquelle FREDERIC-HENRI assista à l'âge de seize ans; il est encore du pinceau de *van Tulden*.

Dans les tableaux inférieurs des panneaux qui entourent la salle, ainsi que dans la grande pièce vis-à-vis de la cheminée est représenté le triomphe de FREDERIC-HENRI dans tout le costume d'un triomphe Romain. A droite &

à gauche du grand tableau est dépeint le *La Salle* cortège qui précédoit le char du Vain-d'Orangeur; les joueurs d'instrumens; les ge. boeufs pour le sacrifice; le butin & toutes les dépouilles, portées sur les épaules, ou rangées sur des chariots; enfin les captifs avec leurs femmes & leurs enfans; ces morceaux sont de *de Bray, Zoutman, Grebber, & van Tulden*. Les dépouilles Indiennes qu'on y remarque sont relatives à la conquête du *Bresil* faite par *Jean Maurice de Nassau* sous le Gouvernement de FREDERIC-HENRI. Enfin dans le grand tableau qui a vingt-quatre pieds de large, & vint-sept de haut, *Jordaans* a peint FREDERIC-HENRI, assis dans un superbe char de Triomphe. La Victoire tient une couronne de laurier sur la tête du Héros. Le char est attelé de quatre chevaux blancs, conduits par *Pallas & Mercure*, & sur l'un des quatre est monté un jeune homme représentant la satisfaction ou la joye; à droite des chevaux marchent deux lions, qui expriment la magnanimité & la force; & à gauche deux chiens, emblèmes de la vigilance & de la fidélité. *Guillaume II* est monté sur un cheval brun à la tête de l'armée qui suit le char du Triomphateur.

Les

316 DESCRIPTION DE LA HAYE

*La Salle
d'Orange.*

Les chevaux foulent aux pieds l'Envie. Au dessus du Triomphateur se montre la Paix avec ses attributs ; à droite la Mort menaçant le Vainqueur de ses traits, qui sont détournés par la Renommée. Dans le lointain se voit un Arc de triomphe que des génies ornent de guirlandes de fleurs & de fruits.

Il reste encore à décrire six tableaux, dont cinq ne paroissent avoir aucune relation à l'histoire ni au triomphe de FREDERIC-HENRI. Dans les panneaux qui sont des deux cotés de la cheminée on voit à gauche les *Cyclopes* dans l'atelier de *Vulcain* forgeant des armes pour *Enée*, & à droite *Venus* avec ses *Nymphes*, se réjouissant d'avoir reçu ces armes & les faisant suspendre en trophée. Ces deux beaux morceaux sont de *van Tulden*. Au dessus des *Cyclopes* sont cinq des neuf *Muses* par *Lievensz*, & les quatre autres au dessus de *Venus* par *Everdingen*, qui dans ce tableau a parfaitement imité la maniere de *Lievensz*. Enfin à la droite du grand tableau est représentée *Amélie de Solms* avec ses quatre filles, dont la troisieme épousa un prince d'*Anhalt-Dessau*, & la quatrieme un Comte Palatin de *Zimmeren*; ce tableau est de *Hondhorst*. A la gauche

che du grand tableau, *Jordaans* a peint *La Salle* le Tems triomphant de l'Envie. Sur les *d'Oran-* quatre trumeaux qui sont entre les pi-*ge.* lastres qui soutiennent la voute, *Brizé* a peint quatre Héraults d'Armes, tenant chacun un grand rouleau de parchemin, sur lesquels devoient sans doute être écrits les Généalogies des illustres Familles de *Nassau* & de *Solms*, dont les Armoiries & les Quartiers sont peints dans le plafond; derrière les Héraults s'élevent de hauts trophées, formés de toutes sortes d'armes, & auxquels sont encore suspendus les représentations des huit principales villes que *FREDE- RIC-HENRI* a reprises sur les *Espa-* gnols. Les compartimens du plafond sont du pinceau de *Grebber*. Il y a peint des sujets allégoriques, correspondants à ceux des tableaux qui se trouvent sous ces compartimens; c'est ainsi qu'au dessus de la cheminée est représentée l'Aurore, & au dessus du Triomphe l'Apothéose, ou plutôt la mort Chrétienne du Héros. Il leve ses yeux mourants vers le Ciel, soutenu par la Foi, l'Espérance & la charité.

La coupole est entourée d'une galerie pour y placer des Musiciens lorsqu'on donne des fêtes dans cette Salle. Au cen-

*La Salle
d'Oran-
ge.*

centre du plafond de la coupole la Fon-
datrice de ce monument a fait placer
son portrait en habit de Veuve, & sur
la frise cette inscription en latin: *Amé-
lie de Solms, Veuve inconsolable, a fait
élever à Frédéric - Henri Prince d'Oran-
ge, son incomparable époux, ce monu-
ment de sa douleur & de son amour éter-
nel, digne de lui seul.*

Devant la cheminée de la Salle sont
posés cinq bustes; savoir celui de GUIL-
LAUME I en bronze; ceux de GUIL-
LAUME IV & de la Princesse son Epou-
se, sculptés en marbre blanc par Xavery
& parfaitement ressemblans; & ceux de
GUILLAUME V & de son Altesse Roya-
le, aussi sculptés en marbre par Mada-
me Falconet.

La Salle d'Orange a de chaque coté un
appartement composé d'une antichambre
une chambre de lit, un grand & un petit
cabinet. L'appartement au Sud sert aux
audiences que donne son Altesse lors-
qu'elle est logée à la Maison du Bois.
Tous les meubles de l'Anti-chambre sont
de la Chine, jusqu'aux lambris & aux
chaises; Les dessus de porte sont peints
par Mrs. Haag Pere & fils, & repré-
sentent des oiseaux de la Chine. La
grande chambre est meublée eu beau

Pe-

Pekin; le grand cabinet est nommé le *La Salle cabinet de Famille* parce qu'il contient d'*Oran-* les portraits en pied & de grandeur na- *ge.* turelle de la Famille de FREDERIC-HENRI; ils sont tous peints par *Hond-* *horst* dans les années 1652 & 1653. L'enfant qui est peint sur la cheminée est GUILLAUME III. Les dessus de porte sont de *G. P. Verbruggen*, le meilleur peintre en fleurs de son tems. Les peintures du petit cabinet sont de la main de *feue Son Altesse Royale*.

L'antichambre & la chambre de lit de l'appartement au Nord sont tapissés en papier de la Chine & élégamment meublés. Le lit-d'ange tendu de Pekin est entouré d'un balustre de belle laque du Japon. Le grand cabinet, nommé le cabinet bleu, offre aussi de beaux tableaux. Dans le grand tableau est assise *Louise de Coligni*, en habit de Veuve, ayant un livre à la main; Pallas est à ses cotés, & l'Espérance lui présente une branche d'Oranger avec une Orange, désignant son fils comme son unique espoir. Un Ange lui montre de la main le Ciel, & dans le lointain se voit une partie du Monument érigé sur le tombeau de GUILLAUME I, dans l'Eglise de *Delft*. Ce beau tableau est de
Go-

*La Mai-
son du
Bois.* *Govaert Flink.* Sur les six portes de ce cabinet sont supérieurement peintes, par *Ter Burg*, la Charité, la Foi, la Justice, la Prudence, la Force, & la Tempérance. Le dessus de cheminée est peint par *Frere Daniel Zeegers*, de l'ordre des Jésuites

Les deux premières chambres des aîles sont, au Sud la Salle à manger qui est en stuc, avec trois tableaux représentant des bas reliefs supérieurement exécutés par le fameux *de Wit*, dont on admire les beaux Ouvrages du même genre dans la Maison de Ville d'*Amsterdam*; au Nord la grande Antichambre où sont deux beaux portraits de la feuë Impératrice-Reine & de l'Empereur son Epoux. Les autres chambres des aîles n'ont rien de remarquable & ne se montrent point aux étrangers.

Derrière la Maison, il y a un vaste parterre à l'Angloise; il est fermé des deux cotés par des murailles & ouvert seulement du coté de la campagne, qui offre une vue très étendue & agréable.

A coté de la Maison, au Nord, il y a un grand bosquet, planté de tilleuls & où on a ménagé des esplanades ornées de belles statues. C'est dans ce bosquet que leurs Alteſſes donnerent en 1782 une

ſu-

superbe fête au Grand - Duc & à la Grande - Duchesse de *Russie*. Toutes les grandes allées & les esplanades furent superbement illuminées, & on y avoit élevé en bois plusieurs fallons pour le souper.

Après être sorti du Bois le grand chemin tourne bientôt à gauche & va rejoindre alors en ligne directe le chemin de *Wassenaar*. Il faut tourner à droite pour entrer dans celui de *Leyde*; il traverse les dunes & par conséquent il est sablonneux; cependant c'est d'abord pendant une demi-lieue une belle allée bordée de Maisons de campagne; ce sont ensuite des dunes non cultivées, auxquelles succèdent encore des allées & des campagnes, entre lesquelles celle de *Zuidwyck* mérite une attention particulière; c'étoit un ancien Château que *Jean - Henri Comte de Wassenaar d'Obdam*, décédé en 1745, avoit fait orner de parterres, viviers, bosquets, véritablement magnifiques. Après sa mort son Fils a fait démolir l'ancien Château pour y élever à sa place une superbe maison, mais dont il n'existe encore que les aîles & un beau fallon. Cependant les jardins sont parfaitement bien entretenus, & ont reçu encore de nouveaux embellis-

sements. Un peu avant d'arriver à *Zuidwyk* le chemin est traversé par une allée qui conduit de *Wassenaar* au village de *Voor schooten*.

Chemin

au Sud du
Bois.

A l'Est de LA HAYE & au Sud du Bois il y a un chemin, nommé *Bezuydenhoudsche Weg*, qui est pavé jusques à l'avenue méridionale de la Maison du Bois. Cette avenue est toujours ouverte & on peut la traverser en tout temps, même en voiture, pour entrer dans le Bois. De ce chemin il y a deux autres entrées dans le Bois; la première au bout du parc, mais le pont est fermé par une barrière qui ne permet d'y passer qu'à pied ou à cheval; la seconde un peu en deça de la Maison du Bois, uniquement pour ceux qui se promènent à pied. A la droite de ce chemin il y a immédiatement au sortir de la ville sept ou huit maisons, dont celle de Mr *Lyonnet* est la plus grande & la plus belle. Un peu plus loin se voit un Château entouré d'eau, nommé *Het Huys Ter Noot*, d'après son fondateur *Charles van der Noot*, Seigneur de *Hoogwoude* & *Aartswoude* qui l'a fait bâtir au commencement du dixseptieme siècle. Le possesseur actuel est Mr *Cornet*, Envoyé Extraordinaire des Electeurs de *Baviere*,
du

du *Palatinat & de Cologne*; la proximité de la ville lui permet d'habiter cette agréable demeure en hiver comme en été. Les jardins ne sont pas fort étendus. Un peu plus loin à droite s'ouvre une belle allée pavée, ayant au milieu une barrière. C'est proprement l'avenue du *Château de Werve*; elle a près d'une demi-lieue de long, & se nomme *Oostindische Laan*, Allée Indienne. On peut la traverser en tout temps moyennant une petite contribution à la barrière, & arriver par ce beau chemin au village de *Voorburg*. La Maison Seigneuriale de *Werve* a été bâtie en 1440, & a souvent changé de maître. C'est actuellement un Château de grande apparence & dont l'intérieur est très beau. De vastes jardins ornés de grands bassins & de bosquets en font un séjour charmant. Cette Seigneurie appartient actuellement à Madame la Douairière *van Pabst*, qui l'a héritée de son premier Epoux Mr *Jacob van Halewyn, van Werve*, en son vivant Conseiller-Fiscal à *Suriname*. Plus loin encore, vis-à-vis de la Maison du Bois, il y a une petite campagne nommée le *Petit-Loo* que le Prince d'Orange a acquise depuis plusieurs années; Elle est suivie d'une longue allée,

Allée Indienne.

Château de Werve.

Petit-Loo.

*Vieux-
Loo.*

est l'avenue d'une autre campagne nommée le *Vieux Loo* & qui appartient également au Prince d'Orange. C'est une ancienne terre Seigneuriale. Le château a été démoli & il n'en est presque resté que les portes; mais les jardins & les bosquets en sont encore fort beaux. Ce qu'ils renferment de plus remarquable, c'est une très belle ménagerie, pourvue d'oiseaux & autres animaux étrangers & curieux; aussi les étrangers ne manquent pas de l'aller visiter. Au delà de cette Terre l'allée continue jusques au chemin de *Voorfchooten* & on peut la traverser en tout temps sans avoir de péage à payer.

*Canal de
Delft.*

Au Sud de LA HAYE est le double chemin de *Delft*, savoir le canal pour les barques & le grand chemin pour les voitures. Le canal qui est à l'Est se joint au bout d'une petite demi-lieue à celui qui va de *Leyde* à *Delft*. Assez près de LA HAYE est situé à gauche un ancien Château nommé le *Binkhorst*. C'est un Fief noble. Le premier pont (après lequel il y a un joli hameau) est celui du chemin de *Voorburg*, village considérable, & qui passe pour le plus ancien de toute la Province de *Hollande*. Du moins il y a lieu de croire que dans son
voir

*Village
de Voor-
burg.*

voisinage a été un Bourg, formé par les Romains, sous le règne de l'Empereur *Adrien*. Ce qui est certain, c'est qu'en fouillant en 1626 la terre d'un endroit élevé proche du village, on y a découvert un grand pot contenant quantité de médailles Romaines, frappées sous les premiers Empereurs. Le célèbre *Boxhorn* prétend que ce village a porté dans son origine le nom de *Forum Hadriani*. On y a trouvé aussi des pierres travaillées dont les inscriptions font voir que les anciens Bataves ont été reconnus amis & freres du Peuple Romain. *Voorburg* a plutôt l'air d'une ville que d'un village. Sa grande rue a plusieurs belles maisons habitées par des personnes de condition, qui en préfèrent le séjour à celui des villes. Outre l'Eglise Hollandoise qui est extrêmement propre, il y a encore une Eglise Françoise qui ne l'est pas moins. En deçà & au delà du village il y a une suite de Campagnes la plupart peu étendues, mais qui toutes ont de belles maisons & sont extrêmement ornées; elles s'étendent jusques au canal de *Leyde* dont elles rendent les bords enchantés, & ce canal leur procure à son tour un passage continuel de barques, & de voitures sur le chemin qui fait

Village de Voorburg.

l'autre bord du canal. Ce chemin conduit à un joli village nommé le *Leidsendam*, où une Ecluse oblige ceux qui vont à *Leyde* de changer de barque. Il y a dans ce village de bons Traiteurs. Pendant toute la belle saison, des Compagnies viennent journallement des villes d'alentour s'y régaler en poisson de riviere.

*Chemin
de Delft.*

*Village
de Rys-
wyk.*

*Château
de Rys-
wyk.*

Le chemin de *Delft* pour les voitures s'éloigne insensiblement du canal, pour s'y réunir ensuite & l'accompagner jusqu'à cette ville. C'est un large chemin bien pavé & bordé d'arbres. A un grand quart de lieue de LA HAYE à droite est le village de *Ryswyk*. Sa situation est des plus riantes, & il y a dans son voisinage plusieurs belles Maisons de plaifance. Le chemin qui traverse *Ryswyk* est très agréable & conduit au village de *Wateringue*, à une lieue de LA HAYE; c'est une Seigneurie fort considérable du Prince d'Orange. Entre *Wateringue* & *Ryswyk*, mais plus près de ce dernier est situé le Château nommé ci-devant *Belvedere* & *Nieuwburg*, bâti en 1634 par le Prince FREDERIC-HENRI. Il est plus connu aujourd'hui sous le nom de *Château de Ryswyk*. C'est là que fut négociée & conclue la
paix

paix qui rendit le repos à l'Europe en *Château*
 1697. Le Château a été bâti sous la di- *de Rys-*
 rection de *Jacob van Kampen*. Il con- *wyk.*
 siste en trois pavillons joints ensemble
 par deux galeries. L'entrée du Château
 est dans le pavillon du milieu & sert
 pendant les conférences aux Puissances
 médiatrices; on avoit ouvert une entrée
 dans chacun des autres pavillons pour
 les Puissances en litige. Le feu Roi de
Prusse posséda aussi provisionnellement
 cette maison jusqu'à l'an 1732, & elle
 a été habitée par plusieurs particuliers.
 Elle appartient actuellement au Prince
 Stadhouder, mais elle n'est plus du tout
 habitée & on la laisse dépérir. Les jar-
 dins qui sont d'une médiocre étendue sont
 bien entretenus. Entre Ryswyk & Delft
 mais plus près de cette ville, il y a *Château*
 une Maison de plaisance nommée *Sion*, *de Sion.*
 qui mérite d'être visitée. C'étoit autre-
 fois un couvent de Chanoines réguliers,
 que le célèbre *Erasmé* a habité dans sa
 jeunesse. Le Cloître fut abattu par ceux
 de *Delft* pendant la guerre avec les Es-
 pagnols, & vers la fin du dernier siècle
 on a élevé sur ce terrain la belle Mai-
 son qui subsiste encore, & planté les
 superbes jardins qui l'entourent. Elle
 est possédée aujourd'hui par Mr. de *Hoo-*

gendorp, Magistrat de *Rotterdam*.

Chemin
de Loos-
duynen.

Enfin LA HAYE n'a pas des environs moins beaux & moins agréables à l'Ouest. C'est là qu'est le grand chemin de *Loosduynen* planté de deux rangs d'arbres, pavé dans toute sa longueur qui est d'une bonne lieue, accompagné d'un canal, & bordé de Maisons de Campagne, parmi lesquelles il y en a de très remarquables par leur étendue & leurs ornemens. A un petit quart d'heure de la ville, au Sud du chemin, il y en a une très ancienne nommée *Westerbeek*. *Guillaume Bataard* de Hollande, premier Seigneur de *Schagen*, la fit construire en 1430. Dans un Acte de 1453 cette Maison porte le titre de Seigneurie ; dans d'autres celui de Château. Elle a été aussi nommée le Château de *Vittelvoorde*. Elle est entourée d'eau, & a très souvent changé de Maître. Plus loin & encore au Sud du chemin il y a la Maison de *Westcamp* qui après avoir été possédée par le célèbre *Oldenbarneveld*, a été acquise par *Mr J. de Schuylenburg* Conseiller des Domaines de *Guillaume III* ; celui-ci y a fait élever une superbe maison, & a beaucoup embelli les jardins ; elle a passé depuis par différentes mains. Au Nord du chemin de *Loosduynen* il y a aus-

aussi plusieurs belles Campagnes, même *Chemin*
 fort avant dans les dunes & jusques près *de Loos-*
 de la mer. En effet une grande partie *duynen.*
 de ces dunes a été aplanié & cultivée.
 On y voit de belles prairies, arrosées
 d'eau vive, ce qui donne dans ce quar-
 tier des promenades charmantes & fort
 variées, qui vont aboutir au chemin de
Schevelinge en deça de la barriere.

Environ à moitié chemin entre *Loos-* *Eiken-*
duynen & LA HAYE on voit au Nord, *duynen.*
 & à peu de distance du chemin, les res-
 tes d'un ancien village nommé *Eiken-*
duinen. Ce n'est à présent qu'un district
 dont les maisons sont éparfés. Mais ce
 qui a toujours donné de la considération
 à ce village, c'est la Chapelle dédiée à
 la Ste Vierge, desservie originairement
 par un des quatre prêtres affectés à la
 Chapelle de la Cour, mais devenue
 Eglise Paroissiale en 1326. Dans la sui-
 te on y vint en foule de tous cotés ad-
 rer un prétendu morceau de la vraie
 Croix. Mais à la Réformation, l'Eglise
 d'*Eikenduinen* fut jugée inutile & démo-
 lie comme telle par ordre des Etats en
 1581. Les biens qui y étoient affectés
 furent remis à la direction du Receveur
 des autres biens ecclésiastiques de la Pro-
 vince. Cependant aujourd'hui encore

les Catholiques Romains conservent beaucoup de respect & de dévotion pour cet endroit. Sur les restes de quelques masure qu'on y a laissées les Payfans d'alentour viennent implorer la protection de la Vierge, & plusieurs Catholiques de LA HAYE s'y font enterrer.

Village
de Loos-
duynen.

Loosduynen est un joli village de moyenne étendue. Il est en partie dans le territoire de LA HAYE; l'autre partie appartient à la Seigneurie de *Monster*. Il y eut autrefois une Abbaye de l'Ordre de Citeaux fondée, dit-on, en 1224 par FLORENT IV, & son Epouse *Mathilde*, fille de *Henri IV* Duc de Brabant. L'Eglise de *Loosduynen* qui est fort ancienne est probablement le seul reste de cette Abbaye. On ne répétera point ici l'absurde histoire des couches de *Marguerite*, fille de FLORENT IV, mariée au Comte de *Hennenberg*. Les habitans de *Loosduynen* cultivent une quantité prodigieuse de légumes & de fruits pour la consommation de LA HAYE.

De *Loosduynen* il y a un chemin, mais assez étroit & de terre grasse qui mène en droite ligne à *Wateringe*; mais il y a un détour extrêmement agréable pour y arriver, en passant les beaux villages
de

de *Monster*, *s'Gravesande*, *Naaldwyk* & *Honsholredyk* ou *Honslaerdyk*, tous domaines du Prince d'Orange. Ce quartier est varié de champs, de prairies, de vergers & de belles Maisons de plaisance. *Honslaerdyk* n'est proprement qu'un hameau qui avoit autrefois une Chapelle, mais il est devenu considérable par le Château de ce nom, appartenant au même Prince. Il a été bâti par FREDERIC-HENRI sur le terrain de l'ancien château des Seigneurs de *Naaldwyk*. L'Edifice est quarré, composé de quatre pavillons en forme de tours, réunis par des galeries. Les appartemens sont bien distribués & étoient magnifiquement meublés. Les cuisines, offices, remises, écuries, séparées du Château, y répondoient, ainsi que les jardins, bosquets & grand bois, dont le tout étoit environné. *Frederic*, premier Roi de *Prusse*, y a séjourné plus d'une fois, & l'avoit encore embelli; mais son successeur en fit transporter les meubles les plus précieux, vendre le bois, détruire une partie des jardins, ainsi que les cuisines, offices & écuries; & depuis 1754 que ce Château est retourné à la Maison d'Orange, on s'est contenté d'entretenir ce que la Cour de Berlin avoit laissé subsister.

Château
de Hons-
laerdyk.

Le

331 DESCRIPTION DE LA HAYE

Le Château n'est plus habité que par le Receveur qui en est aussi le Concierge, & qui en a soin. On y voit encore quelques tableaux & surtout un grand nombre de portraits dignes d'attention.

Ce qu'on vient de dire des Environs de LA HAYE doit suffire pour convaincre qu'il y a peu de villes dont les environs soient aussi ornés & aussi agréables, & qui offrent des promenades plus variées & plus délicieuses en voiture, à cheval, ou à pied.

CHAPITRE XIV.

Avis utiles aux Etrangers.

Auberges.

Il y a à LA HAYE plusieurs grandes Auberges. On a déjà parlé de la *Conciergerie*, des deux *Doelens* & de leur situation; dans le *Nouveau Doele* on tient table d'hôte. Les autres principales Auberges sont 1^o le *Maréchal de Turenne*, situé entre le *Korte-Houtstraat* & le *Nieuwehave*, assez près de la place de la Parade au Sud; c'est une maison très spacieuse; le Roi de *Danemarck*, le Roi de *Suede*, le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de *Russie* y ont logé; on y tient table d'hôte. 2^o Le *Parlement d'An-*

d'Angleterre dans le *Korte - Poot* à deux pas de la Place de la Parade à l'Est. L'Empereur JOSEPH II y a logé; on y tient table d'hôte. 3° La Cour Impériale (*Keyfers-Hof*) sur le *Korte-Wyverberg*. 4° Le *Heere-Logement* au coin du *Grand & du Pétit-Voorhout*. Ces deux Logemens sont très agréablement situés; on n'y tient pas table d'hôte. 5° Le *Lion d'Or* (*Goude Leeuw*) sur le *Buyten-Hof* dans le coin Nord-Ouest, par conséquent aussi dans une belle situation; on y tient table d'hôte. 6° Il y a une seconde Auberge nommée le *Lion d'or*; elle est située dans le *Hofstraat*, c'est à dire entre le canal du *Spuy* & la Porte Méridionale de la Cour. 7° L'*Etoile d'or* dans le *Moolestraat* à l'Ouest du *Nord-einde*. 8° *Les Sept Eglises de Rome* au commencement du *Spuy* où abordent les barques de *Leyde*.

Depuis l'établissement de la *Grande Caffée* & de la *Petite Societé*; le nombre des Caffés a beaucoup diminué à LA HAYE, Il y en a un sur la Place de la Parade au Sud, nommé le *Caffé François*, principalement fréquenté par les Militaires. Il y en a un second sur le *Buyten-Hof* au coin Sud-Est, principalement fréquenté

334 DESCRIPTION DE LA HAYE

*Carrosses
de loua-
ge.*

quenté par les Avocats, Procureurs, &c.

On a aussi à LA HAYE de très bons carrosses de louage dont le prix est limité par le Magistrat de la Ville ou le Corps de Métier.

Se faire mener ou chercher quelque part dans la Ville, sans que le carrosse soit obligé d'attendre, se paye 12 sols.

Prendre le carrosse à l'heure, se paye la première heure 20 sols, la seconde 10.

Prendre le carrosse à la journée, en n'allant qu'une seule fois à *Delft*, *Voorbourg*, ou la Maison du Bois, se paye cinq florins, & la demi-journée 3 florins.

Aller & venir à la Maison du Bois, y compris le tems qu'on y reste & qu'on est obligé de faire attendre le carrosse, se paye 3 florins; seulement si on le fait attendre après dix heures du soir, on doit payer encore pour chaque heure 10 sols.

Se faire simplement conduire ou chercher à la Maison du Bois, sans que le carrosse soit obligé d'attendre, se paye 2 florins.

Les tours de campagne en carrosse, en chaise, en voiture à quatre ou à six places

ces se payent selon l'accord que l'on fait.

Outre le Manege du Prince & ceux *Manéges* de la garnison, il y en a deux à LA *& che-* HAYE à l'usage des particuliers. L'un *vaux de* situé au Nord-Ouest de la Ville, der- *louage.* riere le Jardin de la Vielle-Cour; l'autre situé au Sud Est, à l'extrémité d'une rue dont l'entrée est au *Nieuwehaye* près du *Maréchal de Turenne*. On y trouve à un prix modique de bons chevaux de selle à louer; du moins dans le dernier Manege, en prenant un cheval pour un mois entier on paye six ducats; pour un jour, en n'allant pas au de là de *Rotterdam* ou de *Leyde*, 3 florins; une promenade ou un demi-jour dans les environs de LA HAYE 30 sols; une heure dans le manege se paye 1 florin.

Il part de LA HAYE pendant toute *Chariot de* l'année un Chariot de Poste à six places *Poste* pour *Amsterdam*; ordinairement il y en *pour Ans-* a deux par jour, l'un le matin, l'autre *terdam.* l'après-midi, excepté depuis le 23 Novembre jusqu'au 24 Fevrier qu'il n'en part qu'un à 9 heures du matin, ainsi que les Dimanches & jours de Fête. L'heure du départ varie selon les saisons; on peut s'en instruire exactement dans *l'Almanach de la Cour*, ou dans le *Journal*

336 DESCRIPTION DE LA HAYE

Chariot de Poste pour Amsterdam. *nal de poche* qui s'impriment chez P. F. Goffe Libraire de S. A. S. (*).
Le prix des 4 premières places est f 4 - 12 - 0 par personne, & pour les deux places de devant f 4 - 10 - 0.

Lorsque six personnes ou moins louent un Chariot de Poste, elles doivent payer f 27 - 8 - 0.

Les passagers qui veulent partir avec une Chaise de Poste couverte, doivent payer pour une personne f 17 - 0 0 & pour deux personnes f 21 - 12 - 0.

Lorsqu'un passager porte avec lui sur un Chariot ordinaire quelque bagage ou argent comptant, pesant plus de 20 livres, il est obligé de payer pour chaque livre au dessus de ce poids un sol, & pour un Manteau, sac, coffre, panier ou paquet prenant la place d'une personne, le montant de la dite place.

Ce Chariot part du *Voorhout* vis-à-vis le *Tournooy-veld* à l'Ouest; c'est là aussi qu'on s'adresse pour arrêter des places.

Barque de Delft. Il part journellement de LA HAYE pour *Delft*, d'heure en heure, mais à la demi-heure, une barque, où l'on paye par

(*) *Le Journal de poche* contient un Guide pour les Voyageurs très complet, non seulement pour les Provinces-Unies, mais aussi pour les Pays-Etrangers.

par personne 2 fols & demi; si on veut être dans une petite chambre plus propre & vitrée, qu'on nomme le *Roef*, on paye un fol de plus. Pour avoir le *Roef* entier à foi, on paye 8 fols, outre le prix de la barque; & on peut le faire arrêter d'avance.

Barque de Delft.

De LA HAYE à *Leyde* il part une barque tous les matins à 5, 7, 9, & 10 heures & demie; l'après-midi à 12 heures & demie, 2 & demie, 4 & demie, & à 6 heures & demie la dernière; dans la barque on paye 7 fols & demi, dans le *Roef* 10 fols & demi; & pour louer le *Roef* entier 16 fols & demi.

Barque de Leyde.

Il part aussi de LA HAYE des Barques Marchandes, par lesquelles les Etrangers peuvent expédier leur bagage à peu de fraix.

Barques Marchandes.

Pour *Delft* tous les matins à huit heures & demie, sur le *Veerkaade*.

Pour *Leyde* tous les jours à une heure & demie, excepté le Samedi, qu'elle part à quatre heures du matin.

Pour *Rotterdam*, tous les jours au *Veerkaade*, à une heure & demie.

Pour *Amsterdam*, tous les jours au *Veerkaade* à trois heures & demie.

Pour *Haarlem*, tous les Vendredi à huit heures du matin, sur le *Spuy*.

Y

Pour

338 DESCRIPTION DE LA HAYE

Barques Marchandes. Pour *Utrecht*, tous les Jeudi & Samedi à trois heures & demie après-midi, sur le *Spuy*.

Pour *Dordrecht*, tous les Mercredi & Samedi le matin à 5 heures, sur le *Bierkade*.

Pour *Helvoetsluys*, tous les Samedi à cinq heures, sur le *Bierkade*.

Pour *Breda*, tous les Mardi & Vendredi à onze heures & demie.

Pour *Bois-le-Duc*, tous les Lundi & Jeudi sur le *Spuy*.

Pour *Arnhem*, le Mardi le matin à onze heures, sur le *Bierkade*.

Pour *Middelburg*, *Flessingue* & *Veere*, toutes les semaines un Bateau, savoir alternativement une semaine le Vendredi à midi, & l'autre le Samedi à six heures du matin.

Pour *Anvers*, *Malines*, *Bruxelles*, & *Gand*, le Mardi une fois tous les quinze jours, sur le *Bierkade*.

Il part encore directement des Barques Marchandes de LA HAYE pour plusieurs autres villes des 7 Provinces; mais on n'a fait mention que de celles qui peuvent intéresser les Etrangers.

Départ & Arrivée des Postes. On envoye les lettres pour toute l'*Allemagne* & le *Nord*, pour la *Suisse*, l'*Italie* & la *Turquie*, deux fois par semaine, savoir le Mardi & le Vendredi, à

à onze heures avant midi; & elles arri-
vent ordinairement ici le Dimanche & le
Jeudi après-midi.

Départ
& Arri-
vée des
Postes.

Les lettres pour l'*Angleterre*, l'*Ecosse*
& l'*Irlande* partent le Mardi & le Ven-
dredi au soir à dix heures; leur arrivée
est incertaine.

Les lettres pour la *France* partent le
Jeudi à huit heures du soir, & arrivent
le Mardi & le Vendredi, avant-midi.

Les lettres pour le *Brabant* & la
Flandre partent trois fois par Semaine,
savoir le Mardi à six heures l'après-midi
le Jeudi & Vendredi à huit heures précises
du soir; les lettres pour la *France*
vont le Mardi & le Vendredi avec la
même Poste, en payant deux sols pour
chaque lettre.

Les lettres pour l'*Espagne* & le *Portu-
gal* partent le Mardi après-midi à cinq,
& le jeudi à huit heures du soir; elles
arrivent le Mardi & le Vendredi avant-
midi.

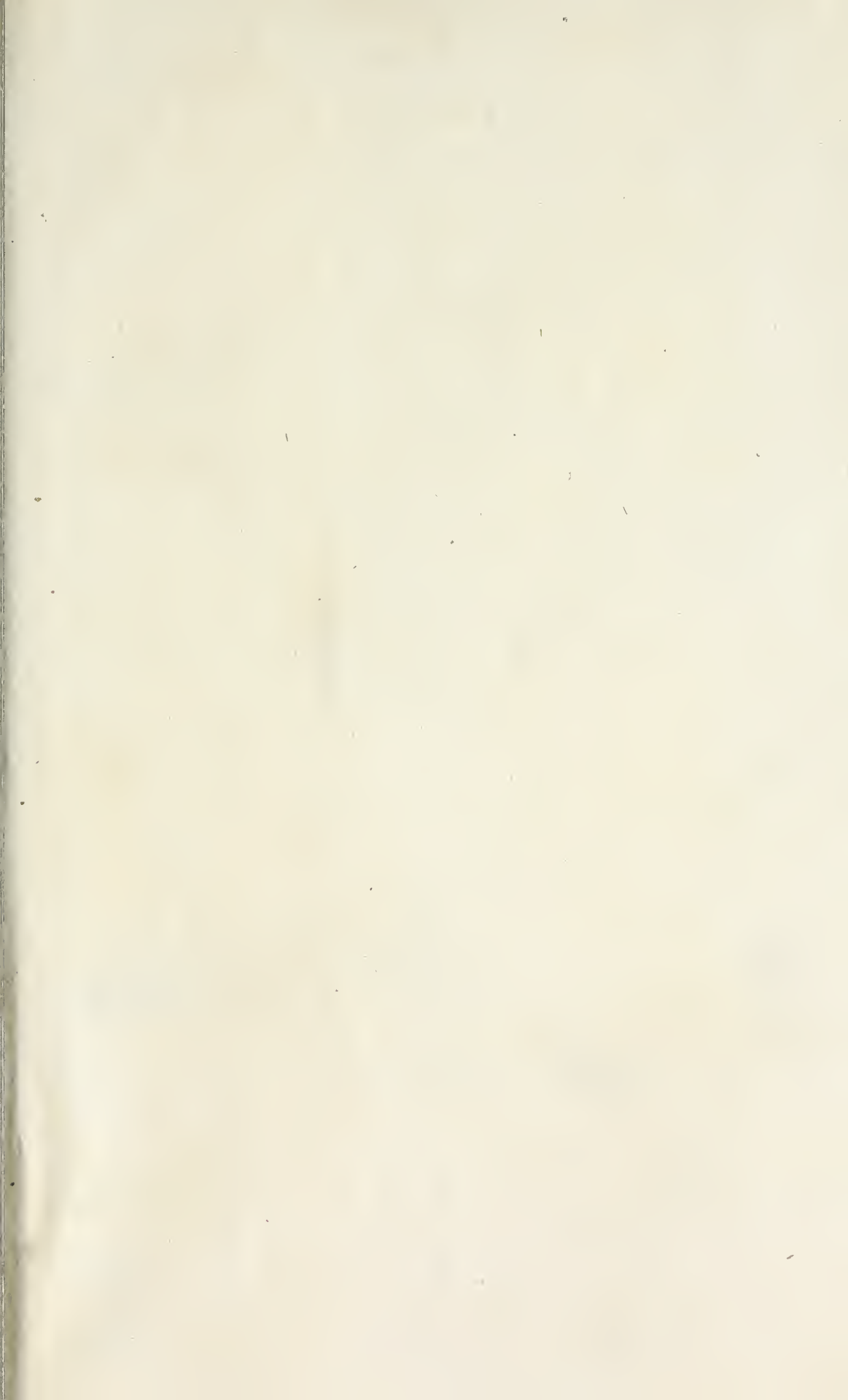
Les lettres pour *Overyffel*, la *Frise*
& *Groningue* partent deux fois par se-
maine, le Mardi, & Samedi au soir à
huit heures; pour la *Zeelande*, le Mar-
di à six heures l'après midi, & le Ven-
dredi à huit heures du soir; pour la
Gueldre avec la Poste d'*Allemagne*; pour

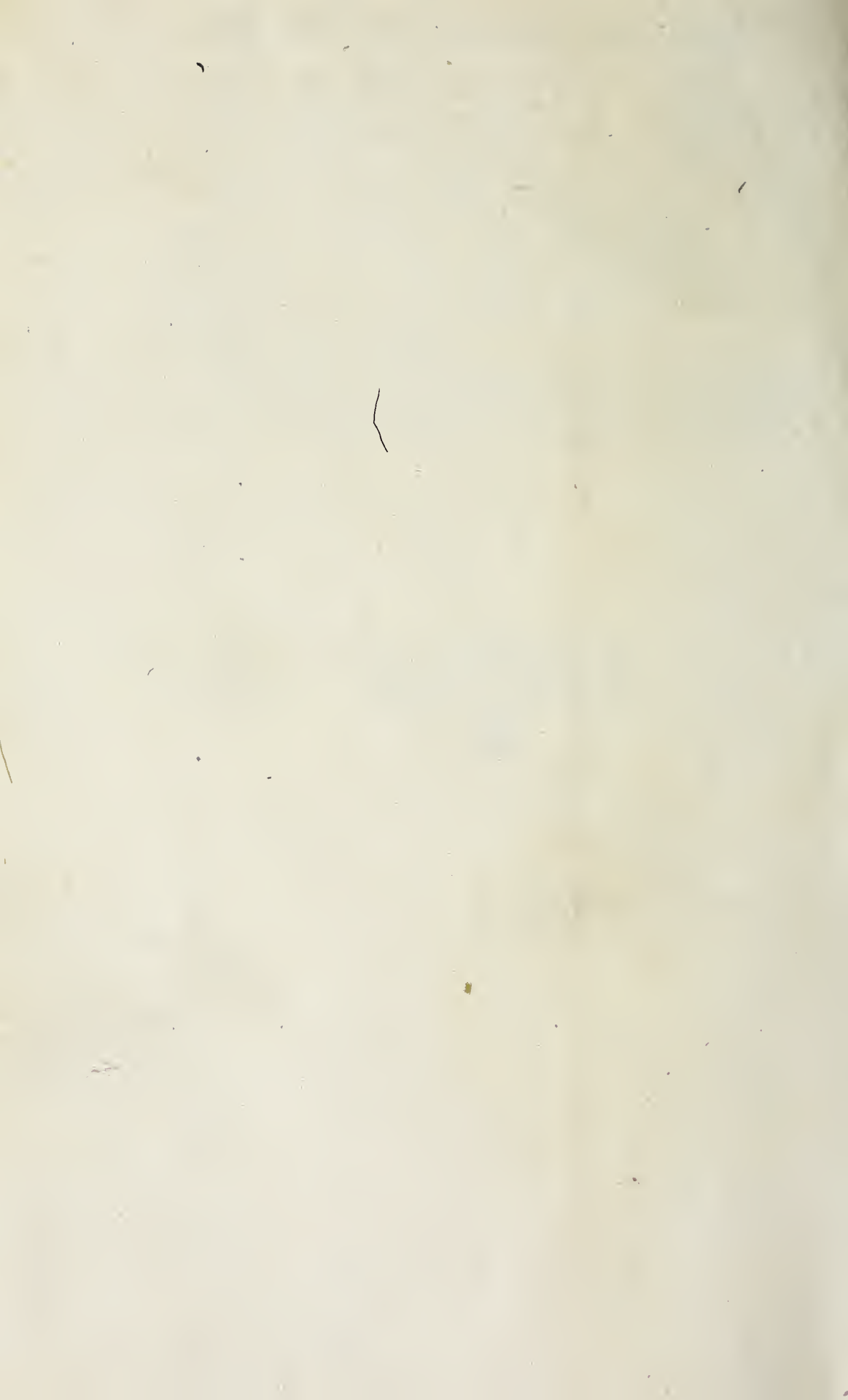
340 DESCRIPTION DE LA HAYE

Bois - le - Duc & Maastricht trois fois par semaine le Dimanche, le Mardi & le Vendredi à huit heures du soir; pour *Utrecht*, ainsi que pour toutes les Villes de la *Hollande*, tous les jours à huit heures du soir, mais pour *Haerlem*, *Amsterdam* & la *Nord-Hollande* à neuf heures & demie.

Le Bureau Général des Postes est placé derrière l'Eglise Principale, au Nord.







SPECIAL

88-B

DJ

10695

411

H333

C94

1785

THE GETTY CENTER
LIBRARY

027

